



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

université
PARIS-SACLAY

CONTRAT DE SITE Université Paris-Saclay



CONTRAT PLURIANNUEL
2015 - 2019

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Communauté d'Universités et Établissements Université Paris-Saclay



CONTRAT DE SITE UNIVERSITE PARIS-SACLAY 2015-2019

Entre,

Le ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

La Communauté d'universités et
établissements Université Paris-Saclay

Après délibération de son conseil
d'administration du 24 juin 2015

d'une part,

d'autre part,

Il est établi le présent contrat pour les années 2015 à 2019.

Ce contrat fera, avant son renouvellement, l'objet d'une évaluation de ses résultats au regard
des objectifs poursuivis et des engagements pris.

Fait à Paris, le 20 juillet 2015

***Le secrétaire d'État chargé de
l'enseignement supérieur et de la recherche***

***Le président de la Communauté
d'universités et établissements
Université Paris-Saclay***

Thierry MANDON

Gilles BLOCH

**Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche parties prenantes
au contrat de site Université Paris-Saclay**

Le directeur général de AgroParisTech

Gilles TRYSTRAM



Le directeur de CentraleSupélec

Hervé BIAUSSER



**Le directeur général de l'École des hautes
études commerciales (HEC)**

Bernard RAMANANTSOA



Le président de l'École polytechnique

Jacques BIOT



**Le président de l'École normale supérieure
(ENS) de Cachan**

Pierre-Paul ZALIO



**La directrice de l'École nationale
supérieure de techniques avancées
(ENSTA ParisTech)**

Elisabeth CRÉPON



**Les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche parties prenantes
au contrat de site Université Paris-Saclay**

**Le directeur général du Groupe des écoles
nationales d'économie et statistique
(GENES)**

Antoine FRACHOT



**Le directeur général de l'Institut Mines-
Télécom (IMT)**

Philippe JAMET



**Le directeur général de l'Institut d'Optique
Graduate School (IOGS)**

Jean-Louis MARTIN



Le président de l'Université Paris-Sud

Jacques BITTOUN



**Les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche parties prenantes
au contrat de site Université Paris-Saclay**

***Le président de l'Université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines***

Jean-Luc VAYSSIERE



***Le président de l'Université
d'Évry-Val-d'Essonne***

Patrick CURMI



***Le directeur de L'École nationale
supérieure d'informatique pour l'industrie
et l'entreprise (ENSIIE)***

Ménad SIDAHMED



En présence des organismes de recherche suivants :

Le président du CNRS



L'administrateur général du CEA

Daniel VERWAEDE



Le directeur de l'IHES

Emmanuel ULLMO



Le président-directeur général de l'INRA

François HOULLIER



Le président de l'INRIA

Le président-directeur général de l'ONERA

Antoine PETIT



Bruno SAINJON



Le président-directeur général de l'INSERM

Yves LEVY



CONTRAT DE SITE UNIVERSITE PARIS-SACLAY 2015-2019

SOMMAIRE

VOLET COMMUN DU CONTRAT	3
Trajectoire contractuelle et jalons	3
Indicateurs du contrat de site	10
Annexe financière	13
Annexe formation et recherche	14
VOLETS DES ÉTABLISSEMENTS	17
CentraleSupélec	17
Ecole Normale Supérieure de Cachan (ENS Cachan)	29
Institut d'optique graduate school (IOGS)	63
Université Paris-Sud (UPSud)	104
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)	151
Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE)	209
École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE)	273
ANNEXE PROJET STRATEGIQUE DE LA COMUE	

CONTRAT DE SITE UNIVERSITE PARIS-SACLAY 2015-2019

VOLET COMMUN DU CONTRAT

SOMMAIRE

I - La trajectoire contractuelle et les jalons

Trajectoire Gouvernance

Trajectoire Recherche

Trajectoire Formation

Trajectoire Valorisation et relation avec les entreprises

Trajectoire International

Trajectoire Vie étudiante Vie de campus

II - Indicateurs du contrat de site

III - Annexe financière

IV - Annexe formation et recherche

VOLET COMMUN DU CONTRAT 2015-2019

COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Trajectoire contractuelle 2015-2019

Le texte du projet stratégique de l'Université Paris-Saclay intègre pour chacun des domaines pris en compte (gouvernance, recherche, formation, valorisation/innovation, international, vie étudiante/vie de campus, communication) une trajectoire qui décline les réalisations que souhaite mener à bien la ComUE. Cette trajectoire est scandée par trois moments forts : la rentrée universitaire 2015, véritable démarrage du regroupement ; la revue IDEX en 2016, moment d'évaluation des actions menées jusqu'alors et projection vers un renouvellement souhaité ; la rentrée 2018, autre moment d'évaluation et d'affirmation d'une nouvelle feuille de route.

Si tous les items de cette trajectoire ont été pesés par la ComUE et ont du sens et de l'importance, tous ne se retrouvent pas dans le contrat de site qui privilégie les choix stratégiques majeurs partagés par le regroupement et le MENESR.

Ces jalons, listés ci-dessous, rendent compte d'une logique de rencontre entre les 2 contractants, aussi si les dates de réalisation sont celles que l'on vient de citer (2015/2016/2018), le tableau des jalons indique les dates d'observation en commun de ces réalisations (2016/2017/2019).

Le choix de jalons est celui de réalisations majeures que souhaitent voir émerger la ComUE et le ministère pour aboutir à la fondation de cette « université de recherche et d'innovation de classe mondiale » qui est projetée :

- Structurelles, avec l'intégration des nouveaux membres et l'évolution de la configuration du regroupement
- Scientifiques, avec la mise en synergie des laboratoires et le développement de leurs activités, en particulier à l'international
- ou portant sur la qualité des formations et des prestations qui seront offertes aux étudiants sur un campus en pleine construction

Trajectoire Gouvernance

Rentrée universitaire 2015 (jalon 2016) :

La rentrée 2015 sera donc le point culminant d'une longue préparation, qui devra assurer que la qualité d'accueil et celle des formations soient au rendez-vous.

Il sera en particulier nécessaire que la gouvernance de l'Université Paris-Saclay soit en place, et que les conventions d'association, tout particulièrement celles avec les établissements concernés par la formation, soient en place.

- Conventions d'association signées

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Définition d'un nombre réduit d'indicateurs de performance de site pertinents

Rentrée universitaire 2018 (jalon 2019) :

La revue IDEX 2016 portera autant sur la performance de l'action de l>IDEX durant la période d'évaluation, que sur la vision pour l'Université Paris-Saclay au-delà de 2016. Elle sera l'occasion de préciser et amplifier

les engagements des partenaires de l'IDEX, et de proposer une feuille de route sur la voie de l'ambition revendiquée pour l'Université Paris-Saclay.

En particulier, le dialogue avec le jury international et l'Etat portera sur la demande d'intégration en tant que partenaires de l'IDEX de certains établissements associés au regroupement Paris-Saclay, en préalable à leur entrée comme membres de la ComUE.

En 2018, la ComUE Université Paris-Saclay devra avoir terminé le lancement de l'étape suivante, appliquant les engagements pris par le consortium et les demandes du jury à l'occasion de la revue IDEX. Cela concerne l'accord sur de nouveaux statuts permettant en particulier l'intégration de nouveaux membres – suite d'un processus qui aura été lancé fin 2016 – mais aussi la définition précise de la nouvelle feuille de route prenant en compte les recommandations issues de l'évaluation par le jury international IDEX.

- Nouvelle feuille de route prenant en compte les engagements du consortium et les demandes du jury lors de l'évaluation IDEX.
- Accord sur de nouveaux statuts permettant en particulier l'intégration de certains membres associés dans l'IDEX et l'UPSaclay.

Trajectoire Recherche

Rentrée 2015 (jalon 2016) :

- Au sein de l'Université Paris-Saclay, mise en œuvre d'une politique commune de signature des publications scientifiques faisant apparaître l'Université Paris-Saclay tout en permettant d'assurer à chacun des membres la visibilité de ses contributions (engagement de l'IDEX et texte des statuts de la ComUE).

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Publication du document final décrivant la stratégie partagée en recherche, qui servira de base pour l'élaboration du rapport de fin de période probatoire de l'IDEX.
- Point d'étape sur le développement concerté des Sciences humaines et sociales, en particulier autour de l'action de la MSH (ce jalon concerne aussi la formation).
- Point d'étape sur l'implication des pôles de compétitivité en lien avec la stratégie de recherche.

Rentrée universitaire 2018 (jalon 2019) :

- Préparer ensemble le processus d'évaluation et de renouvellement des unités de recherche, en ligne avec la stratégie de recherche proposée en 2016, éventuellement revue suite aux retours du jury international IDEX.

Trajectoire Formation

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Développement de la démarche d'autoévaluation des enseignements, démarche qualité.
- Mise en place d'enquêtes 1^{er} emploi sur toutes les formations diplômantes.
- Point d'étape sur l'évolution de l'offre de formation en master (*l'observation de ce jalon ne pourra être menée qu'après l'exploitation des données de la rentrée 2017*).
- Etat de la réflexion sur la stratégie de formation continue à l'échelle du site. Identification d'opportunités de développement de formations continues en coopération intra-ComUE.
- Rentrée 2016 : mise en place d'un LMS (learning management system) mutualisé sur le périmètre du regroupement Paris-Saclay, interfacé avec les SI.

Rentrée universitaire 2018 (jalon 2019) :

- Etat des lieux de l'harmonisation des systèmes d'information (SI) appliqués à la formation et de leur interopérabilité.
- Mise en place d'un plan « Innovation et relations industrielles en formation » qui complète et renforce les actions des établissements.

Trajectoire Valorisation et relation avec les entreprises

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Concrétiser le « club des industriels » partenaires de la ComUE à travers les premières adhésions et un programme de liaison. Rationaliser les différentes initiatives proposées par les différentes composantes de la ComUE (départements, Labex, schools, etc.).

Trajectoire International

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Mesurer le renforcement de la participation des équipes de recherche du territoire aux contrats européens (ERC, H2020).

Trajectoire Vie étudiante Vie de campus

Rentrée universitaire 2015 (jalon 2016) :

- Doter tous les étudiants d'une carte unique multiservices ;
- Lancement de la mise en place d'un plan santé pour tous les étudiants et personnels ;
- Mise en œuvre du schéma régional d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale, phase 1

Revue IDEX 2016 (jalon 2017) :

- Mise en œuvre du schéma régional d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale, phase 2

Rentrée universitaire 2018 (jalon 2019) :

- Ouverture du Learning Center

L'Etat partage les orientations définies par le présent contrat de site et apporte son soutien à leur mise en œuvre.

Ce contrat de site s'accompagne de jalons et d'indicateurs sur lesquels s'appuiera l'évaluation. Celle-ci portera également sur les indicateurs de performance définis conjointement pour chaque établissement.

Jalons ComUE UPSay 2015-2019

Année d'observation	2016	2017	2019
<u>Institutions / Gouvernance</u>			
			Nouvelle feuille de route prenant en compte l'évaluation de l'IDEX
	Conventions d'associations signées		Accord sur de nouveaux statuts permettant en particulier l'intégration de membres associés dans l'IDEX et l'UPSaclay
		Définition d'indicateurs de performance de site pertinents	
<u>Recherche</u>			
	Politique commune de signature des publications en place		
		Document Stratégie partagée de l'UPSaclay	
			Evaluation et renouvellement des unités de recherche
		Point d'étape sur les SHS	
		Point d'étape sur l'implication des pôles de compétitivité	
<u>Formation</u>			
		Autoévaluation des enseignements, démarche qualité	
		Mise en place d'enquêtes 1 ^{er} emploi sur toutes les formations diplômantes	
		Point d'étape sur l'évolution de l'offre de formation en master	

Année d'observation	2016	2017	2019
		LMS (learning management system) mutualisé en place pour tous les établissements membres, interfacé avec les SI	
		Etat de la réflexion sur la stratégie de formation continue. Identification d'opportunités de développement en coopération intra-comue	
			Etat des lieux de l'harmonisation des SI appliqués à la formation
			1 ^{er} plan « Innovation et relations industrielles en formation »
<u>Valorisation / Relation avec les entreprises</u>			
		Concrétiser le « club des industriels » partenaires de la ComUE	
<u>International</u>			
		Accroître la participation des équipes à H2020	
<u>Vie étudiante / Vie de campus</u>			
	Carte étudiant unique, multi-services		
	Plan Santé pour tous les étudiants et personnels		
	Schéma régional d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale		
			Ouverture du « Learning Center »

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DU SITE UPSAY

FORMATION ET RECHERCHE

Réussite en doctorat

Insertion professionnelle des docteurs

REUSSITE EN DOCTORAT DE LA COMUE UPSAY

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011, observés au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	ComUE
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux en 2013 des établissements constituant la ComUE en 2015*	Cible 2019 En %	Soutenances 2013 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2015)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			40,7% 46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			32,5% 34%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			73,2% 80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			15,9% 20%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			10,9% 0%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

*où le taux de réussite le plus récent à la disposition de la ComUE.

[A compléter par la ComUE](#)

Leviers d'action

Commentaires de la ComUE

INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS DE LA COMUE UPSAY

Action	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale
Objectif	Améliorer l'insertion professionnelle des docteurs

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Enquête sur la situation des docteurs, 3 ans après leur diplomation
Champ de la mesure	Etudiants, diplômés dans un établissement en n-4/n-3*, et n'ayant pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail *(« n » correspond à une année universitaire)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source	ComUE
Service responsable de l'indicateur	Collège doctoral de la ComUE

	Insertion en 2015 des diplômés en D de l'année 2011/2012*	Année intermédiaire	Cible : insertion observée en 2019 des diplômés en D de l'année 2015/2016
Taux des docteurs occupant un emploi			
<i>Taux de réponses aux enquêtes</i>			

*Ou une autre année, dont les chiffres sont disponibles pour la ComUE.

A compléter par la ComUE

Leviers d'action

Commentaires de la ComUE

Annexe financière au contrat de site Université Paris-Saclay pour la période 2015-2019

Les moyens mis à disposition pour l'accompagnement du contrat de site Paris-Saclay en application de l'article L 718-5 du code de l'éducation se décomposent de la façon suivante :

Le site Université Paris-Saclay se verra attribuer au titre du présent contrat, des moyens en emplois (cf. tableau 1) sous réserve des crédits inscrits en loi de finances pour 2016 et 2017. Les emplois créés sont conditionnés au respect des engagements de l'établissement tels que mentionnés dans le contrat.

Tableau 1 : MOYENS EN EMPLOIS				
Site	2015 (*)	2016 (**)	2017 (***)	2015 à 2017
	Emplois créés	Emplois créés	Emplois créés	Emplois cumulés
Paris-Saclay	16	18	22 (****)	56

(*) : 16 emplois créés en part d'année : montant de la masse salariale en part d'année au budget 2015 : un emploi = 30 176 €

(**) : 16 emplois en année pleine : au budget 2015 : un emploi = 59 730 € ; 18 nouveaux emplois créés en part d'année.

(***) : 34 emplois en année pleine ; 22 nouveaux emplois créés en part d'année.

(****) : 22 emplois en année pleine en 2018.

Pour l'année 2015, les dotations prévisionnelles initiales consolidées, avant application de la mise en réserve, des établissements publics financés par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 « vie étudiante » sont les suivantes :

Tableau 2 : Dotations prévisionnelles initiales consolidées pour les établissements publics du P150 et du P231 (*)	
Site Paris-Saclay	2015
Masse salariale (**)	492 920 991 €
Fonctionnement	71 649 156 €
Dotation prévisionnelle initiale	564 570 147 €

(*) CentraleSupélec, ENS de Cachan, UPSud, UVSQ, UEVE, ENSIIE + IOGS (établissement privé assurant une mission de service public).

(**) Non compris les établissements non RCE

Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, les dotations prévisionnelles de ces mêmes établissements feront l'objet d'une notification qui en précisera le montant.

Accréditation - ComUE Université Paris Saclay

Liste des formations 2015-2019

LICENCES GENERALES		
STS	Sciences et Technologies	2016
MASTERS		
DEG	Droit de la Santé	
DEG	Droit Social	
DEG	Droit des Affaires	
DEG	Droit public	
DEG	Droit de la propriété intellectuelle	
DEG	Droit du numérique	
DEG	Droit européen	
DEG	Droit international	
DEG	Comptabilité, contrôle, audit	2017
DEG	Contrôle de gestion et audit organisationnel	2017
DEG	Economie	
DEG	Finance	
DEG	Gestion de production, logistique, achats	
DEG	Innovation, Entreprise et Société	
DEG	Management stratégique	
DEG	Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports (co-accréditation U- Paris 10, EHESS, ENPC)	
ALL	Musicologie	
SHS	Histoire	
SHS	Sociologie	
SHS	Sciences Sociales	
SHS/STS	Gestion des territoires et développement local	
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives - STAPS	
STAPS	STAPS : activité physique adaptée et santé	
STAPS	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	
STS	Agrosciences, environnement, territoires, paysage, forêt	
STS	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement	
STS	Biodiversité, Ecologie et Evolution	
STS	Biologie intégrative et physiologie	
STS	Biologie-Santé	
STS	Santé publique	
STS	Sciences du médicament	
STS	Nutrition et sciences des aliments	
STS	Bio-informatique	
STS	Informatique	
STS	Méthodes informatiques appliquées à gestion des entreprises - MIAGE	
STS	Calcul haute performance, simulation	2016
STS	Mathématiques et applications	

STS	Physique	
STS	Chimie	
STS	Mécanique	
STS	Electronique, énergie électrique, automatique	
STS	Energie	
STS	Ingénierie nucléaire (co-accréditation : ENSCP)	
STS	Ingénierie des systèmes complexes	2016
STS	Génie des procédés et bioprocédés	
STS	Sciences et génie des matériaux	
STS	Génie industriel	
STS	Génie civil	

ECOLE DOCTORALES

<i>DS</i>	<i>n° ED</i>	<i>intitulé de l'école doctorale</i>	<i>établissement(s) accrédité(s)</i>	<i>établissement(s) associé(s)</i>
3	127	ASTRONOMIE ET ASTROPHYSIQUE D'ILE DE FRANCE	<u>COMUE PSL</u> COMUE Paris Saclay, COMUE USPC, Paris 6	ENS Lyon, IGN
3 2, 5	129	SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT D'ILE-DE-FRANCE	<u>Paris 6</u> , COMUE PSL, COMUE Paris Saclay	COMUE USPC
2	564	PHYSIQUE EN ILE DE FRANCE	<u>COMUE PSL</u> COMUE Paris Saclay, COMUE USPC, Paris 6	
6 7	566	SCIENCES DU SPORT, DE LA MOTRICITÉ ET DU MOUVEMENT HUMAIN	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE USPC, Paris 10	
5 10	567	SCIENCES DU VEGETAL : DU GENE A L'ECOSYSTEME	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
5	568	SIGNALISATIONS ET RÉSEAUX INTÉGRATIFS EN BIOLOGIE (BIO-SIGNE)	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE PSL	
5 4	569	INNOVATION THERAPEUTIQUE : DU FONDAMENTAL A L'APPLIQUE	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
5 1, 6, 7	570	SANTÉ PUBLIQUE	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE Paris Est	
4	571	SCIENCES CHIMIQUES : MOLECULES, MATERIAUX, INSTRUMENTATION ET BIOSYSTEMES	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
2	572	ONDES ET MATIERES	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
2 1, 4, 5, 9	573	INTERFACES : APPROCHES INTERDISCIPLINAIRES / FONDEMENTS, APPLICATIONS ET INNOVATION	<u>COMUE Paris Saclay</u>	IRT SystemX
1	574	MATHEMATIQUES HADAMARD	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE PSL	

8 9, 2	575	ELECTRICAL, OPTICAL, BIO-PHYSICS AND ENGINEERING (EOBE)	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
2 3, 4, 5 8	576	PARTICULES HADRONS ENERGIE ET NOYAU : INSTRUMENTATION, IMAGE, COSMOS ET SIMULATION	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
5	577	STRUCTURE ET DYNAMIQUE DES SYSTEMES VIVANTS	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE PSL	
7 6	578	SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIETE	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
8 1, 2, 3	579	SCIENCES MECANIQUES ET ENERGETIQUES, MATERIAUX ET GEOSCIENCES	<u>COMUE Paris Saclay</u>	
9	580	SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	<u>COMUE Paris Saclay</u>	IRT SystemX
10 1, 5, 6, 7, 8	581	AGRICULTURE, ALIMENTATION, BIOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET SANTE	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE Paris Est, AgroParisTech (1 an)	CIRAD, INERIS
5	582	CANCEROLOGIE : BIOLOGIE - MEDECINE - SANTE	<u>COMUE Paris Saclay</u> COMUE USPC, COMUE PSL	

Domaines scientifiques (DS)

1	Mathématiques et leurs interactions
2	Physique
3	Sciences de la terre et de l'univers, espace
4	Chimie
5	Biologie, médecine, santé
6	Sciences humaines et humanités
7	Sciences de la société
8	Sciences pour l'ingénieur
9	Sciences et technologies de l'information et de la communication
10	Sciences agronomiques et écologiques

VOLET SPECIFIQUE

CENTRALESUPELEC

1- Une double ambition : réussir CentraleSupélec et en faire un acteur fort et engagé de l'Université Paris-Saclay

1-1 Réussir CentraleSupélec

1-2 Etre un acteur fort et engagé de l'Université Paris-Saclay

1-3 Mener à bien le projet immobilier

2- Le modèle de développement

2-1 Continuer d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation d'ingénieur

2-2 Adapter les objectifs de croissance en France aux conditions de financement

2-3 Poursuivre un développement maîtrisé à l'international

2-4 Optimiser l'allocation des ressources et poursuivre la stratégie d'alliances

3- Les axes de développement

3-1 Affirmer le leadership dans la formation d'ingénieurs intégrateurs « à la française»

3-2 Poursuivre la construction d'un centre de recherche de niveau mondial

3-3 Poursuivre l'internationalisation

3-4 Accroître les ressources et optimiser leur utilisation

3-5 Faire de CentraleSupélec une école numérique exemplaire et homogénéiser les systèmes d'information

3-6 Un management et une organisation cohérents avec le projet

Jalons

Annexe financière

Annexe recherche

Préambule

La mondialisation, renforcée par l'avènement des TIC, continue de modifier profondément tous les domaines d'activité qui y sont exposés. C'est le cas depuis le début du siècle de l'enseignement supérieur, où cette évolution est accélérée par quatre grandes tendances :

- l'importance pour les Etats de pouvoir s'appuyer sur des ensembles universitaires de grande qualité pour construire la société de l'information et de l'innovation,
- la poursuite de la croissance des besoins de formation et du nombre d'étudiants dans le monde, au rythme de plusieurs millions d'étudiants supplémentaires par an, essentiellement en Asie, avec paradoxalement une pénurie d'ingénieurs de haut niveau,
- «l'émergence des émergents », Chine, Inde et Brésil, et un jour prochain l'Afrique, qui, pour répondre à leurs besoins de diplômés et notamment d'ingénieurs, soutiennent avec des moyens considérables leurs meilleures institutions nationales, qui participent désormais au jeu mondial,
- le développement vertigineux de la société numérique, qui va profondément modifier les métiers de l'enseignement supérieur et l'équilibre des institutions.

La conséquence la plus importante de ces évolutions est que la compétition entre les meilleures institutions va s'amplifier :

- pour le recrutement des enseignants-chercheurs,
- pour le partenariat avec les entreprises,
- et surtout, pour attirer les meilleurs élèves,

et ce d'autant plus que :

- les entreprises, même si elles privilégient les recrutements locaux, recherchent des talents très divers, sur toute la planète et souhaitent avoir avec les institutions d'enseignement supérieur des partenariats plus globaux et dont les bénéfices pour elles sont clairement définis,
- les étudiants, et en particulier les plus brillants sont de plus en plus mobiles et n'hésitent plus à aller chercher « ailleurs » la formation qui leur paraît la mieux adaptée à leur projet et optimiser le couple « réputation/coût ».

Dans ce contexte, il est clair que les institutions qui se fixeront comme premier objectif de maintenir leur position en France seront irrémédiablement dépassées. Pour être fidèle à sa vocation et à son histoire, CentraleSupélec doit donc se donner l'ambition de devenir une institution de référence à l'échelle mondiale pour ses activités de base :

- la formation d'ingénieurs, la formation doctorale et la formation continue,
- la recherche en sciences de l'ingénierie et des systèmes, incluant les sciences et technologies de l'information, de l'énergie et de la communication et les sciences de l'entreprise.

Par son appartenance à la communauté d'universités et établissements « Université Paris-Saclay », la nouvelle école issue de la fusion se donne les moyens de réaliser cette grande ambition.

La réussite de ces deux grands projets, ainsi que celle du déménagement de l'ex Ecole Centrale sur le site de Gif-sur-Yvette, est donc l'objectif stratégique majeur pour la période contractuelle 2015-2019.

1- Une double ambition : réussir CentraleSupélec et en faire un acteur fort et engagé de l'Université Paris-Saclay

1-1 Réussir CentraleSupélec

Outre l'accroissement très significatif de visibilité et de capacité d'action et de développement, l'intérêt principal de cette alliance est de pouvoir tirer parti de la très grande complémentarité disciplinaire des activités de recherche des deux écoles, sur un positionnement scientifique commun, « systèmes et complexité », cohérent avec les projets de formation et plébiscité par les entreprises partenaires.

Un vaste projet de partage et d'enrichissement de la stratégie, ainsi que de définition et de mise en place de l'organisation commune est en cours de déploiement.

Tous les personnels, toutes les fonctions et toutes les formations sont fusionnés dans le nouvel établissement, à l'exception des deux cursus d'ingénieurs qui restent distincts jusqu'au déménagement de l'ex-Ecole Centrale sur le campus de Gif. La construction et la mise en place d'un dispositif unique de formation des ingénieurs, conduisant à un diplôme unique constituera le projet fondamental de CentraleSupélec au cours de la prochaine période, projet qui sera fondé sur une analyse détaillée des besoins et des enjeux de l'économie et de la recherche, au plan national et international et qui sera construit sur un modèle pédagogique innovant apportant une réelle valeur ajoutée par rapport aux cursus précédents (voir également § 3.1).

Il s'agira par ailleurs de construire une culture commune et de tirer le parti maximum des complémentarités et des synergies des deux écoles, notamment au sein de la School of Engineering de Paris-Saclay et d'amorcer dès à présent un processus de convergence des deux cursus vers le diplôme unique par des mutualisations renforcées.

La nouvelle maquette du cursus unique de formation des ingénieurs devra être mise en place à partir de la rentrée 2017. Ce nouveau modèle de formation se déploiera dans le cadre d'une optimisation maximale des ressources humaines et financières existantes.

Pour garantir le succès de ce processus de construction, deux points paraissent essentiels :

1- Garantir une conduite de projet rigoureuse, distinguant bien les différentes phases du projet : bilans/ cadrage du projet/ définition précise du cursus cible, prenant en compte explicitement les ressources disponibles ou accessibles/ élaboration des enseignements et des modalités pédagogiques/ mise en oeuvre du nouveau cursus, incluant la mise en place de sa gouvernance.

2 Associer toutes les parties prenantes au projet : équipes enseignantes, mais aussi élèves, jeunes diplômés, communautés d'anciens, partenaires, personnalités de la société civile et bien sûr entreprises, en France et à l'étranger.

Jalons : - Validation par le conseil d'administration de CentraleSupélec du modèle pédagogique de la formation d'ingénieur (2016)

- Dépôt du dossier de demande à la Commission des Titres d'Ingénieur (2017)

- Mise en place de la nouvelle maquette de formation (rentrée 2017)

1-2 Etre un acteur fort et engagé de l'Université Paris-Saclay

Centrale et Supélec ont beaucoup contribué à la définition du projet « Campus de Saclay », auquel elles ont toujours totalement adhéré et à sa labellisation comme Initiative d'Excellence (IDEX), préfigurant l'Université Paris-Saclay. Cette dernière constitue pour CentraleSupélec une opportunité unique d'accès à un environnement scientifique de classe mondiale, mais aussi à une visibilité et un positionnement exceptionnels à l'international.

CentraleSupélec continuera donc d'en être un acteur engagé avec pour objectifs:

- de devenir l'un des leaders de l'Université Paris-Saclay et de la School of Engineering,

- de développer ses partenariats avec tous les acteurs du plateau et en particulier ses voisins du quartier du Moulon,
- de générer des projets et des idées nouvelles contribuant au bon établissement et au bon développement de l'université.

Parallèlement, les projets de développement des campus de Rennes et de Metz seront construits en pleine cohérence avec leurs environnements régionaux et mis en oeuvre, dans une logique de croissance économiquement soutenable des deux sites s'appuyant sur les points forts existants, sur des partenariats internationaux et sur le recrutement d'étudiants étrangers.

Jalon : bilan des projets de développement des sites de Rennes et de Metz (2017)

1-3 Mener à bien le projet immobilier

La construction des nouveaux bâtiments du campus de Gif-sur-Yvette, la rénovation du bâtiment existant et la réussite en 2017 du déménagement et de la bonne installation des étudiants, des personnels et des équipements, qui quitteront définitivement l'actuel Campus de Châtenay-Malabry, constituent un troisième projet majeur. Dans le cadre de ce déménagement, une politique de rationalisation des surfaces d'enseignement et de recherche sera mise en place.

IC 8 – Taux d'occupation des locaux

2- Le modèle de développement

Pour poursuivre son développement et contribuer à celui de l'Université de Paris-Saclay, CentraleSupélec a décidé d'adopter un nouveau modèle de développement cohérent avec ses points forts et le constat des moyens dont elle dispose. Ce modèle tient en quatre points :

2-1 Continuer d'améliorer la qualité et la pertinence de la formation d'ingénieur

Prototypes de la formation d'ingénieurs à la française, les cursus d'ingénieur de Centrale et Supélec, tout à la fois différenciants et bien adaptés à la demande des entreprises, sont à l'origine de leur attractivité et de leur succès internationaux. La formation d'ingénieur de CentraleSupélec est donc son meilleur atout en France et à l'international. CentraleSupélec devra par conséquent avoir le souci permanent d'en améliorer la qualité et la pertinence perçues par ses deux clients, les étudiants et les employeurs, en France et à l'étranger.

2-2 Adapter les objectifs de croissance en France aux conditions de financement

Dans le cadre financier actuel, CentraleSupélec n'a plus la capacité d'augmenter significativement le nombre d'étudiants formés en France, nonobstant la demande soutenue d'ingénieurs experts et transverses. La nouvelle école doit dès lors viser une croissance qualitative sur le territoire national associée au développement de ses formations payantes.

Ainsi, outre la poursuite de la diversification des modes de recrutement et de l'origine, notamment sociale, de ses élèves, l'évolution des promotions du cursus ingénieur prendra en compte :

- l'évolution des financements publics, directs ou indirects,
- la capacité de l'établissement à dégager des recettes propres,
- l'évolution des impératifs de qualité.

2-3 Poursuivre un développement maîtrisé à l'international (voir également 3.3)

CentraleSupélec aura en revanche intérêt à continuer d'installer sa formation d'ingénieur, puis ses autres formations, dans le paysage international en poursuivant sa stratégie de croissance hors de France, en particulier dans les grands pays émergents dont les marchés très porteurs offrent des conditions financières génératrices de ressources.

Le développement international permettra à CentraleSupélec de continuer d'attirer de très bons étudiants étrangers, sur ses campus en France et hors de France, mais aussi de développer de véritables parcours académiques internationaux pour ses élèves de toutes origines. Le réseau et les dispositifs ainsi constitués contribueront directement au développement international de l'Université Paris-Saclay, CentraleSupélec ayant d'ailleurs commencé à associer certains de ses partenaires de Saclay à ses projets internationaux.

Concernant les implantations internationales, CentraleSupélec doit prioritairement, en partenariat avec les écoles du GEC (Groupe des Ecoles Centrales) :

- stabiliser et développer l'Ecole Centrale de Pékin, qui a déjà diplômé quatre promotions et dont le modèle financier et la gouvernance sont en cours de redéfinition ;
- réussir le démarrage de ses deux nouveaux campus, dès cette année en Inde, à Hyderabad, et l'an prochain au Maroc, à Casablanca.

Dans les autres parties du Monde, elle va concentrer ses partenariats institutionnels sur un nombre limité d'institutions prestigieuses avec lesquelles elle intensifiera ses coopérations.

En Europe, le réseau TIME, qui entre dans une nouvelle dynamique en étendant ses activités au doctorat, à la recherche et à l'expérimentation pédagogique, continuera d'être la base précieuse des coopérations.

CentraleSupélec a par ailleurs initié avec l'Université Polytechnique de Milan la création d'un réseau resserré d'institutions de formation d'ingénieurs, soigneusement sélectionnées au sein des principaux pays européens et qui offrirait des opportunités nouvelles aussi bien en termes pédagogiques que stratégiques.

Jalon : bilan économique des implantations internationales (2017)

IC 3 – Mobilité internationale (entrante et sortante)

2-4 Optimiser l'allocation des ressources et poursuivre la stratégie d'alliances

Le bon arbitrage et la bonne utilisation des moyens, humains et financiers, attribués à l'interne ou affectés à ses projets internationaux sera décisif dans le succès de CentraleSupélec, qui devra donc :

- avoir le souci permanent de l'efficacité de ses actions en France, fortement centrées sur ses métiers de base,
- focaliser son développement international sur les seuls projets autofinancés et si possible capables de générer des revenus significatifs.

Par ailleurs, elle utilisera au maximum les possibilités offertes par le développement de l'enseignement à distance et par ses alliances et partenariats, en particulier au sein de Paris-Saclay (investissements partagés, échanges ou mutualisations d'enseignements et d'enseignants complémentaires, mutualisations de fonctions support...).

La stratégie d'alliances est en effet un élément fort du modèle de développement de CentraleSupélec.

En France, la priorité sera bien entendu le développement de l'Université Paris-Saclay et des coopérations en son sein.

CentraleSupélec poursuivra par ailleurs le développement de ses partenariats avec des institutions complémentaires, et notamment :

- les quatre autres Ecoles du GEC (Groupe des Ecoles Centrales), dans le cadre d'un partenariat resserré sur le développement international et la mutation pédagogique en appui sur les TICE, dans le cadre d'une gouvernance refondée autour du leadership reconnu de CentraleSupélec,
- l'ESSEC, dans le cadre du partenariat construit de longue date avec Centrale Paris, afin de proposer à ses étudiants des formations originales adaptées aux attentes du marché, et de développer des activités de recherche aux interfaces entre les sciences de l'ingénieur et les disciplines du management.

3- Les axes de développement

Pour mettre en oeuvre le modèle de développement présenté ci-dessus, CentraleSupélec développera six axes stratégiques complémentaires :

3-1 Affirmer le leadership dans la formation d'ingénieurs intégrateurs « à la française » (voir également § 1-1)

CentraleSupélec doit continuer d'améliorer sa formation d'ingénieur, en accord avec l'évolution des attentes des entreprises et de ses élèves, en profitant de la mise en place d'un dispositif unique conduisant à un diplôme unique.

Les principales évolutions vont concerner :

- le développement au sein du cursus de parcours de formation, dont le parcours « recherche » récemment mis en place est le prototype,
- le rôle de plus en plus structurant donné à la conduite de projets dans le cadre du processus de formation,
- l'accent mis sur l'acquisition des bases, sur les méthodes de travail, sur les aptitudes et les comportements,
- l'utilisation des TICE, en plein essor et qui vont profondément modifier la pédagogie, en particulier via la personnalisation des contenus et du rythme des acquisitions.

Parallèlement, se mettra en place un nouveau modèle pédagogique où :

- les phases d'acquisition de connaissances seront préparées par un travail personnel des élèves, préalable aux phases présentielles,
- les phases présentielles, plus que jamais indispensables, mais dont le volume sera réduit par rapport à la situation actuelle, seront davantage consacrées au suivi des élèves, à l'échange et au contrôle du processus d'apprentissage.

Pour accompagner cette mutation, CentraleSupélec :

- fera de l'augmentation du taux d'encadrement un objectif prioritaire en fonction des possibilités budgétaires de l'école ;
- proposera aux enseignants qui le souhaiteront de structurer une activité de recherche en pédagogie de formation de l'ingénieur.

Par ailleurs, CentraleSupélec mènera durant la prochaine période des actions ciblées, mais aussi une réflexion de fond sur l'évolution des dispositifs de recrutement de ses élèves, dans le sens d'une plus grande diversification. Les principales orientations seront les suivantes :

- d'abord poursuivre le travail en cours de clarification et de renforcement des exigences vis à vis des étudiants admis hors concours principal, complétant par ailleurs les dispositifs existants d'évaluation, de mise à niveau et de soutien ;
- faire correspondre au mieux le profil des élèves au projet éducatif de l'école en envisageant par exemple d'introduire à l'oral du concours une épreuve évaluant plus les aptitudes et les comportements que les connaissances, sans biais social ni culturel ;
- si CentraleSupélec dispose de ressources suffisantes, poursuivre la diversification des voies de recrutement nationales :
 - en développant les passerelles avec les universités ;
 - en envisageant l'extension de son concours à d'autres publics (par exemple celui des classes préparatoires « Agro/Veto »).

IC 1 – Taux de passage en année supérieure

IC 2 – Diversification et démocratisation de l'accès

IC 4 – Insertion Professionnelle

IS Nombre de stages en entreprise

3-2 Poursuivre la construction d'un centre de recherche de niveau mondial

En appui à la formation, dont il garantira l'excellence et la modernité, le centre de recherche sera la clef de la bonne insertion au sein de l'Université Paris-Saclay et établira définitivement la légitimité internationale de CentraleSupélec, ce qui suppose de :

- poursuivre le repositionnement sur les thématiques du XXI siècle et renforcer le positionnement « systèmes », en accord avec la formation ;
- développer les coopérations au sein de l'Université Paris-Saclay et au sein du tissu local pour ses campus de Rennes et de Metz ;
- développer une stratégie scientifique internationale cohérente avec celle de l'école ;
- dans la limite des possibilités budgétaires, continuer de recruter des enseignants-chercheurs du meilleur niveau ;
- participer très activement au développement des nouvelles écoles doctorales dont il est opérateur ou auxquelles il est associé et qui viennent d'être construites au sein de l'Université Paris-Saclay.

Par ailleurs, il va continuer d'encourager les élèves ingénieurs qui manifestent un intérêt pour la recherche à aller vers le doctorat, via le développement des « parcours recherche » récemment mis en place.

IC 5 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

IC 6 – Contrats de recherche passés avec les entreprises

3-3 Poursuivre l'internationalisation (voir également 2.3)

Outre le développement déjà évoqué, de ses implantations internationales, de ses réseaux et de ses partenariats stratégiques, CentraleSupélec poursuivra son internationalisation en :

- continuant de recruter des enseignants et chercheurs étrangers,
- favorisant les séjours de ses enseignants et de ses chercheurs à l'étranger,
- augmentant l'internationalisation des formations par l'augmentation de la proportion de cours donnés en anglais et du nombre d'étudiants étrangers et par la mise en place de nouveaux parcours internationaux,
- formant les personnels des fonctions support au travail avec des publics internationaux.

3-4 Accroître les ressources et optimiser leur utilisation

3-4-1 Le développement de la fonction ressources humaines

Pour réussir son projet en y associant aussi étroitement que possible ses personnels, CentraleSupélec devra poursuivre le déploiement de sa fonction ressources humaines dans toutes ses dimensions, pour notamment adapter la pyramide fonctionnelle des emplois à sa stratégie. C'est pourquoi CentraleSupélec s'est doté d'une direction des ressources humaines, dont les principales missions sont :

- de renforcer la capacité de pilotage de la masse salariale,
- de mettre en place une fonction commune de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC),
- de définir le système de reconnaissance commun, fondé sur la performance et la prise de responsabilités,
- de préciser les procédures de recrutement,
- de développer la compétence managériale des responsables d'équipes.

3-4-2 L'accroissement des ressources financières

La recherche des financements indispensables au projet de développement concernera trois types d'activités, dont la plupart sont déjà pratiquées par les deux écoles :

- des activités à fort taux de contribution : mécénat individuel, chaires, partenariats d'entreprises (dons, taxe d'apprentissage, financement d'apprentis), en direction des grands groupes internationaux comme des PME et Entreprises de Taille Intermédiaire françaises;
- des activités d'enseignement, impérativement autofinancées, à frais de scolarité libres et donc principalement destinées aux étudiants extracommunautaires ;
- des activités à plus faible taux de contribution mais à très forte capacité de progression, la recherche contractuelle, en profitant du mouvement d'Open Innovation et la formation continue, déjà mise en commun par les deux écoles et qui représente aujourd'hui environ 10 M€ de chiffre d'affaires.

Un autre apport de revenus proviendra des efforts que CentraleSupélec engagera sur la période pour améliorer son efficacité et mieux utiliser ses ressources : ces efforts seront en particulier progressivement rendus possibles par les synergies du rapprochement et par un contrôle de gestion généralisé et optimisé.

IC 7 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)

3-5 Faire de CentraleSupélec une école numérique exemplaire et homogénéiser les systèmes d'information

Pour piloter sa transformation digitale, CentraleSupélec a mis en place une structure entièrement nouvelle, le Digital Institute.

Cette structure, présidée par le directeur de l'école et dirigée par un directeur dédié, est composée des spécialistes métier des DSI (Directions des Systèmes d'Information) et des représentants des utilisateurs, personnels et élèves. Elle :

- identifie les usages potentiellement intéressants, soit demandés ou proposés par l'interne, soit identifiés par les activités de veille organisées par l'Institut,
- sélectionne les plus prometteurs,
- lance et pilote les projets de développement et/ou d'implantation correspondants, auxquels elle attribue autant que budgétairement possible les moyens financiers et humains nécessaires,
- définit les modalités de financement et les partenariats nécessaires à ces travaux, ainsi que les modèles d'affaire associés aux usages susceptibles de générer des retours financiers.

Le Digital Institute, qui concerne toutes les activités de CentraleSupélec, est actuellement plus particulièrement orienté vers:

- la formation initiale et la formation continue, et en particulier les TICE,
- l'environnement numérique de travail et le « bureau mobile ».

La réussite de la fusion nécessite de faire converger les SI entre les deux écoles dans le cadre de l'harmonisation menée au niveau de l'Université Paris-Saclay.

Pour l'ensemble de ces projets numériques, la cohésion des équipes projets transverses est un paramètre essentiel à la capacité du nouvel ensemble à généraliser les expériences réussies et à faire adhérer l'ensemble des acteurs concernés à la démarche enclenchée.

Jalons :- Bilan des expériences en pédagogie numérique (2017)

- Suivi du rapprochement des SI (2016)

3-6 Un management et une organisation cohérents avec le projet

L'engagement des personnels dans la construction de CentraleSupélec suppose :

- un large effort d'explication et d'information,
- le respect et l'encouragement systématique de l'initiative individuelle et collective, dans le cadre du projet,
- l'écoute et la reconnaissance de tous les acteurs, enseignants, personnels et élèves,
- l'émergence progressive d'une culture commune.

Une équipe de direction soudée, une structure légère, et un management fondé sur une large délégation des responsabilités, sur l'accompagnement des responsables et sur la confiance seront privilégiés pour y parvenir.

**

*

Ce volet spécifique sera complété à l'automne 2015 par une annexe d'indicateurs et cibles de performance.

Jalon :- Elaboration des indicateurs et cibles de performance intégrés au contrat (2015)

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de CentraleSupélec

Opérations	Année d'observation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Formation					
Validation par le conseil d'administration de CentraleSupélec du modèle pédagogique de formation de l'ingénieur					
Dépôt du dossier de demande à la Commission des Titres d'Ingénieur					
Mise en place de la nouvelle maquette de formation (rentrée 2017)					
Bilan des projets de développement des sites de Rennes et de Metz					
Bilan des expériences en pédagogie numérique					
International					
Bilan économique des implantations internationales					
Pilotage					
Suivi du rapprochement des SI					
Elaboration des indicateurs et cibles de performance intégrés au contrat (automne 2015)					

Annexe financière pour la période 2015-2019 CentraleSupélec

- CentraleSupélec qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de CentraleSupélec financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
CentraleSupélec	2015
Masse salariale	25 611 133 €
Fonctionnement	12 272 921 €
Dotation prévisionnelle initiale	37 884 054 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

CentraleSupélec

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements
1 – Mathématiques et applications					
EA	4037	MAS	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES AUX SYSTÈMES	ABERGEL Frédéric	CentraleSupélec
FR	3487		FÉDÉRATION DE MATHÉMATIQUES DE L'ÉCOLE CENTRALE PARIS	MASSOT Marc	CNRS CentraleSupélec

2 – Physique					
EA	4423	LMOPS	LABORATOIRE MATÉRIAUX OPTIQUES, PHOTONIQUES ET SYSTÈMES	SALVESTRINI Jean Paul	U Lorraine, CentraleSupélec
UMR	8537	LPQM	LABORATOIRE DE PHOTONIQUE QUANTIQUE ET MOLÉCULAIRE	LEDOUX-RAK Isabelle	CNRS ENS Cachan, CentraleSupélec

4 – Chimie					
UMR	8580	SPMS	STRUCTURES, PROPRIÉTÉS ET MODÉLISATION DES SOLIDES	DEZANNEAU Guilhem	CNRS CentraleSupélec

8 – Sciences pour l'ingénieur						
UMR	8579	MSSMat	LABORATOIRE DE MÉCANIQUE DES SOLS, STRUCTURES ET MATÉRIAUX	BEN DIA Hachmi	CNRS	CentraleSupélec
UMR	8506	L2S	LABORATOIRES DES SIGNAUX ET SYSTÈMES	NICULESCU Silviu-Iulian	CNRS	CentraleSupélec
UMR	8507	GeePS	LABORATOIRE DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE DE SACLAY	MARCHAND Claude	CNRS	CentraleSupélec, UParisSud, UParis 6
UPR	288	EM2C	LABORATOIRE D'ÉNERGÉTIQUE QUANTIQUE ET MOLÉCULAIRE	GICQUEL Olivier	CNRS	(CentraleSupélec)
EA	2606	LGI	LABORATOIRE DE GÉNIE INDUSTRIEL	YANNOU Bernard		CentraleSupélec
EA	4038	LGPM	LABORATOIRE DE GÉNIE DES PROCÉDÉS ET MATÉRIAUX	PERRE Patrick		CentraleSupélec
EA	7399	SONDRA	ONERA NUS DSO RESEARCH ALLIANCE	LESTURGIE Marc	ONERA	CentraleSupélec
FED	29	TMC	FÉDÉRATION DE TRANSFER T DE MASSE ET DE CHALEUR	SOUFIANI Anouar		CentraleSupélec, U Paris 6, U Paris Est Marne La Vallée, U Créteil, Evry
FR	2609	MMSP	FEDERATION FRANCILIENNE DE MECANIQUE, MATERIAUX, STRUCTURES PROCEDES	FOREST Samuel	CNRS ONERA	Arts et Métiers Paristech, Ecole Polytechnique, Mines ParisTech, Ecole des Ponts ParisTech, U-Paris 6, U Paris Est Marne La Vallée, EDF, U Paris Est Créteil, Ensta Paristech, Ifsttar
FR	3393	PV	FÉDÉRATION DE RECHERCHE SUR L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	ROCA CABARROCAS Pere	CNRS	CentraleSupélec (...)
FR	3574	GI2M	FÉDÉRATION GÉNIE INDUSTRIEL, MÉCANIQUE, MATÉRIAUX	DAYA El Mostafa	CNRS	U Lorraine, ENI Metz, CentraleSupélec

9 – Sciences et Technologies de l'information						
UMR	6164	IETR	INSTITUT D'ÉLECTRONIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE RENNES	POTIER Eric	CNRS	Rennes 1, CentraleSupélec, INSA Rennes, Nantes
UMR	6074	IRISA	INSTITUT DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET SYSTÈMES ALÉATOIRES	JÉZÉQUEL Jean Marc	CNRS INRIA	Rennes 1, CentraleSupélec (partenaire) INSA Rennes, Mines Télécom, U Bretagne Sud
UMR-A	8623	LRI	LABORATOIRE DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE	MANOUSSAKIS Ioannis	CNRS INRIA	U Paris Sud, CentraleSupélec
UMI	2958	IMS	INFORMATION, MULTIMODALITÉ, SIGNAL	OUGAZZADEN Abdallah	CNRS	CentraleSupélec (...) avec Institute of technology (Atlanta)

VOLET SPÉCIFIQUE

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN (ENS CACHAN)

Préambule

I- Renforcement de la gouvernance et stratégie partenariale dans le cadre projectif de la politique de site (ComUE Université Paris Saclay)

1-1- Renforcement et modernisation de la gouvernance

1. Organisation interne et fonctionnement administratif
2. Communication (interne et externe)
3. Politique et actions internationales, en lien avec la stratégie de la ComUE

1.2- Stratégie partenariale : recherche, formation, fonctions soutien

1. Les activités de valorisation de la recherche, de transfert technologique et d'innovation scientifique, en lien avec la SATT / le renforcement partenarial industriel et des liens avec les milieux socio-économiques
2. Une politique de formation inscrite dans celle de la ComUE
3. Assurer et diversifier les débouchés professionnels
4. Développement de la formation doctorale dans le cadre de l'Université Paris Saclay
5. Une fonction soutien : une démarche documentaire de site

II- Une formation sélective adossée à une recherche d'excellence, repensée dans le nouveau contexte du site de Saclay

2-1- Recherche, innovation et transfert

1. Promotion de l'interdisciplinarité et thématiques affirmées
2. Liens avec les établissements partenaires du site Paris-Saclay
3. Articulation avec la stratégie des organismes

2-2- Stratégie et pilotage de la formation

1. Promotion et ouverture sociale (égalité des chances, parité)
2. Innovation pédagogique et décroisement disciplinaire
3. Evaluation des formations et des enseignements dans le cadre d'une démarche qualité
4. Définition d'un nouveau modèle de formation continue et de VAE (ressources propres)

III- Poursuite de la modernisation du pilotage des fonctions support et maintien de l'équilibre du modèle économique

3-1- Système d'information : mise en place d'un SI opérationnel autour de trois enjeux majeurs : interopérabilité, sécurisation et fiabilisation des données

- 1) Campus de Cachan
- 2) Campus du Moulon
- 3) Schéma handicap
- 4) Vie étudiante (intégration dans le projet général du nouveau campus de Saclay)

3-2- Immobilier : maîtrise du pilotage et des outils adaptés et harmonisés avec les autres partenaires du site

3-3- Gestion financière, comptable et budgétaire : mise en place d'une carte des risques et d'outils de prévision budgétaire / mise en place d'une comptabilité analytique

3.4- généralisation de la démarche qualité

3.5- RH, démarche d'accompagnement des personnels dans le projet de déménagement sur le campus de Saclay (horizon 2018)

IV- Pérennisation de l'équilibre financier et maintien de la soutenabilité du modèle économique.

4.1- Développer les activités de valorisation de la recherche, de transfert technologique et d'innovation scientifique, notamment à travers un renforcement partenarial industriel et des liens avec les milieux socio-économiques

4.2- Maintenir l'équilibre du modèle économique et soutenabilité financière : les mesures et le plan d'actions

Jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexes formation et recherche

Préambule

L'école normale supérieure de Cachan (ENS) est une école sélective qui « prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises »¹.

Ses élèves recrutés par concours ont le statut de fonctionnaires stagiaires ; l'établissement couvre un large spectre de la connaissance, associant les sciences pour l'ingénieur, les sciences fondamentales et les sciences humaines et sociales ; l'ENS est un lieu de production, de diffusion des savoirs et de réflexions sur les enjeux de la recherche et de la formation à l'épreuve de questions industrielles, technologiques, économiques ou sociétales. En cela, c'est un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche en France qui cherche à développer sa visibilité et son rayonnement en Europe et dans le monde.

Au cours de cette période quinquennale, l'enjeu de la politique stratégique pour l'ENS Cachan sera triple : le déménagement programmé sur le campus de Paris-Saclay ; l'intégration de l'école dans le projet partenarial de l'Université Paris Saclay (UPSay) ; le choix d'une nouvelle dénomination, liée à sa nouvelle localisation géographique.

Demeurent de mise trois autres enjeux élevés au rang des priorités majeures lors du précédent contrat quinquennal et non encore complètement aboutis : le renforcement et la modernisation de la gouvernance ; la professionnalisation du pilotage des fonctions support et en particulier les fonctions ressources humaines (RH), financières et des systèmes d'information (SI) ; enfin, le maintien de l'équilibre financier qui reste encore fragile et au-delà la consolidation du modèle économique.

I – Renforcement de la gouvernance et stratégie partenariale dans le cadre projectif de la politique de site (ComUE Université Paris Saclay)

I-1. Renforcement et modernisation de la gouvernance

1) Organisation interne et fonctionnement administratif

L'ENS Cachan poursuivra sa réorganisation interne visant une professionnalisation des fonctions d'appui et de soutien. Pour cela, la mise en place d'une direction d'aide au pilotage stratégique est envisagée. La nouvelle organisation des services sera mise en place entre 2016 et 2017.

- Le premier objectif est de réduire les chevauchements de compétences tout en renforçant la cohérence de l'ensemble.
- Le second objectif est la dématérialisation des opérations et des procédures dont le calendrier du déploiement de la dématérialisation sera arrêté à la fin de l'année 2016.

Considérés ensemble, ces objectifs accroîtront la mutualisation interne, l'efficacité et la sécurisation des processus. Ils nécessiteront une évolution des compétences, notamment pour les métiers nécessaires au fonctionnement et à la maintenance du futur bâtiment de l'ENS : aspects numériques des métiers de la direction des affaires immobilières (DAI) ou de la direction des systèmes d'information (DSI). L'organisation de la DAI et de la DSI aux formats de la nouvelle école intégrera un plan de formation des agents et des recrutements nécessaires à réaliser pour la période 2016-2019.

L'ENS Cachan s'appuiera sur la ComUE pour favoriser systématiquement la mutualisation entre établissements.

Jalon : Point d'étape sur le renforcement et la modernisation de la gouvernance

2) Communication (interne et externe)

Durant la période contractuelle, la stratégie de la communication de l'école tournera autour de trois enjeux majeurs :

- Expliquer et mieux communiquer la mission et le projet de l'établissement, notamment en liant les caractéristiques de l'école (modèle pédagogique, statuts et débouchés des normaliens) aux objectifs d'une politique publique de développement de l'université, de la recherche et de l'innovation ;
- Accompagner le changement de nom de l'établissement ;

¹ Voir décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 relatif à l'École normale supérieure de Cachan.

- Communiquer sur le projet immobilier et le déménagement et accompagner l'intégration de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay.

Les réponses apportées à ces trois premiers enjeux de communication externe permettront de valoriser le positionnement singulier de l'école dans l'ensemble Paris-Saclay et contribueront à la définition progressive de sa nouvelle identité, par étapes progressives :

2015 : Endossement du logo de l'Université Paris-Saclay / Adoption de la signature commune.

2016 : Avis des instances sur le nouveau nom de l'école/Communication sur le nouveau nom de l'ENS auprès des classes préparatoires, de la presse, du grand public ; rénovation du site internet.

2017 : Concours d'entrée sous le nouveau nom de l'ENS.

3) Politique et actions internationales, en lien avec la stratégie de la ComUE

Durant la période contractuelle, la politique internationale de l'ENS poursuivra trois objectifs majeurs :

1. contribuer à la visibilité internationale de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour renforcer leur attractivité auprès des meilleurs étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs : d'une part, par une rationalisation de la carte des coopérations, en cohérence avec la politique internationale de la ComUE, notamment par la création des parcours internationaux dans le cadre de la politique de formation en master de l'Université Paris-Saclay ; d'autre part, en privilégiant des zones géographiques bien identifiées et en développant des programmes et des coopérations ciblées durant la période 2015-2019 (Amérique : Brésil et Amérique du Nord ; Asie : Chine, Japon, Taiwan et Vietnam ; Afrique, notamment le Maghreb et Europe dans le cadre des projets de l'UE) ;
2. promouvoir la mobilité entrante et sortante des élèves et des étudiants : pour la mobilité entrante, d'une part, en articulant, à compter de 2015, son programme de bourses internationales en complémentarité avec le programme de l'IDEX Paris-Saclay, avec une spécification de la sélection internationale axée sur la formation par la recherche (financement de séjours recherche, de thèses en cotutelles, en lien avec les laboratoires) et d'autre part, en versant des bourses aux normaliens étrangers non fonctionnalisables ; pour la mobilité sortante, via le nouveau diplôme de l'ENS, notamment par l'extension du dispositif ARPE (année de recherche pré-doctorale à l'étranger) ;
3. accompagner l'internationalisation de la recherche au sein de l'école en soutenant la mise en place de structures de collaborations entre laboratoires (l'objectif étant la mise en place en 2018 d'un ou deux laboratoires internationaux « avec murs »). L'ENS apportera à l'Université Paris-Saclay des liens scientifiques forts avec des équipes de recherche parmi les meilleurs au niveau international tout en poursuivant sa politique de professeurs invités.

Indicateur de performance 2 : Attractivité internationale - Mobilité élèves et étudiants entrante et sortante

Jalon : Point d'étape sur la politique internationale (accords, programme d'échanges, collaborations de laboratoires)

I-2. Stratégie partenariale : recherche, formation, fonctions soutien

1) *Activités de valorisation de la recherche, de transfert technologique et d'innovation scientifique, en lien avec la SATT / renforcement partenarial industriel et des liens avec les milieux socio-économiques*

L'ENS a choisi de s'appuyer, pour développer son activité de valorisation, sur le développement de la SATT Paris-Saclay. Les prestations de la SATT, ainsi que son programme dédié à la pré-maturation doit permettre d'identifier des projets à bas TRL (*Technological Readiness Level* i.e. niveau de maturité technologique).

L'ENS entend développer ses partenariats avec l'industrie : recrutements de professeurs associés (PAST) et affiliés, poursuite de la politique des inno-campus (EADS-Airbus, EDF). L'école devrait bénéficier du cluster recherche-industrie de Paris-Saclay. Ainsi, en 2016, devrait être créé un laboratoire commun entre Thalès et le Laboratoire Aimé Cotton. Une démarche similaire pourra être explorée avec Safran ou Saint-Gobain.

Indicateur de performance 1 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

2) *Une politique de formation inscrite dans celle de la ComUE*

La formation à l'ENS Cachan est fondée sur une pédagogie spécifique qui, en quatre ans de scolarité amène les élèves et étudiants à faire l'apprentissage de la recherche scientifique et de sa pédagogie. Elle les conduit à obtenir un master orienté recherche et pour 75% d'entre eux, à s'engager dans un doctorat. Déclinée selon les domaines disciplinaires au sein de 12 départements d'enseignement, la formation dispensée repose sur les principes et caractéristiques suivants :

- (1) une culture disciplinaire large et renforcée, avec une attention particulière à l'expérimentation et à l'interaction fondamental/appliqué ;
- (2) des périodes d'immersion en laboratoire de recherche dès la première année ;
- (3) un accent sur les enjeux de l'interdisciplinarité ;
- (4) une pédagogie en petits groupes ;

- (5) un tutorat et une personnalisation du parcours en fonction du projet professionnel ;
- (6) une formation à la pédagogie de l'enseignement supérieur ;
- (7) une expérience internationale de la recherche et/ou de l'enseignement supérieur.

Réinterprétant sa logique de partenariat aux niveaux L et M, l'ENS Cachan a reconstruit une part importante de sa nouvelle offre de formation en respectant la logique de mutualisation au sein de la ComUE : 17 mentions de masters (70 parcours de M1 et de M2) sont portées par Paris-Saclay. L'objectif fixé est de déployer les enseignements correspondants, mais aussi de prendre une part active au pilotage de ces formations (conseils de mentions, conseils de schools).

Quatre mentions de masters restent portées en propre ou accréditées avec différents partenaires du centre de Paris, soit 12 parcours de M1 et de M2. L'objectif est d'engager une réflexion au cours de cette période quinquennale, sur leur reconfiguration dans le contexte Paris-Saclay, notamment pour le domaine de la physique et du design.

Le projet pédagogique de l'ENS ne s'inscrit pas uniquement dans la politique de formation de la ComUE. La rénovation du diplôme de l'ENS est l'aboutissement d'une réforme de la scolarité engagée en 2012. Ce diplôme d'établissement (DE) sanctionne la qualité de la formation dispensée à l'ENS et inscrit la spécificité et la diversité des parcours des élèves et étudiants de l'école dans l'Université Paris-Saclay. Il structure la formation dispensée par l'ensemble des départements et offre une cartographie lisible du portfolio de compétences acquis par les élèves et étudiants de l'ENS Cachan.

Obtenu après quatre années de scolarité pour les élèves et étudiants rejoignant l'école au niveau L3, le DE reposera sur un cahier des charges précis et exigeant. Promouvant l'ouverture de l'école à des étudiants français et internationaux, le diplôme de l'ENS aurait grade de master.

Jalon : Point d'étape sur la mise en place du diplôme

3) Assurer et diversifier les débouchés professionnels

L'excellence de la formation à l'ENS ne doit pas exclusivement conduire ses élèves et étudiants aux métiers de la recherche et de l'enseignement mais doit promouvoir leur insertion dans un large ensemble de métiers, notamment dans les secteurs exigeant une forte expertise scientifique, (R&D) et dans les grands corps de l'État, ainsi que dans des fonctions managériales.

La diversification des débouchés implique de travailler, lors de la période quinquennale, sur la rationalisation des accords de double cursus. Les partenariats avec Sciences-Po, des écoles d'ingénieur, l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort, les passerelles vers les études de médecine seront reconsidérées, dans le cadre du nouveau diplôme, mais également dans le cadre Paris-Saclay, qui offre des opportunités pour de nouvelles filières de formation.

Indicateur de performance 5 : Dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et élèves

Jalon : Point d'étape sur la mise en place d'un suivi de l'insertion professionnelle des élèves

4) Développement de la formation doctorale dans le cadre de l'Université Paris Saclay

L'ENS Cachan a transféré la diplomation du doctorat à l'Université Paris-Saclay. Pour autant, elle s'impliquera dans la formation doctorale.

- a. L'ENS assurera, à travers son département des études doctorales, une formation (orientation et sensibilisation) au doctorat ;
- b. Les laboratoires, lieu d'accueil des élèves et des étudiants, participeront à la formation au doctorat ;
- c. L'École veillera à l'équilibre entre les disciplines et les laboratoires pour les contrats doctoraux qui la concernent ;
- d. L'ENS aura un rôle important dans l'élaboration d'un référentiel Paris-Saclay de formation à l'enseignement supérieur sur la base de l'acquis du master FESup.

Indicateur de performance 4 : Taux d'élèves poursuivant en doctorat

5) Fonction soutien : une démarche documentaire de site

L'ENS Cachan a choisi de mutualiser sa documentation (bibliothèque) avec Centrale-Supélec et l'Université Paris-Sud, dans le futur Learning Center de l'Université Paris-Saclay. Le bâtiment de l'ENS ne devrait ainsi conserver qu'une antenne pour le travail des agrégatifs (master FESup) ainsi qu'une bibliothèque de recherche en sciences humaines et sociales (Bibliothèque Durkheim). Cette dernière devrait à terme rejoindre la Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay (MSHPS) dès que celle-ci aura défini sa localisation. La question des formes de mutualisation des personnels de la bibliothèque reste à trancher, l'ENS plaidant pour la mise en place d'un SICD Paris-Saclay.

II- Une formation sélective adossée à une recherche d'excellence, repensée dans le nouveau contexte du site de Saclay

II-1. Recherche, innovation et transfert

1) Promotion de l'interdisciplinarité et thématiques affirmées

La recherche à l'ENS Cachan est, dans tous les grands domaines disciplinaires, marquée par une volonté de lier la recherche fondamentale aux applications avec une dimension expérimentale très forte. A cet égard, la plupart des laboratoires pratiquent l'interdisciplinarité.

L'ENS a mis en place, au fil des années, des instituts fédératifs qui structurent l'ensemble des laboratoires UMR autour de grandes thématiques transdisciplinaires : l'institut d'Alembert fédère les laboratoires de sciences fondamentales autour de l'ingénierie moléculaire pour l'étude du vivant. L'institut Farman fédère les laboratoires de sciences pour l'ingénieur, de mathématique et d'informatique autour de la simulation numérique et de la modélisation. L'institut fédératif de sciences sociales fédère les laboratoires de sciences humaines et sociales.

Ces instituts de recherche constituent un outil pour réaliser, au sein de la ComUE, l'interface entre des départements de recherche structurés disciplinairement : ils ont vocation à jouer un rôle dans l'écosystème Paris-Saclay. La Maison des sciences de l'homme (MSH) Paris-Saclay, dans le domaine des sciences humaines et sociales préfigure cette logique.

2) Liens avec les établissements partenaires du site Paris-Saclay

L'évolution des 13 laboratoires fait l'objet d'une discussion entre les tutelles, notamment avec le CNRS. Pour autant, ces discussions sont désormais liées à la stratégie recherche du site Paris-Saclay. Ceci se traduit par la participation de la direction de la recherche de l'Université Paris-Saclay à certaines de ces discussions.

Par ailleurs, des collaborations entre laboratoires des établissements partenaires de l'Université Paris-Saclay seront consolidées, notamment pour le Laboratoire de photonique quantique et moléculaire, pour l'antenne du Centre d'économie de la Sorbonne, dans le cadre de l'UMR Excess ou pour l'équipe de l'ENS Design Lab dans le cadre du projet « Paris-Saclay Design Center ».

L'autre enjeu est, à l'occasion du déménagement de l'ENS en 2018, d'initier une démarche d'investissement et de mutualisation d'équipements et de plateforme de recherche. Des projets ont été déposés avec les établissements partenaires du site de Saclay, notamment dans le cadre du CPER pour un mésocentre de calcul scientifique haute performance (avec Centrale-Supélec, CNRS...) et un projet SESAME pour une plateforme de RMN (avec le CNRS, le CEA). Cette démarche sera systématiquement recherchée.

3) Articulation avec la stratégie des organismes

Le CNRS est le partenaire principal des unités de recherche (11 sur 13). Le document contractuel ENS Cachan/CNRS devrait être signé en 2016. Un dialogue renforcé a été engagé depuis 2014 pour suivre les enjeux du déménagement de l'école (moyens humains et équipements).

Un volet de la collaboration avec les organismes est lié à l'importance conférée à la participation des chercheurs des organismes aux formations de l'école. L'ENS Cachan est actuellement en discussion avec le CNRS et avec l'INRIA pour mettre en place un dispositif de professeur attaché.

Jalon : Point d'étape sur la restructuration de la recherche

II-2. Stratégie et pilotage de la formation

1) Promotion et ouverture sociale (égalité des chances, parité)

En recrutant en classes préparatoires des élèves qui n'iraient pas spontanément vers la recherche et vers l'université, l'ENS Cachan participe à la promotion sociale de l'enseignement supérieur. Un des ressorts de l'ouverture sociale des grandes écoles est le rapprochement entre ces dernières et les universités. Par construction, l'ENS Cachan est un des ponts de ce rapprochement. À cet égard, elle a joué un rôle actif dans la construction d'une offre de formation mutualisée entre universités, écoles et organismes au sein de l'Université Paris-Saclay. Elle entend poursuivre une politique de diversification de ses apprenants selon deux axes relatifs aux deux populations d'apprenants de l'école : les élèves (recrutés sur concours) et les étudiants.

Par ailleurs, l'ENS dispose d'un chargé de mission parité. Elle adhère aux chartes des deux conférences Universités et Grandes écoles (CPU et CGE). Elle mène une politique active de promotion de la parité parmi ses apprenants et personnels et qui est évaluée dans le bilan social annuel.

→ **Diversification du profil des élèves**

L'école sera attentive à corriger les biais sociogéographiques associés aux recrutements en CPGE. En maintenant un recrutement sur 13 concours d'entrée en première année, l'école exprime la volonté de soutenir un recrutement important dans des classes préparatoires à fort taux de boursiers (supérieurs à 30%) : filières TSI, D2, PT, BCPST, post BTS-DUT. Pour maintenir une attractivité forte vis à vis des lauréats boursiers, souvent attirés par des écoles menant à des métiers plus lucratifs, l'école doit intensifier ses efforts en matière de communication, notamment par des actions ciblées en régions.

L'ENS Cachan s'attachera, au cours de la période quinquennale, à refonder son second concours et à lui confier la mission de faire accéder au statut de normalien, des étudiants aux profils variés.

L'école entend également poursuivre les actions qu'elle mène pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus des milieux défavorisés, notamment son engagement actif dans les cordées de la réussite, selon des modalités qu'elle adaptera pour être en synergie avec les autres grandes écoles de la ComUE. Dans cette même perspective, un partenariat avec la Fondation culture et diversité est à l'étude.

→ **Diversification des étudiants formés à l'école**

L'importance de la collaboration de l'ENS Cachan avec les universités du site, dans chacun des secteurs disciplinaires de l'école, va mécaniquement permettre d'augmenter le nombre d'étudiants formés par l'école. L'école devra être attentive à utiliser au mieux les moyens qu'elle mobilise dans les formations Paris-Saclay pour favoriser l'accueil du plus grand nombre d'étudiants.

Mais l'ENS souhaite utiliser un deuxième levier important : son diplôme d'établissement refondé, qui doit favoriser l'accueil d'un public étudiant plus nombreux et plus diversifié s'insérant dans un parcours de formation long au sein de l'école.

Indicateur de performance 3: Ouverture sociale (diversification du recrutement)

2) Innovation pédagogique et décloisonnement disciplinaire

La formation à l'ENS est fondée sur une recherche constante d'innovations pédagogiques qui ont fondé l'architecture du nouveau diplôme de l'école. Elle repose sur quatre principes majeurs :

- Favoriser un contact précoce des élèves avec la recherche par des travaux pratiques et des périodes d'immersion dans les laboratoires de recherche de l'école dès le L3, en petits groupes tutorés par l'un de ses chercheurs ou encore l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) proposée après le M1 (cible de 25% d'élèves et étudiants bénéficiant du dispositif ARPE pour 2018) ;

- Réinventer les modalités et la place de l'anglais dans la formation en déployant un dispositif pédagogique conséquent, dès le niveau L3, pour permettre à chacun de ses apprenants de préparer le diplôme de Cambridge. L'objectif est d'amener 15% des diplômés au niveau C1 et 75% au niveau B2 en 2018. Cette offre de formation sera complétée par un enseignement d'anglais de spécialité, dispensé au sein de chaque département, avec comme objectif 85% de certification en 2018 des élèves et étudiants admis en 2016 ;

- Innover dans la pratique de l'interdisciplinarité par : des projets collectifs pluridisciplinaires, associant des élèves de différents départements ; une offre de parcours de double-cursus (la cible est de 15% d'élèves diplômés avec un double cursus en 2018) ; la promotion de collaborations entre les départements d'enseignement autour de la première année de scolarité (niveau L3) et la construction d'unités d'enseignements associant des enseignants de différentes disciplines et destinés à des élèves de différentes disciplines avec comme cible, au moins un projet collaboratif par département en 2018. En outre, le rapprochement des départements de sciences sociales et économie-gestion est envisagé à l'horizon 2018 ;

- Développer la contribution des apprenants dans les actes pédagogiques : pratique du tutorat, de préférence par les élèves ou étudiants en fin de scolarité, au bénéfice des étudiants étrangers et d'étudiants français en difficulté ; participation des étudiants en fin de scolarité à la création de cours ou modules, par exemple à la création de SPOC ou de MOOC. La cible est de 1 module/département en 2018.

Jalon : Point d'étape sur l'état des nouvelles démarches d'innovation pédagogique mises en œuvre

3) *Evaluation des formations et des enseignements dans le cadre d'une démarche qualité*

L'évaluation des enseignements dispensés se fera à différentes échelles selon des modalités similaires à celles mises en place pour les formations d'UPSAY. Un point essentiel : l'évaluation concernera tous les enseignements de l'école, y-compris ceux qui sont spécifiques au diplôme d'établissement.

Indicateur de performance 6 : Evaluation des enseignements

4) *Définition d'un nouveau modèle de formation continue et de VAE (ressources propres)*

L'école souhaite remanier significativement son catalogue d'offre de formation continue, qui repose aujourd'hui sur une coopération avec les lycées du campus de Cachan. Il est très dépendant des appels d'offre public et peu relié aux activités emblématiques de l'établissement, pour déployer des formations fondées sur son expertise recherche. Une action de formation annuelle par laboratoire est un objectif à réaliser pour la fin de la période quinquennale.

Le modèle économique sous-jacent implique d'inscrire cette refondation dans un cadre partenarial et de restructurer le service de formation continue. Le développement des ressources propres liées à cette activité constitue un objectif prioritaire.

Jalon : Point d'étape sur la politique de formation continue

III. Poursuite de la modernisation du pilotage des fonctions support et maintien de l'équilibre du modèle économique

III-1. Système d'information : mise en place d'un SI opérationnel autour de trois enjeux majeurs : interopérabilité, sécurisation et fiabilisation des données

L'ENS Cachan a fait le choix depuis de nombreuses années de l'implantation d'un système d'information interopérable, basé sur un référentiel unique. Elle entend poursuivre dans cette direction et déployer sur les prochaines années les différentes fonctionnalités offertes par son système d'information afin de disposer dans les plus brefs délais d'un infocentre performant et permettant de produire les informations de *reporting* qui lui sont nécessaires pour son pilotage et la réalisation de sa stratégie.

Par ailleurs, la mise en place de l'Université Paris-Saclay et notamment la mutualisation des masters et doctorats conduit à ce que le système d'information permette d'échanger des informations entre les établissements. L'ENS Cachan entend prendre toute sa part dans la construction de ces connecteurs entre établissements et avec le niveau de la ComUE.

Plusieurs axes seront dès lors poursuivis :

- priorité à court terme à la fiabilisation des données alimentant le système d'information de l'ENS Cachan. Cela concerne principalement les données RH, mais également les données sur les élèves et étudiants ou les données financières,
- apporter des réponses au plus proches des attentes des utilisateurs. Cela suppose un échange plus efficient entre les différents acteurs, une meilleure connaissance des capacités de l'outil, une meilleure définition des besoins, un partage des priorités,
- apprentissage des règles de sécurisation des données au sein de l'ENS Cachan ;
- intégration au sein du système d'information des choix opérés pour le nouveau bâtiment ;
- participation active à l'échange d'information et au reporting au niveau de la ComUE ;
- travailler sur la mutualisation des ressources, notamment les moyens humains qui sont aujourd'hui répartis entre la DSI, les départements et les laboratoires, afin de trouver une organisation qui garantisse une meilleure optimisation des moyens.

Au delà de l'aspect fiabilisation, dont l'objectif se situe à la fin de l'année 2015, l'ENS Cachan s'engage à finaliser son schéma directeur informatique et numérique au plus tard pour la fin de l'année 2016.

Indicateur de performance IC 12 : Qualité du pilotage en matière de système d'information

Jalon : Point d'étape sur la mise en place du schéma directeur du SI

III-2. Immobilier et vie de campus : maîtrise du pilotage et des outils adaptés et harmonisés avec les autres partenaires du site

L'ENS Cachan aura à répondre à une double problématique immobilière durant la période du contrat. D'une part, l'école devra assurer la maintenance de son patrimoine immobilier actuel dans un contexte de vente du Campus. D'autre part, elle doit se préparer aux enjeux posés par la construction d'un nouveau bâtiment ; un état des lieux des points forts et des points faibles de la fonction immobilière sera mené en vue de disposer d'une fonction immobilière appropriée pour 2018.

1) Campus de Cachan

S'agissant du campus de Cachan, la priorité sera donnée à la maintenance du niveau actuel du bâti, aux opérations de mise en sécurité et d'accessibilité.

Les efforts de la direction des affaires immobilières porteront sur :

- l'aide à la valorisation du campus
- la préparation du déménagement
- l'expertise et la définition des prérequis pour la mise en place des différents outils, y compris informatiques, nécessaires pour la gestion et l'exploitation-maintenance du nouveau bâtiment
- la montée en compétence des personnels

2) Campus du Moulon

L'ENS reçoit la livraison du nouveau bâtiment de l'ENS au printemps 2018. La période du contrat est ainsi celle du chantier qui devrait commencer début 2016. Une période complexe s'ouvre alors où, pendant les quelques mois que devrait durer son déménagement, l'ENS aura la charge de deux campus.

En ce qui concerne la stratégie immobilière, l'école s'appuie sur la maquette numérique (BIM) pour concevoir, réaliser et exploiter ses futurs locaux. Les services informatiques et immobiliers auront, avec la future maquette numérique « DOE », un référentiel unique pour le système d'information de l'école : gestion des locaux, des salles d'enseignement, des accès, de la maintenance, de la communication. Ce référentiel, actualisable, permettra à l'école de formuler avec précision le cahier des charges des appels d'offres de services et de maintenance (nettoyage, maintenance multi-technique, contrôles périodiques...) et donc, de maîtriser ses dépenses d'exploitation, de maintenance et d'entretien. L'objectif est de réduire le coût global (investissement/exploitation/maintenance/gros entretien) dans le cadre d'une approche de rationalisation économique volontariste.

Indicateur de performance 13 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

3) Schéma handicap

Le nouveau bâtiment est prévu pour respecter l'ensemble des normes d'accessibilité et d'usage pour les personnes en situation de handicap. L'établissement a d'ores et déjà mis en place une mission et un plan d'aide aux élèves en situation de handicap.

4) Vie étudiante (intégration dans le projet général du nouveau campus de Saclay)

Le bâtiment de l'ENS est prévu pour accueillir l'ensemble de la vie associative étudiante. Les représentants des étudiants ont été étroitement associés au dialogue avec la maîtrise d'œuvre. Le programme de l'ENS prévoit un lieu culturel étudiant ouvert sur le campus : une salle de spectacle polyvalente. Les liens entre la vie étudiante de l'ENS et celle des autres établissements de l'Université Paris-Saclay seront encouragés.

Indicateur de performance 7 : Implication des élèves et des étudiants dans la vie de l'établissement

III-3. Gestion financière, comptable et budgétaire : mise en place d'une carte des risques et d'outils de prévision budgétaire / mise en place d'une comptabilité analytique

L'ENS Cachan a d'ores et déjà avancé sur la mise en place du contrôle interne : La cartographie des risques financiers est finalisée et les principaux processus financiers ont été décrits. Le présent contrat doit permettre de s'assurer de l'appropriation par les acteurs de cette démarche.

En matière de prévision budgétaire, la priorité sera donnée à la fiabilisation de la masse salariale et des emplois, afin de permettre la tenue des arbitrages budgétaires dans les meilleures conditions. L'année 2015 constitue l'année de mise en place des outils développés en interne afin de connaître au fil de l'eau l'impact des aléas de gestion et de construire les budgets dans un cadre pluriannuel.

Un effort sera porté afin de construire un dialogue budgétaire contradictoire construit sur des tableaux de bords financiers alimentés automatiquement par le SI.

Au-delà, la fin de la période du contrat portera sur la construction d'une comptabilité analytique sur laquelle pourra s'appuyer alors le dialogue budgétaire et permettant d'objectiver les choix budgétaires pluriannuels.

Indicateur de performance IC 10 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur de performance IC 11 : Qualité du pilotage financier et comptable et mise en place d'une comptabilité analytique

Jalon : Point d'étape sur la qualité du pilotage financier (mise en place de la comptabilité analytique)

III-4. Généralisation de la démarche qualité

L'ENS Cachan entend continuer le processus qualité entrepris depuis 2011 et à l'étendre à tous les aspects d'une démarche qualité, sans toutefois rechercher forcément à posséder une certification ISO. La démarche se veut complètement pragmatique en valorisant les actions existantes pour tendre de façon cohérente et acceptable vers les prérequis d'une certification.

Jalon : Point d'étape sur la généralisation de la démarche qualité

III-5. RH, démarche d'accompagnement des personnels dans le projet de déménagement sur le campus de Saclay (horizon 2018)

En matière de ressources humaines, le déménagement sur le plateau de Saclay constitue à la fois une difficulté (de nombreux départs sont à prévoir) et une opportunité (de nouvelles compétences sont nécessaires). La période du présent contrat sera donc centrée sur l'accompagnement des personnels dans le cadre du déménagement sur le plateau de Saclay.

Un premier bilan, établi pour les personnels BIATSS au cours du dernier trimestre 2014 a révélé un attachement fort de ses personnels à l'ENS Cachan. Cette démarche sera étendue durant l'année 2015 à l'ensemble des personnes en activité au sein de l'ENS Cachan (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels hébergés).

Ce travail permettra d'établir une cartographie des emplois et des compétences nécessaires à l'horizon de 2019. A partir de cette cartographie, de la connaissance des souhaits des agents, l'école entend répondre au mieux au souhait des agents : mutation, formation, changement d'emplois, acquisition de nouvelles compétences. L'établissement entend faire au minimum un point annuel auprès des instances de l'établissement.

En parallèle, l'ENS développera dans le courant des deux prochaines années un projet d'accompagnement au changement permettant de bien préparer son déménagement sur le plateau de Saclay. Les deux premières années du contrat seront consacrées à la définition du besoin, afin ensuite de définir les actions à entreprendre sur la fin de la période.

Indicateur de performance IC 8 : Pilotage de la gestion des ressources humaines (GRH) : mise en place d'une GPEEC

Indicateur de performance IC 9 : Pilotage de la gestion des ressources humaines : endo-recrutement des enseignants-chercheurs

Jalon : Point d'étape sur la cartographie des emplois et des compétences

IV. Pérennisation de l'équilibre financier et maintien de la soutenabilité du modèle économique**IV-1. Développer les activités de valorisation de la recherche, de transfert technologique et d'innovation scientifique, notamment à travers un renforcement partenarial industriel et des liens avec les milieux socio-économiques**

Dans le cadre des prestations de la SATT Paris-Saclay (cf. I-2-1), l'ENS devrait évaluer ses capacités à développer des ressources propres à partir des activités de recherche des laboratoires et du savoir-faire des chercheurs et enseignants-chercheurs.

IV-2. Maintenir l'équilibre du modèle économique et soutenabilité financière : les mesures et le plan d'actions

Le budget de l'ENS se caractérise par sa dépendance à la subvention pour charges de service public (SCSP). L'ENS Cachan poursuivra le redressement de sa situation financière.

Durant cette période quinquennale, la priorité portera d'abord sur la sécurisation de la masse salariale en termes de financement. Il conviendra notamment de délimiter de façon précise la part de la masse salariale correspondant à des fonctions pérennes. Ce travail devra tenir compte des réorganisations envisagées et des niveaux de compétence à acquérir, tant sur les activités de formation et de recherche que sur les fonctions d'appui et de soutien à ces activités. La cartographie des emplois et des compétences sera un des outils d'adaptation de cette sécurisation, pour une meilleure gestion prévisionnelle des ressources humaines et de la masse salariale. Ce travail devra être réalisé au plus tard pour la fin de l'année 2016.

L'ENS Cachan entend enfin pousser la logique de mutualisation des moyens autant qu'il est possible en continuant à alimenter le compte de réserve destiné à financer les investissements nécessaires pour son

activité dans le nouveau bâtiment. Dans la continuité de cette logique, la période 2016/2019 sera consacrée à chercher des cofinancements auprès de ses partenaires de recherche.

Ses marges financières restant toutefois limitées, l'établissement mettra en œuvre un plan de développement de ses ressources propres.

Jalon : Point d'étape sur la soutenabilité du modèle économique

Annexe : la structure du nouveau diplôme de l'ENS Cachan

Compétence recherche		
1	Tronc commun	<ul style="list-style-type: none"> certification interne d'anglais de spécialité M2 dont la finalité explicite est la poursuite d'étude en doctorat conférences thématiques du diplôme
2	Parcours Recherche	<ul style="list-style-type: none"> année recherche prédoctorale à l'étranger (ARPE)
	Parcours Enseignement supérieur Parcours Bidisciplinaire Parcours Double-cursus	<i>Au choix :</i> <ul style="list-style-type: none"> expérience immersive de recherche en L3 ou en M1 mémoire de recherche en L3 ou en M1 module d'enseignement type analyse d'article rédaction d'un article publié dans un journal à comité de lecture
+		
Formation à l'enseignement supérieur		
3	Tronc commun	<ul style="list-style-type: none"> Conférences thématiques du diplôme
4	Parcours Enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> M2 Formation des enseignants du supérieur (M2FESup)
	Parcours Recherche Parcours Bi-disciplinaire Parcours Double-cursus	<i>Au choix :</i> <ul style="list-style-type: none"> stage pédagogique tutorat dans le cadre défini par l'École rédaction d'un article de vulgarisation publié participation à une activité de création pédagogique
+		
Expérience internationale		
5	Tronc commun	<ul style="list-style-type: none"> diplôme de Cambridge niveau Advance certification interne d'anglais de spécialité
6	Parcours Recherche	<ul style="list-style-type: none"> année recherche prédoctorale à l'étranger (ARPE)
	Parcours Enseignement supérieur Parcours Bidisciplinaire Parcours Double-cursus	<i>Au choix :</i> <ul style="list-style-type: none"> expérience immersive d'au moins deux mois à l'étranger semestre de formation à l'étranger certification d'une deuxième langue étrangère
+		
Formation disciplinaire renforcée et aux interfaces		
7	Tronc commun	<ul style="list-style-type: none"> année de formation de niveau L3 renforcée <i>équivalente à 75 ECTS.</i> année de formation de niveau M1 renforcée <i>équivalente à 75 ECTS.</i>
8	Parcours Bi-disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> Formation au niveau minimum L3 dans une autre discipline que celle du M2 à finalité recherche
	Parcours Enseignement supérieur Parcours Recherche Parcours Double-cursus	<i>Au choix :</i> <ul style="list-style-type: none"> projet pluridisciplinaire collectif validation d'une UE d'au moins 5 ECTS dans une autre discipline, de niveau au minimum L3 suiti certifié d'un MOOC validation d'une UE transversale
+		
Coloration personnalisée		
9	<i>Au choix :</i> approfondissement de la dominante du parcours // coloration " Administration " : une expérience immersive en administration (française ou étrangère) d'une durée minimale de deux mois // coloration " Expertise " : collaboration non immersive avec une entreprise, une agence ou une entreprise conduisant à la publication d'un rapport d'expertise // coloration " Innovation " // coloration " Engagement associatif ou électif "	

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'ENS CACHAN (2015-2019)

Années d'observation	2015	2016	2017	2018	2019
Gouvernance et pilotage					
Point d'étape sur le renforcement et la modernisation de la gouvernance					
Point d'étape sur la politique internationale (accords, programme d'échanges, collaborations de laboratoires), en lien avec la stratégie de la ComUE UPSay					
Point d'étape sur la mise en place du schéma directeur du système d'information (SI)					
Point d'étape sur la qualité du pilotage financier (mise en place d'une comptabilité analytique)					
Point d'étape sur la généralisation de la démarche qualité					
Cartographie des emplois et des compétences					
Point d'étape sur la soutenabilité du modèle économique					
Formation et recherche					
Point d'étape sur la mise en place du diplôme					
Point d'étape sur l'état des nouvelles démarches d'innovation pédagogique mises en œuvre					
Point d'étape sur la restructuration de la recherche					
Point d'étape sur la politique de formation continue					
Point d'étape sur la mise en place d'un suivi de l'insertion professionnelle des élèves					

Annexe financière pour la période 2015-2019 École Normale Supérieure de Cachan (ENS Cachan)

- L'École Normale Supérieure de Cachan (ENS Cachan) qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'ENS Cachan financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
ENS Cachan	2015
Masse salariale	64 715 350 €
Fonctionnement	6 410 151 €
Dotation prévisionnelle initiale	71 125 501 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'ENS CACHAN

SOMMAIRE

I.1. INDICATEURS DE MESURE DE LA PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

1. Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
2. Mobilité entrante et sortante des élèves et des étudiants
3. Ouverture sociale, diversification du recrutement
4. Taux d'élèves normaliens poursuivant en doctorat
5. Dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants / élèves
6. Évaluation des enseignements

I.2. INDICATEURS DE MESURE DE LA PERFORMANCE DES FONCTIONS D'APPUI VIE ETUDIANTE

7. Implication des élèves et des étudiants dans la vie de l'établissement

I.3. INDICATEURS DE MESURE DE LA PERFORMANCE DU PILOTAGE

8. Pilotage de la gestion des ressources humaines (GRH) : mise en place d'une GPEEC
9. Pilotage de la gestion des ressources humaines : endo-recrutement des enseignants-chercheurs
10. Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
11. Qualité du pilotage financier et comptable
12. Qualité du pilotage en matière de système d'information (SI) et des services numériques aux usagers
13. Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

-

- 1.1- INDICATEUR DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

1	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	ENS Cachan
---	---	------------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (k€)
Date de la mesure	31/12/année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

1	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	ENS Cachan
---	---	------------

	Ressources en euros k€ (2014)				Cible 2019 (évolution en %)
	Contrats hors FPP	Prestation	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	1 838 k€	318 k€	0 k€	2 156 k€	+ 10%
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement	/	/	/	/	
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées	/	/	/	/	
4- Périmètre « organismes »	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	
	Total				2.470 k€

Leviers d'action

La SATT Paris-Saclay devrait permettre d'accroître la visibilité des thématiques d'excellence de l'école et de ses plateformes expérimentales, ainsi que les recettes générées par les contrats de recherche et, à terme, ce qui est de nature à faire progresser les revenus de la propriété intellectuelle.

Le projet de création de laboratoires communs devrait conduire à un renforcement des partenariats industriels et à une augmentation des ressources cofinancées.

Commentaires de l'établissement

Au cours du contrat, l'établissement s'attachera à consolider ses données financières avec celles des tutelles de ses laboratoires de recherche.

Les brevets exploités actuellement sont gérés par le CNRS, et les redevances associées n'apparaissent pas dans le tableau.

Les modalités de financement des projets FUI conduisent à des FPP avec des partenariats industriels ; ainsi cet indicateur ne retrace pas toute l'activité de recherche en lien avec les industriels.

Pour rendre compte de l'activité de recherche collaborative, l'école suit aussi d'autres indicateurs (Idex, Curie).

Les ressources de l'année 2014 ont connu une augmentation par rapport aux exercices précédents (+ 29% entre 2013 et 2014), ainsi une augmentation stable de +10% des ressources issues de la valorisation de la recherche en fin de contrat quinquennal par rapport à 2014 est un objectif ambitieux.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

2 – MOBILITE ENTRANTE ET SORTANTE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS	source : établissement
---	------------------------

Action	Mesure de l'accroissement de la mobilité entrante et sortante des élèves et étudiants
Objectif	Améliorer les conditions de mobilité

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'élèves/étudiants
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Élèves : effectifs normaliens issus du concours première année ou du second concours de l'ENS Cachan.</p> <p>Étudiants : effectifs non normaliens inscrits administrativement à l'ENS Cachan en master et/ou au diplôme de l'ENS Cachan.</p> <p>Doctorants : effectifs inscrits administrativement en doctorat à l'ENS Cachan.</p> <p>Mobilité sortante élèves : élèves normaliens sortants en année N ayant effectué une mobilité supérieure ou égale à deux mois à l'étranger dans le cadre de leur formation depuis leur entrée à l'École.</p> <p>Mobilité entrante au niveau LM : étudiants de nationalité étrangère inscrits administrativement à l'ENS Cachan en master et/ou au diplôme de l'ENS Cachan au cours de l'année universitaire N-1/N.</p> <p>Mobilité entrante en doctorat : doctorants de nationalité étrangère inscrits administrativement à l'ENS Cachan au cours de l'année universitaire N-1/N.</p>
Mode de calcul	<p>Taux d'élèves en mobilité sortante : élèves en mobilité sortante / ensemble des élèves sortants en année N.</p> <p>Taux de mobilité entrante au niveau LM : étudiants étrangers / ensemble des étudiants inscrits administrativement à l'ENS Cachan en master et/ou diplôme de l'ENS Cachan.</p> <p>Taux de mobilité entrante en doctorat : doctorants étrangers / ensemble des doctorants inscrits administrativement à l'ENS Cachan.</p> <p>Taux de doctorants titulaires d'un diplôme étranger : doctorants titulaires d'un diplôme étranger (M ou équivalent) / ensemble des doctorants inscrits administrativement à l'ENS Cachan.</p> <p>Taux de doctorats délivrés en cotutelle : nombre de doctorats délivrés en cotutelle / nombre de doctorats délivrés au cours de l'année N.</p>

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
Taux d'élèves en mobilité sortante	90%						95%
Taux de mobilité entrante de niveau LM	24%						25%
Taux de mobilité entrante en doctorat	43%						40%
Taux de doctorants titulaires d'un diplôme étranger	21%						20%
Taux de doctorats délivrés en cotutelle	11%						15%

Commentaires de l'établissement :

L'école a pour ambition d'établir une cartographie de la mobilité entrante et sortante et d'en suivre son évolution.

Mobilité sortante :

Au cours du contrat 2010-2014, la mobilité sortante des normaliens a augmenté, passant de 30% en 2010 à 58% en 2013, et elle a atteint 90% en 2014. La rénovation du diplôme de l'école avec la mise en avant de l'expérience internationale doit permettre de maintenir un taux de mobilité très important.

Mobilité entrante :

À partir de septembre 2015, l'école va transférer la diplomation de la plupart de ses masters à l'Université Paris-Saclay. Des règles d'inscription administrative pour les étudiants ont été définies. Ne seront comptabilisés pour la mobilité entrante en master que les étudiants inscrits administrativement à l'ENS Cachan.

La mobilité entrante est également suivie au niveau du doctorat en distinguant la nationalité et le pays du dernier diplôme. La cible de 40% de doctorants de nationalité étrangère constitue un point d'équilibre du modèle de l'école qui prend en compte le fait que le doctorat est le diplôme de référence à l'international et que de plus en plus d'étudiants de master et d'élèves de grandes écoles de nationalité française devraient poursuivre leur cursus par la préparation d'une thèse.

Cotutelle de thèse :

La politique internationale de l'école passe par la préparation de thèse en cotutelle (mobilité entrante mais également sortante de ses doctorants).

3 – OUVERTURE SOCIALE. DIVERSIFICATION DU RECRUTEMENT

Source établissement

Action	Formation élèves normaliens et étudiants inscrits au diplôme de l'ENS Cachan
Objectif	Diversification du recrutement

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Boursiers : effectifs normaliens lauréats du concours de première année entrants en année N et titulaires d'une bourse durant l'année scolaire N-1/N, année durant laquelle ils ont préparé et réussi le concours.</p> <p>Féminisation : femmes normaliennes lauréates du concours première année entrantes en année N</p> <p>Féminisation en CPGE : effectifs féminins en 2^e année des filières scientifiques et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N (source : Repères et statistiques – DEPP – Ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)</p> <p>Origine géographique : déterminée à partir de l'adresse des parents des normaliens lauréats du concours de première année entrants en année N.</p>
------------------------------------	--

Mode de calcul	<p>Taux de boursiers : effectifs boursiers / effectif des normaliens lauréats du concours de première année entrants en année N.</p> <p>Taux de féminisation : femmes normaliennes lauréates du concours de première année entrantes en année N / effectif des normaliens lauréats du concours de première année entrants en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus d'un baccalauréat technologique : effectifs normaliens lauréats du concours première année Design, D2, TSI ou DUT-BTS et entrants en année N titulaires d'un baccalauréat technologique / total de l'effectif des normaliens entrants sur les concours Design, D2, TSI et DUT-BTS</p>
----------------	--

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
Taux de boursiers	32%						35%
Taux de féminisation (taux de féminisation en CPGE)	22% (36%)						33%
Origine géographique : - Ile-de-France - hors Ile-de-France	30% 70%						30% ≤ x ≤ 33% 67% ≤ x ≤ 70%
Taux de normaliens issus d'un baccalauréat technologique	6%						> 10%
Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE	non disponible						

Commentaires de l'établissement :

Les CPGE préparant aux concours de l'ENS Cachan recrutent essentiellement des titulaires d'un baccalauréat général. En outre, seuls les concours Design, D2, TSI et DUT-BTS (50 places au concours au total, soit près d'un quart des postes ouverts au concours 1^{er} année) peuvent permettre à des élèves titulaires d'un baccalauréat technique d'intégrer l'ENS Cachan. Le taux de normaliens issus d'un baccalauréat technique a été réduit aux élèves issus de ces concours afin d'être plus représentatif.

L'école souhaite également suivre le nombre d'élèves et étudiants recrutés qui n'ont pas suivi de CPGE.

L'origine des étudiants inscrits au diplôme de l'ENS Cachan dans sa nouvelle version sera également suivie au cours du contrat quinquennal, de même que le taux de féminisation.

4 – TAUX D'ELEVES NORMALIENS POURSUIVANT EN DOCTORAT

Source établissement

Action	Formation initiale de niveau doctorat
Objectif	Répondre aux besoins d'une qualification supérieure

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N+1
Source	ENS Cachan et établissements dans lesquels les normaliens poursuivent en thèse.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectif des normaliens sortants au 31/08/N et inscrits en doctorat au 31/12/N. Les données autres que les inscriptions administratives à l'ENS Cachan sont collectées dans le cadre de l'enquête effectuée pour le suivi de l'engagement décennal.
------------------------------------	--

Mode de calcul	Taux de normaliens poursuivant en thèse : effectif des normaliens sortants au 31/08/N et inscrits en 1 ^{ère} année de doctorat / ensemble des élèves sortants au 31/08/N ayant répondu à l'enquête décennale. Taux de normaliens poursuivant en thèse à l'ENS Cachan : effectif des normaliens sortants au 30/08/N et inscrits administrativement en 1 ^{ère} année de doctorat à l'ENS Cachan / effectif des normaliens sortant au 30/08/N et inscrits en 1 ^{ère} année de doctorat.
----------------	--

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
Taux de normaliens poursuivant en thèse	65%						>75%
dont taux de normaliens poursuivant en thèse à l'ENS Cachan	11%						entre 12 et 15%

Annexe : tableau de bord établissement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
Proportion de contrats doctoraux fléchés pour normaliens de l'ENS Cachan attribués à l'ENS Cachan	11%						10%
Proportion de contrats doctoraux fléchés pour normaliens de l'ENS Cachan attribués au sein de la ComUE Paris-Saclay	29%						30%

Commentaires de l'établissement :

La mission de l'ENS Cachan étant d'être une école sélective de formation à la recherche et à l'enseignement, notamment supérieur, cela doit se traduire par un taux élevé de poursuite en thèse de ses élèves.

Par ailleurs, l'établissement entend accomplir sa mission nationale en favorisant la poursuite en thèse de ses élèves dans des laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire français. Pour mener cette politique, l'école est très attentive à la proportion de contrats doctoraux fléchés pour normaliens qu'elle attribue à des laboratoires en régions.

NB : Les cibles de 10% et de 30% pour la proportion des contrats doctoraux fléchés pour les élèves normaliens attribués respectivement à l'ENS Cachan et au sein de la ComUE Paris-Saclay que l'établissement se fixe constituent des points d'équilibre, de même que la cible de 12 à 15% d'élèves normaliens poursuivant en thèse dans les laboratoires de l'école, soit environ un financement sur deux sur ressources propres.

5- DISPOSITIF DE SUIVI DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ELEVES ET DES ETUDIANTS

Source établissement

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Indicateur	Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs de l'ENS Cachan	Mise en place d'un suivi des diplômés de master en propre de l'ENS Cachan et/ou du diplôme de l'ENS Cachan
Unité de mesure	Pourcentage	Indice de réalisation
Date de la mesure	30/06/N +1	31/12/N
Champ de la mesure	Diplômés de l'ENS Cachan en année N-2	Diplômés de l'ENS Cachan en année N-2

Élaboration et qualités de l'indicateur « Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs de l'ENS Cachan »

Nature précise des données de base	Docteurs : effectifs titulaires d'un doctorat de l'ENS Cachan en N-2.
Source	Enquête
Mode de calcul	Taux de docteurs en emploi : Effectifs diplômés d'un doctorat de l'ENS Cachan en N-2 en activité professionnelle / ensemble des effectifs diplômés d'un doctorat de l'ENS Cachan en N-2 ayant répondu à l'enquête

Élaboration et qualités de l'indicateur « Mise en place d'un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de master en propre de l'ENS Cachan et/ou du diplôme de l'ENS Cachan »

Nature précise des données de base	Étudiants diplômés de master en propre de l'ENS Cachan et/ou du diplôme de l'ENS Cachan : étudiants non normaliens inscrits administrativement dans un master en propre de l'ENS Cachan (hors USTH) et/ou au diplôme de l'ENS Cachan et ayant validé la formation.
Mode de calcul	L'indicateur doit permettre de mesurer le degré d'aboutissement au moyen d'une échelle qualitative de 0 à 1 : Niveau 0 : Action non réalisée. Niveau 1 : Action opérationnelle.

Suivi de l'insertion professionnelle des docteurs de l'ENS Cachan	2014 (diplômés 2012)	2015 (docteurs 2013)	2016 (docteurs 2014)	2017 (docteurs 2015)	2018 (docteurs 2016)	2019 (docteurs 2017)	Cible 2019
Taux de docteurs en emploi - anciens normaliens - étudiants	95%						> 95% > 90%
Taux de réponse • Normaliens • Docteurs	97%						100% > 90%

	2014	2015	Cible 2019
Mise en place d'un suivi de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés de master en propre de l'ENS Cachan et/ou du diplôme de l'ENS Cachan	0,5	0,5	1

Commentaires de l'établissement :

L'école souhaite mettre en place au cours du contrat quinquennal un suivi de l'insertion professionnelle de ses élèves 5 ou 6 ans après leur sortie.

6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	ENS Cachan
----------	---	-------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'établissement		2014-2015	Cible 2019
Niveau L Hors LP : sans objet, inclus dans le diplôme de l'ENS Cachan	Nombre de mentions de L dans l'établissement			/	/
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			/	/
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			/	/
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			/	/
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			/	/

Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement hors masters Paris-Saclay et masters USTH			4	4
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			120	130
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			75%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			106	100%
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			/	> 80%

Autres diplômes : Diplôme de l'ENS Cachan	Nombre de diplômes concernés			1	1
	Effectifs d'étudiants inscrits			1 000	1 100
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			1 000	100%
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>			/	> 80%

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	> 80%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action :

- mutualisation de la démarche au sein de l'université Paris-Saclay
- sensibilisation des étudiants à répondre aux évaluations
- mise en place de conseils de perfectionnement exploitant les résultats des évaluations

Commentaires de l'établissement :

Les masters Paris-Saclay seront évalués au niveau de la ComUE à partir de l'année universitaire 2015-2016. Les modalités d'évaluation des masters en propre de l'École (hors masters USTH), de même que celles du diplôme de l'ENS Cachan, seront similaires à celles des masters Paris-Saclay.

Jalons :

- 2015-2016 : travail sur les modalités techniques ainsi que le contenu et l'exploitation de l'évaluation
1^{ère} phase de déploiement
- 2016-2017 : déploiement total

1.2 – INDICATEUR DE PERFORMANCE DES FONCTIONS D'APPUI

VIE ETUDIANTE

7- IMPLICATION DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	Source établissement
---	----------------------

Action	Vie étudiante
Objectif	Promouvoir les activités institutionnelles et associatives des élèves et étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire (N-1)-N
Champ de la mesure	ENS Cachan

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Élection : Taux de participation des élèves et étudiants aux élections dans les différentes instances de l'École et de la ComUE Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante
Mode de calcul	Dénominateur : ensemble des élèves et étudiants inscrits en (N-1)/N.
Champ de la mesure	ENS Cachan

Indicateurs	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019	Cible 2019
Instances de l'école (CA, CS, CVE)	7%	17%				33%
Instances de la ComUE	/	7%				33%
Associations : nombre d'adhésions	/	/				

Leviers d'action :

- sensibilisation des élèves et étudiants au rôle des instances
- modification de l'organisation des élections, notamment des horaires d'ouverture et du lieu du scrutin

Commentaires de l'établissement :

Compte tenu de la mobilité des élèves (province et étranger), 33% de taux de participation aux élections correspond à environ la moitié des présents sur le campus.

Au cours du contrat quinquennal, l'école souhaite déterminer le taux des normaliens ayant effectué dans un cadre associatif ou institutionnel des activités périscolaires (Cordées de la réussite...)

1.3 - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	PILOTAGE DE LA GESTION RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE D'UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS, DES EFFECTIFS ET DES COMPETENCES (GPEEC)	Source : établissement
----------	--	------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Améliorer la qualité de la gestion prévisionnelle des ressources humaines

Description de l'indicateur

Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

0	Il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but.
1	Action ou projet mis(e) en œuvre.

Indicateurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cible 2019
1- Définition des objectifs stratégiques à N+3 : prise en compte des objectifs ministériels et établissement, traduction en compétences et en emplois, mesure de la soutenabilité budgétaire de la cible	0,75						1
2- Analyse des écarts entre les besoins futurs et les ressources disponibles et définition d'un plan d'actions : politique de recrutement, formation et mobilité, redéploiements et requalifications, modalités d'accompagnement, dialogue social.	0,75						1
3- Mise en œuvre du plan d'actions	0,25						1

Commentaires de l'établissement :

La politique de recrutement prendra également en compte les objectifs définis au sein de la ComUE.

9	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	ENS Cachan
---	---	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		Données cumulées de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Données cumulées de 2015 à 2019	Cible 2015-2019
Maîtres de conférences	Effectifs*	6						/	
	%**	29%						%	25%
Professeurs des universités	Effectifs*	3						/	
	%**	25%						%	33%

* recrutement interne

** recrutement interne / recrutement total *100

Leviers d'action :

- rappel des recommandations en interne et aux présidents des comités de sélection
- programmes d'attractivité vis-à-vis des candidats extérieurs : chaires (Idex, Labex, etc.), ATIPE (CNRS)...

Commentaires de l'établissement :

L'école est très attentive depuis plus de 10 ans à la mobilité de ses enseignants-chercheurs, cependant elle ne s'interdit pas de recruter des candidats dits locaux. Compte tenu du faible nombre de recrutements par an et de son incidence forte sur le taux d'endorecrutement, son évolution pluriannuelle est peu significative.

Seuls les recrutements de 2010 à 2014 sur le site de Cachan ont été comptabilisés (ceux sur le site de Ker Lann ont été exclus).

10	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	ENS Cachan
----	---	------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (k€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 – 70681 – 70688 – 707 – 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	2014 corrigé*	Cible 2019	
Droits d'inscription (1)	366 k€	390 k€	390 k€	550 k€	+41%
Formation continue (2)	670 k€	638 k€	204 k€	400 k€	+96%
Taxe d'apprentissage (3)	170 k€	180 k€	180 k€	300 k€	+67%
Contrats et prestations de recherche (4)	2 889 k€	3 767 k€	3 767 k€	4 000 k€	+6%
ANR investissements d'avenir (74411)	377 k€	1 199 k€	1 199 k€		
ANR hors investissement d'avenir (74412)	918 k€	765 k€	765 k€		
Autres (704 – 705 – 7062 – 751)	1 594 k€	1 803 k€	1 803 k€		
Subventions (hors SCSP) (5)	1 976 k€	2 214 k€	2 214 k€	2 350 k€	+6%
Régions (7442)	236 k€	124 k€	124 k€		
Union européenne (7446)	468 k€	955 k€	955 k€		
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	1 272 k€	1 136 k€	1 136 k€		
Dons et legs des fondations (6)	0 k€	0 k€	0 k€	100 k€	
Produits exceptionnels (7)	0 k€	0 k€	0 k€		
Autres ressources propres (8)	1 765 k€	1 880 k€	1 101 k€	1 200 k€	+9%
Total	7 836 k€	9 067 k€	7 855 k€	8 900 k€	+13%

* données 2014 hors activités spécifiques liées au campus de Cachan (cf. ci-dessous)

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

Une politique d'incitation aux soumissions et d'accompagnement au montage de projets est menée au sein de l'école et de l'Université Paris-Saclay (par exemple ERC). L'enjeu est de mieux cibler les AAP ainsi que leur pertinence.

L'aide à la maturation et les prestations de détection d'innovation, de veille, de sensibilisation... mises en place par la SATT Paris-Saclay au sein des laboratoires de recherche doivent aider à faire émerger quelques projets.

L'école souhaite déployer quelques actions de formation continue fondées sur l'expertise recherche de ses laboratoires.

Commentaires de l'établissement :

Les données de 2014 concernent uniquement le budget principal de l'école. Le budget de l'opération immobilière liée au déménagement de l'école sur le plateau de Saclay (quartier de Moulon) n'a pas été pris en compte, de même que le SACD du réseau Rubis. Les données de 2013 ont été retraitées afin d'avoir un périmètre identique (le site de Ker Lann a donc été exclu).

La cible de 2019 doit se référer aux ressources propres hors ressources spécifiques liées à l'actuel campus de Cachan et que l'on ne retrouvera à Paris-Saclay (cf. colonne « 2014 corrigé »). Ces ressources concernent les produits de la formation continue associée aux lycées qui sont situés sur le campus, les remboursements des charges des lycées et du CROUS, les produits de la résidence du campus qui accueille des étudiants et enseignants-chercheurs invités et la redevance versée par la géothermie.

L'ensemble de ces ressources s'est élevé à peu plus de 1,2 M€ en 2014, ramenant les ressources propres de l'établissement à 7,9 M€, ce qui explique la cible de 8,9 M€ en 2019, qui est inférieure aux montants total des ressources de 2014.

Une évolution de +13% de nos ressources propres entre 2014 et 2019 semble réaliste et à la fois ambitieux. La cible de 2019 témoigne des efforts importants que l'École entreprend pour augmenter ses ressources propres malgré le contexte de déménagement qui peut induire une baisse momentanée de l'activité de recherche nécessitant des équipements expérimentaux lourds.

La moins-value en ressources propres sera compensée par une moindre dépense (infrastructures et personnel) sur le campus de Paris-Saclay.

La mise en place au sein de l'établissement depuis l'exercice 2014 d'un fonds stratégique mutualisé pour l'achat d'équipement de recherche va faciliter la réponse aux AAP demandant un cofinancement.

Une consolidation des données recherche avec celles des tutelles de ses laboratoires devra être effectuée au cours du contrat.

11	QUALITE DU PILOTAGE FINANCIER ET COMPTABLE	ENS Cachan
----	--	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : Recettes : 98% Dépenses : 94% Investissement : Recettes : 98% Dépenses : 82%		Fonctionnement : > 98% Investissement : > 90%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1		2
5- Mettre en œuvre une comptabilité analytique	0		2

Commentaires de l'établissement :

Au cours du contrat 2015-2019 l'école entend poursuivre sa démarche de professionnalisation, son objectif étant d'être dotée au plus tard pour son déménagement sur le plateau de Saclay d'un SI parfaitement adapté à son pilotage financier et aux nouveaux enjeux de l'établissement.

Le nombre de normaliens en année de césure pouvant varier fortement d'une année sur l'autre et les recrutements sur contrats de recherche (post-doc, doctorants...) étant assez souvent décalés par rapport au souhait des laboratoires (soit par manque de candidats, soit compte tenu des délais de signature des contrats de recherche), les normaliens et les personnels financés par des ressources contractuelles ne seront pas pris en compte pour analyser l'écart entre la masse salariale prévue au budget primitif et la masse salariale exécutée.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1,5	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1,5	2

Commentaires de l'établissement :

Le dispositif de contrôle interne est mis en place et est quasiment finalisé pour l'aspect comptable. La mise en œuvre de la réforme GBCP sera l'occasion d'étendre la démarche au contrôle interne budgétaire. L'objectif de l'école est de basculer sous 2 ans sous le dispositif de l'audit interne afin de vérifier la bonne appropriation des dispositifs de contrôle interne.

12	QUALITE DU PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	ENS Cachan
----	---	------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	5
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	5
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	5
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	5

13	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	Source : établissement
----	---	------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion, outil de suivi du taux d'occupation des locaux) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Site de Cachan

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière		Cible 2019
	Situation 2014	2015	
0			
1			
2	x	x	x
3			

Site Paris-Saclay

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière		Cible 2019
	Situation 2014	2015	
0	/	/	
1	/	/	
2	/	/	
3	/	/	x

Commentaires de l'établissement :

L'école se met en capacité d'avoir tous les éléments de pilotage en matière de gestion immobilière de son nouveau bâtiment dès sa réception. Cela se concrétise par :

- L'introduction du tout numérique sur tous les aspects liés à la construction et à l'exploitation du nouveau bâtiment : maquette numérique (BIM) pour :
 - concevoir, réaliser, et *in fine* exploiter les futurs locaux en disposant d'un « DOE » (dossier des ouvrages exécutés) en BIM,
 - permettre la mise en place d'un référentiel unique pour le système d'information (gestion des locaux, des salles d'enseignement, des accès, de la maintenance et de la communication).

Ce référentiel, actualisable, permettra notamment à l'école de formuler le cahier des charges des appels d'offres de services et de maintenance (nettoyage, maintenance multi technique, contrôles périodiques...) et donc, de maîtriser ses dépenses d'exploitation, de maintenance et d'entretien.

- La mise en capacité de l'école d'avoir la cartographie des personnels de la DAI afin d'assurer une montée en compétences et les recrutements nécessaires pour assurer les métiers liés au fonctionnement et à la maintenance du nouveau bâtiment.

Ecole Normale Supérieure de Cachan

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable		Etablissements
1 – Mathématiques et applications						
UMR	8536	CMLA	CENTRE DE MATHÉMATIQUES ET LEURS APPLICATIONS	VAYATIS Nicolas	CNRS	ENS Cachan
FED	4262	LRC MESO	LABORATOIRE DE RECHERCHE CONVENTIONNÉ MODÉLISATION MÉSCOSCOPIQUE	BOUCHE Daniel	CEA	ENS Cachan
2 – Physique						
UMR	9188	LAC	LABORATOIRE AIME COTTON	ROCH Jean- François	CNRS	U- Paris Sud ENS Cachan
UMR	8537	LPQM	LABORATOIRE DE PHOTONIQUE QUANTIQUE ET MOLÉCULAIRE	LEDOUX-RAK Isabelle	CNRS	ENS Cachan Centrale Supélec
4 – Chimie						
UMR	8531	PPSM	LABORATOIRE DE PHOTOPHYSIQUE ET PHOTOCHEMIE SUPRAMOLÉCULAIRES ET MACROMOLÉCULAIRES	MIOMANDRE Fabien	CNRS	ENS Cachan
FR	3510	CPPS	FEDERATION DE CHIMIE PHYSIQUE DE PARIS SACLAY	MAITRE Philippe	CNRS CEA	U- Paris Sud ENS Cachan U- Evry, Ecole. Polytechnique
5 – Biologie, Médecine, Santé						
UMR	8113	LBPA	LABORATOIRE DE BIOLOGIE ET PHARMACOLOGIE APPLIQUÉE	BUCKLE Malcolm	CNRS	ENS Cachan
UMR	8257	COGNAC	COGNITION AND ACTION GROUP	VIDAL Pierre- Paul	CNRS MINISTERE DE LA DEFENSE	U-Paris 5 ENS Cachan (partenaire)
6 – Sciences Humaines et Humanités						
UMR	8533	IDHES	INSTITUTIONS ET DYNAMIQUES HISTORIQUES DE L'ECONOMIE ET DE LA SOCIETE	MARGAIRAZ Michel	CNRS	U-Paris 1 U-Evry, U-Paris 8, U- Paris 10, ENS Cachan
UMR_P	1	STEF	SCIENCES - TECHNIQUE - EDUCATION - FORMATION	BRUILLARD Éric		ENS Cachan ENS Lyon (IFE)
7 – Sciences Sociales						
UMR	7220	ISP	INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE	LAVABRE Marie-Claire	CNRS	U-Paris10 ENS Cachan
UMR	8174	CES	CENTRE D'ECONOMIE DE LA SORBONNE	FONTAGNE Lionel	CNRS	U-Paris 1 ENS Cachan
FED	4247	IF2S	INSTITUT FEDERATIF EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	WIEVIORKA Olivier		ENS Cachan
USR	3683	MSH Paris Saclay	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS-SACLAY	DIDRY Claude	CNRS CEA, INRA	U- Paris Sud UVSQ Partenaires : HEC PARIS, ENSAE PARISTECH, ENSTA

PARISTECH, MINES
PARISTECH, ECOLE
POLYTECHNIQUE
AGROPARISTECH,
IOGS, INRA,
TELECOM
MANAGEMENT
SUDPARIS,
TELECOM
PARISTECH,
UNIVERSITE
D'EVRY-VAL-
D'ESSONNE, FCS
CAMPUS PARIS-
SACLAY, CENTRALE
SUPELEC

8 – Sciences pour l'ingénieur

UMR	8029	SATIE	LABORATOIRE DES SYSTÈMES ET APPLICATIONS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'ENERGIE	LARZABAL Pascal	CNRS	ENS Cachan	Cnam, IFSTTAR, U Cergy-Pontoise, Ens Rennes, U-Paris Sud
UMR	8535	LMT	LABORATOIRE DE MÉCANIQUE ET TECHNOLOGIE	RAGUENEAU Frédéric	CNRS	ENS Cachan	Partenaires U-Paris 6, U-Evry, U Paris Est Créteil
EA	1385	LURPA	LABORATOIRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN PRODUCTION AUTOMATISÉE	TOURNIER Christophe		ENS Cachan	U- Paris Sud
FR	3311		INSTITUT FARMAN	DE VUYST Florian	CNRS	ENS Cachan	
FR	3242	IDA	INSTITUT D'ALEMBERT	DEPREZ Eric	CNRS	ENS Cachan	
FR	2609	F2M-msp	FEDERATION FRANCILIENNE DE MECANIQUE-MATERIAUX, PROCEDES	FOREST Samuel	CNRS Onera		Arts et Métiers Paristech Ecole Polytechnique, Mines Paris tech, Ecole des Ponts paris tech, U-Paris 6, U Paris Est Marne La Vallée, Ecole Centrale Paris, EDF, U Paris Est Créteil, Ensta Paristech, Ifsttar, ENS Cachan (partenaire)

9 – Sciences et Technologies de l'information

UMR	8643	LSV	LABORATOIRE SPÉCIFICATION ET VÉRIFICATION	FRIBOURG Laurent	CNRS	ENS Cachan	Partenaire Inria
------------	-------------	-----	---	---------------------	------	-----------------------	------------------

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE CACHAN
Offre de formation 2015-2019

I.	II.	MASTERS Co-
	accréditations	
III.	ALL	IV. LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES - LLCER
V.	ALL	VI. DESIGN
VII.	SHS	VIII. CINÉMA ET AUDIOVISUEL
IX.	STS	X. PHYSIQUE FONDAMENTALE ET APPLICATIONS <i>accréditation Paris 6</i>

VOLET SPÉCIFIQUE

INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL (IOGS)

Préambule

I- Stratégie partenariale et politique de site(s)

1-1- Cohérence globale de la stratégie de développement de l'école par rapport à la multiplicité des sites

1-2- Développement d'une politique d'élargissement thématique concertée pour une meilleure visibilité de l'école sur les trois campus (Palaiseau, Bordeaux et Saint-Etienne)

1.3- Développement de l'attractivité internationale dans le cadre de l'Université Paris Saclay

II- Une formation fortement adossée à la recherche et connectée avec le tissu socio-économique

2-1- Promotion des relations avec milieux socio-économiques

1- La Filière Innovation Entrepreneurs (FIE) : diffusion de la culture entrepreneuriale et développement des activités de valorisation scientifiques et de transferts technologiques

2- Une politique de mise en place de nouvelles chaires

3- L'élargissement de l'offre de formation continue

2-2- Inscription de l'école dans la cartographie de parcours étudiant de niveau master à l'échelle du site (Saclay)

2-3- Sélectivité et diversification des recrutements

1- Diversification sociale et égalité des chances

2- Parité et origine par filière

3- Sélectivité des recrutements

2-4- Une formation innovante, ouverte et adaptée aux réalités du marché de l'emploi

1- Pédagogie numérique

2- Formation (valorisée et valorisante) des ingénieurs par apprentissage

III- Gouvernance et pilotage

3.1.- Renforcement des instances de gouvernance

3.2- Renforcement du pilotage des fonctions support et mutualisation des outils d'aide à la décision en cohérence avec le projet du site Saclay

3.3- Soutenabilité générale du modèle économique et développement des ressources propres

3.4- Politique immobilière

Jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexe recherche

Préambule

Près d'un siècle après sa fondation par l'Etat, l'institut d'optique Graduate school (IOGS), établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche poursuit la mise en œuvre sur le territoire national de la mission d'intérêt public qui lui a été confiée en 1920 : aider à l'évolution des sciences et des techniques de l'optique et contribuer à leur diffusion dans tous les secteurs de l'économie, par la formation d'ingénieurs de haut niveau, adossée à des laboratoires de recherche au meilleur niveau international. En ayant privilégié l'option de se maintenir sur le périmètre originel de sa mission, l'optique et la photonique, l'IOGS se positionne comme acteur d'une révolution technologique (technologies génériques) en cours qui remodèle l'organisation de l'activité humaine et conduit à une mutation économique, sociale et culturelle profonde, en particulier par la généralisation de la télécommunication optique et de système d'imageries (télédétection, géolocalisation, aéronautique...) mais aussi par les recherches applicatives dans le domaine de la cryptographie quantique, notamment en termes de développement durable (impacts énergétiques et lutte contre le réchauffement climatique).

L'optique et la photonique, identifiées récemment comme des technologies génériques clés, ont en effet un impact majeur sur notre vie quotidienne, qu'il s'agisse de technologies optiques de la communication et de l'information, d'imagerie pour la santé, de sécurité, d'éclairage, d'astronomie, de productique... Optique et photonique sont aussi au cœur de l'usine du futur où vont œuvrer robots, cobots dotés de vision 3D et de capteurs intelligents et où la simulation de l'espace fait appel à la réalité virtuelle ou augmentée. L'anticipation de ces transformations profondes de l'entreprise au rythme de la diffusion de ces nouvelles technologies, avait conduit l'établissement lors des deux contrats précédents (2006-2009 et 2010-2014), à la mise en œuvre d'une stratégie d'élargissement thématique de la formation d'ingénieurs associée à une croissance des effectifs et à un déploiement national sur trois sites thématiques : Paris-Saclay (Palaiseau), Bordeaux et Saint-Etienne. Sur chacun des trois sites, l'IOGS combine au meilleur niveau, sur un périmètre thématique commun, les trois missions de formation, recherche et valorisation développées dans le cadre d'une culture entrepreneuriale, fondée sur l'innovation technologique, l'ouverture à l'international et la valorisation économique.

C'est donc avec une offre de formation élargie que l'IOGS aborde la période 2015-2019 dans le cadre d'une diversification thématique cohérente et coordonnée sur ses trois sites, dans le cadre d'associations fortes avec ses partenaires de sites : comme membre fondateur de l'Université Paris-Saclay (UPSay), en partenariat avec l'Université de Bordeaux et l'université Jean-Monet à Saint-Etienne et dans un objectif d'association partenariale avec les ComUE sur les sites rhône-alpin et aquitain.

I- Stratégie partenariale et politique de site(s)

L'IOGS se caractérise par une implantation nationale sur trois sites : Palaiseau, Bordeaux et Saint-Etienne, en phase avec l'activité photonique en France. L'école entend garantir une cohérence de sa stratégie de développement :

- Dans le cadre d'une stratégie d'élargissement thématique de l'offre de formation et du périmètre de la recherche ;
- Par un déploiement sur chaque site dans ses trois dimensions : enseignement/recherche/innovation ;
- A travers une synergie développée avec les partenaires socio-économiques et institutionnels locaux : universités/écoles ; organismes de recherche ; collectivités territoriales ; tissu industriel.

1.1. Développement d'une politique d'élargissement thématique concertée pour une meilleure visibilité de l'école sur les trois campus (Palaiseau, Bordeaux et Saint-Etienne)

L'élargissement thématique de la formation est structuré conformément aux principes suivants: un recrutement unique avec une première année à Palaiseau pour l'ensemble d'une promotion ; puis deux années avec une ouverture thématique sur chaque site ; mais un diplôme d'ingénieur unique. La formation bénéficie ainsi dans sa croissance et sa diversification, des compétences locales et des soutiens régionaux. Elle développe en réseau, ses liens structuraux avec le milieu universitaire, en même temps qu'elle favorise un ancrage sur le tissu industriel local en termes de débouchés et de recherche partenariale.

Sur le **plateau de Saclay**, l'IOGS trouvera toute sa place au sein de l'université Paris-Saclay, notamment dans le contexte de l'arrivée sur le site de nouvelles grandes écoles et entreprises. Cet environnement remarquable donne à ce site principal un potentiel d'évolution thématique renouvelé comme en témoigne,

par exemple, l'ouverture aux nanotechnologies dans le cadre d'un master porté en partenariat par l'établissement, adossé au développement de nouvelles équipes de recherche.

L'IOGS s'impliquera, par ailleurs, pleinement dans le pilotage de la vie étudiante (logement, santé...) en s'inscrivant dans le cadre des mutualisations envisagées entre les partenaires du site de Saclay.

Le **site stéphanois** illustre le rôle des écoles d'ingénieurs dans le développement local. Le succès auprès des entreprises de la formation dispensée autour de la vision industrielle et de l'énergie en augmente l'attractivité et le couplage aux orientations scientifiques et industrielles locales. L'ambition pour ce site est de doubler les effectifs sur la période quinquennale (passage de 15 élèves par promotion à 30 élèves par promotion).

Les projets sont liés à une montée en puissance de l'implantation locale par une diversification de l'offre de formation développée en partenariat avec les acteurs de l'environnement Lyon/Saint-Etienne, notamment la Comue Lyon-Saint-Etienne. Des formations seront mutualisées avec les établissements locaux (INSA Lyon, école supérieure de physique chimie électronique de Lyon (CPE) dans le domaine de l'éclairage, projets de masters ingénierie et santé développés en partenariat avec INSA Lyon, CPE et Centrale Lyon dans le domaine de l'imagerie et de l'instrumentation médicale mais aussi avec l'école supérieure d'art et de design de Saint-Etienne (ESADSE) dans le domaine du design).

Le passage de la population estudiantine à 60 élèves sur site permettra d'augmenter le nombre de projets réalisés en partenariat avec les industriels en photonique, très présents en Rhône-Alpes (2^e région photonique française).

Cette expérience a conduit l'école à choisir le **site de Bordeaux** comme nouvel axe de développement thématique. Second pôle optique national en termes de croissance, la région bordelaise a une forte compétence dans le domaine des lasers et en aéronautique. C'est aussi un des grands centres français de recherche sur les technologies numériques. Cette opportunité de former des ingénieurs à l'interface de la physique et du numérique, a rencontré une volonté régionale d'investissement dans l'enseignement supérieur. Elle correspond à une demande importante de compétences du tissu économique dans le cadre des mutations en cours dans l'industrie.

Durant la période contractuelle, le site de Bordeaux devrait connaître une montée en puissance très rapide de ses effectifs, avec un passage des promotions à 50 élèves. Les possibilités de formation vont être élargies en partenariat avec les acteurs locaux, notamment avec l'Université de Bordeaux. Il est en particulier prévu d'ouvrir l'accès au master d'informatique de l'Université de Bordeaux en 3^e année du cycle d'ingénieur. Enfin, des mutualisations sont envisagées avec l'institut polytechnique de Bordeaux (IPB) au niveau des moyens de prototypes (FabLab), élément essentiel pour la filière Innovation-Entrepreneurs de l'IOGS.

Cette politique de site met l'IOGS en capacité de répondre à l'évolution des besoins en formation. Son caractère thématique au sein d'un diplôme unique est un élément de lisibilité auprès des élèves ingénieurs. Son ancrage régional permettra d'accéder à de nouvelles ressources humaines et en moyens. Elle ouvrira aussi une nouvelle dimension à l'international, y compris dans l'amélioration de la vie étudiante : création et mutualisation de logements étudiants, restauration partagée, accès aux installations sportives et relations entre associations culturelles du campus, brassage de cursus contribueront à une vie étudiante riche, propice à une formation de haut niveau et compatible avec les ambitions internationales affichées.

Jalon : Point d'étape sur les mutualisations avec l'institut polytechnique de Bordeaux

1.2. Développement de l'attractivité internationale dans le cadre de l'Université Paris Saclay

Le rayonnement international de l'établissement doit beaucoup à la notoriété de ses laboratoires de recherche qui a favorisé l'émergence d'un large réseau de partenaires présents sur tous les continents et actifs au sein d'universités et centres de recherche les plus prestigieux. C'est très largement sur ce réseau que l'école s'appuie pour conduire une politique d'internationalisation de ses cursus. Cette internationalisation se traduit en pratique par une mobilité sortante et une mobilité entrante qui ont des objectifs complémentaires. L'IOGS continuera à développer pour cela une politique préférentielle d'échanges académiques diplômants avec des établissements proches en termes de thématiques de formation. Leur cercle s'est considérablement élargi ces dernières années.

Les échanges internationaux sont cependant déséquilibrés en faveur des flux sortant. L'augmentation significative des flux entrant d'étudiants internationaux passe par la mutualisation des recrutements et par la mise en place d'une politique de bourses pour les meilleurs étudiants. Pour y parvenir, l'IOGS mutualisera

son programme de recrutement international dans le cadre de la ComUE UPSay. Ce recrutement est encore limité par la disponibilité de bourses d'études attractives.

Le positionnement de l'école sur le marché international très compétitif de la formation aux hautes technologies la place en particulier en compétition directe avec les grandes universités d'Amérique du Nord, capables de proposer des « fellowships » très attractives. C'est sur ce point que sera porter les efforts sur la mobilité entrante, en particulier par la mise en place d'une politique de bourses attractives à l'international au niveau de l'Université Paris Saclay que favorisera le rapprochement des partenaires de la ComUE dans la mutualisation des moyens et des démarches à l'international. L'école a pour objectif majeur une augmentation croissante de la visibilité de ses parcours de formation par la visibilité grandissante de l'Université de Paris Saclay.

Par ailleurs, la mobilité sortante sera développée en ouvrant de nouvelles possibilités pour les élèves ingénieurs : semestre de 3^e année à l'étranger, nouveaux accords de mobilité dans le cadre d'ERASMUS + et en imposant une mobilité obligatoire de quatre (4) semaines minimum sur l'ensemble du cursus.

Indicateur commun de performance IC 3 : Mobilité internationale

II- Une formation fortement adossée à la recherche et connectée avec le tissu socio-économique

La formation sur les trois sites de l'IOGS s'appuie sur les compétences développées dans ses laboratoires. Les nombreux projets réalisés dans le cycle d'ingénieur et menés en phase avec les thématiques des laboratoires de l'IOGS seront poursuivis. De plus, l'école qui est opérateur de différents M1 et M2 sur le site de Saclay, proposera une gamme de cours dans le domaine de compétence recherche de ses enseignants.

La connexion de la formation à l'IOGS au tissu socio-économique est une réalité qui se décline par la formation d'ingénieur SupOptique et diffuse par extension dans les parcours de master que l'IOGS anime. Les grands axes concernent la culture entrepreneuriale via la filière Innovation-entrepreneurs, la formation par l'apprentissage et la formation par projets et par les stages.

La formation est dans une phase de développement intense avec une croissance de 5 à 10% par an depuis 2010, avec une structuration nationale de l'offre de formation d'ingénieur et un fort développement de l'offre de master stimulé par la naissance de l'Université Paris-Saclay. L'école devrait atteindre un état stationnaire en 2016 avec une attention particulière pour assurer la stabilité du modèle dans le temps (incluant les recrutements et les données économiques).

2.1. Promotion des relations avec les milieux socio-économiques

1. La Filière Innovation Entrepreneurs : diffusion de la culture entrepreneuriale et développement des activités de valorisation scientifiques et de transferts technologiques

La Filière Innovation Entrepreneurs (FIE), moteur et catalyseur d'innovation, répond à la volonté actuelle de diffuser la culture entrepreneuriale. Elle implique en moyenne 30 élèves-ingénieurs par promotion. Elle se développera sur tous les sites, en synergie avec les partenaires locaux.

Les écosystèmes dans lesquels la FIE s'exprime (centre entrepreneurial 503 sur le site de Paris Saclay, espace 503 sur Bordeaux, et campus Carnot sur Saint-Etienne) impriment un état d'esprit entrepreneurial pour tous les élèves de l'IOGS (et pas seulement les entrepreneurs) : stages, projets, conférences, cours mutualisés, réseau d'intervenants seront autant de leviers pour diffuser l'esprit d'innovation qui est une des marques de fabrique des élèves formés à l'IOGS.

Les activités de valorisation et de transfert de technologique se développent en utilisant l'énergie des jeunes élèves en formation comme levier. La FIE est un des moteurs de valorisation de l'IOGS, les chercheurs pouvant y tester la déclinaison économique de concepts technologiques émergents.

La formation d'ingénieurs sur les sites de Bordeaux et de Saint-Etienne comprend de nombreux projets en relation étroite avec des industriels. Elle a vocation à développer des partenariats tout en testant de nouvelles idées, de nouveaux concepts, de nouveaux projets.

2. Une politique de mise en place de nouvelles chaires

Une politique de mise en place de nouvelles chaires, à l'exemple de la chaire *Embedded Lighting System*, récemment inaugurée (2014), permettra d'explorer de nouveaux concepts d'éclairage, fortement liée à de la simulation numérique. Les étudiants de l'école et du « mastère ELS » (diplôme d'établissement) y seront naturellement impliqués par les projets.

3. L'élargissement de l'offre de formation continue

L'élargissement de l'offre de formation poursuivra son déploiement sur les sites en proximité de nouveaux tissus économiques. L'ouverture d'une offre de formation continue diplômante en réponse à une demande de grands groupes industriels (systèmes d'éclairage embarqué dans le domaine de l'automobile), sera aussi un vecteur important de promotion des relations partenariales de l'école tissées avec l'environnement socio-économique.

Le centre de formation des apprentis (CFA) « SupOptique » qui élargit, chaque année, son champ d'intervention vers de nouvelles entreprises grâce à l'élargissement thématique de l'établissement, verra accroître de manière très significative les opportunités de partenariat pouvant, en particulier, déboucher sur la mise en place de plateformes technologiques communes ou la création de laboratoires communs.

Indicateur commun de performance IC 6 : Contrats de recherche passés avec les entreprises

Indicateur spécifique de performance IS 1 : Nombre de stages en entreprise

Jalon : Point d'étape sur la structuration de la recherche et homogénéité de la politique scientifique entre les trois sites

2.2 Inscription de l'école dans la cartographie de parcours étudiant de niveau master à l'échelle du site (Saclay)

L'I OGS est fortement impliqué dans les mentions de physique et mention E3A (Electronique, Energie électrique et automatique) de l'Université Paris Saclay. Son ambition est d'en devenir le « pilier » photonique. L'I OGS est présent avec ses étudiants et ses enseignants dans deux parcours de M1 et cinq parcours de M2. Il est pilote du M2 LOM (Laser Optique Matière) pour l'ensemble des partenaires de la ComUE Université Paris-Saclay.

Globalement, la stratégie de l'I OGS se décline au niveau des masters par :

- la mutualisation des cours existants et d'accueillir des étudiants "Paris Saclay" à l'I OGS
- la mise en place d'une offre de double diplômes ingénieur SupOptique-master très large, à l'image de la capacité de la photonique à diffuser dans de nombreux secteurs scientifiques et technologiques, en s'appuyant sur la richesse exceptionnelle de l'offre pédagogique de l'Université Paris Saclay.

Dans cette perspective, l'I OGS est partie prenante pour le lancement d'un nouveau M2 (réseaux optiques et systèmes photoniques). L'école s'implique également dans des masters existants en y proposant ses compétences "photoniques" et travaille au lancement de deux nouveaux parcours de M1 d'excellence (Ampère et Irène Joliot-Curie), fondés sur la combinaison M1-formation d'ingénieur.

Conformément à sa politique de "Graduate School" formant au meilleur niveau international, l'I OGS est fortement impliqué dans l'orientation de ses étudiants de niveau master vers le doctorat. L'I OGS entend maintenir le ratio d'1/3 de ses diplômés ingénieurs qui s'orientent vers une thèse dans le contexte de croissance de ses promotions. Le nombre de doctorants sera ainsi augmenté de façon significative dans la période quinquennale.

2.3. Sélectivité et diversification des recrutements

1- Diversification sociale et égalité des chances

L'I OGS contribue fortement à l'animation pédagogique de l'Institut Villebon Charpak dont l'ambition est d'orienter vers l'enseignement supérieur des jeunes provenant de milieux sociaux peu propices à la poursuite d'études. Les premières recrues sur titre issues de cette formation sont attendues à l'I OGS en septembre 2016.

Avec son CFA SupOptique, l'I OGS contribue à l'ascenseur social en permettant à des étudiants qui n'en ont pas les moyens de poursuivre leurs études d'ingénieur. De plus, l'établissement entend poursuivre une politique d'exonération des boursiers pour les frais d'inscriptions aux concours d'entrée ; de même, il donne des bourses sur fonds propres en faveur des élèves les plus en difficulté.

2. Parité et origine par filière

Le rapport de la parité femmes/hommes est de 30%/70% sur le cycle d'ingénieur SupOptique. L'école poursuivra sa politique d'ouverture en faveur de la parité, pour accroître le nombre d'élèves ingénieurs féminines.

Le recrutement sur titres (DUT, BTS, L2, L3, M1) représente environ 10% du recrutement total. L'ambition d'atteindre, durant la période contractuelle, le chiffre de 15% (typiquement 25 élèves sur une promotion de 150 élèves) constitue son objectif asymptotique.

3. Sélectivité des recrutements

En lien avec le développement de l'école, les opportunités nouvelles liées à l'élargissement thématique et la mise en place de la Filière Innovation Entrepreneur ainsi que la prise de conscience générale du rôle majeur de la photonique pour le 21^e siècle, seront de nature à concourir à l'attractivité grandissante de l'école dans les choix des candidats. Celle-ci doit permettre de conserver la qualité du recrutement dans un contexte d'accroissement des promotions – depuis 2014 à la valeur cible de 150 élèves par promotion- tout en préservant une excellente employabilité des diplômés.

2.4 Une formation innovante, ouverte et adaptée aux réalités du marché de l'emploi

1. Pédagogie numérique

L'existence de la formation d'ingénieur de l'IOGS sur 3 sites, avec un seul diplôme, représente une opportunité pour tester la pédagogie numérique (par nature délocalisée) en mode multi-sites. Celle-ci constitue une démarche multiculturelle représentative du fonctionnement des entreprises d'aujourd'hui et de demain.

Pour cette période quinquennale, l'école organisera le déploiement de moyens logistiques (salles de visio conférence, réseau haut débit dédié), implémentera des moyens logiciels permettant de développer une pédagogie à distance (plateforme de e-formation, ENT) ainsi qu'une pédagogie multisite. Dans cette optique, des projets d'ingénierie nationaux (regroupant des élèves des trois sites pour réaliser un prototype répondant à une problématique d'ingénierie) sont en préparation. La Filière Innovation-Entrepreneurs, par nature multi-sites, développe sa pédagogie sur cette base.

Par ailleurs, l'IOGS participera pleinement au développement et aux innovations pédagogiques liées au numérique sur le site de Paris Saclay.

2. Formation (valorisée et valorisante) des ingénieurs par apprentissage

La formation des ingénieurs SupOptique par l'apprentissage est un des fleurons pédagogique de l'IOGS. Cette voie d'obtention du diplôme d'ingénieur vient d'être réhabilitée par la CTI jusqu'en 2018. Les apprentis sont plus valorisés, d'un point de vue professionnel, que les ingénieurs issus de la filière classique. Cette formation est très demandée par les élèves (croissance de 15 à 20% par an des effectifs depuis 2010). L'objectif est d'atteindre un état stationnaire en 2016 avec environ 25 apprentis par année.

Indicateur commun de performance IC 1 : Taux de passage en année supérieure

Indicateur commun de performance IC 2 : Diversification et démocratisation de l'accès

Indicateur commun de performance IC 4 : Insertion professionnelle

Indicateur commun de performance IC 5 : Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

Jalon : Point d'étape sur la formation par apprentissage et l'ouverture du recrutement

III- Gouvernance et pilotage

3.1. Renforcement des instances de gouvernance

L'élargissement sur trois sites de l'activité de l'établissement a nécessité la mise en place récente d'un CHSCT dont le périmètre de compétences couvre l'ensemble des trois sites de l'établissement.

Depuis avril 2015, une plateforme commune aux trois sites a été créée sous la forme d'Unité Mixte de Service (UMS). Cette UMS intègre les services mutualisés qui regroupent les fonctions support : ressources humaines, achats, budget, comptabilité, partenariat valorisation, patrimoine, services intérieurs, informatique et réseaux, communication. Elle a vocation à se développer pour renforcer la gouvernance de l'établissement.

3.2. Renforcement du pilotage des fonctions support et mutualisation des outils d'aide à la décision en cohérence avec le projet du site Saclay

Parallèlement, l'école poursuivra le renforcement du pilotage des fonctions support dans le cadre intégratif du site de Saclay, par une politique optimisée de mutualisations d'outils d'aide à la décision, dans une démarche qualité concertée et généralisée.

Jalon : Point d'étape sur l'intégration de l'IOGS sur le site de Saclay (mutualisation des outils de pilotage)

3.3. Soutenabilité générale du modèle économique

Le couplage renforcé avec les partenaires industriels est en cours et se poursuivra, notamment à travers la mise en place de chaires industrielles (systèmes d'éclairage embarqués), d'un master spécialisé à la demande des industriels et la création de laboratoires communs. Le développement en cours de l'offre de formation continue constitue une des voies privilégiées dans le renforcement de la soutenabilité économique du développement de l'établissement.

La FIE, et son écosystème- l'espace 503 - offre une autre opportunité de développement de ressources propres par le flux important de start-up « successful » que cette filière produit. Un nouveau modèle économique intégrant un « retour sur investissement » de la part de ces entreprises en forte croissance sera mis en place et aura vocation à se développer.

La mise en place d'une capacité d'expertise en interne en matière de propriété intellectuelle associée à une recherche effective de voies valorisation des brevets issus des laboratoires de recherche via, d'une part, des accélérateurs internes et, d'autre part, un partenariat avec la SATT au niveau de l'Université de Paris Saclay, sera de nature à accroître significativement les revenus par une politique de valorisation de la recherche active et de son activité marchande.

Indicateur commun de performance IC 7 : Développement des ressources propres (hors subvention pour charges de service public)

Indicateur spécifique de performance IS 2 : Qualité du pilotage financier

Jalon : Point d'étape sur les financements industriels (valorisation scientifique et transferts technologiques)

Jalon : Point d'étape sur la soutenabilité du modèle économique

3.4. Politique immobilière

Le développement de l'innovation et de l'entrepreneuriat est placé au cœur de la stratégie de développement de l'IOGS et de la consolidation de son modèle économique. Sur le site Paris-Saclay, le bâtiment « 503 », qui fait le lien entre la mission de formation et de recherche, constitue la pièce maîtresse de sa vocation entrepreneuriale. Ces locaux regroupent dans un même lieu les élèves-ingénieurs de la Filière Innovation-Entrepreneurs (FIE) et plus d'une vingtaine d'entreprises de technologies innovantes reposant principalement sur le hardware. En mutualisant un certain nombre de moyens, à l'image de son FabLab, le bâtiment « 503 » constitue un écosystème favorable à l'innovation et à la recherche collaborative au profit de tout l'environnement Paris-Saclay.

Dès le deuxième semestre 2015, l'IOGS a décidé d'amplifier le mouvement en développant :

- une formation continue dédiée au « Business Développement d'entreprises technologiques » ;
- un Accélérateur French Tech dédié à l'Usine du Futur ;
- le premier tiers-lieu de Paris-Saclay, véritable lieu de ralliement des porteurs de projets du plateau ;
- une plateforme technologique d'innovation avec ses partenaires.

C'est donc une activité en forte croissance que vivra le centre entrepreneurial 503 durant les cinq prochaines années. Cette croissance impose d'optimiser la disposition et l'aménagement des espaces pour une meilleure fonctionnalité au bénéfice des activités d'animation-en progression- à la faveur des partenariats, projets mutualisés et événementiels amorcés ou en cours de discussion avec les partenaires de l'institut d'Optique (Université Paris Saclay, HEC, Inria, réseau des fablabs du plateau de Saclay en cours de constitution à l'initiative de l'IOGS).

Indicateur commun de performance IC 8 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur spécifique de performance IS 3 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'IOGS

Années d'observations	2015	2016	2017	2018	2019
Gouvernance et pilotage					
Jalon. Point d'étape sur l'intégration de l'IOGS sur le site de Saclay (mutualisation des outils de pilotage)					
Jalon. Point d'étape sur les financements industriels (valorisation scientifique et transferts technologiques)					
Jalon. Point d'étape sur la soutenabilité du modèle économique					
Jalon.					
Formation et recherche					
Jalon. Point d'étape sur la formation par apprentissage et l'ouverture des recrutements					
Jalon. Point d'étape sur la structuration de la recherche et homogénéité de la politique scientifique entre les trois sites					
Jalon. Point d'étape sur les mutualisations avec l'Université de Bordeaux					

Annexe financière pour la période 2015-2019 IOGS

- L'IOGS qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris Saclay recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'IOGS financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
IOGS	2015
Masse salariale (non RCE)	-
Fonctionnement	1 875 656€
Dotation prévisionnelle initiale	1 875 656€

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'IOGS

FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de passage en année supérieure	
IC 2 – Diversification et démocratisation de l'accès	
IC 3 – Mobilité internationale (entrante et sortante)	
IS 1 – Nombre de stages en entreprises	
IC 4 – Insertion Professionnelle	
IC 5 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat	
IC 6 – Contrats de recherche passés avec les entreprises	
PILOTAGE	
IC 7 - Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)	
IC 8 -Taux d'occupation des locaux	
IS 2 - Qualité du pilotage financier	
IS 3 - Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC1	TAUX DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE	IOGS
Action	Améliorer la réussite des étudiants	
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)	
Unité de mesure	Ratio en % et effectifs concernés	
Date de la mesure	Années universitaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014	
Champ de la mesure	Élèves inscrits en cycle ingénieur de l'année universitaire inscrits en première année et en années suivantes	
Source :	établissement	

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cibles 2019
Nombre d'élèves inscrits en année n * (1 ^{ère} année)				
Taux de passage en n+1	%	%	%	%
Redoublants				
Nombre d'élèves inscrits en année n + 1 (2 ^{ème} année)				
Taux de passage en n+2	%	%	%	%
Redoublants				
Nombre d'élèves inscrits en année n + 2 (3 ^{ème} année)	122	107	125	150
Taux de passage en n+3	94 %	99 %	94 %	97 %
Redoublants	7	1	8	5
Nombre d'élèves inscrits en année n + 3 (4 ^{ème} année)	101	122	119	150
Taux de passage en n+4	99 %	96 %	97 %	98 %
Redoublants	1	5	4	3
Nombre d'élèves inscrits en année n + 4 (5 ^{ème} année)	98	103	114	150
Taux de réussite	99 %	99 %	99 %	100 %
Redoublants	1	1	1	0

*NB : - Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1

Leviers d'action : accompagnement des élèves par le tutorat

Commentaires de l'établissement : Les élèves entrent à Bac+2. Le tableau est donc rempli à partir de la 3^e année.

Le taux de redoublement est composé par deux populations : les élèves admis sur titre qui ont le droit de faire leur 1^{er} année en 2 ans (40% des "redoublants" en 1^{er} année du cycle d'ingénieur) et les redoublants issus des CPGE.

Les actions sont majoritairement orientées vers la 1^{er} année avec l'intensification du tutorat pour répondre aux besoins des élèves et ajuster la formation en fonction de la disparité des cultures scientifiques à l'entrée de la 1^{er} année.

IC2	DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES : FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS, POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	IOGS
-----	---	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

2-1 Flux d'étudiants entrants

Action	Écoles d'ingénieurs
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs étudiants inscrits
Date de la mesure	Rentrées
Champ de la mesure	Tous les étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant
Source	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant - Données chiffrées brutes agrégeant l'ensemble des spécialités d'ingénieur en formation initiale sous statut d'étudiant (si l'école délivre plusieurs diplômes)
Mode de calcul	Répartition des inscrits par année selon le type d'admission

FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS	2011-2012		2012-2013		2013-2014		Cible 2019	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre total	120	100	108	100	137	100	155	100
Post bac								
CPGE Bac+1								
CPGE Bac+2	98	81,6	87	81	106	77	120	78
Bac +2	18	15	12	11	19	14	20	13
Bac +3	3	2,6	5	4	8	6	10	6
Bac +4	1	0,8	4	4	4	3	4	3
FA	19		18		23		25	16
FC								
Double diplôme	58		57		11		78	50

CPGE Bac+1 : élèves ingénieurs entrés après une année de CPGE.

CPGE Bac+2 : élèves des classes préparatoires entrés sur concours d'entrée établissement XXX.

Bac+2 : autres diplômes Bac+ 2 que CPGE.

FA : formation en alternance

FC : formation continue

Objectifs poursuivis dans le cadre de la diversification et de la démocratisation :

Augmenter le nombre d'admis sur titre

Leviers d'action

- campagne de communication vers les filières de recrutement sur titre
- promotion de la filière par l'apprentissage qui convient bien aux admis sur titre ayant un niveau de maturité professionnel supérieur aux élèves issus de CPGE.
- implication dans l'Institut Villebon Charpak

Commentaire de l'établissement

Les lignes "bac+2-bac+4" comprennent les étudiants français et étranger admis sur titre pour le diplôme d'ingénieur. La cible 2020 est de 25 admis sur titre français et 10 étrangers.

La ligne FA donne l'effectif des apprentis pour la promotion considérée entrée en année n pour la colonne n-n+1.

Doubles diplômes

Les doubles diplômes incluent les diplômes de master réalisés en parallèle de la scolarité, en France ou à l'étranger et les diplômes ESPCI et HEC, KTH (Suède) avec qui l'IOGS a un accord.

Pour l'année scolaire 2013-2014 le chiffre des doubles diplômes est beaucoup plus faible : il correspond aux élèves actuellement en 2^e année. La majorité des doubles diplômes (master, ESPCI...) intervient en 3^e année.

2-2 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement , quelle que soit la durée du cursus dans la filière. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur*100.

Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2011-2012	62	321	19,3
2012-2013	75	332	22,6
2013-2014	92	357	25,7
Cible 2019	135	450	30

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2011-2012			
2012-2013			
2013-2014			

Leviers d'action

Droits d'inscription au concours d'entrée gratuit pour les bousiers.

Promotion de l'apprentissage qui permet aux étudiants avec de faibles revenus de faire leurs études dans de bonnes conditions.

Commentaires de l'établissement

La politique de l'Ecole est de maintenir un taux de boursier important en utilisant le levier de la formation par l'apprentissage

2-3 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MENESR/DGESIP-DGRI-SIES, SISE pour les données nationales
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données de l'établissement

Taux	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Hommes (%)	73	74	72	65
Femmes (%)	27	26	28	35
Total	100%			

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

Taux	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Hommes (%)			
Femmes (%)			
Total	100%		

Leviers d'action

Promotion de la photonique dans les collèges-lycées.

Élargissement de l'offre de formation via le site de Bordeaux et de nouveaux doubles diplômes (master imagerie bio-médical St Etienne, master informatique Bordeaux, double diplôme de l'Institut de formation supérieur biomédical - Paris Sud, Sciences Po).

Promotion de cette offre vers les candidats, candidates.

Commentaires de l'établissement

L'élargissement de notre offre permettra à des étudiants, étudiantes avec des profils très différents de s'épanouir dans l'école. Il contribuera donc automatiquement à une attraction plus grande vers les étudiantes.

IC3	MOBILITÉ INTERNATIONALE	IOGS
-----	-------------------------	------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

3-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	établissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	12	17	25
<i>Dont Union européenne</i>	1	0	
Nombre total d'inscrits	332	357	450
Taux	3,6 %	4,8 %	5,5 %

Leviers d'action :

promotion à l'international des formations de l'IOGS (cycle d'ingénieur et M1 M2 via l'université Paris Saclay)

Commentaires de l'établissement

En utilisant l'opportunité offerte par l'Université Paris Saclay, l'IOGS construit son offre internationale basée sur 3 piliers :

- attractivité de l'école d'ingénieur
- attractivité des masters au niveau M1 : construction en cours de 2 M1 correspondant aux deux profils cibles des élèves internationaux : profil de formation en sciences physique et profil de formation en "Electrical Engineering"
- attractivité des masters au niveau M2 : mise en avant de la diversité de l'offre, l'une des plus larges au niveau international sur le plan de la photonique.

3-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)	22 %	24 %	30 %	40 %
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%)	51 %	52 %	55 %	65 %

Leviers d'action

Ouverture de la possibilité de faire un semestre à l'étranger en 3^e année.

Commentaires de l'établissement

L'IOGS met l'accent sur cette nouvelle possibilité de semestre à l'étranger et renforce l'équipe internationale par un enseignant chercheur qui va s'occuper spécifiquement de cette action.

IS 1	NOMBRE DE STAGES EN ENTREPRISE	IOGS
------	--------------------------------	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants et développer les relations avec les entreprises dans la formation
Objectif	Développer les stages en entreprise

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de stages en formation initiale
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle – source établissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Nombre de stages en entreprise et durée

	Année 2013-2014	Cible 2019
Nombre de stages en entreprise (<i>autres que projet de fin d'étude de 6 mois obligatoire - durée à indiquer</i>) (1A+2A)	112	170
Total nombre de conventions de stage (1A+2A)	220	260
Total nombre d'élèves ingénieurs inscrits (inscriptions principales) (1A+2A)	244	300

Commentaires de l'établissement :

Pour l'année 2014-2015, les stages ne sont pas encore finalisés en totalité. Les dernières données complètes concernent l'année 2013-2014. Les stages « *autres que projet de fin d'étude de 6 mois obligatoire* » sont effectués en 1^{ère} et 2^{ème} année du cycle ingénieur. Leur durée est de 4 semaines en 1^{ère} année et 11 semaines en 2^{ème} année.

Les apprentis sont comptabilisés dans le « Total nombre d'élèves ingénieurs inscrits (inscriptions principales) (1A+2A) »

IC4	INSERTION PROFESSIONNELLE	IOGS
-----	---------------------------	------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source :	établissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 2 mois	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2019
Nombre de diplômés	88	96	99	150
Nombre de diplômés répondant aux critères	84	93	88	150
Taux de réponse	75 %	56 %	75 %	75%
Taux d'insertion (CDD+CDI) à 2 mois	88 %	88 %	77 %	85%
Part des diplômés insérés en CDD	48 %	21 %	54 %	50%
Part des diplômés insérés en CDI	40 %	67 %	23 %	20%
Salaires moyen (€)	33 000	34 844	35 000	38 000

Résultat position à 6 mois	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible 2019
Nombre de diplômés	88	96	99	150
Nombre de diplômés répondant aux critères	84	93	88	150
Taux de réponse	40%	76%	55%	75%
Taux d'insertion à 6 mois	100%	88%	94%	95%
Part des diplômés insérés en CDD	23 %	55%	72%	60%
Part des diplômés insérés en CDI	77%	33%	22%	25%
Salaires moyen (€)	NC	36 000	35 000	38 000

Leviers d'action

Accompagnement des étudiants pour leur projet professionnel (avec l'aide des anciens de SupOptique)

Commentaires de l'établissement

L'ambition de l'IOGS est de maintenir un excellent taux d'insertion dans le contexte de forte croissance des promotions. Comme dans les données certifiées CTI, les thèses sont des emplois CDD

IC 5	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	I OGS
------	--	-------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date et source de la mesure	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n. Source : établissement
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale. L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1)
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
----------------	---

	2011-2012 (diplômés 2011)	2012-2013 (diplômés 2012)	2013-2014 (diplômés 2013)	Cible 2019 (diplômés 2018)
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	24	21	34	45
Nombre total de diplômés	88	96	99	150
Taux	27 %	22 %	34 %	30 %

Leviers d'action

Immersion dans l'écosystème de recherche de l'I OGS : visite systématique des centres de recherche de l'I OGS par tous les élèves. Visites de laboratoires de Paris Saclay ("lab tour") organisée en master M2.
Promotion de l'offre de master en partenariat avec les Etablissements locaux et de la formation doctorale.

Commentaires de l'établissement

Un tiers des diplômés ingénieurs de l'I OGS s'orientent vers une thèse. Ce ratio, assez remarquable pour une école d'ingénieur, est un standard international pour une formation de ce niveau. L'I OGS entend le maintenir dans le contexte de croissance de ses promotions. Ainsi, le nombre de doctorant sera augmenté de façon significative dans la période du quadriennal.

IC6	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	IOGS
-----	---	------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	MENESR/ DGESIP-DGRI/sous -direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2014 Réalisation	2015 Prévision	2016 Prévision	2017 Prévision	2018 Prévision	Cible 2019
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	524	500	550	600	650	700

Données nationales

	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2019 Cible
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	179 660	nd	208 954	204 660	217 160	240 000

Leviers d'action

Création de 2 Labcoms ANR/PME/Labo
Développement de laboratoires communs avec les industriels

Commentaires de l'établissement

Relations industrielles grands groupes accentuées par la création de 2 chaires en 2014.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC7	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES Hors subventions pour charges de service public	IOGS
-----	---	------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707-708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019	/2014
Droits d'inscription (1)	637	606	650	7,26%
Formation continue (2)	267	243	300	23,46%
Taxe d'apprentissage (3)	284	324	330	33,59%
Contrats et prestations de recherche (4)	378	524	700	%
ANR investissements d'avenir (74411)	4 121	2 492	2 000	
ANR hors investissement d'avenir (74412)	961	1 470	1 650	12,24%
Autres (704 – 705 – 7062 – 751)	786	603	800	32,67%
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)				%
Régions (7442)	805	612	675	10,29%
Union européenne (7446)	68	0	0	%
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	146	538	700	30,11%
Dons et legs des fondations (6)			250	%
Produits exceptionnels (7)	48	150	165	10%
Autres ressources propres (8)	765	1 306	1 450	11,03%
Total	9 266	8 868	9 670	9,04%

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action :

Le développement des ressources propres constitue un véritable enjeu pour l'IOGS. Ce développement s'appuie sur la mise en place de Chaires industrielles et/ou de chaires en mécénat d'entreprise ainsi que sur l'élargissement de l'offre de formation continue.

Les ressources en provenance de l'UE actuellement gérées par le partenaire CNRS seront reprises en gestion par l'IOGS dans le cadre d'une Délégation Globale de gestion. Ces ressources, en 2014 s'élevaient à 1 817k€.

IC8	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	IOGS
Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs	
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence	
Date de la mesure	Annuelle	
Champ de la mesure	Établissement	
Élaboration et qualités de l'indicateur		
Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{58\,195\text{ h}}{66\text{ salles}} \times 1\,120\text{ h}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{62\% \times 3\,000\text{ m}^2}{8\,100\text{ m}^2} + \frac{79\% \times 5\,100\text{ m}^2}{8\,100\text{ m}^2} = 73\%$.</p>	
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP	

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71 % en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 (PLF 2015) à 72%.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2015)				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON (m ²)	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	2 440	3	869	73 %	75 %
Salles banalisées	12 727	21	(*) 2 951	54 %	70 %
Sous-total	15 167				
Salles dédiées					
Total	15 167	24	3 820	56,4 %	72 %

Leviers d'action

Commentaires de l'établissement

(*) 30% des locaux sur le site de Talence (33) sont inoccupés en prévision de l'augmentation des promotions.

IS 2	QUALITE DU PILOTAGE FINANCIER	IOGS
------	-------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 71% Investissement : 29%	Gestion globalisée et centralisée des composantes et des sites de l'établissement. Mise en place de tableaux de bord en ressources et dépenses par composantes et par site. Discussion et autorisation des dépenses au niveau du comité de direction de l'établissement.	Fonctionnement et masse salariale 70% Investissement 30%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		L'IOGS a mis en place ses tableaux de bord semestriels financiers. Ses comptes (résultats, bilan...) sont expertisés par un commissaire aux comptes. Un compte de résultat comptable prévisionnel est établi dès septembre pour estimation du réalisé de l'exercice en cours. Un suivi mensuel est exécuté concernant la consommation de la MS installée à l'université Paris Sud (GVT inclus)	Renforcement du dialogue de gestion au sein du codir où toutes les composantes sont représentées. Poursuite de la mise en place des tableaux de bord.
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		Mise en place depuis de nombreuses années d'une comptabilité analytique. Mise en place d'une dotation aux amortissements (y compris pour les immeubles). Réalisation d'un plan de trésorerie en relation avec les échéances notamment pour les contrats de recherche.	Poursuite de la fiabilisation des états.

		Prise en compte des charges à payer et provisions.	
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		Un suivi pluriannuel est exécuté concernant la consommation de la MS (GVT inclus) installée à l'université Paris Sud Idem pour MS IOGS.	Poursuite de la fiabilisation des états.

Commentaires :

L'IOGS ne gère pas directement sa masse salariale Etat. Cette dernière est installée à l'université Paris Sud. Une convention entre les 2 établissements en établit les principes.

Leviers d'action :

Développement d'un SI centralisé.

Passage à la délégation globale de gestion (DGG) avec le CNRS

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Réalisé en 2013		
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Mis en place en 2014		

Commentaires

IS 3	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	IOGS
------	---	------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière					Cible 2019
	Situation 2014	2015	2016	2017	2018	
0						
1						
2						
3	3	3	3	3	3	3

Commentaires de l'établissement :

Mise en place et suivi du SPSI.

Cohérence et structuration d'une politique immobilière : Planification pluriannuelle des travaux et maintenance. Etude des coûts des infrastructures de l'ensemble des sites de l'IOGS.

INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL (IOGS)

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements		
2 – Physique							
UMR	8501	LCF	LABORATOIRE CHARLES FABRY	GEORGES Patrick	CNRS	IOGS	U-Paris Sud
UMR	5298	LP2N	LABORATOIRE PHOTONIQUE, NUMERIQUE ET NANOSCIENCES	BOUYER Philippe	CNRS	IOGS	U-Bordeaux
UMS	3676		UMS IOGS-CNRS	MARTIN Jean-Louis	CNRS	IOGS	
FR	2764	LUMAT	FÉDÉRATION LUMIÈRE MATIÈRE	DOWEK Danielle	CNRS	U-Paris Sud	IOGS
6 – Sciences Humaines et Humanités							
USR	3683	MSH Paris Saclay	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS-SACLAY	DIDRY Claude	CNRS CEA, INRA	ENS Cachan	IOGS (.../...)
8 – Sciences pour l'ingénieur							
UMR	5516	LHC	LABORATOIRE HUBERT CURIEN	PIGEON Florent	CNRS	U-St Etienne	IOGS CPE Lyon
FR	2707	FLP	FEDERATION DE RECHERCHE LASERS ET PLASMAS	MORA Patrick	CNRS CEA	U-Bordeaux	U-Paris Sud, IOGS, ENSTA, Ec Polytechn, Obs Paris

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITE PARIS-SUD

Insertion de l'Université Paris-Sud dans la politique de site et l'Université Paris-Saclay

I- Dynamique en recherche, innovation et transfert

I-1- Evolution de la stratégie en matière de recherche

I-2- Promotion des relations avec les milieux socio-économiques, professionnalisation et développement des activités de valorisation et de transfert

I-3- Internationalisation dont professionnalisation des réponses aux appels d'offres internationaux

I-4- Transition avec l'activité scientifique de l'UPSay

II- Innovation et insertion professionnelle dans la politique de formation

II-1- Accréditation de l'offre

II-2- Approche qualitative de la réussite en licence et accompagnement des étudiants

II-3- Amélioration du suivi de l'insertion professionnelle dans le cadre du nouvel OFIP

II-4- Meilleur positionnement et développement de la formation continue

II-5- Promotion de l'apprentissage

II-6- Essor de la dimension internationale de l'établissement et développement des mobilités

II-7- dimension économique de l'offre de formation

III- Rationalisation de la gouvernance et professionnalisation du pilotage

III-1- Optimisation de l'organisation de l'établissement

III-2- Renforcement du pilotage budgétaire et financier

III-3- Développement des ressources propres

III-4- Consolidation du système d'information

III-5- Rationalisation de la politique immobilière et professionnalisation des outils

III-6- Renforcement de la politique de GRH

III-7- Inscription du pilotage dans une démarche qualité cohérente avec celle définie à l'échelle du site

Récapitulatif des jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexes recherche et formation

Insertion de l'Université Paris-Sud dans la politique de site et l'Université Paris-Saclay

La période contractuelle 2015-2019 verra une étape décisive pour l'Université Paris-Sud (UPSud), en fonction de sa trajectoire d'intégration dans l'Université Paris-Saclay (UPSay) et de la capacité de la ComUE à évoluer vers un modèle universitaire. Elle débute par la mise en œuvre des masters et des doctorats de l'UPSay mutualisés avec ceux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) de la ComUE et devrait se terminer par le remplacement de l'UPSud par l'UPSay dans les classements internationaux. Cet acte crucial pour l'UPSud nécessite une généralisation du transfert. Il faudra pour cela étendre la mutualisation à toutes les formations et recherches :

- En premier lieu, le partage des licences permettra la création de multiples passerelles à même de fournir à chaque étudiant la voie la plus adaptée en fonction de ses capacités et de son projet. Ces passerelles concerneront également les IUT qui devront pour cela trouver une voie d'intégration dans la dynamique de l'UPSay ;
- Les études de santé devront être également mutualisées de sorte que l'UPSay puisse intégrer ces filières dans sa stratégie de formation ;
- Enfin, à terme, toute la recherche devra être mutualisée, ce qui a déjà commencé par le terrain dans la construction des labex et des départements mais devra conduire au final à la mutualisation des structures de recherche.

Pour tirer le meilleur avantage du regroupement, les partenaires devront également mutualiser plusieurs services et fonctions :

- la gestion du parc immobilier pour une meilleure efficacité dans la gestion des surfaces ;
- les relations internationales et en particulier de l'Europe pour une visibilité et une attractivité améliorées ;
- les relations industrielles pour une meilleure transformation des recherches de toute l'UPSay en innovations et pour une insertion accrue des étudiants.

En fonction du rythme de ces mutualisations, l'UPSud ne pourra abandonner son propre positionnement dans les classements internationaux que lorsqu'elle aura acquis l'assurance que le meilleur classement attendu de l'UPSay bénéficie à toutes ses formations, toutes ses recherches et plus généralement à toutes ses missions.

I- Dynamique en recherche, innovation et transfert

I-1- Evolution de la stratégie en matière de recherche

Depuis l'accession aux responsabilités et compétences élargies en 2010, l'UPSud, qui a appuyé sa stratégie sur ses unités de recherche au moyen des leviers que représentent la répartition des crédits récurrents et le lancement de multiples appels à projets (AAP) incitatifs consacrera toujours la majorité de ses crédits de recherche à la dotation annuelle de chaque unité. Toutefois, les évaluations des unités, telles qu'elles sont structurées pour les unités de la vague E, ne permettent plus, comme cela avait été fait lors du précédent contrat, de repérer les unités de recherche en difficulté afin de les inciter à entreprendre les améliorations demandées.

Les appels à projets-AAP de l'UPSud aidant à l'acquisition d'instruments performants mutualisés (Equipements de Recherche Mutualisés - ERM) et incitant à organiser leur fonctionnement en plateformes (Moyens de Recherche Mutualisés - MRM) ont eu un effet bénéfique au cours des dernières années. Outre les progrès de la connaissance spécifiquement dus à ces instruments, ils ont conduit des unités thématiquement proches à unir leurs forces, voire à fusionner. Si les difficultés budgétaires de la fin de l'année 2014 ont conduit à une suspension de plusieurs de ces AAP, l'UPSud s'efforcera de retrouver les marges de manœuvre indispensables à leur poursuite.

Enfin, la stratégie de recherche nécessitera de façon plus pressante (cf. projets européens) une stratégie de publication. Dans ce cadre, le SCD développera une expertise en archive ouverte pour accompagner les projets de recherche, notamment dans le cadre de l'Union Européenne. Il participe d'ores et déjà à la mise en place d'un réservoir des publications de l'Université et proposera dans la continuité l'établissement d'un portail HAL Paris-Sud, lien entre le projet de réservoir de l'Université et le portail HAL Paris-Saclay.

I-2- Promotion des relations avec les milieux socio-économiques, professionnalisation et développement des activités de valorisation et de transfert

L'UPSud tient à renforcer ses activités de valorisation et de transfert, mais s'appuiera autant que possible sur les nouveaux outils développés dans le cadre de l'UPSay (SATT, Incubateur, actions lancées dans le cadre du plan stratégique des actions, moyens et structures-PSAMS...). Il s'agira donc de passer progressivement d'une organisation en réseau connectant les établissements à une organisation intégrée au niveau de l'UPSay, à mesure que celle-ci se construira.

Pour ce faire, pendant une partie au moins de la période contractuelle, l'UPSud doit poursuivre le renforcement et la réorganisation de son service de valorisation et de transfert technologique, en s'appuyant sur davantage de chargés d'affaires et chargés de valorisation pour entretenir un lien étroit avec les chercheurs dans les laboratoires, identifier avec eux les opportunités de valorisation et de transfert de connaissances et les aider à établir des liens avec des partenaires industriels. L'UPSud continuera à allouer à ce service un prélèvement sur chaque contrat (la moitié du prélèvement total de 14% que pratique l'UPSud), afin de lui donner la capacité d'embaucher du personnel en CDD ou en CDI en fonction du montant des contrats traités, sans dépendre de décisions budgétaires spécifiques de l'établissement.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique-GBCP, la gestion des contrats sera réorganisée de manière à améliorer le suivi de chaque contrat de sa rédaction à sa clôture.

Dans ses relations industrielles, l'UPSud s'appuiera sur trois outils :

- La promotion des plateformes instrumentales pour développer les prestations, mais surtout pour développer des partenariats de recherche dans la durée. L'organisation administrative en « unités de service » permet de mettre en place une méthode professionnelle de calcul des coûts et de tarification ;
- La poursuite d'une politique rigoureuse de gestion de la propriété industrielle, avec un budget spécifique identifié chaque année et une sélection stricte des brevets maintenus au-delà de la phase initiale. L'affichage clair des brevets de l'université est un élément fort d'attractivité de l'université vis-à-vis des partenaires industriels. Plus généralement, le portail présentant de manière structurée la production scientifique de l'UPSud, évoqué ci-dessus, accessible à des PME qui ne disposent pas toutes d'un accès aux revues scientifiques, permettra d'accroître encore cette attractivité ;
- Une participation volontariste aux consortiums Industriels-Académiques, aux pôles de compétitivité aux IRT et ITE, sans oublier les défis de la Nouvelle France Industrielle ni les KIC européens. L'UPSud coopère naturellement avec ses partenaires de l'UPSay au sein de ces consortiums.

Indicateur commun de performance IC8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

I-3- Internationalisation dont professionnalisation des réponses aux appels d'offres internationaux

Plus de la moitié des publications de l'UPSud impliquent un ou plusieurs établissements étrangers (66% en Physique, 78% en Sciences de l'Univers). A l'instar des organismes comme le CNRS, l'UPSud doit rester un acteur à part entière des coopérations internationales en recherche. C'est un élément fort de visibilité, qui se traduit par une attractivité envers les étudiants. C'est aussi un élément valorisant en matière de partenariat industriel. Les principaux outils sont l'accueil et la formation de doctorants étrangers, éventuellement en

cotutelle, l'organisation d'écoles d'été destinées à des doctorants ou futurs doctorants et l'organisation sur les campus de colloques ou congrès internationaux.

La cellule Europe de l'UPSud fournit l'information pertinente pour que les chercheurs puissent répondre aux appels à propositions européens. Ses chargés d'affaires accompagnent les porteurs de projets dans la phase de rédaction, s'assurant que les attentes des *referees* sont respectées au mieux. Il est impératif d'améliorer la situation d'une part en suscitant des projets plus nombreux (ce qui nécessite un lien renforcé avec les laboratoires) et d'autre part en aidant chaque porteur à renforcer l'argumentaire scientifique de son projet, par exemple en lui donnant les moyens de mener quelques travaux préliminaires montrant qu'un projet risqué semble néanmoins crédible, ou en examinant avec lui la manière de resoumettre un projet amélioré après un échec. Il s'agira aussi de s'inscrire, à cet égard, dans la stratégie du site.

I-4- Transition avec l'activité scientifique de l'UPSay

Comme indiqué plus haut, la gestion des unités de recherche restera multilatérale et l'UPSud gèrera sa propre part pendant la période contractuelle 2015-2019. Toutefois, cette période doit préparer une période de mutualisation étendue aux unités de recherche et plusieurs processus en cours doivent faciliter cette transition. En premier lieu, toutes les structures de recherche de l'UPSay (Labex, Equipex, départements, ...) sont des lieux de partage, autour de thématiques scientifiques, où le cloisonnement institutionnel est effacé. En quelque sorte, ces structures assurent une phase *bottom-up* de la mutualisation des recherches. De plus, la gestion des unités et des structures doit être totalement coordonnée entre les tutelles, ce qui est assuré de manière croissante par le groupe des référents recherche des établissements qui s'est organisé autour du directeur de la recherche de l'UPSay. De même, les appels à projets devront être progressivement partagés au niveau de l'UPSay qui représentera en définitive le lieu de partage des plateformes et le centre d'attractivité. Dans ce cadre, une coordination des divers appels à projets UPSay/établissements s'impose à moyen terme et l'UPSud participera activement à la discussion correspondante.

La valorisation et le transfert technologique seront progressivement transférés à l'échelle de l'UPSay afin de les faire bénéficier des outils communs mis en place à ce niveau. Ce transfert accroîtra la lisibilité de l'offre que peut représenter l'UPSay en direction de partenaires industriels. C'est pourquoi, l'UPSud entend jouer un rôle moteur dans ce transfert.

Enfin, pour ce qui concerne les relations internationales, un réseau des partenaires au sein de l'UPSay est en place et doit évoluer au cours du quinquennat vers un fonctionnement plus intégré. En particulier, le réseau des cellules Europe des établissements de l'UPSay, d'ores et déjà très actif, doit évoluer naturellement vers un système intégré dans la mesure où des ressources communes (IDEX) permettent dès maintenant de mettre en œuvre des soutiens concrets.

II- Innovation et insertion professionnelle dans la politique de formation

II-1- Accréditation de l'offre Innovation pédagogique

Si l'innovation pédagogique est une préoccupation forte de l'université depuis plus de 10 ans (cf les appels annuels à projets pédagogiques), elle est aujourd'hui un des axes majeurs de la politique de formation. A titre d'exemple, on peut citer le démarrage, dans le cadre du Schéma Directeur Numérique (SDN), de l'Environnement Numérique Pédagogique ou le déploiement de la licence Villebon Charpak, terrain d'expérimentation de pédagogies adaptées à des publics « différents », ayant vocation à diffuser largement. La structuration du dispositif d'innovation pédagogique s'opère via :

- la réalisation d'une cartographie des compétences liées à la pédagogie et à l'innovation pédagogique ;
- la mise en place d'un groupe de travail innovation pédagogique pour :

*accompagner la transformation pédagogique dans le cadre de l'offre de formation mutualisée de Paris-Saclay : optimisation de l'offre de MOOC, développement des formations en ligne pour les publics empêchés et la formation continue, pédagogies hybrides pour les étudiants ;

*doter l'université d'une structure de soutien, la Direction de l'innovation pédagogique (DIP).

Dorénavant, il appartiendra à la DIP de déployer les 4 fonctions suivantes :

- évaluation des conditions d'apprentissage, des formations, des enseignements ;
- création et diffusion des ressources pédagogiques innovantes ;
- accompagnement de la formation des enseignants ;
- développement d'une recherche pédagogique (en lien étroit avec l'Institut Villebon Georges Charpak, des partenaires de la COMUE, la 4^e mention MEEF).

Jalon : Déploiement des fonctions de la DIP (évaluation, création et diffusion de ressources, accompagnement des enseignants, recherche) 2018

Politique qualité

Evaluation des enseignements

Si l'accent a été mis sur le déploiement de la démarche qualité (plus que sur l'évaluation de la politique qualité), la mise en œuvre du dispositif d'évaluation des enseignements a reposé sur des CoPil et des Relevés de Conclusions et de Propositions (RCP) réguliers, permettant de valider l'avancée des processus.

Il s'agira, à présent, de déployer des outils de suivi de la démarche par :

- l'augmentation mécanique du nombre de répondants en impliquant davantage la composante en retard ;
- l'introduction d'indicateurs d'Evaluation des Enseignements par les Etudiants (EEE) pour le pilotage : % de formations évaluées, % d'étudiants évalués ;
- la production de tableaux de recensement et déploiement des enquêtes, avec mesure des taux de sondage et de réponse ;
- la mesure de l'accès des étudiants aux RCP ;
- la cartographie des compétences pédagogiques des enseignants, en lien avec la pratique des EEE (DIP) ;
- la mise en œuvre de l'EEE pour les masters (GT).

Jalon : Développement de la démarche d'évaluation des enseignements 2017

Conseils de perfectionnement (CP)

Les CP sont présents dans la majorité des formations et seront installés d'ici la rentrée 2015 dans celles qui n'en ont pas. La composition et les missions de certains d'entre eux seront revues, afin de les rendre conformes aux dispositifs réglementaires en vigueur ; en outre, la participation de la chargée de mission EEE ou du correspondant EEE aux CP des formations a été actée.

Jalon : Généralisation des conseils de perfectionnement 2017

Suppléments aux diplômes (SAD)

La quasi-totalité des SAD est saisie dans le logiciel APOGEE et sont, jusqu'à présent, délivrés à la demande des diplômés (essentiellement étrangers). L'objectif est d'achever leur déploiement pour l'ensemble de l'offre de formation avec remise « systématique » de leur supplément aux diplômés en 2015-2016, en lien avec la nouvelle offre de formation.

Jalon : Remise systématique du supplément à tous les diplômés 2017

Approche par compétences

La construction de la nouvelle offre licence (rentrée 2014) s'inscrit pleinement dans une problématique de validation de compétences, conformément au référentiel, avec le souci de maintenir le niveau des compétences disciplinaires, dans un contexte où la compensation généralisée peut leur porter atteinte.

Pour les masters, le principe qui prévaut est que toutes les voies de M1 d'une même mention comportent un socle de compétences communes, complété par des compétences plus spécifiques conduisant aux finalités de M2.

II-2- Approche qualitative de la réussite en licence et accompagnement des étudiants

La réussite effective des étudiants est mesurée par la « qualité » de l'insertion professionnelle (entrée dans un emploi pérenne correspondant aux compétences acquises et rémunération en phase). L'université met l'accent sur la professionnalisation des études dans les différents domaines d'activité y compris la recherche (formations à l'insertion pro, développement de l'alternance, parcours de sensibilisation à la recherche en L, PPP sur tout le cycle d'études).

Indicateur commun de performance IC1 : taux de réussite en Licence en 3 ans

Indicateur spécifique de performance IC2 : taux de réussite en licence en 4 ans

Indicateur commun de performance IC3 : taux de réussite en master en 2 ans

Indicateur commun de performance IC6 : évaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun de performance IC10 : variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

II-3- Amélioration du suivi de l'insertion professionnelle dans le cadre du nouvel OFIP

Les enquêtes ministérielles à 30 mois (mêmes revisitées avec interrogations à 12 mois), ne constituant pas un outil de pilotage, Paris-Sud a créé l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) pour élaborer les indicateurs (communs ou non) nécessaires au pilotage de la formation, en particulier, sur le devenir des diplômés, 6 mois après l'obtention de leur diplôme.

Jalon : Etendre les enquêtes à 6 mois à l'ensemble des diplômés avec publication des résultats sur le site de l'université à la rubrique « Observatoire » 2018

Indicateur commun de performance IC5 : insertion professionnelle des diplômés

II-4- Meilleur positionnement et développement de la formation continue

Le constat des difficultés rencontrées par la question de la formation continue rend indispensable une mutation profonde, tant stratégique qu'organisationnelle.

Les orientations suivantes sont adoptées :

- mettre en place un centre d'information, d'orientation et d'accompagnement pour les publics FC et VAE,
- renforcer l'articulation formation et validation des acquis pour permettre une individualisation des parcours, sur la base d'une modularisation des diplômes en lien avec la DIP,
- repenser le catalogue des formations, en lien avec la politique de valorisation de la recherche, en privilégiant les formations de haut niveau scientifique, pour répondre aux besoins des entreprises et du tissu socio-économique régional,
- coordonner les politiques FC-VAE des universités de Paris-Saclay

Jalon : Mise en place des nouvelles orientations stratégiques et organisationnelles de la formation continue 2018

Indicateur commun de performance IC7 : développement de la formation continue

II-5- Promotion de l'apprentissage

L'apprentissage est une voie privilégiée de la réussite des étudiants, en termes de diplômés (90 % en moyenne) et d'insertion professionnelle. Depuis 2010, les formations en alternance connaissent une progression régulière en nombre (55 formations, 2 à 3 par an) et en effectifs (de 1100 à 1420), que ce soient les DUT, les licences pro (31 sur 34), les masters ou les formations d'ingénieurs (Polytech proposant la voie de l'apprentissage pour l'ensemble de ses spécialités), en particulier en Sciences et en Pharmacie.

Jalons

Organiser la totalité des licences professionnelles en apprentissage 2017

Développer l'apprentissage dans les masters (coordination des CFA/CFA unique) 2018

II-6- Essor de la dimension internationale de l'établissement et développement des mobilités

L'action internationale, qui s'inscrit de plus en plus dans le périmètre de Paris-Saclay, vise à accroître la visibilité des coopérations de recherche et à multiplier les coopérations de formation aux niveaux Doctorat, Master et 3^{ème} année de licence. Il s'agit de faire progresser l'attractivité de l'établissement en :

- internationalisant les formations : un parcours en anglais sera proposé en 2017 dans les masters de plus grande attractivité internationale, il le sera dans tous les masters ... et dans les L3 des mentions « stratégiques » en 2019 ; 5 nouveaux doubles diplômes et parcours de formation intégrés seront créés ; le nombre de cotutelles de thèses augmentera de 50%.
- augmentant la mobilité internationale étudiante et enseignante : le budget d'aide à la mobilité sortante sera réévalué à la hauteur des exercices précédents, la mobilité pour stage augmentera de 50% (2017) et la mobilité sortante progressera d'un tiers en 2019 ;
- menant davantage d'actions d'ingénierie pédagogique à l'étranger.

D'une manière générale, l'UPSud s'attachera à cibler ses coopérations sur des accords interuniversitaires stratégiques.

Jalon - Mettre en place une cellule d'aide au montage de projets de formation et disposer d'un système d'information centralisé sur l'activité internationale. 2017

Indicateur commun de performance IC9 : relations internationales

II-7- Dimension économique de l'offre de formation

La soutenabilité de l'offre de formation constitue une priorité de l'établissement pour mieux la calibrer selon l'évolution de ses moyens humains en enseignement et dans le cadre de ses engagements dans l'offre de formation de la ComUE UPSay.

Jalon : Actualisation des données du volet 4 du dossier d'accréditation (analyse économique de l'offre de formation) 2017

III- Rationalisation de la gouvernance et professionnalisation du pilotage

III-1- Optimisation de l'organisation de l'établissement

L'intégration, déjà entreprise, des fonctions de gestion et de pilotage à l'échelle de l'ensemble de l'université se poursuivra, la politique de formation et de recherche dans les domaines disciplinaires restant la responsabilité des composantes. Deux mécanismes essentiels devront y conduire progressivement :

- **L'optimisation des fonctions supports** dont le but est de rechercher, en commun avec les services et les composantes, le fonctionnement le plus adapté et le plus efficient tout en développant la transparence des données et en assurant les besoins de proximité liés à l'éloignement géographique des composantes de l'UPSud ;
- **Le schéma directeur numérique**, chargé de faire évoluer les services et applications du Système d'information, par des groupes de composition large associant maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, services et composantes.

Il sera procédé à la refonte de la structure budgétaire dans le cadre du dispositif de la GBCP-gestion budgétaire et comptable publique (1^{er} semestre 2015), la mise en place du nouveau cadre réglementaire devant intervenir à compter du 1^{er} janvier 2016.

En outre, la réorganisation de la gestion financière de la recherche, actuellement partagée entre le Service d'Activités Industrielles et Commerciales, le Pôle financier de la recherche et les composantes, sera entreprise dans la perspective de création d'une Direction des Activités de Recherche et d'Innovation fin 2015.

Un service facturier sera mis en place à l'Agence comptable par vagues successives et pour toute l'université entraînant la réorganisation de cette fonction au sein des services financiers, des Services Centraux puis de l'UFR Sciences d'ici la fin 2015.

Des dispositifs de formation à destination des personnels financiers (160 agents) et RH (75 agents) seront mis en place en 2016 ; le déploiement de collectifs de travail métiers RH, finance et SI (ateliers, séminaires) seront mis en œuvre dans le cadre du dispositif d'accompagnement au changement mis en œuvre à l'université respectivement en 2015 et 2016.

S'agissant de la GRH, il sera procédé à la consolidation du processus de dématérialisation du recrutement des enseignants-chercheurs (au travers de la plateforme informatique RECRUTEC en 2015) et, par ailleurs, au déploiement des applications SINCHRO en 2016 (conformité des feuilles de temps des chercheurs avec le règlement de l'établissement) et HELICO de 2015 à 2017 (gestion des heures complémentaires).

Jalons : optimisation de la fonction RH

Réorganisation de la DRH et des RH composantes avec i) Mutualisation des activités administratives et paie au travers d'une plateforme et ii) Redéfinition des activités qui relèvent de la RH de proximité 2016

Travaux de mise en qualité des données RH en vue du changement de SIRH (2016-2018) :

- > Perspective de mise en place d'un outil de pilotage de la masse salariale 2015 (évoqué infra)
- > consolidation de la plateforme RECRUTEC 2015
- > Déploiement de SINCHRO 2016
- > Déploiement d'HELICO 2015-2016-2017

Jalons : optimisation de la fonction système d'Information (SI)

Création d'un pôle de gestion mutualisée de l'informatique pédagogique sur le centre d'Orsay (Polytech, UFR Sciences) 2016

Généralisation de pôles Informatiques pédagogiques & administratifs sur Chatenay-Malabry-Sceaux et sur Kremlin Bicêtre-Cachan 2016-2017

Mise en place d'un catalogue de services numériques au sein de l'université Paris-Sud 2016

III-2- Renforcement du pilotage budgétaire et financier

Renforcer la programmation budgétaire infra annuelle

Le dialogue de gestion avec les composantes et les laboratoires ne peut s'appuyer que sur le renforcement du pilotage infra annuel. Dans la logique de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), l'établissement doit entrer, avec toutes ses composantes de formation et de recherche, dans une logique de programmation et de reprogrammation des projets, donc des crédits. De plus, l'université doit se doter de tableaux de bord comme dispositifs d'alerte, mais aussi pour développer un diagnostic partagé sur sa situation financière, et pouvoir prendre de manière consensuelle des actions correctrices.

Jalons : pilotage infra annuel.

Élaboration d'un tableau de bord pour l'équipe de direction (équipe présidence + directeurs de composantes) comme outil d'alerte sur l'exécution budgétaire, la consommation des emplois et le suivi de la masse salariale. 2016

Mise en place d'un reporting infra annuel sur l'exécution budgétaire des composantes et d'un dialogue de gestion sur leurs inscriptions budgétaires (dépenses et recettes) avant chaque budget (budget initial et budget rectificatif). 2017

Développer le pilotage pluriannuel

Pour autant, l'UPSud souhaite avoir une vision à moyen terme de ses moyens pour mieux les articuler avec sa stratégie. Le développement d'un pilotage pluriannuel s'impose, d'abord dans le cadre de la GBCP avec la programmation en AE/CP des marchés, contrats et conventions pluriannuels. Mais comme la masse salariale représente 80% des dépenses réalisées, il convient avant tout de développer une gestion prévisionnelle des emplois et de la masse salariale. L'enjeu est de mieux calibrer les campagnes d'emplois

et de préparer les redéploiements en fonction des moyens disponibles. Enfin, la soutenabilité de l'offre de formation constitue une priorité de l'établissement ; cf supra.

Dès la préparation du budget initial 2016, il sera procédé au recensement et à la programmation budgétaire de l'ensemble des engagements juridiques pluriannuels.

Une phase d'étude sera mise en place pour adopter un meilleur outil de pilotage de la masse salariale.

Le déploiement d'HELICO se fera sur un périmètre expérimental en 2016 et son élargissement à l'ensemble des composantes de formation s'exercera pour l'année universitaire 2017-2018.

Avoir une meilleure connaissance des coûts

Enfin, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des coûts à travers la finalisation complète de la comptabilité analytique. Actuellement, l'université est en mesure d'avoir une connaissance fine des coûts directs par activité, y compris les charges de personnel. Mais les objectifs de la prochaine période contractuelle sont multiples : calculer en coûts complets la formation continue, les formations en apprentissage, la définition des tarifs des activités industrielles et commerciales et des contrats de recherche et aussi le suivi des moyens que l'université injecte dans la ComUE Université Paris Saclay.

Indicateur commun de performance IC13 : pilotage financier

Jalons

Redéfinition de la structure analytique et des objets de coûts, notamment en formation.

Mise en place d'une comptabilité analytique capable d'établir des coûts complets 2018.

III-3- Développement des ressources propres

Dans un contexte économique et réglementaire peu favorable actuellement au développement des ressources propres, notamment en formation sur l'apprentissage, l'université entend maintenir les recettes d'apprentissage, tant en termes de collecte qu'à travers le maintien de ses formations sous ce statut. Deux axes lui semblent cependant importants à cet égard, en lien fort avec la stratégie de la ComUE.

Développer le mécénat

L'UPSud dispose depuis 2013 d'une Fondation de type universitaire qui lui permet une telle approche. Cependant, la montée en puissance de la marque UPSay est déjà en compétition avec la marque UPSud auprès de nombreux industriels. C'est pourquoi, il est nécessaire de travailler à un transfert progressif du fundraising/mécénat vers l'UPSay. Cela permettrait également de mutualiser, d'une part, les équipes en charge du fundraising auprès de mécènes, entreprises ou personnes privées, les frais de fonctionnement de campagne de levée de fonds pouvant atteindre 10-15% de la levée finale, d'autre part, de proposer des projets concernant des éléments non couverts par l>IDEX, comme des projets d'aménagements dans la vallée.

Structurer la formation continue

L'Université a depuis longtemps fait le constat d'une approche par composante du marché de la formation continue. L'objectif est de construire un service commun de formation continue au niveau de l'établissement qui soit une véritable structure de coordination, d'expertise (ingénierie pédagogique, commercialisation) et d'appui aux choix de composantes, mais aussi de cohérence avec les autres membres de la ComUE. Dans le cadre du dialogue de gestion, l'université examine et discute avec chacune de ses composantes de la rentabilité économique de leurs activités de formation continue, avec le souci de les soutenir lors d'une phase normale d'amorçage, mais aussi avec la possibilité de les fermer si nécessaire. Cette recherche de cohérence économique et stratégique doit, à cet égard, s'inscrire dans un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui liera l'établissement et l'ensemble de ses composantes.

Indicateur commun de performance IC12 : développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

III-4- Consolidation du système d'information

L'université poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur numérique (SDN) défini en 2012. Ce travail s'appuie sur un dispositif de gouvernance transparent, récurrent, qui associe l'ensemble des parties

prenantes : les représentants des directions métiers (MOAD) et les responsables techniques informatiques (MOE). L'objectif est de construire un système d'information unique pour l'université, au service des usagers.

Détermination de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la COMUE

Les acteurs du SDN de Paris-Sud, responsables métiers et techniques, participent activement aux groupes de travail de Paris-Saclay sur les solutions numériques (scolarité, Direction des Services Informatiques, E-learning, initiatives pédagogiques). Leur rôle est à la fois de faire-valoir la position de l'établissement dans chacun des domaines auprès de l'UPSay, de participer aux spécifications fonctionnelles et techniques ou de piloter certains groupes de travail, et de prendre en compte les avancées des projets de la COMUE dans la conduite des projets du SDN de l'UPSud afin de favoriser l'interopérabilité des systèmes et viser l'alignement stratégique avec l'UPSay. La fluidité de l'information entre les acteurs des projets UPSud/UPSay sera essentielle pour assurer à la fois la conduite du SDN de l'établissement et la construction du SI mutualisé Paris-Saclay.

Fiabilisation de l'ensemble des données

La fiabilisation des données du système d'information existant est un prérequis indispensable à leur intégration dans les nouvelles solutions applicatives en cours de déploiement à l'UPSud ou à venir : HELICO qui s'appuie sur HARPEGE et sur APOGEE, SINCRO et SIHAM.

Les différents services concernés s'attacheront à finaliser des dispositifs de données fiables.

Jalon : Fiabilisation des données du SI 2016

Faire du système d'information un outil de pilotage

La gouvernance de l'université a besoin de disposer d'une vue consolidée et fiable des activités permettant non seulement une prise de décision facilitée, pour un suivi récurrent grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, mais aussi une meilleure communication vers les partenaires. La construction de solutions qui permettent de recueillir et d'historiciser des données issues des diverses applications touchant notamment aux grands domaines de gestion (budget et finances, gestion des ressources humaines, scolarité, recherche, patrimoine immobilier, etc.) mais également à d'autres domaines (publications scientifiques, enquêtes qualitatives, etc.) rendra plus facile la construction d'indicateurs croisés et des tableaux de bord nécessaires au pilotage. Les projets de référentiels inscrits à la feuille de route du SDN permettront à terme d'alimenter un entrepôt de données qui constituera le socle d'un SI décisionnel.

Indicateur commun de performance IC14 : pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Jalons

Conception et déploiement de de solutions numériques pour améliorer la gestion et le pilotage de l'université dans les domaines prioritaires de la finance, de la RH notamment 2017 2018

III-5- Rationalisation de la politique immobilière et professionnalisation des outils

L'UPSud est impliquée dans des opérations majeures et complexes de construction et de réhabilitation de bâtiments programmées notamment dans le cadre de l'opération Campus et du CPER.

Afin que leur mise en œuvre ne menace pas son équilibre financier, l'université s'engage dans un processus de définition stratégique et de rationalisation de sa politique immobilière qui s'exercera conformément aux préconisations du rapport de l'IGAENR, faites dans l'hypothèse de dépenses et d'attributions salariales constantes (rapport de décembre 2014), en termes de :

- détermination d'une stratégie immobilière accompagnée d'une organisation adaptée de la fonction patrimoniale

Le principal objectif jusqu'en 2020 est évidemment de mener à bien les projets d'envergure (BPC-biologie-pharmacie-chimie, CPMR- centre de physique, matière et rayonnement, projets CPER). De fait, il apparaît que la restructuration et la valorisation du campus vallée Orsay-Bures-Gif sont des conditions essentielles pour éviter que ces projets n'induisent un déséquilibre budgétaire à terme.

Des discussions avec le CROUS ouvrent la perspective de réhabiliter plusieurs bâtiments en logements étudiants, répondant ainsi aux besoins de l'UPSay dans son ensemble.

Avec le lancement du Plan Campus et du Programme des Investissements d'Avenir, une étape importante a été franchie dans la professionnalisation du pilotage immobilier de l'université grâce à la création de la Mission Campus, directement rattachée à la Présidence, et à la création d'une Vice-Présidence "Campus, Patrimoine et Environnement", témoignant de l'importance politique de cette mission à son échelle.

Pour la période contractuelle à venir, l'organisation d'une fonction immobilière unique, qui intégrerait à la fois la maîtrise d'ouvrage, l'entretien-maintenance et l'environnement, sera menée dans le cadre de la réorganisation générale des fonctions support/soutien en cours à l'université.

Une professionnalisation accrue du pilotage immobilier passera par un repyramidage au profit des fonctions de pilotage (catégorie A) et de gestion centralisée (catégories A, B).

L'UPSud veillera à articuler plus grande centralisation et fonctionnement des composantes sur l'ensemble des campus qui s'étend de Kremlin-Bicêtre à Orsay, et ce grâce à une meilleure appropriation des outils de suivi de maintenance, d'inventaire et de qualité de performance des bâtiments.

La professionnalisation du pilotage au niveau de l'établissement devra, par ailleurs, s'accompagner d'une vision globale et rationalisée de l'immobilier au niveau de la ComUE Paris-Saclay.

- d'implication fine dans une démarche d'analyse financière du budget de l'université et de calcul précis des coûts supplémentaires, induits par les opérations en cours et en projet, dans la mesure où ils sont appelés à impacter son équilibre économique global (coût des travaux de GER, déménagements et premiers équipements, augmentation des charges d'exploitation liée à l'augmentation des surfaces...). Le travail entrepris pour une meilleure identification des éléments qui relèvent de l'immobilier dans son budget sera poursuivi. Une optimisation plus complète nécessitera une action coordonnée de l'ensemble de partenaires de la ComUE.

- de la disposition d'un système d'information, adapté et interfacé, tant des ressources humaines, des données budgétaires et immobilières permettant d'opérer des choix pertinents.

Jalon : Point annuel sur l'évolution des projets immobiliers en termes de surfaces libérées/créées, de coût et charges d'exploitation correspondantes, d'équilibre budgétaire et tableau de suivi 2016 -2017- 2018

Indicateur commun de performance IC15 : taux d'occupation des locaux

III-6- Renforcement de la politique de GRH

Repyramidage et redéploiements

La forte proportion de catégories C (moyenne de 50%, voire 61% en BAP J), au sein des personnels BIASS de l'université, n'est plus compatible avec la complexification des missions de gestion résultant du passage aux RCE. La politique de repyramidage à coût salarial instantané constant mise en place, fondée sur les coûts moyens, devrait dorénavant pouvoir être encore mieux pilotée suite au travail de cartographie des emplois commencé en 2015 par la DRH.

En ce qui concerne les enseignants et enseignant-chercheurs, une politique de redéploiement interne a été mise en œuvre pour compenser les inégalités entre composantes et tenir compte de la réalité actuelle des besoins en enseignement. Cela aboutit à ce qu'à chaque campagne de recrutements une fraction des postes vacants dans certaines composantes est dirigée vers d'autres composantes. Cette politique, mise en place pour la campagne de recrutement des EC 2015, devra être poursuivie et adaptée à la suppression de postes qui semble inévitable pour maintenir les dépenses en masse salariale dans la limite des ressources de l'établissement.

Dialogue social et accompagnement au changement

A l'occasion de leur renouvellement, le fonctionnement des CT et des CHSCT va être perfectionné en particulier par une actualisation des règlements intérieurs de ces commissions. Une Charte des CDD a été

construite mais son application, retardée pour des raisons budgétaires, va être mise en place en 2016. La politique handicap sera redéfinie dans le cadre de la construction du schéma directeur 2015 et la médecine du travail, actuellement dispersée entre composantes et DRH, sera réorganisée.

Un plan d'accompagnement au changement va être mis en place en 2015, définissant une méthodologie de travail en appui des directions métiers concernées par les réorganisations induites par les projets d'optimisation des fonctions support. Un dispositif RH d'accompagnement au changement va être créé pour piloter les conséquences des réorganisations en ce domaine.

Indicateur commun de performance IC11 : endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision

III-7- Inscription du pilotage dans une démarche qualité cohérente avec celle définie à l'échelle du site

Une démarche qualité au service de la stratégie de l'UPSud

L'université a depuis un certain temps formalisé une démarche qualité, tant dans ses activités de support : politique achat à travers une charte, chaîne de la dépense et déploiement depuis 2010 d'une démarche de contrôle interne comptable et financier, processus de rémunération et de recrutement, que dans ses activités de soutien : certification ISO 9001 pour l'offre de formation continue, les écoles doctorales, démarche qualité initiée sur les scolarités, contrôle interne sur le SAIC. L'enjeu est pour l'UPSud d'asseoir sa stratégie et ses choix sur des processus optimisés. En même temps, elle met l'accent sur l'implication des processus à forts enjeux financiers et stratégiques dans la démarche qualité. Ce souci d'aligner qualité et stratégie devra être poursuivi.

Une cohérence avec la démarche qualité de la ComUE à définir

Ces initiatives doivent trouver leur prolongement dans le cadre d'une démarche qualité plus globale au niveau de la ComUE. C'est le cas actuellement au niveau des scolarités pour l'accueil des étudiants de master et des doctorants au 1^{er} septembre 2015. A l'inverse, la démarche qualité de la ComUE doit s'appuyer fortement sur ce qui est déjà fait dans les établissements membres (exemple de la démarche qualité des écoles doctorales de l'UPSud). L'enjeu est de définir un niveau de transparence des processus qui lie les établissements entre eux et avec la ComUE, pour que chaque stratégie soit en cohérence.

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'UPSud

Opérations	Années d'observation des réalisations				
	2015	2016	2017	2018	2019
FORMATION					
Déploiement des fonctions de la direction de l'innovation pédagogique (évaluation, création et diffusion de ressources, accompagnement des enseignants, recherche)					
Développement de la démarche d'évaluation des enseignements					
Généralisation des conseils de perfectionnement					
Remise systématique du supplément aux diplômes					
Insertion professionnelle : étendre les enquêtes à 6 mois à l'ensemble des diplômés avec publication des résultats sur le site de l'UPSud-Observatoire					
Formation continue : mise en place des nouvelles orientations stratégiques et organisationnelles					
Organiser la totalité des LP en apprentissage					
Développer l'apprentissage pour les masters					
International : mise en place d'une cellule d'aide au montage de projets de formation et disposition d'un système d'information centralisé sur l'activité					
Analyse économique de l'offre de formation : actualisation des données du volet 4					
PILOTAGE					
Optimisation de la fonction RH					
-réorganisation de la DRH et des RH composantes					
-mise en qualité des données RH en vue du changement de SIRH		RECRUT EC	SiNCHR O	HELICO 2015-17	
Optimisation de la fonction SI					
<i>Création d'un pôle de gestion mutualisée de l'informatique pédagogique sur le centre d'Orsay</i>					
<i>Généralisation de pôles informatiques sur Chatenay-Malabry-Sceaux et sur Kremlin Bicêtre-Cachan</i>					
Mise en place d'un catalogue de services numériques au sein de l'université					

	2015	2016	2017	2018	2019
Renforcement du pilotage budgétaire et financier					
<i>Elaboration d'un tableau d'alerte pour l'équipe de direction sur l'exécution budgétaire, la consommation d'emplois et le suivi de la masse salariale</i>					
<i>Mise en place d'un reporting infra annuel sur l'exécution budgétaire des composantes et d'un dialogue de gestion</i>					
Redéfinition de la structure analytique et des objets de coûts notamment en formation Mise en place d'une comptabilité analytique en coûts complets					
Consolidation du SI					
Fiabilisation des données					
Conception et déploiement de données numériques destinées à améliorer la gestion et le pilotage en finance, RH notamment					
Rationalisation de la politique immobilière et professionnalisation des outils					
Point annuel sur l'évolution des projets immobiliers en termes de surfaces libérées/créées, de coût et charges d'exploitation correspondantes, d'équilibre budgétaire ; tableau de suivi annuel des réalisations ci-joint.					

Tableau de suivi des réalisations : charges supplémentaires résultant de l'augmentation des surfaces (source IGAENR)
A remplir en accompagnement du jalon sur le point annuel (2016, 2017 et 2018) sur l'évolution des projets immobiliers

Années et cumuls	Opérations	M ² supplémentaires	Coût/m ²	Charges supplémentaires
2015				
2016				
Cumul 2015-2016				
2017				
Cumul 2015-2017				
2018				
2019				
Cumul 2015-2019				
2020				
Cumul 2015-2020				

Annexe financière pour la période 2015-2019 Université Paris-Sud (UPSud)

- L'université Paris-Sud qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-11.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'université Paris-Sud financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
Université Paris-Sud	2015
Masse salariale	244 588 632 €
Fonctionnement	31 813 815 €
Dotation prévisionnelle initiale	276 402 447 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE PARIS SUD

	Pages
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 – Réussite en Master en 2 ans	
IC 4 – Réussite en doctorat (sera rempli par la ComUE)	
IC 5– Insertion professionnelle	
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 7 – Développement de la formation continue	
IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	
IC 9– Relations internationales	
IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	
PILOTAGE	
IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 13 – Pilotage financier	
IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
IC 15 – Taux d'occupation des locaux	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UPsud
------	--	-------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul</p> <p>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année</p>
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	29	84.8	40	-0.1
	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	30.2	82.7	41.8	-0.7
	Moyenne nationale (cohorte 2010)	27.6	87.8	42.8	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			40%	

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2014 est de 30% (prévision 2016 : 29,25%)

A compléter par l'établissement

Leviers d'action : un premier constat tient au fait que le Plan Réussite en Licence (PRL) n'a pas eu l'effet escompté en matière de réussite en licence. Au regard des moyens décroissants, l'Université et ses composantes ont dû faire des choix qui risquent de pénaliser la réussite en 3 ans de nos étudiants : réduction du nombre de TP par deux à l'UFR Sciences, disparition du tutorat (après évaluation, seuls les étudiants qui a priori n'en avaient pas besoin le sollicitaient). Partant de ces constats, l'université entend mettre en action deux types de leviers pour maintenir son taux de réussite au niveau de celui observé en moyenne sur les trois dernières années, soit 39,4% :

- Côté étudiants, une orientation active, avec une forte coordination bac -3 / bac +3 avec les lycées ;
- Côté enseignants, un accompagnement aux méthodes pédagogiques innovantes, notamment numériques. Cela part de deux initiatives : la licence Villebon – Georges Charpak dont les innovations pédagogiques doivent se diffuser vers les autres formations, et la création d'une Direction de l'Innovation Pédagogique au niveau de la ComUE. Il s'agit de repenser les pratiques d'enseignement, de les adapter aux nouveaux publics qui arrivent à l'université, de faire « participer à la

science » les étudiants le plus tôt possible (manipulations en laboratoire dès la L2 Sciences de la vie par exemple). Ainsi en témoignent les appels à projets pédagogiques de la CFVU qui, s'ils sont en forte baisse en termes d'enveloppe financière (réduction des 2/3 entre 2010 et 2015), ont été plus réorientés vers l'innovation pédagogique.

Commentaires de l'université

La méthode 3, comme déjà indiqué dans le précédent contrat, prend en compte les étudiants qui, entrés en L1 à l'Université Paris-Sud la quittent au terme de la L2 pour intégrer des écoles d'ingénieur ou vétérinaires comme des étudiants que l'université n'a pas été en capacité de mener jusqu'à la licence. Or, les premiers ne sont nullement en échec, bien au contraire parfois. En outre, certaines formations ont une forte attractivité en L3, ce que ne prend pas en compte cet indicateur (magistère de physique, ex IUP MIAGE, futur magistère informatique, ...).

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissement en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UPSud
------	---	-------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année de 1 ^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte : - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année. Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés)
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2009	40%	18.5%	58.5%	2
Cible 2019 (méthode 3)	cohorte 2015		20%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2009	41.3 %	14.1%	55.4 %	0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2009	Cohorte 2009
	UPSud	National
Bac général	87.6%	78.8%
Bac technologique	6.4%	11.9%
Bac professionnel	1.1%	3.9%
Non bacheliers	4.9%	5.3%

Leviers d'action La réussite en 4 ans de nos étudiants est une priorité pour Paris-Sud. Autant nos ambitions sur la réussite en 3 ans consistent à maintenir le niveau atteint, autant l'université souhaite s'améliorer sur la réussite en 4 ans pour permettre à 60% de nos étudiants entrés chez nous en L1 d'obtenir leur licence dans les quatre années.

En premier lieu, les moyens du PRL ont été réorientés vers la lutte contre le décrochage, avec le soutien financier de la région Ile-de-France. Cela passe aussi par la mise en place de contrats pédagogiques, qui définissent un ensemble de droits et de devoirs pour les étudiants qui les signent (accompagnement personnalisé, adaptation du planning sur quatre ans de la licence, mais avec

l'obligation d'être présents aux examens et en TD). Certaines composantes étudient actuellement des dispositifs plus adaptés aux étudiants salariés ou à profils particuliers : la licence en 4 ans d'office sur l'UFR Sciences (mais que le statut d'étudiant boursier rend peu attractive en l'état actuel de la réglementation), la licence décloisonnée à l'UFR DEG (modularité annuelle).

Commentaires de l'établissement

Des changements dans les règles du jeu, comme les modalités de contrôle des connaissances, plus ou moins souples, rendent les taux de réussite en 3 ans difficilement comparables d'une année à l'autre, et de composante à composante. Ils montrent clairement que le suivi de la réussite en 4 ans nous semble plus pertinent (car moins sujette à ces changements) que la réussite en 3 ans.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UPsud
------	-----------------------------	-------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement.</p> <p>Méthode 1 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Méthode 2 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année.</p> <p>Méthode 3 : Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2.</p> <p>Valeur ajoutée : La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente).</p>

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	49,3	92,4	49,9	- 3,2
	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	51,5	91,3	50,1	- 5,8
	Moyenne nationale (cohorte 2011) en %	51.8	87.4	50.7	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			55 %	

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 60% (prévision 2015 : 56,5%).

Leviers d'action L'Université Paris Sud a peu de levier en propre pour définir et atteindre une quelconque cible sur la réussite en deux ans en master, ne serait-ce que parce que 90% de notre offre de master est mutualisée au sein de la ComUE Université Paris-Saclay. Elle ne garde donc que 6 masters en propre. Sur les 49 mentions ouvertes à la rentrée 2015, Paris-Sud intervient dans 44 d'entre elles et en coordonne 33 ; plus précisément, l'Université est référent pour 56 voies de M1 sur 153 et 118 finalités sur 280. La politique de réussite en master (qui commence au recrutement des étudiants, donc au niveau des équipes pédagogiques de Paris-Saclay) nous échappe largement, même si nous y mettons 50% des heures d'enseignement.

Commentaires de l'université La sélection actuellement à l'entrée du M2 biaise quelque peu la pertinence de cet indicateur, les étudiants faisant leur mobilité (intra ou inter établissements) entre le M1 et le M2 (qui incite à plutôt considérer la réussite en M2). D'autre part, il est difficile d'apprécier à ce stade l'impact que pourrait avoir une offre de master de site et non plus d'établissement (qui rend pour le coup pertinent la réussite en deux ans sur la ComUE Paris Saclay).

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	
------	----------------------	--

CET INDICATEUR A ETE TRANSFERE A LA COMUE

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Source :	Etablissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2013	Cible 2019 En %	Soutenances 2013 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2015)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			40,7% 46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			32,5% 34%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			73,2% 80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			15,9% 20%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG			
	SHS			
	Sciences			
	Ensemble			10,9% 0%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UPSud
------	--	-------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	UPSud
------	--	-------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

	Nombre de diplômés	Nombre de réponses exploitables	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	721	410	56.9	70.7%
LP	534	321	60.1	67.4%

Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale %
Ensemble DEG	99	32	84	91	13	7	ns	92
Droit	53	16	79	90				91
Economie	5	2	ns	89				88
Gestion	38	13	87	93	13	7	ns	93
Autres DEG	3	1	ns	88				91
Lettres, Langues, Arts				87				84
Ensemble SHS				88	13	5	ns	88
Autres SHS				85	13	5	ns	90
Ensemble STS	197	63	90	90	214	88	91	92
Sciences de la vie et de la terre	74	22	86	85	23	9	ns	91
Sciences fondamentales	35	11	94	91	99	39	93	90
Sciences de l'ingénieur	9	3	ns	92	33	14	85	93
Informatique	31	10	97	96	32	14	97	92
Autres STSet	48	17	86	91	27	12	ns	89

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2013	Régional	8,6	% de diplômés boursiers	Master	Université	21	LP	Université	7
	National	9,7			National	29		National	20

Leviers d'action L'insertion professionnelle est le véritable indicateur de la réussite pour évaluer nos formations.

En premier lieu, nous avons souhaité avoir un meilleur suivi du devenir professionnel de nos étudiants après une licence professionnelle et un master, sans nous contenter des seules enquêtes réalisées à la demande du MENESR. Cela passe par la création d'un Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP) en septembre 2014 avec une double ambition :

- Faire des enquêtes à 6 mois après le diplôme
- Améliorer notre taux de répondants, les enquêtes à 6 mois devant aussi pouvoir garder le contact avec nos étudiants très rapidement après leur sortie, pour améliorer le taux de réponse des enquêtes à 30 mois. L'objectif est d'avoir au moins 70% de répondants pour l'enquête nationale.

Ces enquêtes à 6 mois, menées sur les diplômés de master 2013 et 2014 de l'UFR Sciences et de LP de l'UFR Sciences 2014, ont vocation à s'étendre sur l'ensemble de nos diplômés.

Ensuite, le Service d'Insertion Professionnelle conduit une politique active pour améliorer les outils d'IP à disposition des responsables de formation et des étudiants : ateliers CV et lettres de motivation, conférences métiers APEC, collaboration entre le SIP, la mission locale, l'APEC et Pôle emploi, forums métiers, petits déjeuners étudiants / entreprises, simulation d'entretien d'embauche, etc.

Commentaires de l'université

Le suivi de l'insertion professionnelle a vocation à basculer sur un périmètre des diplômés des masters Saclay. A ce jour, le dispositif entre les établissements est en cours de conception. Un risque d'émiettement du suivi de l'IP, ou l'absence de vision globale par master est réel. Mais l'Université entend travailler avec ses partenaires à mettre en place un tel dispositif partagé du suivi de l'insertion professionnelle pour les diplômés de master et les docteurs.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UPSud
------	--	-------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		2013-2014	cible 2019
		Données de l'université	
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	10	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	7 862	
	Nombre de mentions de L évaluées	10	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100.0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	1484	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	7862	
	<i>effectif d'étudiants sondés</i>	3743	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	19%	50%
	<i>Taux de réponse Répondants/sondés</i>	40%	60%
Niveau M Hors ingénieurs	Nombre de mentions de M dans l'établissement	30	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	5040	
	Nombre de mentions de M évaluées	27	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	90%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	834	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	2013	
	<i>effectif d'étudiants sondés</i>	1530	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	41%	50%
	<i>Taux de réponse Répondants/sondés</i>	55%	60%
Autres diplômes DUT	Nombre de diplômes concernés	7	
	Effectifs d'étudiants inscrits	3012	

(nombre de spécialités)	Nombre de diplômes concernés évalués	7	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100.0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	2180	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	2803	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	78%	80%
	Autres diplômes LP (mentions)	Nombre de diplômes concernés	30
Effectifs d'étudiants inscrits		1390	
Nombre de diplômes concernés évalués		19	
Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		63.3%	100%
Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			
<i>nombre de répondants</i>		523	
<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>		538	
<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		97%	80%
Autres diplômes Ingénieurs (diplômes)	Nombre de diplômes concernés	1	
	Effectifs d'étudiants inscrits	690	
	Nombre de diplômes concernés évalués	1	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100.0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	414	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	618	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	67%	75%
DU Formation Continue	<i>Evaluations pratiquées à 100%</i>		100%
	<i>Chiffres non disponibles</i>		80%
	<i>Intégration espérée pour 2015</i>		
PACES	<i>1ère enquête d'Evaluation en 2015</i>		
	<i>Collaboration Médecine/Pharma/UFR Sciences</i>		
Autres diplômes Etudes de Santé Médecine Diplôme d'état de docteur en médecine DGSM2-3 DCEM 2-3-4	Nombre de diplômes concernés	1	
	Effectifs d'étudiants inscrits	764	
	Nombre de diplômes concernés évalués	1	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	215	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	749	
	<i>effectif d'étudiants sondés</i>	605	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	29%	50%
	<i>Taux de réponse Répondants/sondés</i>	36%	50%
Autres diplômes Etudes de santé Pharmacie Diplôme d'état de docteur en	Effectifs d'étudiants inscrits	1915	
	Nombre de diplômes concernés évalués	1	

pharmacie	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100.0%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée		
	<i>nombre de répondants</i>	338	
	<i>effectif total dans les mentions évaluées</i>	902	
	<i>effectif d'étudiants sondés</i>	899	
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>	37%	50%
	<i>Taux de réponse Répondants/sondés</i>	38%	50%
Diplômes non évalués cette année	DAEU		100% 60% 80%
	DEUST		
	MAGISTERE		
	PCSO		

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	50%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Commentaires de l'université

Remarques méthodologiques :

L'indicateur s'appuie notamment sur les taux de « *répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100* ». Or il a parfois été jugé souhaitable de ne pas solliciter l'ensemble des étudiants inscrits, par exemple pour éviter de saturer les usagers par des enquêtes auxquelles ils ne répondraient plus par lassitude. Les enquêtes sont alors déployées suivant des méthodologies scientifiquement valides dont notamment les deux suivantes :

- Echantillonnage représentatif pour une enquête donnée
- Répartition des enquêtes sur plusieurs sous-populations

Pour maximiser le taux de réponse, il est parfois également jugé préférable de sonder en présentiel l'assistance à une manifestation obligatoire : on obtient alors un taux de réponse de 100% sur une population cible de 70% des inscrits. Mais là encore, ce ne sont pas 100% des inscrits qui sont sollicités.

C'est pourquoi pour certaines formations, deux lignes ont été ajoutées « effectif d'étudiants sondés » et « taux de réponse étudiants sondés/étudiants sollicités ». Ce mode de calcul rend justice au réel taux de participation des étudiants.

Notons par ailleurs à toutes fins utiles que le nombre d'inscrits en janvier est supérieur au nombre des présents quelques mois plus tard, suite aux décrochages. Ainsi, moins d'étudiants que d'inscrits officiellement sont réellement touchés par les campagnes d'évaluation.

La campagne 2014 :

En 2013 ont été lancées l'enquête Formations (pour la 2^{ème} année consécutive) et l'enquête Environnement de travail (ETOP). Le COPIL EEE a estimé qu'il n'y aurait guère de sens à relancer une enquête identique dès l'année suivante : les décisions de changements liées à ETOP n'auraient pas eu le temps d'être mises en place ou leurs effets ne se seraient pas encore fait sentir ; l'enquête Formations quant à elle ne livrerait plus d'informations utiles puisque les maquettes avaient déjà été modifiées pour être accréditées.

En 2014, le dernier volet du chantier EEE a été finalisé avec l'obligation d'évaluer chaque année les enseignements en granularité fine adoptée au CEVU de février 2014. Les modalités sont laissées à l'appréciation et la validation des instances pédagogiques des composantes. L'objectif est que les personnels enseignants s'approprient la démarche afin d'améliorer leur pédagogie individuelle suivant 4 critères minima.

L'année 2014 a donc été consacrée uniquement à la priorité représentée par le déploiement de l'EEE « fine », avec ce que cela supposait de constitution d'équipes, transmission d'outils et de savoir-faire : deux formations ont été organisées sur l'interprétation des résultats d'enquête (Nicole Rege-Colet, IDIP de Strasbourg), ainsi que plusieurs formations au logiciel d'enquête Sphinx.

Des freins importants ont été notés :

- Circulation lente de l'information, délais pour l'adoption et la validation des modalités d'évaluation ;
- Manque de motivation à évaluer des enseignements voués à disparaître suite aux modifications de maquette à prévoir pour l'année suivante avec le nouveau contrat quinquennal ;
- Au niveau Master notamment, intense sollicitation des personnels enseignants pour la construction de l'offre de formation mutualisée à Paris-Saclay ainsi que par les groupes de travail par schools, départements et établissements.

Points faibles conjoncturels donc :

- moins de formations évaluées que l'an dernier ;
- évaluation moins « massives » puisque davantage liées à des démarches individuelles.

Points forts à relever dans les formations ayant effectivement organisé les EEE à granularité fine :

Un bon, voire très bon taux de participation (nombre de répondants / nombre d'étudiants sollicités). Aussi bien les enseignants que les étudiants s'intéressent aux résultats.

En DUT et filières Ingénieurs, les résultats sont élevés et stables d'année en année.

En filière Pharmacie, les EEE suivent les années de la réforme et montent en puissance. La cible est de 100% en 2015-2016.

Attention :

En filière Médecine, la méthode pratiquée est celle de l'échantillonnage. Le dispositif d'EEE est déjà à maturité.

En Licence, le lissage de résultats moyennés masque d'importantes disparités entre composantes, et de filières à l'intérieur des formations.

Leviers d'action, déploiement programmé:

☛ Le COPIL EEE a décidé qu'à partir de 2014-2015, les enquêtes ETOP et Formations seraient administrées une année sur deux en alternance, tandis que les EEE fines sont annuelles. Ce « rythme de croisière » fait sens, et permet également un volume raisonnable de consultations et de résultats à exploiter.

Dès 2015, au moins une enquête d'EEE sera envoyée massivement chaque année.

☛ Maillage et communication entre services, obligations au titre de la démarche-qualité : la Formation Continue, dans le cadre de sa démarche-qualité, harmonise sur 2015 et 2016 ses procédures d'évaluation par les étudiants avec celles de la formation initiale.

☛ Conseils de perfectionnement : des logiques nouvelles s'imposent avec la mise en place systématique des conseils de perfectionnement, où les résultats des EEE doivent être pris en compte.

☛ Fort soutien institutionnel au niveau central :

- Rappel des modalités d'EEE à remplir pour les renouvellements de DU ou toute autre action pédagogique.
- Levée des réticences d'une composante, qui accepte d'entrer plus complètement dans la démarche.

Opportunités

☛ Fort soutien d'une direction de composante pour réorganiser certaines tâches administratives souvent assumées par les responsables de formation afin de dégager du temps qu'ils consacraient aux EEE. Une enquête a été lancée pour rééquilibrer les charges de travail entre membres des équipes et services pédagogiques.

☛ Perspectives de mise en concurrence avec d'autres opérateurs pour les mêmes formations.

- La PACES a lancé sa première campagne cette année, avec des objectifs et des problématiques tout à fait spécifiques puisqu'il s'agit d'une année de concours. L'amélioration des enseignements aura comme objectif de renforcer l'attractivité de l'université Paris-Sud par rapport aux autres universités d'Ile de France.
- L'élaboration de l'offre de formation mutualisée Paris-Saclay crée une dynamique supplémentaire : le défi est de taille, les différentes écoles n'exploitant pas les EEE dans les mêmes objectifs ni suivant les mêmes modalités. Il est nécessaire de le relever pour défendre les valeurs universitaires. D'autre part, un enjeu est de soutenir la valeur et l'attractivité des formations dans un univers très concurrentiel.

☛ Mise en place d'un Groupe de Travail EEE-Paris-Saclay réunissant des représentants des établissements, avec pour mission de construire un dispositif à la mesure du nouveau campus.

Menaces au niveau de l'offre mutualisée Paris-Saclay :

Les équipes pédagogiques et les établissements auront à réfléchir au niveau de la ComUE sur le « comment faire ensemble » cette démarche d'évaluation des enseignements. Auquel cas, il y a un risque d'émission des procédures d'EEE sans consolidation possible des résultats et de moins bonne implication des étudiants dans ces enquêtes.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UPSud
------	--	-------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2014 (S)	Cible 2019 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	0,8153	0,900	+10,4%
2- Nombre de diplômés en formation continue	2 662	3 000	+12,7%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	36	50	+39%
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	4 263 802 €	4 900 000 €	+15%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action : L'Université se donne comme objectif immédiat de stopper la lente érosion de l'activité. C'est tout notre modèle économique de la FC qu'il faut repenser, hors DU Médecine : la mise en place du CPF et la loi sur la formation professionnelle ne semblent pas mettre en avant ce qui était notre fonds de commerce : la formation diplômante, suivie en totalité par un stagiaire. Notre FC doit cibler quelques diplômés à forte valeur "professionnalisante", et mettre en place des actions de communication ciblées et harmonisées. Cela passe par la création d'un véritable service commun de FC, avec un portage politique fort (nomination d'un vice-président FC et apprentissage par exemple).

A terme, la formation continue doit s'adapter à la demande des entreprises, des financeurs et des stagiaires, tout en construisant des parcours de formation adaptés au CPF, et utilisant massivement la FOAD.

Cela nécessite :

- 1/ une vraie modularisation de nos diplômes, avec la possibilité de capitaliser les modules ;
- 2/ une vraie incitation pour les enseignants chercheurs et les laboratoires à s'investir dans la formation continue, par exemple au travers de nos plateformes technologiques ;
- 3/ un investissement massif dans la formation des enseignants aux nouvelles pédagogies, à travers la direction de l'innovation pédagogique qui doit aussi imaginer les pédagogies à destination d'un public professionnel ;
- 4/ la mise en place d'une structure marketing et commerciale pour promouvoir cette nouvelle offre de formation au niveau du service commun.

Un véritable contrat d'objectifs et de moyens doit être mis en place entre l'université et son service commun de formation continue, véritable pilote de l'ensemble des services de FC des composantes qui, à ce jour, fonctionnent en autarcie artificielle dans la

mesure où, ignorante des coûts réels, elle est alimentée par les fonds de l'université. Ce CPOM a vocation à définir des règles de gestion commune et prenant en compte la spécificité de cette activité, à monter en compétence une véritable ingénierie pédagogique, et à développer des actions commerciales partagées.

Commentaires de l'université

Précision de lecture : le chiffre d'affaires de la formation continue n'intègre pas les financements du conseil régional (152 353 €) enregistrés sur un compte de subventions (compte 7442) et qui concernent en particulier le CFMI (centre de formation des musiciens et intermittents du spectacle).

IC 8	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UPSud
------	---	-------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

	Ressources en euros € (2014)				Cible 2019 (évolution en %)
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	1 846	614	60	2 519	
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées	408			408	
4- Périmètre « organismes »				2 927	
	Total				+9%

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

Leviers d'action

Depuis 2013, l'établissement a mis l'accent sur la valorisation de sa recherche, avec le renforcement et la professionnalisation du SAIC : juristes, chargés d'affaires, ingénieurs valorisation.

Par ailleurs, l'Université, dans la limite de ses finances, assure le maintien d'un portefeuille de brevets à hauteur de 350k€.

De plus, l'université s'implique complètement dans l'activité de la SATT Paris-Saclay dont la vocation est la maturation des projets innovants issus de nos laboratoires.

Commentaires de l'université

De la complétude des données de l'indicateur :

-L'établissement ne dispose pas des bilans financiers annuels de gestion réalisés par les organismes et l'absence d'unicité des systèmes d'information financiers ne permet pas non plus d'obtenir directement les informations demandées.

-Depuis 2010, une partie des contrats a été confiée en gestion à l'association CEPHYTEN, partenaire de l'établissement. Le montant des ressources générées par ces contrats est reporté sur la ligne « périmètre structures externes mutualisées ».

-S'agissant des données du seul périmètre établissement, il est à noter que le compte financier à lui seul ne permet pas de les obtenir car il ne fournit pas d'information spécifique relativement aux ressources de la recherche. Elles sont en fait issues d'un travail de retraitement fin à partir des informations disponibles depuis le logiciel de gestion financière et comptable. Pour calculer le montant des recettes relatives aux contrats hors FPP (Financements publics sur projets), les financements de l'Union Européenne, des collectivités territoriales, des Ministères, de l'ANR mais également des divers autres organismes publics de recherche (tels que recensés dans le cadre de l'enquête du MESR sur les moyens de la recherche) ont été retirés. Pour 2014 le montant ainsi calculé des recettes sur contrats hors FPP est faible. Cependant deux précisions sont à apporter qui viennent pondérer ce chiffre :

- La première précision porte sur le fait que l'établissement a choisi en 2013 suivant les recommandations de l'époque demandant l'abandon de la technique dite de « gestion en ressources affectées » d'utiliser, pour le suivi de ses nouvelles conventions, la technique dite des « opérations à l'achèvement ». Or cette modalité de suivi implique que les recettes correspondant aux dépenses sur conventions à l'achèvement soient, pendant la durée de vie de la convention, enregistrées sur un compte de variation des encours de production de services (par la suite ces recettes se trouvent annulées sur l'exercice suivant et ce n'est que sur l'exercice au cours duquel la convention s'achève que la recette réelle totale est constatée). Or, seules les recettes dites « encaissables » ont été conservées pour l'indicateur excluant donc les recettes relatives aux contrats de recherche hors FPP gérés à l'achèvement. Pour 2014 ces dernières s'élèvent à 1 904 K€.

Ajoutées aux recettes encaissables retenues pour l'indicateur cela donne 3 750 K€.

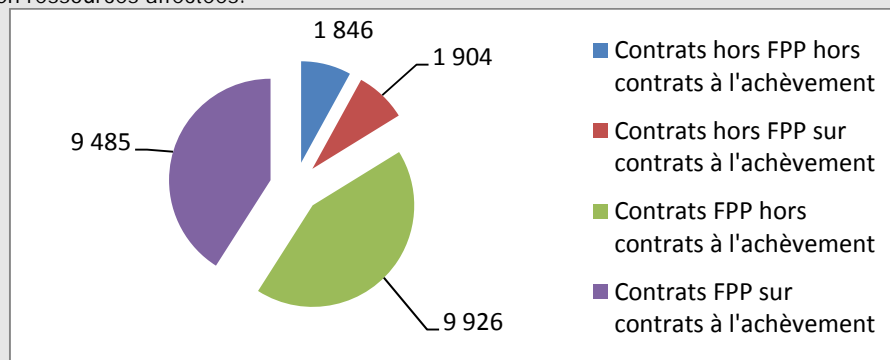
- La seconde précision porte sur le fait qu'une partie des contrats liés à la recherche, n'étant pas suivie en tant que telle dans le logiciel financier et comptable, n'est pas intégrée dans les données. C'est particulièrement le cas de contrats passés avec des associations et fondations pour la recherche médicale et portant le plus souvent financement de doctorants contractuels pour travailler sur des thématiques de recherche spécifiques. Pour l'exercice 2014, les recettes liées à ces contrats sont de l'ordre de 2 563 K€ (si l'on ajoutait ces recettes à celles mentionnées précédemment cela donnerait un total de 6 313 K€)

Il est donc nécessaire que l'établissement mette en œuvre, au sein de son système d'information, un suivi formalisé de ce type de contrat.

Un tel suivi permettra notamment de mieux recenser les recettes liées aux contrats hors FPP.

-Au-delà de ces premières remarques, il est essentiel de noter que les recettes sur contrats hors FPP (les seuls prises en compte par l'indicateur) ne représentent qu'une part modeste du total des recettes sur contrats (C.F. graphique ci-après).

Le graphique suivant présente la répartition des recettes (en milliers d'euros) sur les contrats de recherche (gérés en convention dans le système d'information) suivant la classification FPP/hors FPP et suivant qu'ils sont suivis en contrats à l'achèvement ou en ressources affectées.



IC 9	RELATIONS INTERNATIONALES	UPSud
------	---------------------------	-------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master	20%	20%	24%
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	28,8%	30%	33%

Remarque pour les calculs :

- Fichiers SISE 2012-2013 et 2013-2014
- Inscription principale
- Nationalité = toutes sauf Française
- Bac = (0031) titre étranger admis en équivalence
- Pour le Master prise en compte seulement DIPLOME UNIV OU ETAB NIVEAU BAC + 4, DIPLOME UNIVERSITE GENERALE, FORM D'INGENIEUR EN PARTENARIAT(EX NFI), FORMATION D'INGENIEUR CLASSIQUE, MAGISTERE, MASTER (LMD)
- Pour le doctorat prise en compte des HDR

La part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat est stable à un niveau relativement important depuis plusieurs années. Nous souhaitons faire évoluer le recrutement d'excellents étudiants étrangers notamment grâce à une visibilité accrue de nos formations à l'étranger et à une offre de formations diversifiées intégrant plus de programmes internationaux. Dans cet objectif, il est attendu que le glissement des formations de niveau Master et Doctorat vers l'Université Paris-Saclay ait un impact majeur.

Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	3 463	3 390	3 345	
Nombre total d'inscrits	27 289	27 603	28 552	
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	12,7%	12,3%	11,7%	13%

Remarque pour les calculs :

- Fichiers SISE 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014
- Inscription principale
- Nationalité = toutes sauf Française
- Bac = (0031) titre étranger admis en équivalence
- Tous les diplômes

La part des étudiants inscrits en Master et en Doctorat est stable à un niveau relativement important depuis plusieurs années. Nous souhaitons faire évoluer le recrutement d'excellents étudiants étrangers notamment grâce à une visibilité accrue de nos formations à l'étranger et à une offre de formations diversifiées intégrant plus de programmes internationaux. Dans cet objectif, il est attendu que le glissement des formations de niveau Master et Doctorat vers l'Université Paris-Saclay ait un impact majeur.

Mobilité sortante, part des étudiants ayant suivi au moins un semestre de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Inscrits (inscription principale) de l'établissement en niveau L3, M1 et M2 (Licence Professionnelle et 2 ^e et 3 ^e année du cycle ingénieur inclus).

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants concernés sont inscrit en L3, LP, M1, M2 (Master LMD, Master enseignement) et en 2 ^{ème} -3 ^{ème} année cycle ingénieur. Pendant l'année universitaire en question, ils passent au moins un semestre à l'étranger
Source	Établissement : Apogee (DRI) – SISE inscrits 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (CAP-CG)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants en L3, LP, M1, M2 et 2 ^{ème} , 3 ^{ème} année cycle ingénieur ayant suivi au moins un semestre de formation dans un pays étranger pendant l'année n / nombre total des inscrits (hors étudiants étrangers en mobilité entrante ¹) *100 ¹ étudiants étrangers titulaires d'un titre étranger admis en équivalence

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'étudiants ayant effectué une mobilité sortante	143	133	133	
Nombre d'étudiants inscrits dans les formations concernées (hors étudiants étrangers titulaires d'un titre étranger admis en équivalence)	6 709	7 209	7 158	
Part des étudiants ayant effectué une mobilité sortante (%)	2,1%	1,8%	1,9%	2,2

Il a été demandé de donner un indicateur concernant la part des diplômés ayant un stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus. N'étant pas en mesure de pouvoir établir des indicateurs concernant les diplômés, nous avons choisi de présenter un indicateur concernant les étudiants inscrits en L3, M1 et M2 hors cursus santé (Licence Professionnelle et 2^e - 3^e année du cycle ingénieur inclus). La part de ces mobilités est relativement stable. Les variations sont dues à une mobilité de stage accrue. En effet, les étudiants choisissent de plus en plus à partir en stage à l'étranger. Les données concernant la mobilité de stage sont en cours de consolidation. De fait, l'établissement met en place un système d'information qui recense l'ensemble des formes de mobilité sortante (formation, stage), que ne prennent pas encore compte, actuellement, ces chiffres.

IC10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UPSud
------	--	-------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	58h52
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	62h22
Variation (Va-Vd)	4h30
Cible 2019 (%)	7,3 %

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)

- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	UPSud
-------	--	-------

Leviers d'action

Ouverture le samedi de 10h à 17H pour les bibliothèques de Médecine et de Pharmacie en fonction des moyens financiers de l'Université Paris-Sud ou la COMUE Paris-Saclay

Commentaires de l'université

Le SCD cherchera à augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année, notamment dans les bibliothèques de Pharmacie et de Droit-Économie-Gestion (plus faible amplitude horaire) ou la durée de présence de personnel titulaire à la bibliothèque de Médecine. Le SCD essaiera aussi d'ouvrir durant les congés de Noël selon les conditions matérielles offertes.

Le SCD privilégiera une amélioration des services offerts aussi bien aux étudiants qu'aux chercheurs.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 11	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UPSud
-------	---	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019
Maîtres de conférences	Effectifs*	5/33	10/40	8/31	23/104	
	%**	15,2%	25%	25,8%	22,1%	20%
Professeurs des universités	Effectifs*	6/10	8/14	9/15	23/39	
	%**	60%	57,1%	60%	59%	50%

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Leviers d'action

L'Université rencontre à la fois des difficultés en masse salariale et une démographie qui fait que nous aurons peu de départs à la retraite d'enseignants-chercheurs, ce qui va limiter les recrutements à venir. L'enjeu est aussi de pouvoir ouvrir des évolutions de carrières aux MCU, dans un contexte national de raréfaction des postes de professeurs. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre, d'un côté, limiter l'endorecrutement, surtout au niveau des MCU, pour accueillir tous les talents, mais aussi de pouvoir offrir des perspectives d'évolution de carrières pour les MCU dont la mobilité est limitée par leur thématique de recherche, et ce, sur des campagnes emplois à faibles effectifs.

Commentaires de l'université

Les pratiques de recrutement sont très différentes d'une discipline à l'autre, avec par exemple un fort recrutement externe en mathématiques où, culturellement, la mobilité des enseignants-chercheurs est forte, et en droit économie gestion (concours externe de l'agrégation).

IC 12	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	UPSud
-------	---	-------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 - 70612 - 70613) 10. les recettes de la formation continue (7065) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 - 7582 - 7585 - 7586 - 7587) 15. les produits exceptionnels (771 - 772 - 775 - 778) 16. les autres ressources propres (701 - 702 - 703 - 7063 - 7064 - 7066 - 7067 - 70681 - 70688 - 707 - 708 - 7091 - 7092 - 7093 - 7094 - 7095 - 7096 - 7097 - 7098 - 7445 - 746 - 752 - 755 - 757 - 7583 - 7584 - 7588 - 76) Non pris en compte : 756 - 7562 - 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019
Droits d'inscription (1)	6 596	7 611	7 772
Formation continue (2)	4 413	4 276	4 900
Taxe d'apprentissage (3)	3 439	3 043	3 000
Contrats et prestations de recherche (4)	9 805	4 731	
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>			
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	9 150	4 195	
<i>Autres (704 - 705 - 7062 - 751)</i>	655	536	700
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	22 999	17 716	
<i>Régions (7442)</i>	846	621	
<i>Union européenne (7446)</i>	4 839	2 368	
<i>Autres (7418 - 7443 - 7444 - 7447 - 7448 - 7488)</i>	17 314	14 727	
Dons et legs des fondations (6)	5		3 000
Produits exceptionnels (7)	228	1 113	
Autres ressources propres (8)	12 246	11 528	
Total	59 731	50 018	

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Leviers d'action

L'Université n'entend pas accueillir plus d'étudiants, dans le cadre d'une offre de formation mutualisée. La hausse des droits d'inscription s'appuie sur l'évolution constatée des droits d'inscription de +0,7% par an. L'enjeu est de mieux accueillir nos étudiants. Concernant les autres recettes de formation, l'enjeu est de stabiliser la collecte de taxe d'apprentissage, malmenée par la réforme de la formation professionnelle de 2014. Des cellules de collecte de taxe d'apprentissage, souvent laissée aux seuls responsables de formation, sont à l'étude, peut-être à définir au niveau de Paris-Saclay sur certains diplômes à forte visibilité internationale. Enfin, l'Université a eu une politique volontariste sur le développement de plateformes technologiques. Celles-ci doivent être modernisées, et sont sources à terme de prestations de recherche et d'expertise.

A cela s'ajoute le développement du mécénat (1 M€ levé au 31 décembre 2014, 3M€ au terme du contrat quinquennal) via la fondation universitaire Paris-Sud Université. Actuellement, le levier d'action est de proposer aux entreprises des chaires pluriannuelles d'enseignement et de recherche sur des domaines pointus. L'ambition est d'élargir le mécénat sur des actions plus ponctuelles et de sensibiliser nos anciens étudiants et personnels aux activités de la fondation.

Au regard des précisions méthodologiques ci-dessous, il nous semble difficile de fixer des objectifs sur l'ensemble des ressources propres de l'établissement, notamment en recherche avec le changement de règle de comptabilisation : en ressources affectées, puis à l'achèvement et enfin à partir de 2016 à l'avancement ou en subvention.

Commentaires de l'établissement

L'indicateur demande une présentation des ressources propres en fonction des données comptables relatives aux recettes de fonctionnement. Certaines d'entre elles sont exclues : il s'agit de celles liées aux amortissements & provisions ainsi qu'à la variation des stocks et encours de production ou services.

Cette vision strictement comptable non enrichie par des données budgétaires plus fines, appelle certains commentaires, d'abord sur les données comptables elles-mêmes, ensuite sur l'approche dans son ensemble.

Commentaires sur certaines des données de l'indicateur :

*S'agissant des recettes de variation des stocks et encours de production ou services (compte 71) qui sont exclues du périmètre de l'indicateur, un point très important est à signaler : l'établissement a choisi en 2013 suivant les recommandations de l'époque demandant l'abandon de la technique dite de « gestion en ressources affectées » d'utiliser, pour le suivi de ses nouvelles conventions, la technique dite des « opérations à l'achèvement ». Or cette modalité de suivi implique que les recettes correspondant aux dépenses sur conventions à l'achèvement soient, pendant la durée de vie de la convention, enregistrées sur un compte de variation des encours de production de services. Par la suite ces recettes se trouvent annulées sur l'exercice suivant et ce n'est que sur l'exercice au cours duquel la convention s'achève que la recette réelle totale est constatée.

Ce système de gestion des conventions à l'achèvement (qui doit d'ailleurs être abandonné au profit du système de gestion à l'avancement, à présent imposé par la réglementation), s'il est neutre en terme de résultat d'exploitation ne l'est pas, s'agissant de cet indicateur sur les ressources propres. En effet, sur 2013 ce sont 6,062 M€ de ressources liées à des conventions gérées à l'achèvement qui sont ainsi exclues (dont 89% de contrats de recherche _soit 5,38 M€_ en grande partie financés par l'ANR et concernant souvent des investissements d'avenir). Sur 2014, les mêmes ressources exclues progressent de 123% pour atteindre 13,546 M€ (dont 11,495 M€ de contrats de recherche) soit une évolution de 7,484 M€ par rapport à 2013.

En d'autres termes, si l'établissement utilisait déjà, pour gérer ses conventions, la technique de gestion à l'avancement, le total des ressources propres recensées par l'indicateur serait sensiblement différent :

- pour 2013 non pas 59,731 M€ mais de 65,793 M€ (soit 10% de plus) ;
- pour 2014 non pas 50,018 M€ mais 63,564 M€ (soit 27% de plus).

On constate ainsi que paradoxalement la diminution sensible des ressources propres affichée par l'indicateur (-16% soit -9,713 M€) s'explique en grande partie (à 77%) par la progression des recettes sur opérations à l'achèvement (+7,484 M€) exclues du périmètre de l'indicateur.

*Outre cette première précision importante, d'autres éléments sont à noter s'agissant plus particulièrement des contrats et prestations de recherche :

-La présentation des ressources dans le cadre de cet indicateur conduit de manière générale à sous-estimer la part des contrats de recherche puisque, en dehors des contrats passés avec l'ANR, la quasi-totalité des ressources issues des autres contrats n'apparaît pas en tant que telle mais est englobée dans les subventions (les recettes sur contrats étant enregistrées suivant l'origine de leur financement et non pas sur un compte qui leur serait spécifiquement dédié). Il en est ainsi des contrats de recherche financés par l'union européenne par les divers établissements et organismes publics et par le Conseil régional. Ainsi, près de 9,4 M€ en 2013 et 4,9 M€ en 2014 échappent ici à la rubrique « contrats et prestations de recherche » au profit de la rubrique « subventions ».

-Les données affichées relativement à l'ANR méritent également d'être précisées.

Bien que placé sous la rubrique « contrats et prestations de recherche », l'ensemble des recettes liées à l'ANR (et enregistrées sur des comptes de subvention) ne concerne pas uniquement des contrats de recherche. En particulier, ces recettes englobent le « préciput ANR » accordé en fonction de l'activité contractuelle et dont l'utilisation doit respecter la charte afférente. Or, de fin 2010 à 2012 l'établissement, ayant pris du retard dans le rendu des documents exigés par cette dernière, aucune recette n'avait pu être constatée concernant le préciput. En 2013, ce retard a été résorbé et les recettes relatives au préciput ont pu être enregistrées pour un total de 3,436 M€ dont 1,96 M€ (soit 57%) relativement à des exercices antérieurs. En 2014 les recettes relatives au préciput ont été constatées pour un montant de 0,962 M€.

*Ligne « Autres ressources propres » :

Ces données intègrent notamment les recettes issues des CFA (centre de formation des apprentis). à. Il est à noter que sur 2013 ces dernières (6,212 M€) ont été exceptionnellement élevées du fait d'une régularisation au titre de l'exercice 2012 de l'ordre de 1 M€. En 2014, les recettes liées aux CFA s'élèvent à 5,55 M€.

Commentaires sur l'approche des ressources propres

En faisant abstraction des remarques du premier point, le constat est que les ressources propres enregistrées par l'indicateur représentent globalement, 18% au titre de 2013 et 15% au titre de 2014 du total des ressources de fonctionnement incluant les subventions du Ministère (ces dernières étant de 278 M€ en 2013 et de 276,67 M€ en 2014).

Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de la nouvelle réglementation dite GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) il semblerait utile de pouvoir affiner les données de cet indicateur ressources propres. En particulier il importe de connaître ce qui, au sein des ressources propres, relève de ressources qui sont affectées et que l'on pourrait qualifier de « captives » au sens où elles doivent être utilisées pour des dépenses précises et ne sont accordées qu'à hauteur de ces dépenses (avec, dans le meilleur des cas, un taux de frais de gestion imposé) voire même seulement pour partie des dépenses directes concernées. Il en est ainsi des contrats de recherche financés par le secteur public, des financements pour les échanges internationaux...Or, la réalisation de ces contrats implique des coûts d'environnement (infrastructures, gestion administrative et financière...) importants (et mal maîtrisés..).

Dans un contexte financier difficile, il apparaît de plus en plus nécessaire de favoriser le développement de ressources propres qui soit offrent à l'établissement une certaine liberté d'utilisation, soit couvrent au moins les charges qu'elles engendrent.

IC 13	PILOTAGE FINANCIER	UPSud
-------	--------------------	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

L'Université a formalisé un dialogue de gestion avec ses composantes de formation et/ou de recherche, et ses services centraux et communs. Celui-ci a un périmètre de plus en plus large, et vise dans le cadre de la GBCP, à programmer/reprogrammer les AE. Le mode de fonctionnement de ce dialogue est : dotations socles (engagements juridiques identifiés) et dotations projets, soit sur la base d'un dialogue de gestion nourri d'indicateurs d'activité et de performance, soit dans le cadre des CPOM de nos IUT.

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 91,51% Investissement : 50,95%	Si la prévision budgétaire en fonctionnement est de qualité, la difficulté de la programmation de l'investissement est liée aux grosses opérations immobilières CPER et Campus.	Fonctionnement 95 % Investissement 65 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1	L'Université dispose de plusieurs tableaux de bord infra annuels sur la masse salariale, les ETPT, l'exécution budgétaire. L'objectif est d'avoir ces outils au niveau de chaque composante pour pouvoir reprogrammer avec elles leurs ouvertures de crédits (AE/CP)	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	0,5	Si la pratique des PPI est bien installée sur l'université depuis 2009, leur programmation laisse encore à désirer. L'université a mis comme priorité, avec le passage à la GBCP, d'un véritable pilotage des opérations pluriannuelles (PPI,	2

		contrats de recherche, marchés)	
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale, la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	1,5	L'écart de prévision de la MS 2014 a été de 1,04%, avec la marge d'erreur la plus importante sur les recrutements dans le cadre des contrats de recherche. L'Université dispose d'outils de pilotage avancés en termes de MS et d'ETPT. Il lui reste à développer un pilotage prospectif en la matière.	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

L'établissement fiabilise l'inscription comptable de ses actifs. L'inventaire physique, et son rapprochement avec l'inventaire comptable, sont en cours de finalisation en 2015. La méthodologie est actuellement discutée avec nos commissaires aux comptes. Concernant le contrôle interne, si la démarche a été initiée dès mai 2010 avec une équipe projet, une démarche d'autodiagnostic, et un référent, seul le processus rémunération est actuellement bien rodé en termes d'amélioration continue. L'Université doit étendre cette démarche à d'autres processus à enjeux financiers : formation continue, contrats de recherche. Elle vise aussi à établir une cartographie des macro-risques sur l'université. La démarche de CICF fait l'objet annuellement d'une présentation au Conseil d'administration. Le passage au service facturier de l'ensemble de la dépense au 1^{er} juin 2015 contribue fortement à améliorer la maîtrise de nos risques financiers. Une démarche identique devra être menée sur le processus recettes.

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	0,5	1

IC 14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UPSud
-------	--	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>6. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>7. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>8. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>9. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>10. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>11. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	4	5
2-Le système d'information et les services numériques	3	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	2	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	5
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	2	4

1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information

Commentaires de l'établissement

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur Numérique de l'établissement, une gouvernance du numérique a été mise en place de façon à assurer une transparence des décisions et un pilotage global et cohérent de la transformation numérique sur l'ensemble de l'université. Il repose sur des instances représentatives des parties prenantes de la transformation numérique de l'établissement en central et dans les composantes, associant à la fois les métiers et la technique (Maîtrise d'OuvrAge et Maîtrise d'OEuvre).

Leviers d'action

La gouvernance actuelle repose sur des instances récurrentes, dont l'organisation est portée par la VP Organisation, Politique Numérique et Système d'Information et la Coordinatrice des Maîtrise d'OuvrAge Délégée (MOAD) du SDN, représentant des usages des métiers de l'université.

Cette gouvernance est complétée par des actions de coordination entre la Direction Informatique et les directions métier d'une part (notamment pour les projets immobiliers liés à l'opération Campus Paris-Saclay) et entre la Direction Informatique et les informaticiens de proximité en composante d'autre part (animation métier et création de synergies).

2-Le système d'information et les services numériques

Commentaires de l'établissement

Le déploiement des nouveaux services numériques s'inscrit dans le Schéma Directeur Numérique de l'Université. Depuis 2012, 7 principaux projets structurants ont d'ores et déjà été conduits pour doter l'université de nouveaux services numériques : la dématérialisation du recrutement des enseignants-chercheurs, le déploiement d'une solution de dématérialisation des factures (Sifac Demat) sur un périmètre restreint (UFR Droit Economie GEstion, IUT Sceaux), la gestion des heures d'enseignements par le déploiement d'Helico à l'UFR de Pharmacie, le remplacement du logiciel de gestion des bibliothèques par KOHA, la mise en ligne de l'outil de visites virtuelles, l'affichage de l'offre de formation (licences) en ligne avec ROF depuis février 2014, le test de l'outil de gestion des stages P-Stage sur le magistère de physique à la faculté des sciences, le déploiement de la plate-forme de travail collaboratif Zimbra.

Des études de cadrage sur la gestion des données de référence, la mise en place d'un portail de services intranet, l'intégration des services numériques aux étudiants dans un environnement numérique pédagogique ont également été menées afin de définir le périmètre fonctionnel et organisationnel, ainsi que les solutions structurantes à mettre en œuvre dans une offre globale cohérente.

Leviers d'action

Le déploiement de nouveaux services est programmé jusqu'en 2019, en tenant compte de l'évolution de l'écosystème Paris-Saclay, permettant de mutualiser des ressources. L'Université Paris-Saclay est elle-même dotée d'un Schéma directeur des services numériques mutualisés (SDSNM). La programmation des projets sera poursuivie en s'appuyant sur le schéma de gouvernance du numérique de l'établissement.

3-Le numérique au service de la formation des étudiants

Commentaires de l'établissement

Le LMS Dokeos sera maintenu et fiabilisé à Upsud jusqu'en 2016. Les étudiants auront ensuite accès au LMS de Paris-Saclay, en projet mutualisé en cours de déploiement. Une GED pédagogique est également en cours de conception et de réalisation. Les étudiants bénéficieront désormais d'un accès à la plateforme de travail collaboratif Zimbra depuis n'importe quel terminal, y compris mobile.

Leviers d'action

Des moyens humains et financiers seront alloués à la production des services numériques spécifiques à la formation des étudiants dans le cadre du SDN.

4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)

Commentaires de l'établissement

Un nouveau portail d'accès unique aux services numériques de l'université et à un service de Gestion Electronique des Documents (GED) est en cours de déploiement et sera disponible pour les étudiants en 2016.

Leviers d'action

L'université sera accompagnée par un prestataire extérieur pour la réalisation de ces travaux, de façon à bénéficier d'une expertise à la fois technique et fonctionnelle sur ce sujet transversal.

5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation

Commentaires de l'établissement

La valorisation de la production de la recherche est également en cours de réflexion au travers d'un projet de conception d'un réservoir de la recherche au niveau institutionnel, à celui de la comue ou national. Une étude sur les besoins des chercheurs et leurs pratiques de diffusion est en cours de réalisation. L'université a participé activement aux travaux de l'AMUE sur la conception d'un outil de gestion des activités des chercheurs.

Leviers d'action

Le numérique au service de la recherche et de la valorisation sera déployé dans le cadre du programme 5 du SDN « Proposer un système d'information de gestion pour les Unités de Recherche ». Des moyens financiers seront attribués dans ce cadre, en parallèle d'une réorganisation des services de soutien à la recherche (SAIC, SCRED) et de la Fondation de l'Université.

6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique

Commentaires de l'établissement

Une cartographie des compétences des personnels administratifs et des enseignants dans le domaine de la pédagogie numérique a été réalisée sur l'ensemble de l'établissement.

Leviers d'action

Une Direction de l'Innovation Pédagogique (DIP) sera l'organisation support permettant de soutenir l'adoption des nouveaux services numériques par les enseignants et les étudiants. Elle sera dédiée à l'accompagnement des pratiques pédagogiques des enseignants en poursuivant 4 missions stratégiques : l'évaluation des enseignements, la conception de solutions, la réflexion sur les pratiques pédagogiques et la formation des enseignants.

Parallèlement, un chantier d'optimisation de la fonction Systèmes d'Information visant à développer la mutualisation et la rationalisation des ressources au sein de l'établissement se poursuit. La mise en place de plate-formes géographiques de proximité permettra d'améliorer et de fiabiliser les dispositifs techniques d'accompagnement aux enseignements, tout en dégageant des marges de manœuvre supplémentaires pour la réalisation des projets inscrits au Schéma Directeur Numérique.

IC 15	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UPSud
-------	------------------------------	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\,h / 66\,salles)}{1\,120\,h} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\,m^2) + (79\% \times 5\,100\,m^2)}{8\,100\,m^2} = 73\%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.
Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2014)*				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	34 461	37	10 776,82	83,16%	85%
Salles banalisées	263 892	371	29 883,62	63,51%	70%
Total				68,72%	75%

*Les données 2015 devraient être disponibles en Juillet 2015

Leviers d'action

Le Schéma Directeur Numérique prévoit, dès 2015, le déploiement d'un outil de gestion partagé de la réservation des locaux pédagogiques sur l'ensemble de l'université. Celui-ci devrait considérablement améliorer le taux d'occupation des salles banalisées. Pour les amphithéâtres, les pratiques d'enseignement les sollicitent de moins en moins (travail en petits groupes, projets tutorés, TP, TD ...).

Annexe Recherche**Université Paris-Sud**

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable		Etablissements
1 – Mathématiques et applications						
UMR	8628	LMO	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES D'ORSAY	GASSIAT Elisabeth	CNRS INRIA	U-Paris Sud
UMS	1786		BIBLIOTHÈQUE MATHÉMATIQUE JACQUES HADAMARD	LE JAN Yves	CNRS	U-Paris Sud
2 – Physique						
UMR	7605	LULI	LABORATOIRE POUR L'UTILISATION DES LASERS INTENSES	AUDEBERT Patrick	CNRS CEA	Ecole polytechnique U-Paris Sud, U-Paris 6
UMR	8165	IMNC	IMAGERIE ET MODÉLISATION EN NEUROBIOLOGIE ET CANCÉROLOGIE	LANIECE Philippe	CNRS	U-Paris Sud U-Paris 7
UMR	8214	ISMO	INSTITUT DES SCIENCES MOLÉCULAIRES D'ORSAY	BOURGUIGNON Bernard	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8501	LCF	LABORATOIRE CHARLES FABRY	GEORGES Patrick	CNRS	IOGS U-Paris Sud
UMR	8502	LPS	LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES SOLIDES	RAVY Sylvain	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8607	L.A.L.	LABORATOIRE DE L'ACCELERATEUR LINEAIRE	STOCCHI Achile	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8608	IPNO	INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE D'ORSAY	AZAIÉZ Fayçal	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8609	CSNSM	CENTRE DE SCIENCES NUCLEAIRES ET DE SCIENCES DE LA MATIERE	SCARPACI Jean-Antoine	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8626	LPTMS	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE ET MODELES STATISTIQUES	TRIZAC Emmanuel	CNRS	U-Paris Sud
UMR	8627	LPT	LABORATOIRE DE PHYSIQUE THEORIQUE	DESCOTES GENON Sébastien	CNRS	U-Paris Sud
UMR	9188	LAC	LABORATOIRE AIME COTTON	ROCH Jean-François	CNRS	ENS Cachan U-Paris Sud
FR	2764	LUMAT	FÉDÉRATION LUMIÈRE MATIÈRE	DOWEK Danielle	CNRS	U-Paris Sud IOGS
FR	3618	EMIR	FÉDÉRATION DES ACCELERATEURS POUR LES ETUDES DES MATERIAUX SOUS IRRADIATION	BOUFFARD Serge	CNRS CEA	U-Caen U-Paris Sud (.../...)

3 – Sciences de la Terre et de l'Univers - Espace

UMR	8148	GEOPS	GEOSCIENCES PARIS SUD	CHASSEFIERE Éric	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8617	IAS	INSTITUT D'ASTROPHYSIQUE SPATIALE	HASSLER Donald	CNRS CNES	U-Paris Sud	
FR	636	IPSL	INSTITUT PIERRE SIMON LAPLACE	LE TREUT Hervé	CNRS, CEA, CNES, IRD	U- Versailles	U-Paris Sud (.../...)

4 – Chimie

UPR	2301	ICSN	INSTITUT DE CHIMIE DES SUBSTANCES NATURELLES	MARINETTI Angela	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8000	LCP	LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIQUE	MAITRE Philippe	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8076	BioCIS	BIOMOLECULES : CONCEPTION, ISOLEMENT, SYNTHÈSE	FIGADERE Bruno	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8182	ICMMO	INSTITUT DE CHIMIE MOLÉCULAIRE ET DES MATÉRIAUX D'ORSAY	AITKEN David	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8612	IGPS	INSTITUT GALIEN PARIS SUD	FATTAL Elias	CNRS	U-Paris Sud	
EA	401		MATÉRIAUX & SANTÉ	YAGOUBI Najet		U-Paris Sud	
EA	7357	Lip(Sys) ²	LIPIDES : SYSTÈMES ANALYTIQUES ET BIOLOGIQUES	CHAMINADE Pierre		U-Paris Sud	
FR	3510	CPPS	FEDERATION DE CHIMIE PHYSIQUE DE PARIS SACLAY	MAITRE Philippe	CNRS CEA	U-Paris Sud	ENS Cachan, U- Evry, Ecole polytechnique
FR	3624		RESEAU NATIONAL DE SPECTROMETRIE DE MASSE FT- ICR A TRES HAUT CHAMP	VAN DER REST Guillaume	CNRS	U-Paris Sud	(.../...)

5 – Biologie, Médecine, Santé

UM	125		SIGNALISATION NORMALE ET PATHOLOGIQUE DE L'EMBRYON AUX THERAPIES INNOVANTES DES CANCERS (UMR 3347 ; UMR_S 1021)	SAULE Simon	CNRS Inserm	Institut Curie	U-Paris Sud
UM	124		CHIMIE, MODELISATION ET IMAGERIE POUR LA BIOLOGIE (UMR 9187 ; UMR_S 1196)	TEULADE- FICHOU Marie-Paule	CNRS Inserm	Institut Curie	U-Paris Sud
UM	126	IMIV	IMAGERIE IN VIVO DE L'EXPRESSION DES GENES (UMR 9218 ; UMR_S 1023)	BUVAT Irène	CNRS Inserm, CEA	U-Paris Sud	
UMR	3348		STRESS GENOTOXIQUE ET CANCER	AMOR- GUERET Mounira	CNRS	Institut Curie	U-Paris Sud
UMR	8126		SIGNALISATION, NOYAUX ET INNOVATIONS EN CANCÉROLOGIE	WIELS Joëlle	CNRS IGR	U-Paris Sud	
UMR	8200		STABILITÉ GÉNÉTIQUE ET ONCOGÉNÈSE	KANNOUCHE Patricia	CNRS IGR	U-Paris Sud	
UMR	8203		VECTOROLOGIE ET THÉRAPIES ANTICANCÉREUSE	MIR Luis	CNRS IGR	U-Paris Sud	
UMR	9196		PHYSIOLOGIE ET PATHOLOGIE MOLÉCULAIRES DES RÉTROVIRUS	HEIDMANN Thierry	CNRS IGR	U-Paris Sud	

ENDOGENES ET INFECTIEUX							
UMR	9197	Neuro-PSI	INSTITUT DES NEUROSCIENCES PARIS SACLAY	VERNIER Philippe	CNRS Inserm, CEA INRA	U-Paris Sud	U-Saint Etienne
UMR	9198	I2BC	INSTITUT DE BIOLOGIE INTÉGRATIVE DE LA CELLULE	MEINNEL Thierry	CNRS CEA, INRA	U-Paris Sud	
UMR	9199		LABORATOIRE DE MALADIES NEURODEGENERATIVES : MECANISMES, THERAPIES, IMAGERIE	BROUILLET Emmanuel	CNRS CEA	U-Paris Sud	
UMR	9213	IPS2	INSTITUT DES SCIENCES DES PLANTES DE PARIS SACLAY	CRESPI Martin	CNRS INRA	U-Paris Sud	U-Evry, U-Paris 7
FRE	3693	UNIC	UNITÉ DE NEUROSCIENCE, INFORMATION ET COMPLEXITÉ	FREGNAC Yves	CNRS	U-Paris Sud	
UMR_S	1018		CENTRE DE RECHERCHE EN ÉPIDÉMIOLOGIE ET SANTÉ DES POPULATIONS	FALISSARD Bruno	Inserm	U-Paris Sud	U-Versailles
UMR_S	1185		SIGNALISATION HORMONALE, PHYSIOPATHOLOGIE ENDOCRINIENNE ET MÉTABOLIQUE	LOMBES Marc	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	992		NEUROIMAGERIE COGNITIVE	DEHAENE Stanislas	Inserm	U-Paris Sud	Collège de France
UMR_S	1186		IMMUNOLOGIE INTÉGRATIVE DES TUMEURS ET GÉNÉTIQUE ONCOLOGIQUE	MAMI-CHOUAIB Fathia	Inserm IGR	U-Paris Sud	EPHE
UMR_S	981		BIOMARQUEURS PRÉDICTEURS ET NOUVELLES STRATÉGIES MOLÉCULAIRES EN THÉRAPEUTIQUE ANTICANCÉREUSE	ANDRE Fabrice	Inserm IGR	U-Paris Sud	
UMR_S	996		INFLAMMATION, CHIMIOKINES ET IMMUNOPATHOLOGIE	BACHELERIE Françoise	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1170		HÉMATOPOÏÈSE NORMALE ET PATHOLOGIQUE	BERNARD Olivier	Inserm IGR	U-Paris Sud	
UMR_S	1015		IMMUNOLOGIE DES TUMEURS ET IMMUNOTHÉRAPIE DU CANCER	ZITVOGEL Laurence	Inserm IGR	U-Paris Sud	
UMR_S	935		MODELES DE CELLULES SOUCHES MALIGNES ET THERAPEUTIQUES	BENNACEUR-GRISCELLI Annelise	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1000		NEUROIMAGERIE EN PSYCHIATRIE	MARTINOT Jean Luc	Inserm	U-Paris Sud	U-Paris 5
UMR_S	1174		INTERACTIONS CELLULAIRES ET PHYSIOPATHOLOGIE HEPATIQUE	COMBETTES Laurent	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1180		SIGNALISATION ET PHYSIOPATHOLOGIE CARDIOVASCULAIRE	GOMEZ-GARCIA Ana-Maria	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1197		INTERACTIONS CELLULES SOUCHES-NICHES: PHYSIOLOGIE, TUMEURS ET RÉPARATION TISSULAIRE	UZAN Georges	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1193		PHYSIOPATHOGENÈSE ET TRAITEMENT DES MALADIES DU FOIE	SAMUEL Didier	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	999		HYPERTENSION ARTÉRIELLE PULMONAIRE : PHYSIOPATHOLOGIE ET INNOVATION THÉRAPEUTIQUE	HUMBERT Marc	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1176		HEMOSTASE, INFLAMMATION, THROMBOSE	DENIS Cécile	Inserm	U-Paris Sud	

UMR_S	1030		UNITE DE RADIOTHERAPIE MOLECULAIRE	DEUTSCH Éric	Inserm IGR	U-Paris Sud	
UMR_S	1178		SANTÉ MENTALE ET SANTÉ PUBLIQUE	En attente	Inserm	U-Paris Sud	U-Paris 5
UMR_S	1184		IMMUNOLOGIE DES MALADIES VIRALES ET AUTOIMMUNES	LE GRAND Roger	Inserm CEA	U-Paris Sud	
UMR_S	1195		PETITES MOLÉCULES DE NEUROPROTECTION, NEURORÉGÉNÉRATION ET REMYÉLINISATION	SCHUMACHER Michel	Inserm	U-Paris Sud	
UMR_S	1169		THÉRAPIE GÉNIQUE, GÉNÉTIQUE ET ÉPIGÉNÉTIQUE : DES MALADIES RARES AUX MALADIES COMMUNES EN NEUROLOGIE, ENDOCRINOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT	AUBOURG Patrick	Inserm CEA	U-Paris Sud	
UMR_S	967	IRCM	INSTITUT DE RADIOBIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE	ROMEO Paul-Henri	Inserm CEA	U-Paris 7	U-Paris Sud
EA	7358	GRADES	GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACCUEIL EN DROIT ET ÉCONOMIE DE LA SANTÉ	FOUASSIER Éric		U-Paris Sud	
EA	7359		BACTÉRIES PATHOGÈNES ET SANTÉ	JANOIR Claude		U-Paris Sud	
EA	2506		VIEILLISSEMENT ET MALADIES CHRONIQUES. APPROCHES ÉPIDÉMIOLOGIQUES ET DE SANTÉ PUBLIQUE	ANKRI Joël		U-Versailles	U-Paris Sud
EA	4499		PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE ET MALADIES INFECTIEUSES	GUILLEMOT Didier		U-Versailles	U-Paris Sud
EA	7361		STRUCTURE, DYNAMIQUE, FONCTION ET EXPRESSION DE BÉTA-LACTAMASES À LARGE SPECTRE	NAAS Thierry		U-Paris Sud	
UMR_E	7		THÉRAPIE GÉNIQUE ET CONTRÔLE DE L'EXPANSION CELLULAIRE	LEBOULCH Philippe	CEA	U-Paris Sud	
UMS US	3655 21	AMMICA	ANALYSE MOLECULAIRE, MODELISATION ET IMAGERIE DE LA MALADIE CANCEREUSE	SCOAZEC Jean-Yves	CNRS Inserm, IGR	U-Paris Sud	
UMS US	3679 31		INSTITUT PARIS SACLAY D'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE	FISCHMEISTER Rodolphe	CNRS Inserm	U-Paris Sud	AP-HP
US	32		INSTITUT BIOMEDICAL DE BICETRE	FERRARY Evelyne	Inserm	U-Paris Sud	
US	33		INSTITUT ANDRE LWOFF	DURRBACH Antoine	Inserm	U-Paris Sud	
FR	3284	IDEEV	INSTITUT DIVERSITE ECOLOGIE ET EVOLUTION DU VIVANT	CAPY Pierre	CNRS IRD, INRA	U-Paris Sud	Agro Paritech
FED	4256		STRUCTURE FÉDÉRATIVE DE RECHERCHE ANDRÉ LWOFF : CELLULES SOUCHES, MEDECINE RÉGÉNÉRATIVE ET CANCER	DURRBACH Antoine	Inserm	U-Paris Sud	
FED	4253		FEDERATION PARIS SACLAY D'INNOVATION THÉRAPEUTIQUE	BACHELERIE Françoise		U-Paris Sud	

6 – Sciences Humaines et Humanités

EA	1610		ETUDE SUR LES SCIENCES ET LES TECHNIQUES	GISPERT Hélène			
EA	4532	CIAMS	COMPLEXITÉ, INNOVATION, ACTIVITÉS MOTRICES ET	AMORIM Michel-Ange		U-Paris Sud	U-Orléans

SPORTIVES							
USR	3683	MSH Paris Saclay	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS-SACLAY	DIDRY Claude	CNRS CEA, INRA	ENS Cachan	U-Paris Sud (.../...)
FED	4252		FÉDÉRATION DEMENY- VAUCANSON	AMORIM Michel-Ange		U-Paris Sud	

7 – Sciences Sociales

EA	409		INSTITUT CHARLES DUMOULIN - DROIT ETHIQUE PATRIMOINE	MAGNIER Véronique		U-Paris Sud	
EA	1611		DROIT ET SOCIÉTÉS RELIGIEUSES	JANKOWIAK François		U-Paris Sud	
EA	2712	CEI	COLLEGE D'ETUDES INTERNATIONALES	GUILLAUME- HOFNUNG Michèle		U-Paris Sud	
EA	7360	RITM	RESEAUX, INNOVATION, TERRITOIRES, MONDIALISATION	DE SOUSA José		U-Paris Sud	
EA	2715	IEDP	INSTITUT D'ETUDES DE DROIT PUBLIC	POIRAT Florence		U-Paris Sud	
EA	3537	CERDI	CENTRE D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN DROIT DE L'IMMATERIEL	BENSAMOUN Alexandra		U-Paris Sud	U-Paris 1
FED	4255		FÉDÉRATION PARIS-SUD DE SCIENCES JURIDIQUES - PATRIMOINES, GOUVERNANCE, MODERNITÉS	JANKOWIAK François		U-Paris Sud	
FED	4254	FCVE	FÉDÉRATION DE RECHERCHE CONFLITS, VULNÉRABILITÉS, ESPACES	CARTIER- BRESSON Jean		U- Versailles	U-Paris Sud

8 – Sciences pour l'ingénieur

UMR	7608	FAST	FLUIDES, AUTOMATIQUE, SYSTEMES THERMIQUES	RABAUD Marc	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	7648	LPP	LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES PLASMAS	CHABERT Pascal	CNRS	Ecole polytechni que	U-Paris Sud, U- Paris 6, Observatoi re de Paris
UMR	8029	SATIE	LABORATOIRE DES SYSTEMES ET APPLICATIONS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'ENERGIE	LARZABAL Pascal	CNRS, IFSTTAR	ENS Cachan	U-Paris Sud, CNAM, U- Cergy, ENS Rennes
UMR	8081	IR4M	IMAGERIE PAR RÉSONANCE MAGNÉTIQUE MÉDICALE ET MULTI-MODALITÉS	DARRASSE Luc	CNRS CEA, IGR	U-Paris Sud	
UMR	8507	GeePs	LABORATOIRE DE GÉNIE ELECTRIQUE DE PARIS	MARCHAND Claude	CNRS	Centrale- Supelec	U-Paris Sud, U- Paris 6
UMR	8578	LPGP	LABORATOIRE DE PHYSIQUE DES GAZ ET DES PLASMAS	MINEA Tiberiu	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8622	IEF	INSTITUT D'ELECTRONIQUE FONDAMENTALE	DE LUSTRAC André	CNRS	U-Paris Sud	
EA	1315	LURPA	LABORATOIRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE EN PRODUCTION AUTOMATISEE	TOURNIER Christophe		ENS Cachan	U-Paris Sud

FR	2707	FLP	FEDERATION DE RECHERCHE LASERS ET PLASMAS	MORA Patrick	CNRS CEA	U-Bordeaux	U-Paris Sud, IOGS, ENSTA, Ec Polytechn, Obs Paris
FR	3029	FCM/ITER	ITER	MARANDET Yannick	CNRS CEA, INRIA	Ecole polytechnique	U-Paris Sud (.../...)

9 – Sciences et technologies de l'information et de la communication

UPR	3251	LIMSI	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE POUR LA MÉCANIQUE ET LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	YVON François	CNRS	U-Paris Sud	
UMR	8506	L2S	LABORATOIRE DES SIGNAUX ET SYSTEMES	NICULESCU Silviu	CNRS	Centrale-Supelec	U-Paris Sud
UMR	8623	LRI	LABORATOIRE DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE	MANOUSSAKIS Yannis	CNRS INRIA	U-Paris Sud	Centrale-Supelec
USR	3441	MdIS	MAISON DE LA SIMULATION	AUDIT Edouard	CNRS CEA, INRIA	U-Paris Sud	U-Versailles

10 – Sciences agronomiques, écologiques, biodiversité

UMR	8079	ESE	ÉCOLOGIE. SYSTEMATIQUE ET ÉVOLUTION	LECOMTE Jane	CNRS	U-Paris Sud	Agro Paritech
UM	88		GÉNÉTIQUE QUANTITATIVE ET ÉVOLUTION - LE MOULON (UMR 8120 ; UMR_A 320)	MARTIN Olivier	CNRS INRA	U-Paris Sud	Agro Paritech
UMR	9191	EGCE	ÉVOLUTION, GÉNOMES, COMPORTEMENT ET ÉCOLOGIE	MONTCHAMP MOREAU Catherine	CNRS IRD	U-Paris Sud	U-Paris 7

Université Paris-Sud**Offre de formation 2015-2019**

LICENCES GENERALES	
DEG	Droit
DEG	Economie et Gestion
STS	Mathématiques
STS	Informatique
STS	Physique
STS	Chimie
STS	Sciences de la vie
STS	Sciences de la Terre
STS	Sciences et Technologies* <i>co-accréditation Paris 5</i>
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives

*durée 1 an

D.A.E.U.
Option A
Option B

DEUST
STS Bio-industries et Biotechnologies

LICENCES PROFESSIONNELLES	
DEG	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
DEG	Commerce et distribution
DEG	Métiers du commerce international
DEG	Management et gestion des organisations

DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	
DEG	Métiers de la GRH : assistant	
STS	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	
STS	Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	
STS	Bio-industries et biotechnologies	<i>co-accréditation UVSQ</i>
STS	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	
STS	Chimie de synthèse	
STS	Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation	
STS	Maintenance et technologie : électronique, instrumentation	
STS	Métiers de l'électricité et de l'énergie	<i>co-accréditation Paris 7</i>
STS	Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux	
STS	Métiers de l'informatique : développement d'applications	
STS	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	
STS	Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués	
STS	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	
STS	Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	
STS	Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels	
STS	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	
STS	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique	
STS	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	
STS	Optique professionnelle	
STS	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	
STS	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	
STS	Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	
STS	Technico-commercial	
STAPS	Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives	
STAPS	Intervention sociale : développement social et médiation par le sport	

STAPS	Métiers de la forme
--------------	---------------------

MASTERS

DEG	Droit privé
------------	-------------

DEG	Droit notarial
------------	----------------

DEG	Comptabilité – contrôle – audit
------------	---------------------------------

STS	Ethique
------------	---------

STS	Ingénierie de la santé
------------	------------------------

STAPS	STAPS : management du sport
--------------	-----------------------------

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

IUT de Cachan

<u>Implantation</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Option</u>
Cachan	Génie électrique et informatique industrielle*	
Cachan	Génie électrique et informatique industrielle*	
Cachan	Génie mécanique et productique	

*durée 3 ans

IUT d'Orsay

<u>Implantation</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Option</u>
Orsay	Chimie	- Chimie analytique et de synthèse
Orsay	Informatique	
Orsay	Informatique	
Orsay	Mesures physiques	
Orsay	Mesures physiques	

IUT de Sceaux

<u>Implantation</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Option</u>
Sceaux	Gestion des entreprises et des administrations	- Gestion comptable et financière - Gestion des ressources humaines
Sceaux	Gestion des entreprises et des administrations	- Gestion comptable et financière - Gestion et management des organisations
Sceaux	Techniques de commercialisation	
Sceaux	Techniques de commercialisation	

Formations de santé réglementées

MEDECINE UFR de médecine

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
1er cycle			
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)	2015-2016	5 ans	2019-2020
2ème cycle			
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)	2015-2016	5 ans	2019-2020
3^{ème} cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine Diplômes d'études spécialisées (DES)			
	2015-2016	5 ans	2019-2020
Spécialités médicales			
Anatomie et cytologie pathologiques			
Cardiologie et maladies vasculaires			
Dermatologie et vénéréologie			
Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques			
Gastro-entérologie et hépatologie			
Génétique médicale			
Hématologie			
Médecine interne			
Médecine nucléaire			
Médecine physique et de réadaptation			
Néphrologie			
Neurologie			
Oncologie			
Pneumologie			
Radiodiagnostic et imagerie médicale			
Rhumatologie			

Spécialités chirurgicales

Chirurgie générale
 Neurochirurgie
 Ophtalmologie
 Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
 Stomatologie

Autres spécialités

Anesthésie-réanimation
 Biologie médicale
 Gynécologie médicale
 Gynécologie-obstétrique
 Médecine générale
 Médecine du travail
 Pédiatrie
 Psychiatrie
 Santé publique et médecine sociale
 Chirurgie orale

3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires**de type II (qualifiants) : DESC II**

	2015-2016	5 ans	2019-2020
Chirurgie infantile			
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie			
Chirurgie orthopédique et traumatologie			
Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique			
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire			
Chirurgie urologique			
Chirurgie vasculaire			
Chirurgie viscérale et digestive			
Gériatrie			
Réanimation médicale			

3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires**de type I (non-qualifiants) : DESC I**

	2015-2016	5 ans	2019-2020
Addictologie			
Allergologie et immunologie clinique			
Andrologie			
Cancérologie			
Dermatopathologie			
Foetopathologie			
Hémobiologie-transfusion			
Médecine de la douleur et médecine palliative			
Médecine de la reproduction			
Médecine légale et expertises médicales			
Médecine du sport			
Médecine d'urgence			
Médecine vasculaire			
Néonatalogie			
Neuropathologie			

Nutrition Orthopédie dento-maxillo-faciale Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent			
Diplôme de formation continue : Capacités			
	2015-2016	5 ans	2019-2020
Addictologie clinique Evaluation et traitement de la douleur			

PHARMACIE

UFR de PHARMACIE

Intitulé du diplôme conformément à la réglementation	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
1er cycle			
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)	2015-2016	5 ans	2019-2020
2ème cycle			
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)	2015-2016	5 ans	2019-2020
3^{ème} cycle court Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie			
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie	2015-2016	5 ans	2019-2020
3^{ème} cycle long Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie 3 Diplômes d'études spécialisées (DES)			
	2015-2016	5 ans	2019-2020
DES de Pharmacie. Deux options : Pharmacie hospitalière-pratique et recherche (PH-PR) et Pharmacie industrielle et biomédicale (PH-PIBM)			
DES Innovation pharmaceutique et recherche			
DES Biologie médicale ; Deux options Biologie polyvalente et Biologie orientée vers une spécialisation			
3ème cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires DESC I			

(Tous ces DESC sont communs avec la médecine)

DESC Biologie moléculaire	2015-2016	5 ans	2019-2020
DESC Biochimie hormonale et métabolique			
DESC Radiopharmacie et radiobiologie			
DESC Biologie des agents infectieux			
DESC Cytogénétique humaine			
DESC Hématologie biologique			
DESC Toxicologie biologique			

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Introduction

I- Une recherche structurée, collaborative et innovante pour répondre aux grands défis scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux H2020

I-1- Optimiser le pilotage de la recherche en vue de consolider ses résultats

I-2- Cultiver les partenariats, accompagner les doctorants et jeunes chercheurs dans la valorisation de leurs travaux et encourager l'innovation

II- Une politique qualité de l'offre de formation, fondée sur un processus itératif d'amélioration continue de l'offre de formation, au service de la réussite des étudiants

II-1- Une démarche qualité au service de la valorisation de l'offre de formation

II-2- Amélioration du suivi des étudiants

II-3- Maîtrise financière de l'offre

II-4- Problématiques spécifiques aux formations de santé

II-5- Développement des formations professionnalisantes tout au long de la vie

III- Une gouvernance et une administration adaptées pour répondre aux ambitions de recherche et de formation de l'université

III-1- Pilotage et systèmes d'information

III-2- Refonder la gestion des ressources humaines : améliorer les conditions de vie et de travail des personnels

III-3- Restaurer les grands équilibres budgétaires et faire du budget un outil de pilotage au service du développement de l'université

III-4- Optimiser le pilotage de la politique immobilière en vue d'offrir un cadre de travail agréable et adapté à la communauté universitaire

Jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexes formation et recherche

Introduction

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) a connu, depuis 24 ans, un réel développement, assumant sa capacité à jouer un rôle de proximité, dans son territoire, tout en accédant à un rayonnement international dans le domaine de la formation et de la recherche. Lors de la dernière période contractuelle, elle a opéré un choix stratégique majeur en s'engageant avec énergie dans le projet de l'Université Paris-Saclay (Paris-Saclay), ComUE créée le 31 décembre 2014.

Paris-Saclay est désormais le projet de toute la communauté universitaire qui souhaite y apporter ses qualités, ses forces propres, son dynamisme. La place centrale accordée à la recherche ainsi que la construction des partenariats avec le tissu industriel régional, avec les collectivités territoriales ou avec le CHU, sont des éléments essentiels pour la définition de la stratégie de l'UVSQ au service du grand projet scientifique que constitue Paris-Saclay.

Sur le plan général du fonctionnement, la poursuite de la restructuration des directions donnera à l'université les moyens de garantir un pilotage plus performant, indispensable pour mener à bien ses objectifs stratégiques. A cet égard, un comité stratégique Saclay a été mis en place auprès de la présidence de l'UVSQ pour assurer un pilotage central de la stratégie de site dans le cadre de l'Université Paris-Saclay. De plus, l'UVSQ s'est engagée dans une réflexion collective qui a déjà abouti à une offre de formations resserrée, soutenue par une direction des études et de la vie universitaire (DEVU) restructurée, de nature à conduire efficacement le pilotage de l'offre de formation. La mise en œuvre des choix stratégiques de l'université fait l'objet d'un processus d'accompagnement résultant de propositions du conseil académique travaillant en interface avec les directeurs de composante (UFR, laboratoires de recherche, instituts et école internes, observatoire), formalisées par un rapport remis au conseil d'administration en juin 2015.

Ces dispositions serviront de socle à la feuille de route de l'UVSQ à l'horizon 2020 pour assurer son intégration au sein de Paris-Saclay dans les meilleures conditions et au service d'un projet commun, notamment l'adéquation des formations et de la recherche avec Paris-Saclay : l'investissement de l'UVSQ dans les prochaines années se fera en priorité dans les domaines où son identité et son expertise sont clairement reconnues au sein de Paris-Saclay, en tenant compte des doublons ou des faiblesses éventuelles, mais aussi des espaces d'excellence propres à l'UVSQ et indispensables au développement de la ComUE. Cette démarche conduira notamment à des choix forts en termes de recentrage de ses moyens humains, matériels et financiers sur les formations et les thématiques de recherche dans lesquelles elle est à la fois la plus performante, la plus légitime et la plus pertinente.

La logique générale est celle d'une démarche qualité : toutes les activités actuelles de l'UVSQ ne sont pas forcément soutenables ni pertinentes dans le cadre de Paris-Saclay, et le redéploiement de ses ressources dans les prochaines années, une fois le retour à l'équilibre financier achevé, se fera d'une manière à la fois différenciée et justifiable en termes de qualité ; les marges dégagées seront mises au service d'une politique de formation et de recherche qualitativement ambitieuse.

Cette démarche qualité sera éclairée par les évaluations diverses de l'activité de l'université qui ont précisément distingué les domaines d'excellence de l'UVSQ. Ces éléments seront complétés par une série d'indicateurs essentiels concernant les données suivantes : soutenabilité des formations (en particulier en termes de couverture par des EC/E titulaires), effectifs, insertion professionnelle et/ou poursuite d'études, cohérence de la recherche pour les laboratoires (en complément de la position dans Paris-Saclay et des indicateurs déjà évalués par l'AERES comme les publications).

Pour appuyer cette démarche qualité, l'UVSQ développera les outils adaptés à leur pilotage et leur suivi, comme la mesure de l'amélioration de la réussite en licence, l'évaluation des formations, ou les procédures liées à l'offre de formation et au profil des postes.

I- Une recherche structurée, collaborative et innovante pour répondre aux grands défis scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux H2020

I-1- Optimiser le pilotage de la recherche en vue de consolider ses résultats

Par le biais de sa recherche (du fondamental à l'appliqué, et dans le domaine de la santé en recherche clinique et translationnelle), l'UVSQ participe activement à la structuration de son territoire et à la construction de l'Université Paris-Saclay.

Pour la période 2015/2019, l'UVSQ conduira une politique scientifique et une stratégie de recherche articulées sur 8 axes scientifiques structurants et prioritaires, fondés sur ses pôles d'excellence reconnus, son identité pluridisciplinaire et l'originalité interdisciplinaire de l'activité de recherche de ses laboratoires : Climat, environnement, développement durable ; Culture et patrimoine ; Inflammation, infection, cancer ; Santé publique : épidémiologie, vieillissement, cohorte ; Handicap ; Institutions, organisations et politiques publiques ; Matériaux innovants : de leur genèse aux applications ; Modélisation et simulation des systèmes complexes.

Dans ce périmètre scientifique, l'université définit les priorités suivantes :

- Soutenir une recherche d'excellence et innovante, et favoriser le développement des projets scientifiques ambitieux pour consolider les structures de recherche dans le cadre des axes majeurs de la stratégie de l'UVSQ complémentaires à ceux de l'Université Paris-Saclay et dans une approche partenariale et collaborative.
- Renforcer le pilotage de la recherche et le dialogue avec les organismes partenaires.
- Garantir la maîtrise des risques financiers et comptables des activités contractuelles de recherche par le dispositif dédié « Contrôle interne de gestion » et des outils de gestion partagés mis en place en 2013 entre les différentes directions (DREDVal-Direction de la recherche, des études doctorales et de la valorisation/DAF-Direction des affaires financières/DRH-Direction des ressources humaines) : tableaux de bord, rapport annuel d'activités demandé aux chercheurs.
- Professionnaliser les fonctions support en appui à la recherche.
- Coordonner ou mutualiser les compétences au sein de la ComUE.
- Inciter les laboratoires d'un même axe à répondre collectivement aux appels à projets régionaux, nationaux ou internationaux et à faire émerger des thématiques innovantes communes.

Cette politique reposera sur un soutien prioritaire en moyens humains et matériels affectés à la recherche qui se traduit par :

- une politique de l'emploi scientifique pluriannuelle (enseignants-chercheurs, personnels ingénieurs et techniques) en concertation pour les unités mixtes avec les organismes partenaires ;
- une politique d'allocation des crédits scientifiques en fonction de critères et d'indicateurs liés à la diversité des activités de recherche (publications, projets soumis et retenus aux appels à projets (AAP), contrats de recherche, implication dans les réseaux de recherche, ouverture internationale, valorisation des plateformes scientifiques...);
- un accompagnement et un soutien administratif des équipes de recherche par les services support renforcés et professionnalisés dans le cadre de la mutualisation des compétences, engagés dans une dynamique forte pour le développement des contrats de recherche notamment dans une perspective européenne (H2020) et internationale et leur suivi ;
- le fléchage de contrats doctoraux sur les axes scientifiques majeurs ;
- des actions d'information coordonnées, notamment sur les appels à projets en complément de la lettre électronique hebdomadaire de la DREDVal consacrée aux AAP diffusée dans les laboratoires depuis septembre 2013 ;
- des mesures incitatives : dispositif BQRE (Bonus Qualité Recherche Emergence) qui, représentant 20 % des ressources de fonctionnement affectées aux unités et le précipt ANR, favorisera l'émergence de projets collectifs innovants ;
- une politique de communication valorisant notamment les résultats de la recherche dont ceux issus des contrats de recherche auprès de la communauté universitaire mais aussi auprès des partenaires institutionnels et socio-économiques de l'université.

A mi-parcours du contrat quinquennal, sera établi un bilan des activités de recherche de l'ensemble des laboratoires de l'université, permettant d'estimer la convergence des politiques menées, au regard des objectifs annoncés et de l'articulation avec le projet scientifique de la ComUE.

En ce qui concerne les **sciences humaines et sociales**, le rapprochement au sein de Paris Saclay des laboratoires de sciences humaines et sociales est plus récent que celui des sciences, technologies, santé, alors que l'UVSQ représente, de loin, la première force dans ce secteur (12 laboratoires) et sa plus grande diversité : anglais, droit, économie, espagnol, géographie, gestion, histoire, lettres, sociologie, science politique. Les SHS, bien identifiées sur le plan national et international, sont stratégiques pour l'UVSQ : éléments structurants de 3 de ses 8 axes scientifiques majeurs, elles contribuent largement à favoriser l'interdisciplinarité de la recherche. L'UVSQ entend les appuyer, notamment :

- en veillant à la pérennisation des moyens affectés (contrats doctoraux compris) ;
- en renforçant leurs liens avec le CNRS ;
- en mettant en évidence la singularité des disciplines qui les composent tout en favorisant les travaux interdisciplinaires avec les laboratoires de sciences du vivant, de la matière et des nombres actifs sur le plateau de Saclay, dans les domaines, notamment, de l'environnement, des matériaux anciens et des humanités numériques ;
- en soutenant les projets communs avec les laboratoires SHS présents dans l'espace de la ComUE ;
- en encourageant leur implication – déjà forte – dans les structures de recherche de l'Université Paris-Saclay (ED SHS N°578, département SHS, MSH) ou propres à la formation (*schools*) ;
- en favorisant le lien recherche-formation garanti par l'excellence des laboratoires.

Jalon : Bilan des activités de recherche de l'ensemble des laboratoires de l'université

1-2- Cultiver les partenariats, accompagner les doctorants et jeunes chercheurs dans la valorisation de leurs travaux et encourager l'innovation

La politique de valorisation des résultats de la recherche et des innovations issus des laboratoires de l'UVSQ sera menée en s'appuyant sur une stratégie de niches pour lesquelles un lien fort avec le monde socio-économique existe et sera pérennisé. Grâce à un soutien fort de ses fondations partenariales (VeDeCom, Sciences du Patrimoine et dans un avenir proche UVSQ), une stratégie fondée sur une relation nouvelle avec le monde socio-économique soutenue par les collectivités territoriales est développée : la création du cluster de compétences Vert & Bleu de l'UVSQ en témoigne. L'UVSQ ambitionne de mettre en place une chaîne efficace du transfert technologique des résultats de la recherche et de l'innovation notamment en prenant appui sur la SATT Paris-Saclay et IncubAlliance (incubateur technologique de Paris-Saclay). Ainsi des interactions avec la SATT seront définies, afin de permettre des approches complémentaires pour la pré-maturation et la maturation de projets innovants. La politique de transfert sera menée en cohérence avec les attentes des porteurs de projets et en fonction des opportunités offertes.

L'UVSQ participe du collège doctoral de l'Université Paris-Saclay et s'est engagée dans 13 écoles doctorales (avec un poids variable de 10 % à 35 % des EC HDR selon l'école doctorale), dont deux de dimension régionale (SEIF- Sciences de l'environnement d'Ile-de-France et AA- Astronomie-astrophysique). Si elle n'en dirige aucune, ses personnels ont des responsabilités de directions adjointes ou de directions de pôles ou d'axes dans 10 d'entre elles, et bénéficient de l'appui de son service des études doctorales. L'UVSQ contribuera aux dispositifs de formation des jeunes chercheurs prévus dans le présent contrat.

L'affectation des contrats doctoraux sera établie selon trois critères :

- consolidation des axes prioritaires de recherche ;
- poids relatif de l'UVSQ dans les ED Paris-Saclay ;
- engagements dans des projets innovants (Investissements d'avenir).

La valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation issus des laboratoires de l'UVSQ a pour objectif la pérennisation de son ancrage territorial. Celui-ci, en lien direct avec le tissu socio-économique, s'appuie sur les relations qui existent depuis de longue date avec les grands groupes, comme en témoigne le nombre de chaires industrielles (telle la Chaire MatInnov lauréate du Prix 2015 Recherche et formation de l'AEF). La dynamique de l'UVSQ et son implication dans le territoire visent également à mettre à profit sa proximité avec les PME-TPE, afin d'établir avec elles de nouvelles formes de collaboration. A ce titre, des actions structurantes seront menées autour de la thématique de l'insertion des docteurs dans le monde de l'entreprise et le développement du nombre de doctorants en thèse CIFRE. Par ailleurs, l'UVSQ se positionne comme un acteur majeur du « Doctorat exécutif » Sciences et Ingénierie, à travers une offre pour les ingénieurs ayant mené une activité de R&D au sein de l'entreprise et qui souhaitent, grâce à la validation de compétences sous forme de Diplômes Universitaires, soutenir une thèse de doctorat.

L'UVSQ participe à la mise en œuvre du Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structures (PSAMS) de l'IDEX Paris-Saclay arrêté annuellement. Durant la prochaine période contractuelle, l'UVSQ continuera à travailler dans le cadre de l'IDEX qui constitue un levier pour le développement et la conduite conjointe de projets partagés, mais aussi pour le financement de projets spécifiques à l'UVSQ dans tous ses domaines de compétences : recherche, formation doctorale, innovation, valorisation, formation, internationalisation et vie de campus.

Jalon : Mise en place d'un système d'information centralisé pour la valorisation de la recherche

Indicateur commun de performance IC8 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Indicateur spécifique de performance IS2 : Flux d'entrants en M et D

Indicateur spécifique de performance IS5 : Nombre de documents en texte intégral déposés dans Hyper Articles en Ligne (HAL) UVSQ

II- Une politique qualité de l'offre de formation, fondée sur un processus itératif d'amélioration continue de l'offre de formation, au service de la réussite des étudiants

II-1- Une démarche qualité au service de la valorisation de l'offre de formation

La politique de l'offre de formation a pour vocation de valoriser une offre de formation pluridisciplinaire, constitutive de l'identité originelle de l'université grâce à la conduite d'une démarche qualité engagée dès 2013, et de s'inscrire ainsi dans un processus itératif d'amélioration continue des formations portées par l'UVSQ.

La politique qualité qui sera conduite sur l'ensemble du contrat 2015-2019 et nourrie par des échanges constants avec les équipes pédagogiques des différentes composantes, garantira la maîtrise de l'offre de formation et son évolution pour préserver son adéquation à la demande sociale et aux attentes scientifiques et professionnelles du tissu socio-économique ainsi que sa visibilité notamment auprès des étudiants et des partenaires. Cette démarche qualité aura pour objet, d'une part, la rédaction d'une charte qualité de l'établissement et, d'autre part, la mise en œuvre des engagements de cette charte définis comme prioritaires. Cette charte globale sera alors déclinée en chartes dédiées dès qu'il sera nécessaire d'établir un cadre spécifique précisant les modalités opérationnelles à l'échelle de l'établissement, garant de la bonne mise en œuvre des engagements pris dans la charte globale. Cette politique sera mise en œuvre par le comité de pilotage de l'offre de formation (CPF) qui, avec des commissions spécifiques *ad hoc*, s'appuiera sur des référents « démarche qualité » au sein de chaque composante.

Une fois la rédaction de la charte qualité effectuée, 5 engagements, déjà identifiés comme prioritaires, feront l'objet d'une mise en place dès la première partie du contrat :

- L'accompagnement des équipes pédagogiques dans l'approche compétences de la nouvelle offre de formations, initié lors de la conception de l'offre de l'UVSQ, se concrétisera par la formalisation d'une première fiche RNCP pour la rentrée universitaire 2015. Ce travail se poursuivra ensuite, en vue d'être consolidé au regard des modèles qui seront proposés à l'échelle nationale résultant de la nomenclature de l'offre de formation.
- L'évaluation des enseignements pour toutes les formations sera alors assurée pour la première fois de manière coordonnée à l'échelle de l'établissement et sera réalisée à l'issue de l'année universitaire 2015-2016, évaluation commune pour partie à l'établissement, commune pour une autre partie à la mention et spécifique au parcours concerné pour la dernière partie.
- De la même manière, l'instauration systématique des conseils de perfectionnement sera effective dès l'année universitaire 2015-2016 ; ils contribueront à l'amélioration du pilotage de la mention et à la redéfinition si nécessaire de la structure de la formation.
- La charte d'examen déjà existante sera aussi revisitée sur cette première année du contrat.
- En matière d'innovation pédagogique, l'UVSQ s'inscrit pleinement dans les projets proposés à l'échelle du site en étant force de proposition en matière d'initiatives pédagogiques via les appels à

projets de l'IDEX. Par ailleurs, la réflexion menée à la prochaine rentrée universitaire sur l'échange entre composantes de pratiques pédagogiques qui ont montré leur efficacité, devrait permettre la généralisation des premiers dispositifs d'accompagnement pédagogique à compter de l'année universitaire 2016-2017.

L'UVSQ élabore annuellement un plan de formation destiné à tous ses personnels titulaires et contractuels notamment enseignants et enseignants-chercheurs. Les actions de formation visent à accompagner la prise de fonction des nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs et à favoriser l'usage des innovations pédagogiques et l'utilisation des outils TICE dans leurs enseignements. Les enseignants et enseignants-chercheurs de l'UVSQ bénéficieront également du dispositif de formations de l'ESPE de l'académie de Versailles.

Ces différentes chartes et les actions qui en découlent seront présentées et expliquées à l'ensemble de la communauté universitaire afin d'optimiser l'appropriation de ces nouveaux outils et d'en maximiser les bénéfices. Par ailleurs, un bilan annuel présentera les actions mises en place dans le cadre de la démarche qualité de l'offre de formation.

Le CPF veillera à ce que les résultats de ces actions soient effectivement pris en compte pour améliorer la pertinence de l'offre de formation. Toute évolution de diplôme sera soumise à l'approbation de la CFVU. Cette approbation est indispensable à un pilotage efficace et constitue le gage de la maîtrise de l'offre de formation sur l'ensemble du contrat et de la communication qui en résulte.

La seconde période contractuelle sera ainsi à la fois dédiée à la consolidation des dispositifs mis en place lors de la première partie dans le cadre de la politique qualité afin de s'assurer de leur efficience et de leur pérennité, mais aussi à la proposition de nouvelles actions venant enrichir la démarche qualité.

La pleine appropriation des différents outils inhérents à la charte qualité qui visent à améliorer la bonne mise en œuvre de l'offre de formation doit conduire à l'élaboration d'un *vade-mecum* unique pour chaque mention à destination des étudiants présentant le déroulement de la formation de l'inscription à la diplomation. Ce guide des études doit rassembler l'ensemble des informations relatives au fonctionnement et à l'organisation de la mention. Il prendra alors appui sur la charte qualité et les chartes dédiées et présentera ainsi à chaque étudiant de chaque mention, les dispositifs concernant le déroulement de ses études. A l'issue du contrat, l'objectif visé est que chaque étudiant puisse disposer de ce guide afin de l'accompagner au mieux dans son parcours universitaire.

Jalons : - Mise en œuvre de la charte de qualité

- *Mise en œuvre de la charte des examens*
- *Généralisation des conseils de perfectionnement*
- *Mise en œuvre de l'évaluation des enseignements*
- *Prise en compte des évaluations dans l'élaboration de l'offre de formation*
- *Formalisation et généralisation des fiches RNCP*
- *Généralisation de la délivrance du supplément au diplôme*
- *Elaboration d'un vade-mecum pour chaque mention à destination des étudiants*

Indicateur commun de performance IC6 : Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun de performance IC9 : Relations internationales

Indicateur commun de performance IC 10 : Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

II-2- Amélioration du suivi des étudiants

L'insertion professionnelle fait aussi l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la démarche qualité. C'est pourquoi un projet d'externalisation des enquêtes ministérielles est à l'étude en termes de faisabilité sur l'année 2014-2015 afin que le Bureau des études et des analyses de la DEVU puisse se consacrer à la définition d'une méthodologie des enquêtes, partagée à l'échelle de l'établissement en vue notamment d'harmoniser et fiabiliser la collecte des données et d'améliorer la diffusion et le partage des résultats dès l'année 2015-2016. Le Bureau des études et des analyses privilégiera alors l'organisation d'études spécifiques et ciblées en fonction des problématiques de l'université comme notamment la réalisation

d'enquêtes sur le devenir des étudiants ayant quitté l'université après une première année non validée ou après avoir obtenu leur licence ou leur première année de master.

Indicateur commun de performance IC1 : Taux de réussite en licence en trois ans

Indicateur commun de performance IC2 : Taux de réussite en licence en quatre ans

Indicateur commun de performance IC3 : Taux de réussite en master en 2 ans

Indicateur commun de performance IC5 : Insertion professionnelle

Indicateur spécifique de performance IS1 : Taux de passage L1 L2

Indicateur spécifique de performance IS2 : Flux d'entrants en M et D (voir également en I-2)

Indicateur spécifique de performance IS4 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

II-3- Maîtrise financière de l'offre

La maîtrise financière et pédagogique de l'offre de formation demeure une partie intégrante de la politique qualité initiée et a constitué un axe prioritaire de la démarche dès l'année universitaire 2013-2014 en préparation du nouveau contrat. Un dialogue « offre de formation » dans la continuité du dialogue de gestion a été instauré de manière systématique sur la deuxième partie de l'année universitaire avec chaque composante de l'université dans le cadre de la préparation de l'année universitaire à venir. Ce dialogue vise à faire évoluer la conception et le dimensionnement de l'offre de formation en fonction de critères qualitatifs, quantitatifs et de soutenabilité. Ce dispositif, qui a déjà montré son efficacité dans la maîtrise de l'offre de formation, est pérennisé sur l'ensemble du contrat.

Jalon : Mise à jour des données économiques de l'offre de formation

II-4- Problématiques spécifiques aux formations de santé

Concernant les formations en sciences de la santé, l'effort particulier réalisé à l'UVSQ au niveau de l'établissement pour permettre à une grande majorité d'étudiants d'accéder à une formation en adéquation avec leur profil et leurs aspirations professionnelles à l'issue de la PACES sera conforté (réorientations, informations...). La restructuration au plan national, comme au plan de la région francilienne des formations et de la recherche en santé, conduit à mener une réflexion approfondie commune avec les UFR de médecine et l'UFR de pharmacie de l'université Paris Sud. L'objectif est d'aboutir à terme à une composante santé de dimension internationale au sein de l'Université Paris Saclay. Concrètement, dès la rentrée 2016, les programmes et cours en PACES seront totalement identiques entre les deux universités UVSQ et UPSud, et dès 2017 sera proposé un seul concours PACES. Parallèlement, il sera proposé aux tutelles la mise en place d'un double cursus MD ou PharmD & PhD.

A l'échelle du site, un projet de convergence des écoles d'ingénieurs de l'UVSQ (ISTY) et de l'UPSud (POLYTECH Paris Sud - PoPS) est à l'étude. Ce projet vise à une expérimentation devant conduire à la possibilité pour les étudiants de médecine de l'UVSQ qui le souhaiteront, de bénéficier d'une mise à niveau spécifique dans le cycle préparatoire de PoPS. Ainsi, ils pourront rejoindre une formation d'ingénieur universitaire, dès la rentrée 2015-2016.

Jalon : Point sur la convergence de l'offre de formation en santé au niveau de l'Université Paris Saclay

II-5- Développement des formations professionnalisantes tout au long de la vie

L'ensemble des formations de l'UVSQ sont ouvertes à un public en reprise d'études, soit à titre individuel, soit avec l'appui de leur employeur ou d'un organisme financeur, ainsi qu'à la VAE. Aujourd'hui l'essentiel de l'activité de formation continue est constituée, d'une part, de ces reprises d'études dans le cadre des diplômes nationaux et, d'autre part, de diplômes d'université conçus plus spécifiquement pour les publics de formation continue ou de spécialisation en médecine.

La continuité du développement des formations en apprentissage et l'accentuation du processus de formation tout au long de la vie sont des objectifs majeurs de l'UVSQ sur la période du contrat. Les ressources propres attachées à ce type de formation sont déjà très importantes (l'UVSQ est la troisième université en termes de développement des formations en apprentissage). L'université s'attachera à les conforter en renforçant le pilotage des formations qu'elle porte.

Pour répondre aux besoins spécifiques ou de spécialisation des milieux professionnels du territoire et des collectivités, une démarche prospective sera engagée par l'UVSQ visant à renforcer et diversifier son offre. Un recensement des formations initiales à ouvrir en formation continue sera effectué en concertation avec les composantes. L'adaptation des formations existantes en distanciel ou la création de nouvelles formations -distanciel/présentiel- pour s'adapter aux contraintes des salariés sera mise en œuvre, notamment avec l'appui technique de l'Université Paris Saclay. Le développement de formations qualifiantes inter et intra entreprises sera poursuivi (60 en cours de création) ainsi que la création de nouveaux diplômes d'université (4 par an en moyenne). La démarche en direction des employeurs et des branches professionnelles pour la mise en place de certificats de compétences et pour l'éligibilité des formations (courtes, DU, certificats) au RNCP et au CPF se poursuivra. Un centre de bilan de compétences sera créé, et l'organisation de la VAE sera pensée afin de répondre plus rapidement aux demandes des candidats et augmenter la capacité d'accompagnement de ce public en accentuant l'individualisation des parcours (en utilisant davantage les outils de la VAPP, de la VES et de la VAE).

L'université fera la promotion des différentes offres de formation continue en s'appuyant sur les chargés de relations entreprises, sur les outils développés (CRM, supports de communication...) ainsi que sur les liens partenariaux déjà établis tant au niveau national qu'international. C'est pour renforcer cet aspect relationnel avec les entreprises du territoire que la direction de la formation continue a été fusionnée avec la direction du développement et des partenariats.

Dans le cadre de l'Université Paris Saclay, la collaboration menée avec les deux autres universités de Paris Sud et Evry Val d'Essonne sera amplifiée. Un processus de réflexion et un travail collaboratif sont d'ores et déjà engagés concernant le modèle économique de l'offre des masters visant à aboutir à une tarification harmonisée entre les trois universités.

Indicateur commun de performance IC7 : Développement de la formation continue

III- Une gouvernance et une administration adaptées pour répondre aux ambitions de recherche et de formation de l'université

III-1- Pilotage et systèmes d'information

L'UVSQ atteindra ses objectifs stratégiques dans un contexte en forte évolution : sa participation à la ComUE Paris-Saclay est de nature à lui permettre de répondre aux exigences d'une recherche d'excellence de niveau international et aux évolutions de la demande sociale en matière d'enseignement et de recherche.

La nouvelle gouvernance née de la ComUE :

- ouvre des pistes de mutualisation des moyens qui permettront de développer des services auprès des usagers (innovation pédagogique, SATT, internationalisation) ;
- nécessite un partage d'informations et donc l'appui de systèmes d'information urbanisés, de référentiels et calendriers communs, de données complètes et solides d'aide à la décision et de reporting.

Au sein même de l'UVSQ, le mouvement de structuration des services en grandes directions, avec entre autres les créations de la DEVU-Direction des études et de la vie universitaire et de la DREP-FC-Direction des relations entreprises, des partenariats et de la formation continue, sera finalisé et conforté.

Les processus de décision et de gestion parfois encore peu structurés devront être revisités dans une optique de simplification des circuits et de rapprochement de la décision au plus près des besoins. Un mouvement de déconcentration ou de délégation d'actes ou activités de gestion sur le principe de la

subsidiarité, appuyé sur la dématérialisation et la diffusion des applications de gestion devra permettre de lever certaines lenteurs.

Ce chantier de rénovation de la structuration administrative et des modes de gestion interne suppose le déploiement d'un système d'information permettant un partage des informations accessibles à tous et des outils de pilotage adaptés au contexte particulier de l'UVSQ. Il pourra s'appuyer sur la création de réseaux et de référentiels métiers, permettra aussi l'échange de compétences et de bonnes pratiques, et améliorera les relations professionnelles et interpersonnelles au sein de l'université.

Le pilotage de gestion constitue un outil indispensable pour éclairer les choix des instances et des responsables de structures tant à l'échelle de l'établissement qu'à l'échelle des composantes. Ces dispositifs d'aide à la décision sont par ailleurs déterminants pour mener la réflexion sur l'évolution de la gestion des moyens humains, financiers et matériels. La mise en place d'un système d'information urbanisé, accessible à l'ensemble des services, appuyé sur le schéma directeur des systèmes d'information est une priorité nécessaire à la modernisation et à la professionnalisation de la gestion de l'UVSQ.

Les dialogues de gestion s'appuieront sur des informations solides, synthétisées dans des tableaux de bord par composantes et par services. Ce dispositif s'appuiera sur une analyse des besoins, la caractérisation d'indicateurs et évaluera leur cohérence et leur pertinence pour établir des comparaisons entre composantes. Les résultats devront s'analyser à l'échelle de l'établissement voire de la ComUE.

*Jalons : - Mise à niveau des systèmes d'information au service du pilotage
- Fiabilisation des données*

Indicateur commun de performance IC14 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

III-2- Refonder la gestion des ressources humaines : améliorer les conditions de vie et de travail des personnels

L'UVSQ doit refonder sa politique de ressources humaines qui s'est traduite par le passé par une non-maîtrise de la masse salariale et une augmentation non-soutenable des dépenses de personnel au détriment des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour faire face à ces difficultés, l'université a développé les outils qui lui permettent non seulement de connaître parfaitement et en temps réel ses emplois et la masse salariale qui en découle, mais aussi d'en anticiper les évolutions.

L'UVSQ a pour objectif durant la période du contrat de :

- rééquilibrer les dotations entre services et composantes dans une approche pluriannuelle ;
- retrouver les grands équilibres entre personnels titulaires et contractuels, sachant que sa très forte activité contractuelle, notamment en recherche, nécessitera toujours un volume non négligeable de personnels non-titulaires.

Pour ce faire, l'UVSQ révisera la cartographie de ses emplois et poursuivra sa politique de réallocation dynamique des moyens. Elle s'attachera dans le cadre des dispositifs réglementaires (concours, avancement) à résorber les décalages grades/fonctions compte-tenu des missions réellement assurées et mettra en œuvre de manière raisonnée les opérations de déprécarisation de ses personnels les plus fragiles dans le respect des disponibilités budgétaires qui sont les siennes.

L'université veillera particulièrement à maintenir et renforcer les compétences de ses personnels afin qu'elles soient toujours adaptées à l'évolution des métiers et des missions, notamment grâce au développement de la formation professionnelle des personnels BIATSS.

L'UVSQ, qui est attentive à la parité entre femmes et hommes, poursuivra sa démarche en faveur du respect de l'égalité professionnelle et renforcera le rôle de la chargée de mission « Egalité ».

Elle privilégiera le dialogue social afin d'associer les personnels aux choix stratégiques et aux évolutions de l'organisation notamment dans le cadre du comité technique et veillera aux conditions de travail et à l'épanouissement professionnel des personnels.

Jalon : Point sur l'optimisation de la politique RH

Indicateur commun de performance IC11 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs : bilan et prévision

III-3- Restaurer les grands équilibres budgétaires et faire du budget un outil de pilotage au service du développement de l'université

L'UVSQ s'est engagée dans une politique de retour à l'équilibre de ses comptes. La stabilisation du budget de l'établissement s'appuiera sur un rigoureux travail de prévision des recettes et des dépenses, tant annuelles que pluriannuelles et en particulier par un pilotage renforcé de la masse salariale.

La mise en place, déjà engagée, d'outils de suivi en particulier des contrats de recherche et conventions notamment de formation permettra d'éviter tout engagement qui ne serait pas gagé par la recette correspondante.

Parallèlement, un important travail de suivi des encaissements et décaissements et de réconciliation des dettes et créances permettra de garantir une trésorerie convenable.

Le suivi des heures complémentaires associé à la maîtrise de l'offre de formation devra permettre de dégager des marges de manœuvre pour abonder les crédits de fonctionnement des composantes et services à la hauteur des besoins constatés, en particulier dans le domaine de la maintenance des bâtiments.

Les dépenses relatives aux PPP, en particulier celles relatives au Partenariat de Performance Énergétique seront régulièrement réétudiées et les dépenses sur marchés renégociées à chaque échéance.

Les indicateurs issus de la comptabilité analytique seront exploités. Ils viendront enrichir les dialogues de gestion avec les composantes et services en articulation avec la projection pluriannuelle des ressources financières et des engagements de l'université.

La préparation de la mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable des établissements publics (GBCP) sera l'occasion de réviser l'organisation et les responsabilités des services financiers (division des affaires financières, agence comptable, plateformes de gestion, services en composante) et de rechercher les conditions d'une plus grande fluidité de fonctionnement. La responsabilité budgétaire des cadres et gestionnaires sera formalisée et accompagnée d'actions de formation. Cette implication s'appuiera également sur une meilleure exploitation de l'outil SIFAC. Une organisation communicante permettant une meilleure circulation de l'information donnera davantage d'efficacité à un système de gestion aujourd'hui extrêmement contraint. La dématérialisation des pièces sera un facteur de réactivité en interne et vis-à-vis des fournisseurs.

La cartographie des risques financiers sera construite avec les services des différents métiers impliqués. Elle fera l'objet d'un suivi de mise en œuvre.

L'UVSQ mène déjà une politique très active de partenariats avec le monde socio-économique et de valorisation de la recherche. Elle poursuivra ses efforts d'accroissement et de diversification de ses actions dans une perspective d'augmentation de ses ressources propres dans un cadre contractuel garanti.

*Jalons : - Point sur la consolidation de l'équilibre financier et sur le pilotage de l'établissement
- Mise en place de la cartographie des risques financiers*

Indicateur commun de performance IC12 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur commun de performance IC13 : Pilotage financier

III-4- Optimiser le pilotage de la politique immobilière en vue d'offrir un cadre de travail agréable et adapté à la communauté universitaire

La stratégie immobilière de l'UVSQ connaît une inflexion importante du fait, d'une part, de la participation à l'université Paris-Saclay et, d'autre part, de l'importance des charges d'exploitation actuelles, fruit d'un important développement immobilier (132 823 m² en 2010 - 156 144 m² en 2014).

L'université dispose aujourd'hui d'un parc immobilier globalement suffisant en termes de mètres carrés, mais parfois inadapté ou en mauvais état.

Le schéma directeur immobilier sera modifié avec en perspective la densification des activités de certains sites afin de rationaliser les opérations de maintenance sur le bâti ancien ; la priorité est donnée à la rénovation du site de Vélizy et au transfert des services centraux sur le campus de Versailles.

Les charges immobilières conduisent l'UVSQ à regrouper ses sites et mutualiser ses équipements collectifs à Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, Mantes et Vélizy. Une attention toute particulière devra être portée au site de Mantes avec le regroupement de l'IUT et de l'ISTY- Institut des sciences et techniques des Yvelines. Cela permettra de libérer les sites isolés, afin d'améliorer les conditions d'études et de la soutenabilité budgétaire de l'exploitation, mais aussi de maintenir la couverture territoriale de l'université.

Jalons : Actualisation du schéma directeur immobilier pour réduire le nombre de sites et/ou pour les mutualiser

Indicateur commun de performance IC15 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur spécifique de performance IS6 : Evolution des surfaces immobilières

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'UVSQ

Année d'observation		2015	2016	2017	2018	2019
Recherche, innovation et transfert						
Mise en place d'un système d'information centralisé pour la valorisation de la recherche						
Bilan des activités de recherche de l'ensemble des laboratoires de l'université						
Formation						
Point d'étape sur la mise en œuvre de la charte de qualité						
Mise en œuvre de la charte des examens						
Généralisation des conseils de perfectionnement						
Evaluation des enseignements :						
	- Mise en œuvre de l'évaluation des enseignements					
	- Prise en compte des évaluations dans l'élaboration de l'offre de formation					
Formalisation et généralisation des fiches RNCP						
Point d'étape sur la généralisation de la délivrance du supplément au diplôme						
Point d'étape sur l'élaboration d'un vade-mecum pour chaque mention à destination des étudiants						
Mise à jour des données économiques de l'offre de formation						
Point sur la convergence de l'offre de formation en santé au niveau de l'Université Paris Saclay						
Gouvernance et pilotage						
Systèmes d'information :						
	- Fiabilisation des données					
	- Bilan des travaux d'urbanisation des systèmes d'information au service de la gestion et du pilotage					
Point d'étape sur l'optimisation de la politique RH						
Point d'étape sur la consolidation de l'équilibre financier et sur le pilotage de l'établissement						
Mise en place de la cartographie des risques financiers						
Point d'étape sur l'actualisation du schéma directeur immobilier pour réduire le nombre de sites et/ou pour les mutualiser						

Annexe financière pour la période 2015-2019 Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

- L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.
- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.
- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-11.
- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	2015
Masse salariale	94 261 519 €
Fonctionnement	11 990 931 €
Dotation prévisionnelle initiale	106 252 450 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

DE L'UNIVERSITE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

FORMATION ET DE RECHERCHE

IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans

IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans

IC 3 – Réussite en master en 2 ans

IC 4 – Réussite en doctorat (*voir indicateurs ComUE*)

IC 5 – Insertion professionnelle

IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements

IC 7 – Développement de la formation continue

IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

IC 9 – Relations internationales

IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

PILOTAGE

IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

IC 13 – Pilotage financier

IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

IC 15 – Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1 – Taux de passage de L1 en L2

IS 2 – Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 - D

IS 3 – Insertion professionnelle des docteurs (*voir indicateurs ComUE*)

IS 4 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

IS 5 – Nombre de documents en texte intégral dans HAL UVSQ

IS 6 – Mesure des évolutions de surfaces immobilières (solde en m2)

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UVSQ
------	--	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul</p> <p>- Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année</p>
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé - taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	30	92.5	48	6.7
	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	29.7	92.8	47.5	6.2
	Moyenne nationale (cohorte 2010)	27.6	87.8	42.8	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			48 %	

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 30 % (prévision 2016 : 29,25 %).

Leviers d'action

- Généralisation de l'évaluation des enseignements
- Généralisation du conseil de perfectionnement
- Généralisation de certains dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants
- Pérennisation du suivi individuel des étudiants
- Sensibilisation des étudiants à la définition progressive de leur parcours

Commentaire de l'établissement

Au regard des contraintes budgétaires de l'université, les postes dédiés au PRL ont été gelés, l'objectif est donc de consolider les taux de réussite déjà constatés, d'autant que les publics de primo-entrants peuvent être davantage diversifiés. Dans ce contexte financier, la mise en œuvre de dispositifs nouveaux à l'échelle de l'université ne s'avère pas réaliste, l'objectif est donc davantage de pérenniser les dispositifs existants ou encore de déployer à plus grande échelle les initiatives qui ont été efficaces.

Ainsi un certain nombre de dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants ont déjà été éprouvés dans quelques composantes et se sont révélés efficaces en matière de réussite des étudiants, ils seront, lorsque cela sera possible, généralisés à d'autres composantes.

Le suivi individuel des étudiants par le pôle OIP de la DEJU pour aider les étudiants décrocheurs à identifier leurs difficultés et à les accompagner dans la définition de leur projet personnel et professionnel en vue le cas échéant d'une réorientation le plus tôt possible, sera aussi pérennisé.

De plus, l'étudiant sera guidé par les équipes pédagogiques dans la construction de son parcours grâce à la structuration des diplômes garantissant par la spécialisation progressive, un parcours universitaire au plus près de son profil et de ses atouts afin de réunir les conditions de réussite de l'étudiant.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 - Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UVSQ
------	---	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année.</p> <p>Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés)</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Etablissement	cohorte 2009	48.0	16.7	64.7	8.1
Cible 2019 (méthode 3)	cohorte 2015	48.0	17	65	
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2009	41.3	14.1	55.4	

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2009	Cohorte 2009
	UVSQ	National
Bac général	83.2 %	78.8 %
Bac technologique	10.8 %	11.9 %
Bac professionnel	2.4 %	3.9 %
Non bacheliers	3.6 %	5.3 %

Leviers d'action

- Généralisation de l'évaluation des enseignements
- Généralisation du conseil de perfectionnement
- Généralisation de dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants
- Pérennisation du suivi individuel des étudiants
- Sensibilisation des étudiants à la définition progressive de leur parcours
- Augmentation de la fluidité des passerelles

Commentaires de l'université

Au regard des contraintes budgétaires de l'université, les postes dédiés au PRL ont été gelés, l'objectif est donc de consolider les taux de réussite déjà constatés, d'autant que les publics de primo entrants peuvent être davantage diversifiés. Dans ce contexte financier, la mise en œuvre de dispositifs nouveaux à l'échelle de l'université ne s'avèrent pas réalistes, l'objectifs est donc davantage de pérenniser les dispositifs existants ou encore de déployer à plus grande échelle les initiatives qui ont été efficaces.

Ainsi un certain nombre de dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants ont déjà été éprouvés dans quelques composantes et se sont révélés efficaces en matière de réussite des étudiants, ils seront lorsque cela sera possible, généralisés à d'autres composantes.

Le suivi individuel des étudiants par le pôle OIP de la DEVU pour aider les étudiants décrocheurs à identifier leurs difficultés et à les accompagner dans la définition de leur projet personnel et professionnel en vue le cas échéant d'une réorientation le plus tôt possible, sera aussi pérennisé.

De plus, l'étudiant sera guidé par les équipes pédagogiques dans la construction de son parcours grâce à la structuration des diplômes garantissant par la spécialisation progressive un parcours universitaire au plus près de son profil et de ses atouts afin de réunir les conditions de réussite de l'étudiant. La fluidité des passerelles sera améliorée notamment de L2 vers LP afin de constituer de manière systématique une alternative supplémentaire dans la construction du parcours de l'étudiant.

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UVSQ
------	-----------------------------	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement. Méthode 1 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. Méthode 2 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année. Méthode 3 : Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2.* Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2. Valeur ajoutée : La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente).

Remarque de l'université :

*L'UVSQ peut identifier les étudiants sortis de l'établissement mais n'a pas les moyens d'identifier ceux qui sont sortis du système universitaire.

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé - taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	55.2	90.3	55.2	7.1
	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	54.4	93.1	54	4.9
	Moyenne nationale (cohorte 2011) en %	51.8	87.4	50.7	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			56 %	

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 60 % (prévision 2015 : 56,5 %).

Leviers d'action

- Sécurisation du parcours de l'étudiant par l'amélioration de l'information donnée aux étudiants de L3 sur les formations Master proposées par l'université et par l'accompagnement de l'étudiant dans ses choix d'orientation pour assurer l'adéquation des débouchés du diplôme au projets professionnel de l'étudiant.
- Pilotage et évolution de l'offre de formation en prenant appui notamment lors du conseil de perfectionnement sur l'évaluation des enseignements afin de garantir les conditions de réussite.

Commentaires de l'université

Ces leviers d'actions concerneront les étudiants inscrits dans les masters accrédités UVSQ ainsi que les étudiants inscrits dans des parcours mono-opérés par l'UVSQ appartenant à des mentions accréditées Saclay.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	UVSQ
------	----------------------	------

VOIR INDICATEURS COMUE

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UVSQ
------	--	------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

UVSQ

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

	Nombre de diplômés université	Nombre de réponses exploitables université	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	831	511	63.8 %	70.7 %
LP	497	253	50.9 %	67.4 %

Insertion des diplômés 2010 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	taux réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)	taux réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)
Ensemble DEG	63	58	89	91	49	52	96	92
Droit	64	7	97	90				91
Economie	64	19	80	89	35	1	ns	88
Gestion	59	24	97	93	51	44	97	93
Autres DEG	67	8	82	88	48	6	ns	91
Lettres, Langues, Arts	83	0	ns	87				84
Ensemble SHS	77	9	91	88	42	9	ns	88
Histoire-Géographie	81	3	ns	86				74
Psychologie				92				84
Information communication	67	3	ns	89				87
Autres SHS	86	3	ns	85	42	9	ns	90
Ensemble STS	56	26	93	90	56	39	89	92
Sciences de la vie et de la terre	58	4	ns	85	78	3	ns	91
Sciences fondamentales	60	13	87	91	57	11	ns	90
Sciences de l'ingénieur				92	70	18	ns	93
Informatique	51	9	100	96	39	7	ns	92
Autres STS				91				89

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2013	Régional	8.6	% de diplômés boursiers	Master	Université	12	LP	Université	7
	National	9.7			National	29		National	20

Leviers d'action

Création du bureau des études et des analyses

Externalisation des enquêtes nationales

Amélioration de la collecte et de l'exploitation des données

Réalisation d'enquêtes spécifiques

Accompagnement à l'échelle de l'université de l'ensemble des équipes pédagogiques dans l'approche compétences des diplômés

Commentaires de l'université

Une meilleure sensibilisation des différentes parties prenantes dans les composantes quant à la méthodologie, la procédure et les enjeux des enquêtes sera assurée par le bureau des études afin d'améliorer le taux de réponses de la population mère ; une amélioration de la communication des résultats à l'ensemble de la communauté universitaire est aussi visée.

Une analyse des besoins spécifiques des composantes doit permettre de réaliser des enquêtes complémentaires aux enquêtes nationales en adéquation avec les problématiques de l'université et/ou de certaines composantes. Une réflexion entre les membres de la ComUE basée sur l'expérience de chacun permettra d'améliorer et d'homogénéiser lorsque cela est possible les pratiques.

La prise en compte de l'approche compétences et de l'approche métier dans l'élaboration des formations du contrat 2015_2019 doit participer à mieux répondre aux besoins socio-économiques actuels. La valorisation de l'approche compétences et de l'approche métiers via les fiches RNCP doit renforcer cet effet.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UVSQ
------	--	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université	2013-2014	Cible 2019
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement		24	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L		6040	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		%	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%	%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement		22	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M		4055	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		%	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%	%
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés		37	
	Effectifs d'étudiants inscrits		3483	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		%	90 %*
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%	%

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	60 %
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	96 %

Remarque de l'université :

* 90 % (hors cycle ingénieur et classe préparatoire intégrée ISTY)

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

- Institutionnalisation de l'évaluation des enseignements
- Uniformisation des procédés et des pratiques

Commentaires de l'université

L'évaluation des formations et des enseignements était menée jusqu'alors dans les composantes pour certains diplômes seulement à l'initiative du responsable de formation, faisant ainsi coexister des pratiques très diverses, tant sur le contenu de l'enquête que sur la procédure d'administration.

Dans le cadre de la charte qualité de l'offre de formation, l'évaluation sera faite systématiquement pour toutes les formations de façon homogène et contribuera entre autres lors du conseil de perfectionnement, à nourrir la réflexion sur le contenu de la formation, sur son pilotage et sur l'accompagnement des étudiants.

Une réflexion est aussi en cours pour l'évaluation des formations et des enseignements au niveau de la ComUE.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UVSQ
------	--	------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.
Mode de renseignement de l'indicateur	établissement

	Situation 2014 (S)	Cible 2019 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Heures stagiaires	325 248	360 000	10 %
2- Nombre de diplômés en formation continue	1950		
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	47	60	27.6 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	2 434 769	2 800 000	15 %

Indicateur interne à l'UVSQ

Nombre de stagiaires en formation continue	2753	3250	18 %
--	------	------	------

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Leviers d'action

- Mise en place des DU (augmentation moyenne de 4-5 par an (axe de développement).
- Mise en place du DPC par l'UFR dont les données devront être remontées également dans les enquêtes.
- Formations courtes : prévisionnel de 5 par an minimum (axe de développement) aujourd'hui 65 formations proposées à travers le catalogue et possibilité de formation sur mesure inter et intra entreprises.
- Centre de bilan de compétences : 10 candidats projetés par an.
- VAE, augmentation du nombre de candidats pris en charge (cf ci-dessous).
- Appels d'offre, (amélioration du taux de réponse, veille et réactivité).
- Mise en place de certificats (travail avec les branches en cours).
- Internationalisation : stratégie de développement (actuellement projet LP tourisme, VAE, master gouvernance mutualiste décliné en certificats) Afrique du Nord Afrique noire Belgique.
- FOAD : axe de développement => adaptation des formations existantes aux contraintes des salariés et développement de formations en lignes spécifiques.

Sur le chiffre d'affaires : augmentation de 15 % sur 4 ans. Cette prévision tient compte du développement des formations courtes qualifiantes (versus formations diplômantes).

Sur la VAE, passage de 40 à 60 candidats : travail mis en œuvre pour modifier le processus actuel qui ne prévoit qu'une session (arrêt des inscriptions fin décembre sur la plateforme validexper) : essai effectué cette année avec une deuxième session et une augmentation du nombre de suivis (passage de 60 à 80) travail pour mettre en œuvre une réponse au fil de l'eau et traiter les candidatures (potentiellement plus de 100).

Appui au développement: utilisation du CRM (application de gestion de la relation client) dans le cadre de la prospection Personnels dédiés ingénierie et prospection entreprises sur des domaines d'activité (Informatique : JP Coulon, Droit SSH: Jean Luc Penot avec coordination du DFC).

Démarche de commercialisation active auprès des entreprises du territoire : Plan de prospection et de communication (rencontre entreprises planifiés : augmentation du nombre d'entreprises démarchées fixée par objectif), création de supports de communication.

Mutualisation des activités « relations entreprises ».

Renforcement de l'équipe sur ressources propres.

Commentaires de l'université

La donnée relative au chiffre d'affaire correspond au montant déclaré à la DIRECCTE au titre de l'année civile 2014. Ce montant n'inclut pas les produits à recevoir (PAR) et produits constatés d'avance (PCA) qui figurent au compte financier cf. FICHE INDICATEUR IC12.

Les prévisions sont à prendre avec prudence. L'impact du passage de la majeure partie des masters de l'UVSQ au sein de l'université Paris Saclay est difficile à évaluer.

IC 8	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UVSQ
------	---	------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 8	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	UVSQ
------	---	------

	Ressources en K € (2014)			Cible 2019 (évolution en %) et total en K€	
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI		Total
1- Périmètre établissement	1 208	1 521	69	2 798	(+7.2 %) 3 000
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »	110				
Total (en valeur absolue et K€)					3 000

Leviers d'action

- Renforcement et professionnalisation du Service de valorisation pour inciter les enseignants chercheurs et chercheurs à valoriser leurs travaux et résultats de recherche et les accompagner dans le montage de projet de transfert technologique, de création d'activités ou d'entreprise avec l'appui de la SATT Paris-Saclay
- Développement des relations industrielles et montage de projet public/privé autour des plateformes scientifiques, FabLab ou dans le cadre des fondations partenariales de l'UVSQ comme l'Institut VeDeCom, la Fondation des Sciences du Patrimoine, la Fondation UVSQ
- Appel à projets Recherche de l'IDEX et de la SATT Paris-Saclay
- Valorisation de ses brevets

Commentaires de l'université

L'UVSQ qui a connu une augmentation importante de ses revenus de la valorisation avec des projets d'envergure labellisés IA comme la cohorte Constances ou le projet d'IHU prometteur HandiMedex, prévoit en 2019 une évolution à hauteur de 10% ne pouvant préjuger de la capacité de ses équipes à être lauréates d'AAP ou à développer des recherches collaboratives avec les milieux industriels.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 9	RELATIONS INTERNATIONALES	UVSQ
------	---------------------------	------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master	20.8	19.06	Voir ComUE PS
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	43.62	43.87	

Commentaires de l'université

L'intégration de l'UVSQ dans la COMUE Paris Saclay ne permet pas de définir de cible au niveau de l'établissement pour cet indicateur. Un point d'étape pourra être réalisé à mi-parcours du contrat lorsque l'UVSQ sera en capacité de mesurer l'impact de son intégration dans Saclay.

Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	1194	1246	1253	1300
Nombre total d'inscrits	12681	13073	15778	
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	9.41 %	9.53 %	7.94 %	8 %

Commentaires de l'université

L'UVSQ a mis en place une stratégie de dynamisation de sa politique de recrutement international, en priorisant les accords liant à certains établissements partenaires, ainsi qu'en utilisant les programmes intégrés (type Sciences sans frontière). C'est pourquoi il est prévu que le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans l'établissement augmente, en valeur absolue et en pourcentage, en particulier en ce qui concerne la mobilité encadrée. En parallèle, l'entrée de l'UVSQ dans la ComUE Paris-Saclay devrait avoir un impact positif sur le développement de la mobilité individuelle même si celui-ci est difficile à évaluer dans l'immédiat.

Il est à noter que la baisse de la part des étudiants étrangers entre 2012 – 2013 et 2013 – 2014 est due, non à la baisse du nombre d'étudiants étrangers mais plutôt à l'augmentation du nombre total d'inscrits. Cette augmentation s'explique notamment par l'intégration, en 2013-2014, des formations en santé hors médecine (IFSI, Kiné, Maïeutique,...).

Périmètre du nombre d'inscrits étrangers non titulaires d'un baccalauréat français :

20 % du nombre d'étudiants étrangers inscrits en master (80 % des masters de l'UVSQ basculent dans Saclay à la rentrée 2015/2016) + le nombre total d'étudiants étrangers inscrits dans l'ensemble des autres formations.

Idem pour le nombre total d'inscrits.

Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins (2 mois) de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus**Description de l'indicateur**

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de (2 mois), consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant suivi au moins (2 mois) de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%)				
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins (2 mois) (%)	5.43 %	6.04 %	NC	8 %

Commentaires de l'université

La part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante inférieure à 2 mois n'étant pas significative, l'UVSQ a fait le choix de ne suivre que la part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 2 mois.

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UVSQ
-------	--	------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	60h42
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	60h42
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2019 (%)	60h42

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 10

VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)

UVSQ

Commentaires de l'université

Périmètre des BU à retenir: il s'agit de Versailles (*52 h 30 min en 2014*) et ST QUENTIN (*65 h 30 min en 2014*) soit une moyenne pondérée par les entrées, de **61 h 54 min en 2014**. En effet, les 3 BU de pôle techno (IUT) sont ouvertes - de 45 heures et ont moins de 100 places et la BU de BOULOGNE qui ouvre 75 heures en compte 32. Pour info, la durée moyenne des 6 sites, toujours pondérée par les entrées est de **60h 42 minutes en 2014**.

Difficultés institutionnelles pour Versailles : la BU ouvre aux horaires du campus qui est fermé après 19 h et le samedi.

les durées normées de 52 h 30 et 65 heures 30 resteront, a priori les mêmes sur la durée du contrat, la durée "moyenne" peut évoluer à la marge en fonction de la répartition Versailles/ Guyancourt := diminution si VERSAILLES évolue "plus vite" que GUYANCOURT, une augmentation dans le cas contraire, le tout dans des fourchettes étroites.

A noter que des services fonctionnent déjà en accès distant, donc, par définition quand les BU sont fermées :

- a) prolongation de prêt et réservation d'ouvrages
- b) lancement d'impressions à distance et déblocage sur site
- c) consultation de la documentation électronique

en plus de l'accès au portail DBIST "relooké" pour mieux correspondre aux usages.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 11	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UVSQ
-------	---	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	4	3	0	7	
	%**	16.67 %	23.08 %	0 %	18.4 %	20 %
Professeurs des universités	Effectifs*	5	1	0	6	
	%**	55.56 %	10 %	0 %	31.57 %	35 %

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Commentaires de l'université

Il est à noter que le volume des postes mis au concours étant très faible, la répartition entre recrutements endogènes et exogènes, considérée annuellement, n'est pas significative.

L'établissement se fixe une cible à 20 % pour les Maîtres de conférences et de 35 % pour les Professeurs des universités, qui doivent être considérées non par année mais de manière lissée sur la période.

IC 12	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	UVSQ
-------	---	------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 17. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 18. les recettes de la formation continue (7065) 19. la taxe d'apprentissage (7481) 20. les contrats et prestations de recherche 21. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 22. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 23. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 24. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019
Droits d'inscription (1)	10 423	10 161	11 000
Formation continue (2)	3 129	2 579 ¹	2 800 ²
Taxe d'apprentissage (3)	957	695	500
Contrats et prestations de recherche (4)		TOTAL 4	18 000
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	1 055	553	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	0		
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	13 133	16 431	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)		TOTAL 5	2 000
<i>Régions (7442)</i>	1 047	915	
<i>Union européenne (7446)</i>	285	33	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	1 705	1 341	
Dons et legs des fondations (6)	728	781	1 000
Produits exceptionnels (7)	1 500	197	
Autres ressources propres (8)	2 816	2 406	2 500
Total	36 778	36 092	37 800

Précisions de l'université :

¹ Le chiffre d'affaire de la formation continue indiqué est issu du compte financier. Il inclut les produits à recevoir (PAR) et produits constatés d'avance (PCA) de la formation continue, ce qui explique l'écart par rapport au montant indiqué pour l'indicateur IC7.

² La cible 2019 est identique à celle de l'indicateur IC7 car nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'impact qu'auront les PAR et PCA.

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'université

Cible 2019 :

- Droits d'inscription : la cible fixée tient compte de l'évolution du nombre d'étudiants, des légères évolutions de la tarification nationale des droits universitaires ainsi que d'une évolution continue sur les ressources liées aux conventions d'apprentissage mais moins forte que sur les 4 derniers exercices.
- Formation continue : une évolution des ressources a été estimée en tenant compte de la mise en place de nouvelles formations courtes et qualifiantes (cf. fiche IC7)
- Taxe d'apprentissage : la régression continue de cette ressource depuis plusieurs années conduit l'université à proposer une cible prudente, inférieure aux ressources 2014.
- Contrats et prestations de recherche : la cible a été estimée sur la base d'un développement continu de l'activité recherche mais plus faible que celle connue ces dernières années.
- Subventions (hors SCSP) : la cible a été évaluée, hors CPER, sur la base d'une continuité des partenariats établis ces dernières années avec les collectivités territoriales et autres organismes publics.
- Dons et legs : il s'agit ici essentiellement des frais de gestion sur contrats de recherche, la cible est évaluée en corrélation avec l'évolution des ressources sur contrats de recherche.
- Produits exceptionnels : le caractère exceptionnel de cette ressource ne permet pas d'envisager une cible.
- Autres ressources propres : s'agissant des autres ressources propres provenant des prestations de services et activités annexes, le choix a été fait de fixer une cible sans augmentation importante de la ressource.

N'ont pas été pris compte les comptes indiqués ainsi que les comptes 78 non répertoriés sur la fiche indicateur :

756 – 7562 – 776 – 777 – 78

Soit : 2013 = 6094 k€ ; 2014 = 5801 k€

+ Subventions d'investissement : 2013 = 4423 k€ ; 2014 = 2342 k€

+ Subventions Ministères : 2013 = 105012 k€ ; 2014 = 108168 k€

IC 13	PILOTAGE FINANCIER	UVSQ
-------	--------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 98.3% Investissement : 75.8%		Fonctionnement % 95 % Investissement % 80 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	2		2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1		2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0.5 et +0.5%).	2		2

Commentaires de l'université

La situation actuelle (2014) présente un caractère exceptionnel : en effet, la mise en place d'une charge à payer pour la part 2014 des dépenses liées aux heures complémentaires au titre de l'année 2014/2015 génère un double impact (les dépenses au titre de l'année 2013/2014 ont été totalement imputées sur l'exercice 2014). Une cible à 95% semble de ce fait plus réaliste. La mise en place de la GBCP est toutefois susceptible d'entraîner des variations dans les prévisions et d'avoir un impact sur les cibles.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	2	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

IC 14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UVSQ
-------	--	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>12. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>13. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>14. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>15. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>16. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>17. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	2	3
2-Le système d'information et les services numériques	3	4
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	2	3
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	1	2
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	2
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	1	2

IC 15	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UVSQ
-------	------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\,h / 66\,salles)}{1\,120\,h} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\,m^2) + (79\% \times 5\,100\,m^2)}{8\,100\,m^2} = 73\%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.
Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Situation 2013/2014 actuelle (2015)				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	30 839	33	6 485	83 %	88 %
Salles banalisées	151 120	236	15 106	57 %	60 %
Total	181 959	269	21 591	65 %	68 %

Commentaires de l'université

Les données relatives au taux d'occupation des locaux en 2014 / 2015 sont en cours de production (enquête lancée auprès des composantes). Sont reprises ici les données de 2013 / 2014.

La restitution du bâtiment Rabelais situé à St Quentin en Yvelines en 2016 (5 salles banalisées et 2 amphithéâtres) va entraîner une augmentation non significative du taux d'occupation des locaux. Le taux d'occupation prévisionnel est basé sur le nombre d'heures d'utilisation de 2013 / 2014. Ce taux devra être actualisé.

La définition de cibles pour 2019 reste largement conditionnée par le positionnement des collectivités locales. C'est pourquoi nous proposons de faire un point d'étape à mi-parcours du contrat.

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	UVSQ
------	-----------------------------	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, futures années 2018-2019 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1 <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1. <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

IS 1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)	UVSQ
------	-------------------------------------	------

Données de l'établissement fournies par le MENESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Inscrits à la rentrée 2012-2013	Cible 2019
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	1664	1809	1861	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	21 %	20 %	19 %	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	1 %	1 %	1 %	
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à l'UVSQ* à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	39 %	39 %	36 %	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante (au sein de l'UVSQ)	38 %	40 %	44 %	45 %

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Inscrits à la rentrée 2012-2013
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n (Première inscription)	169 295	173 646	177 832
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	25,8	26,0	27,3
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,9	2,6	2,5
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	30,7	31,4	30,6
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,6	40,1	39,7

Précisions :

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

Leviers d'action

- Intégration d'UE méthodologiques obligatoires dans les formations
- Généralisation de dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants
- Pérennisation du suivi individuel des étudiants
- Sensibilisation des étudiants à la définition progressive de leur parcours
- Evaluation des enseignements
- Conseils de perfectionnement en Licence

Commentaires de l'université

Au regard des contraintes budgétaires de l'université, les postes dédiés au PRL ont été gelés, l'objectif est donc de consolider les taux de réussite déjà constatés, d'autant que les publics de primo entrants peuvent être davantage diversifiés. Dans ce contexte financier, la mise en œuvre de dispositifs nouveaux à l'échelle de l'université ne s'avèrent pas réalistes, l'objectifs est donc davantage de pérenniser les dispositifs existants ou encore de déployer à plus grande échelle les initiatives qui ont été efficaces.

Ainsi un certain nombre de dispositifs pédagogiques d'accompagnement des étudiants ont déjà été éprouvés dans quelques composantes et se sont révélés efficaces en matière de réussite des étudiants, ils seront lorsque cela sera possible, généralisés à d'autres composantes. La nouvelle offre de formation privilégie une approche méthodologique renforcée dès le S1 afin d'aider le primo-entrant à organiser son travail et à optimiser son travail personnel par l'acquisition de méthodes spécifiques à l'enseignement universitaire gage de réussite.

Le suivi individuel des étudiants par le pôle OIP de la DEVU pour aider les étudiants décrocheurs à identifier leurs difficultés et à les accompagner dans la définition de leur projet personnel et professionnel en vue le cas échéant d'une réorientation le plus tôt possible, sera aussi pérennisé.

De plus, l'étudiant sera guidé par les équipes pédagogiques dans la construction de son parcours grâce à la structuration des diplômes garantissant par la spécialisation progressive un parcours universitaire au plus près de son profil et de ses atouts afin de réunir les conditions de réussite de l'étudiant.

Remarque :

**« Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université ».*

Nous pouvons identifier les étudiants qui ont quitté l'UVSQ, pas ceux qui sont sortis du système universitaire.

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2010-2011	Inscrits à la rentrée 2011-2012	Inscrits à la rentrée 2012-2013	Inscrits à la rentrée 2013-2014
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n *	1664	1809	1861	1965
Nbe de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	355	353	347	391
Nbe de changements d'orientation en année n/n+1	15	13	20	25
Nbe d'inscrits en L1 en n-1/n non présents à l'UVSQ à la rentrée n/n+1	658	706	678	745
Nbe d'inscrits en L1 accédant en L2 (au sein de l'UVSQ)	636	737	816	804
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante au sein d'un même établissement	636 / 1664 = 38 %	737 / 1809 = 40 %	816 / 1861 = 44 %	804 / 1965 = 41 %

IS 2	Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat	UVSQ
------	---	------

Action	Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2017-2018
Champ de la mesure	Inscrits en cursus M et D – Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Établissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP</p> <p>Établissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i></p> <p>Établissement d'origine des entrants en D : nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100</p>

	Années	Total des inscriptions	Effectif de l'année exclu redoublants	Étudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2012 - 2013	1787	1538	661	43 %
	2013 - 2014	1673	1511	747	49.4 %
	Cible 2019				50 %
Toutes universités	2012 - 2013	142 305	116 753	47 862	41 %
	2013 - 2014	139 421	115 128	48 263	41.9 %
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2012 - 2013	2029	1915	889	46.4 %
	2013 - 2014	2160	2079	945	45.5 %
	Cible 2019				45 %
Toutes universités	2012 - 2013	130 962	110 434	42 149	38.2 %
	2013 - 2014	132 230	112 450	42 936	38.2 %
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en D	2012 - 2013	169		117	69.2 %
	2013 - 2014	149		118	79.2 %
	Cible 2019				70 %
Toutes universités	2012 - 2013	61 237	16 099	9 700	60.3 %
	2013 - 2014	60 422	15 835	9 938	62.8 %

Leviers d'action

Actions de communication sur l'offre de formation M et D auprès des candidats potentiels y compris dans le périmètre international.

Commentaires de l'université

L'UVSQ est favorable à la mobilité des étudiants qui, postulant à l'UVSQ, témoignent de son attractivité et de celle de ses équipes de recherche. Par ailleurs l'intégration à la ComUE Paris-Saclay comptant des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs favorisera l'inscription de leurs élèves dans les M1, M2 et doctorats de l'UVSQ.

IS 3	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS	UVSQ
------	--	------

VOIR INDICATEURS COMUE

IS 4	TAUX D'OBTENTION DU DUT EN 2 OU 3 ANS	UVSQ
------	---------------------------------------	------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2012 et 2013
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012, et inscrits en 1 ^{ère} année de DUT (inscriptions principales uniquement). Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Chiffres arrêtés en fin d'année universitaire.
Source	SISE
Mode de calcul	Nombre d'admis en DUT 2 en n+2 ou n+3 / Nb d'inscrits en DUT 1 en n
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2010 (diplômés en 2012 ou en 2013)	579	363	62.7 %	65	11.23 %
Cohorte 2014 (diplômés en 2016 ou en 2017)			Cible : 65 %		Cible : 15 %

Commentaires de l'université

Le taux de réussite est satisfaisant pour les formations tertiaires, la forte attractivité de ces formations générant une forte sélection des candidats participe notamment à cette réussite.

En revanche, l'amélioration des résultats doit être conséquente dans le domaine secondaire.

La consolidation du suivi des étudiants à la fois pour les aider à surmonter leurs difficultés et pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel et personnel est nécessaire.

Un recentrage de l'offre de formation de l'UVSQ pour garantir son adéquation avec les besoins du bassin de recrutement doit être étudié, un regard attentif sera porté sur les formations proposées par l'IUT de Mantes.

IS 5	Nombre de documents en texte intégral déposés dans Hyper Articles en Ligne (HAL) UVSQ	UVSQ
------	---	------

Action	Documentation scientifique
Objectif opérationnel	Développer le libre accès aux publications scientifiques des chercheurs de l'UVSQ, en augmentant leur visibilité et leur dissémination sur Internet et en autorisant leur téléchargement via l'archive ouverte HAL UVSQ.

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombres de documents en texte intégral déposés dans HAL UVSQ par des chercheurs de l'UVSQ
Date de la mesure	Mesure mensuelle pour suivre l'évolution.
Champ de la mesure	La mesure porte sur les documents déposés dans l'archive ouverte HAL UVSQ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Un texte intégral est dit déposé dans HAL quand il est accessible librement et gratuitement et peut être consulté en intégralité, dans une version pré ou post publication. Est considéré comme une publication tout travail scientifique, publié ou non, déposé dans HAL : article, ouvrage, chapitre d'ouvrage, poster, communication, thèse, mémoire, média, brevet, autre publication, rapport, HDR, cours
Source	Moteur statistiques intégré à l'archive ouverte HAL, géré par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD).
Mode de calcul	Moteur statistiques intégré à l'archive ouverte HAL, géré par le CCSD.

Année	2014	Cible 2019
Nombre de documents en texte intégral déposés dans HAL UVSQ	2 600	5 000

Leviers d'action

Formation et information des chercheurs de l'UVSQ.

Commentaires de l'université

La Commission Recherche de l'UVSQ a adopté à l'unanimité en juin 2014 le principe de mise en place d'un portail UVSQ dans la plateforme HAL et le passage aux archives ouvertes permettant le libre accès aux publications scientifiques de la communauté des chercheurs de l'UVSQ.

Cette plateforme constitue un des outils de valorisation de la recherche à l'UVSQ et nourrit les indicateurs bibliométriques. Les résultats attendus sont une diffusion très rapide, une meilleure visibilité et un meilleur taux de citations des personnels scientifiques de l'UVSQ.

IS 6	MESURE DES EVOLUTIONS DE SURFACES IMMOBILIERES (solde en m ²)	UVSQ
------	---	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m ² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m ² existants – (nombre de m ² libérés + nombre de m ² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Surface concernée	Situation domaniale	m ² existants	Objectifs prévisionnels de m ² libérés	Objectifs prévisionnels de m ² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m ²)
2015						
2016	21 591	AOT*	156 144	1 155 ¹		
2016	21 591	AOT	156 144		2 631 ²	
2017						
2018						
2019						
Evolution des m ² en solde à l'issue du contrat	X		156 144	1 155	2 631	157 620

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces inutilisées qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'université :

Les projections en termes de schéma immobilier étant conditionnées par le positionnement des collectivités territoriales, l'UVSQ n'a pas de visibilité au-delà de 2016. C'est pourquoi nous proposons de faire un point d'étape à mi-parcours du contrat.

2016 : restitution du bâtiment Rabelais¹ et livraison de la Maison de l'Étudiant² sur St Quentin en Yvelines.

* Autorisation temporaire d'occupation avec la communauté d'agglomérations de St Quentin en Yvelines (CASQY).

ANNEXE

Offre de formation 2015-2019 - Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

LICENCES GENERALES	
DEG/ALL	Droit
DEG	Economie et Gestion
DEG	Gestion
DEG	Administration économique et sociale
ALL	Lettres
ALL/SHS	Lettres, langues et civilisations étrangères et régionales (LLCER)
ALL/SHS	Musicologie
SHS	Histoire
SHS	Géographie et aménagement
SHS	Sociologie
STS	Mathématiques
STS	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)
STS	Informatique
STS	Physique
STS	Sciences de la Vie
STS	Sciences de la Vie et de la Terre

DAEU	
	Option A
	Option B

LICENCES PROFESSIONNELLES	
DEG	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien
DEG	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
STS	Bio-industries et biotechnologies
STS	Chimie : formulation
DEG	Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement
DEG	Commerce et distribution
DEG	Commercialisation de produits et services
STS	Gestion et maintenance des installations énergétiques
DEG	Management et gestion des organisations
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paye
DEG	Métiers de la GRH : assistant
DEG	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement
STS	Métiers de l'électricité et de l'énergie
STS	Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués
STS	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
STS	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique
STS	Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données
STS	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
STS	Métiers du BTP : bâtiment et construction
STS	Métiers du BTP : performance énergétique et environnementale des bâtiments
DEG	Métiers du Marketing opérationnel
STS	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web
DEG	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
SHS	Services à la personne
DEG	Technico-commercial

MASTERS	
DEG	Droit
DEG	Droit administratif
DEG	Science politique
DEG	Management
DEG	Management public
DEG	Management et administration des entreprises
DEG	Gestion des ressources humaines
DEG	Gestion de l'environnement
ALL	Lettres, langues et civilisations étrangères et régionales (LLCER)
SHS	Sciences économiques et sociales
SHS/ALL/STS	Culture et communication
STS	Chimie et sciences du vivant
STS	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)
STS	Calcul haute performance
STS	Ville et environnements urbains
STS	Santé

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

IUT de Vélizy

Implantation	Spécialité	Option
Vélizy	Réseaux et télécommunications	
Vélizy	Génie électrique et informatique industrielle	
Vélizy	Informatique	
Vélizy	Métiers du multimédia et de l'Internet	
Rambouillet	Génie chimique – Génie des procédés	Procédés Bio-procédés
Rambouillet	Gestion des entreprises et des administrations *	
Rambouillet	Techniques de commercialisation	

*durée 3 ans

IUT de Mantes-en-Yvelines

Implantation	Spécialité	Option
Mantes-La-Jolie	Génie industriel et maintenance	
Mantes-La-Jolie	Génie mécanique et productique	
Mantes-La-Jolie	Hygiène, sécurité et environnement *	
Mantes-La-Jolie	Gestion logistique et transport	
Mantes-La-Jolie	Gestion des entreprises et des administrations *	Gestion comptable et financière Gestion des ressources humaines
Mantes-La-Jolie	Techniques de commercialisation	
Mantes-La-Jolie	Génie civil – Construction durable *	

*durée 3 ans

FORMATIONS DE SANTE REGLEMENTEES

Médecine

Intitulé du diplôme

1er cycle

Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)

2ème cycle

Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)

3^{ème} cycle Diplôme d'Etat de docteur en médecine

Diplômes d'études spécialisées (DES)

Diplôme d'Etat de docteur en médecine

Spécialités médicales

Anatomie et cytologie pathologiques
 Cardiologie et maladies vasculaires
 Dermatologie et vénéréologie
 Endocrinologie, diabétologie, maladies métaboliques
 Gastro-entérologie et hépatologie
 Génétique médicale
 Hématologie
 Médecine interne
 Médecine nucléaire
 Médecine physique et de réadaptation
 Néphrologie
 Neurologie
 Oncologie
 Pneumologie
 Radiodiagnostic et imagerie médicale
 Rhumatologie

Spécialités chirurgicales

Chirurgie générale
 Neurochirurgie
 Ophtalmologie
 Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
 Stomatologie

Autres spécialités

Anesthésie-réanimation
 Biologie médicale
 Gynécologie médicale
 Gynécologie-obstétrique
 Médecine générale
 Médecine du travail
 Pédiatrie
 Psychiatrie
 Santé publique et médecine sociale

3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type II (qualifiants) : DESC II

Chirurgie infantile
 Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
 Chirurgie de la face et du cou
 Chirurgie orthopédique et traumatologie
 Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique
 Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire
 Chirurgie urologique
 Chirurgie vasculaire
 Chirurgie viscérale et digestive
 Gériatrie
 Réanimation médicale

3^{ème} cycle Diplômes d'études spécialisées complémentaires de type I (non-qualifiants) : DESC I

Addictologie
 Allergologie et immunologie clinique
 Andrologie
 Cancérologie
 Dermatopathologie
 Foetopathologie
 Hémobiochimie-transfusion
 Médecine de la douleur et médecine palliative
 Médecine de la reproduction
 Médecine légale et expertises médicales
 Médecine du sport
 Médecine d'urgence
 Médecine vasculaire
 Néonatalogie
 Neuropathologie
 Nutrition
 Orthopédie dento-maxillo-faciale
 Pathologie infectieuse et tropicale, clinique et biologique
 Pharmacologie clinique et évaluation des thérapeutiques
 Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

Diplôme de formation continue : Capacités habilitées

Evaluation et de traitement de la douleur
 Pratique médico-judiciaire

Maïeutique**Intitulé du diplôme****1er cycle**

Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)

2ème cycle

Diplôme d'Etat de sage-femme

Université de VERSAILLES-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable		Etablissements
1 – Mathématiques et applications						
UMR	8100	LMV	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES DE VERSAILLES	Catherine DONATI-MARTIN	CNRS	UVSQ
2 – Physique						
UMR	8635	GEMaC	GRUPE D'ÉTUDES DE LA MATIERE CONDENSÉE	Pierre GALTIER	CNRS	UVSQ
3 – Sciences de la Terre et de l'Univers, Espace						
UMR	8190	LATMOS	LABORATOIRE ATMOSPHÈRES, MILIEUX, OBSERVATIONS SPATIALES	Philippe KECKHUT	CNRS	UVSQ UPMC
UMR	8212	LSCE	LABORATOIRE DES SCIENCES DU CLIMAT ET DE L'ENVIRONNEMENT	Elsa CORTIJO	CNRS CEA	UVSQ
FR	636	IPSL	INSTITUT PIERRE-SIMON LAPLACE	Hervé LE TREUT	CNRS	UVSQ
UMS	3342	OVSQ	OBSERVATOIRE DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	Sophie GODIN BEEKMANN	CNRS	UVSQ
4 – Chimie						
UMR	8180	ILV	INSTITUT LAVOISIER DE VERSAILLES	Christian SERRE	CNRS	UVSQ
FR	2483	ILF	INSTITUT LAVOISIER-FRANKLIN	Arnaud ETCHEBERRY	CNRS	UVSQ
5 – Biologie, Médecine, Santé						
UMR-S	987	LPPD	PHYSIOPATHOLOGIE ET PHARMACOLOGIE CLINIQUE DE LA DOULEUR	Didier BOUHASSIRA	INSERM	UVSQ
UMR-S	1181	B2PHI	BIostatistique, BIOMATHÉMATIQUE, PHARMACOÉPIDÉMIOLOGIE ET MALADIES INFECTIEUSES	Didier GUILLEMOT	INSERM PASTEUR	UVSQ
EA	4340	BCOH	BIOMARQUEURS EN CANCEROLOGIE ET ONCO-HÉMATOLOGIE	Jean-François EMILE		UVSQ
UMR-S	1168	VIMA	VIEILLISSEMENT ET MALADIES CHRONIQUES. APPROCHES EPIDEMIOLOGIQUES ET DE SANTE PUBLIQUE	Joël ANKRI	INSERM	UVSQ
EA	7404	GIG	GAMÈTES, IMPLANTATION, GESTATION	François VIALARD		UVSQ
EA	7405	HANDIRESP	RECHERCHES CLINIQUES ET EN SANTÉ PUBLIQUE SUR LES HANDICAPS COGNITIF, PSYCHIQUE ET MOTEUR	Mario SPERANZA		UVSQ
UMR-S	1173	2IC	INFECTION ET INFLAMMATION CHRONIQUE	Gilles CHIOCCHIA	INSERM	UVSQ
EA	220	LOBIP	LABORATOIRE MÉCANISMES MOLÉCULAIRES ET PHARMACOLOGIQUES DE L'OBSTRUCTION BRONCHIQUE	Philippe DEVILLIER		UVSQ

EA	4589	LGBC	LABORATOIRE DE GÉNÉTIQUE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE	Bernard MIGNOTTE		UVSQ	
UMR-S	1179	END-ICAP	HANDICAP NEUROMUSCULAIRE : PHYSIOPATHOLOGIE, BIOTHÉRAPIE ET PHARMACOLOGIE APPLIQUÉES	Luis GARCIA	INSERM	UVSQ	
EA	7285	RISCQ	GESTION DU RISQUE EN SANTÉ DES FEMMES ET EN SANTE PÉRINATALE	Arnaud FAUCONNIER		UVSQ	
UMR-S	1018	CESP	CENTRE DE RECHERCHE EN ÉPIDÉMIOLOGIE ET SANTE DES POPULATIONS	Jean BOUYER	INSERM	U.Paris-Sud	UVSQ
UMS	011	CONSTANCES	CONSTANCES - COHORTES ÉPIDÉMIOLOGIQUES EN POPULATIONS	Marie ZINS	INSERM	UVSQ	
UMRS-968 UMR 7210 UM 80			INSTITUT DE LA VISION : EQUIPE 12 CHRISTOPHE BAUDOIN – « CHIMIOKINES ET PHYSIOPATHOLOGIE DU SEGMENT ANTÉRIEUR DE L'ŒIL »	José-Alain SAHEL	INSERM CNRS UPMC	UVSQ	
CIC-IT	1429	CIC Garches	CENTRE D'INVESTIGATION CLINIQUE - HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ - GARCHES	David ORLIKOWSKI	AP-HP INSERM	UVSQ	

6 – Sciences humaines et Humanités

EA	2448	CHCSC	CENTRE D'HISTOIRE CULTURELLE DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES	Jean-Claude YON		UVSQ	
EA	2449	DYPAC	DYNAMIQUES PATRIMONIALES ET CULTURELLES	Pierre CHASTANG		UVSQ	

7 – Sciences Sociales

UMR	8085	PRINTEMPS	PROFESSIONS, INSTITUTIONS, TEMPORALITÉS	Laurent WILLEMEZ	CNRS	UVSQ	
UMR	8183	CESDIP	CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES SUR LE DROIT ET LES INSTITUTIONS PÉNALES	Christian MOUHANNA	CNRS Min. Justice	UVSQ	UCP
EA	4457	CEMOTEV	CENTRE D'ÉTUDES SUR LA MONDIALISATION, LES CONFLITS, LES TERRITOIRES ET LES VULNERABILITÉS	Jean CARTIER-BRESSON		UVSQ	
EA	3643	VIP	CENTRE DE RECHERCHE VERSAILLES INSTITUTIONS PUBLIQUES	Stéphane MANSON		UVSQ	
EA	2452	LAREQUOI	LABORATOIRE DE RECHERCHE EN MANAGEMENT	Anne BARTOLI		UVSQ	
EA	4498	DANTE	LABORATOIRE DE DROIT DES AFFAIRES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES	Muriel CHAGNY, <i>Co-directrice :</i> Mélanie CLEMENT-FONTAINE		UVSQ	
EA	4455	CEARC	CULTURES, ENVIRONNEMENT, L'ARCTIQUE ET SES REPRÉSENTATIONS, CLIMATS	Jan BORM		UVSQ	
EA	4456	REEDS	RECHERCHE EN ÉCONOMIE-ÉCOLOGIE, ÉCO-INNOVATION ET INGÉNIERIE DU DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	Martin O'CONNOR <i>Administrateur provisoire - 31/12/2015</i>		UVSQ	
FR		FCVE	FÉDÉRATION CONFLITS, VULNERABILITÉS, ESPACES	Jean CARTIER-BRESSON		UVSQ	U.Paris-Sud

9 – Sciences et Technologies de l'information						
FRE	3709	PRISM	PARALLELISME, RESEAUX, SYSTEMES, MODELISATION	Jean-Michel FOURNEAU	CNRS	UVSQ
EA	4048	LISV	LABORATOIRE D'INGENIERIE DES SYSTEMES DE VERSAILLES	Luc CHASSAGNE		UVSQ

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITE D'EVRY-VAL-D'ESSONNE - UEVE

Introduction

I- Conforter la place de l'université dans la ComUE Université Paris-Saclay

I-1- Définir la stratégie de recherche, son articulation avec l'IDEX de Paris-Saclay et le partenariat avec le Genopole

I-2- Développer les partenariats en Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) avec les autres universités et établissements de la ComUE, notamment dans la perspective de la Maison des Sciences de l'Homme

I-3- S'appuyer sur la ComUE pour accroître les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante

II- Développer de nouvelles formes d'aide à la réussite des étudiants

II-1- Une université intégratrice pour améliorer la réussite en première année de licence

II-2- Développer la vie de campus et la qualité de vie étudiante

III- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle

III-1- Renforcer les évaluations des formations/enseignements

III-2- Généraliser la délivrance du supplément au diplôme et détailler les compétences acquises

III-3- Développer la formation continue en lien avec la ComUE

III-4- Conforter le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et formaliser les relations avec les entreprises

IV- Professionnaliser et moderniser la gestion de l'université

IV-1- Consolider le système d'information sur la base de la détermination de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la ComUE, fiabiliser l'ensemble des données

IV-2- Clarifier les processus décisionnels et développer le dialogue de gestion

IV-3- Conforter la stratégie immobilière (élaborer un PPI)

IV-4- Développer les ressources propres

IV-5- Renforcer le contrôle interne comptable, établir la cartographie des risques, poursuivre la mise en place de la comptabilité analytique

IV-6- Déployer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexes formation et recherche

Introduction

L'Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE) est une université pluridisciplinaire (hors santé). Les inscrits en premier cycle représentent 76 % du total des étudiants de l'université.

L'UEVE dispense une formation de proximité (60 % des étudiants sont issus d'Evry et ses environs immédiats) en lien avec le bassin d'emploi évryen et le monde économique local, notamment au travers de ses nombreuses licences professionnelles et de ses masters en apprentissage. La majorité des masters sont co-accrédités avec Saclay bien que l'université ne soit pas membre à part entière de la ComUE. L'entrée pleine et entière de l'UEVE est prévue pour 2018 et conditionnée aux résultats de l'évaluation de l'IDEX qui aura lieu en 2016. Pour s'y préparer au mieux, l'UEVE fait preuve d'une stratégie politique volontariste, partagée et ambitieuse, pour une intégration réussie dans l'Université Paris-Saclay.

L'université dispose d'une recherche scientifique de pointe en sciences dures (génomique notamment) et développée en partenariat avec le Genopole.

L'université développera de nombreux dispositifs de soutien aux initiatives étudiantes et d'accompagnement à la réussite, notamment à travers ses projets de « Forum des arts et des sciences » et d' « Observatoire du L1 ».

L'université souhaite améliorer ses circuits de décisions et d'information. De nouveaux modes de fonctionnement et des outils modernisés sont en cours de déploiement.

Enfin, une politique volontariste sera menée dans le domaine des ressources humaines (formation, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs...).

Le volet spécifique de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne s'articule ainsi autour de quatre axes :

- Conforter la place de l'université dans la ComUE Université Paris-Saclay,
- Développer de nouvelles formes d'aide à la réussite des étudiants,
- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle,
- Professionnaliser et moderniser la gestion de l'université.

I- Conforter la place de l'université dans la ComUE Université Paris-Saclay

1 Définir la stratégie de recherche, son articulation avec l'IDEX de Paris-Saclay et le partenariat avec le Genopole

Les axes et la stratégie recherche de l'UEVE s'inscrivent désormais dans une dynamique de complémentarité avec la ComUE Université Paris-Saclay. Cette complémentarité se fait dans un esprit de spécialisation intelligente des sites de la ComUE, l'UEVE tendant à terme à devenir un campus d'excellence en Génomique et post-Génomique pour la Santé et l'Industrie, intégrant des recherches en science de la vie, en mathématique et informatique et en SHS (Sciences Humaines et Sociales (*économie, droit, sociologie*)). Cette stratégie est fortement soutenue par le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) à travers son investissement massif dans l'Institut de Génomique et l'INSERM² qui appuie les recherches originales développées sur le site en vue de l'élaboration et de la diffusion des biothérapies innovantes, elles-mêmes très appuyées par l'AFM-Téléthon³. Le CNRS⁴ est également présent sur le site pour développer ces disciplines et les sciences connexes. La stratégie pour le quinquennat sera de saisir les occasions de rapprocher les laboratoires qui y auront intérêt pour les renforcer avec l'aide des grands organismes en vue d'accroître la capacité de recherche et la visibilité.

La complémentarité des travaux de l'UEVE avec ceux de la ComUE s'exprimera bien entendu au-delà de cette thématique centrale grâce à l'inscription, effective à ce jour, de l'ensemble des laboratoires de l'université dans les départements de la ComUE. Complémentarité et structuration inter-site de la recherche trouvent également un écho dans l'intégration de l'offre Master de l'université avec celle de la ComUE, dans l'inscription des recherches SHS dans la future Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et enfin dans l'intégration de toutes les écoles doctorales dans celles de la ComUE.

Axes et Stratégie Recherche de l'UEVE

La recherche à l'UEVE est organisée en trois axes complémentaires : sciences de la vie et de Sciences et techniques ; Sciences humaines et sociales. L'appui à la recherche par l'UEVE se fait à travers la défense de la dotation des laboratoires dans le budget et une volonté de l'établissement d'accroître cette dotation par un maintien des frais de gestion des contrats de recherche en dessous de 10 %, par une série d'appels d'offre organisée par la Commission de la Recherche et enfin par une politique de soutien à la documentation.

Sciences de la vie et de l'environnement : génomes, post-génomes, santé et environnement ; axe prioritaire à forte visibilité internationale, riche de retombées économiques et sociétales.

Cet axe est porté par 8 laboratoires dont c'est l'activité principale et 3 autres ayant une part importante de leurs travaux dans ces thématiques. Les travaux sont organisés en trois volets :

- Exploration de génomes à des fins fondamentales et appliquées (thérapies géniques, cellulaires et moléculaires).
- Etude de la dynamique des produits des gènes (*post-génomique*).
- Travaux en biologie des systèmes et de synthèse d'intérêt pour la compréhension des systèmes complexes et de l'industrie géno-bio sourcée.

² Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale

³ Association Française contre les Myopathies (AFM)

⁴ Centre National de la Recherche Scientifique

Science & Technologie : Chimie, STIC, modélisation et mathématiques pour le vivant et les systèmes complexes, axe pluridisciplinaire fédérateur à forte dynamique partenariale nationale et internationale.

Cet axe est caractérisé par une très forte interdisciplinarité (frontière chimie/environnement -algorithmes pour les réseaux et algorithmes inférants de réseaux biologiques - statistiques pour le vivant). Les recherches sont portées par 5 laboratoires et concernent :

- *Méthodes analytiques pour l'environnement* : étude du comportement et du devenir d'espèces chimiques, de l'évolution de systèmes de confinement et de la migration de métaux (*environnement naturel ou laboratoire*).
- Assistance à la personne et smart systems : Il s'agira de concevoir, réaliser et évaluer des systèmes d'assistance à la personne à l'intérieur ou l'extérieur et d'accompagner, par des systèmes de mesure, l'exercice ou l'entraînement des sportifs. Un autre champ concernera les systèmes autonomes intelligents et les systèmes ouverts et sûrs.
- *Mathématiques, modélisation, dynamique des structures* : Le but est de créer des outils mathématiques et statistiques pour la biologie et de nouveaux concepts mathématiques (*théorème et codes*) inspirés de la biologie et pour les domaines de la finance et de la mécanique. Les travaux seront poursuivis en mécanique des fluides en thermique/énergétique et dans le domaine des simulations multi-échelles des molécules et biomolécules.

Sciences de l'Homme et de la Société : Travail, Emploi, Entreprises et Politiques Publiques , axe majeur à prolonger. Formes et usages contemporains de l'image, un axe émergent.

Le premier axe structure une recherche très dynamique qui nourrit nombre de projets en cours ou en développement. Le deuxième axe concerne l'émergence d'une forme originale de recherche par l'image en sciences sociales (sociologie filmique, imagerie 3D comme mode de réflexion historique) ou sur l'image en arts et langues. Ces travaux sont susceptibles de convergences avec d'autres points forts de la recherche évrénienne (par exemple l'informatique). Les travaux porteront sur les domaines suivants :

- La recherche en *sociologie* s'organisera autour des notions clés de « réflexivité » et d'« émancipation ». Les travaux suivront 4 axes : travail et organisation des entreprises, emploi/formation, territoires, villes et politiques publiques et sociologie visuelle et filmique.
- Dans le domaine du *droit* : les recherches seront conduites dans une perspective transversale droit public / droit privé / sciences politiques. Les domaines concerneront la finance, les biotechnologies, les droits de l'homme et les collectivités territoriales, les contentieux publics et privés.
- *En Economie*, les recherches s'articuleront selon deux axes : économie théorique et économie appliquée. Les domaines de recherches seront la finance, l'environnement, la démographie et le travail.
- *Dans le domaine des langues et de la musique*, il s'agira d'analyser les enjeux territoriaux de la pratique artistique et de mener une réflexion sur l'art à l'échelle de la globalisation.
- En *Gestion*, les recherches se développeront sur le management et l'économie de l'innovation, la stratégie entrepreneuriale. D'autres recherches seront conduites sur les nouvelles formes et structures d'organisations, le marketing et les réseaux sociaux, la finance.
- En *Histoire*, les travaux se poursuivront sur les thèmes : produits et territoires, les recompositions territoriales de l'activité productive dans le domaine de l'industrie. Ils s'élargiront au thème de l'entreprise à l'épreuve des conditions de travail.

Articulation avec l'IDEX Paris-Saclay

Le site d'Evry se prépare à devenir l'un des campus d'excellence de l'Université Paris-Saclay d'ici 2018. Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire de rapprochement et d'articulation au sein de la ComUE Université Paris-Saclay, qui sera formalisée au moment de la candidature de l'IDEX pour son renouvellement en 2016. Le périmètre sera élargi en conséquence. L'apport scientifique de l'UEVE est axé tout particulièrement sur la thématique englobante « génome, post-génome pour la santé et l'industrie ».

Compte tenu de son domaine de recherche dominant, l'UEVE contribuera tout particulièrement au département Sciences et Dynamique des Systèmes Vivants de l'Université Paris-Saclay qui doit regrouper tout le périmètre de la ComUE autour de cet axe scientifique. Le caractère pluridisciplinaire de l'UEVE rend naturel l'établissement de relations avec les autres départements de la ComUE ainsi que des liens avec les différentes schools et écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay.

Les projets de recherches sont menés en étroite collaboration et au travers d'échanges réguliers entre l'UEVE et le bassin d'Evry d'une part et le directoire de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS) d'autre part.

Partenariat avec Genopole

L'UEVE est membre fondateur du GIP Genopole⁵, et, en tant que tel, elle participe à la définition de la politique du Genopole. Ce partenariat se traduit par une collaboration étroite et un enrichissement mutuel :

- Soutien de Genopole à l'activité des laboratoires de l'UEVE, participation du Genopole à l'achat d'équipements semi-lourds destinés aux laboratoires de l'UEVE.
- Contribution de l'UEVE aux missions du Genopole. Les projets de création d'entreprises en biotechnologies peuvent être accompagnés par Genopole ; colloques avec les labels UEVE et Genopole ; co-fondation de gros instruments au service du bassin et de la région Ile-De-France ; participation au Comité Sciences Entreprises du Biocluster.

2 Développer les partenariats en Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) avec les autres universités et établissements de la ComUE, notamment dans la perspective de la Maison des Sciences de l'Homme

L'UEVE est impliquée dans le projet de MSH Paris-Saclay à travers notamment l'infrastructure future « bâtiment Learning center/MSHS » financée en partie par le CPER 2015. Ce projet vise à faire de ce territoire un terrain de recherches multidisciplinaires (*droit, économie, gestion, histoire, sociologie...*). La richesse particulière de la ComUE en laboratoires de sciences "dures" appelle en outre un travail de réflexion et d'expertise sur les pratiques scientifiques et leurs enjeux (« *science and technology studies* » *concernant le travail, l'environnement, le développement territorial, les politiques publiques et patrimoniales, le droit et la justice...*). Les deux caractéristiques majeures de la recherche en SHS à Évry sont la richesse des entreprises et de son tissu en sciences « dures ».

3 S'appuyer sur la ComUE pour accroître les relations internationales et la mobilité étudiante et enseignante

En synergie avec la ComUE, l'UEVE développe, à travers des appels à projets, une politique de mobilité et d'échange avec notamment l'Europe, la Chine, le Brésil.

Elle propose une série d'actions innovantes pour promouvoir ses savoir-faire reconnus, par exemple en génome/post-génome, en ingénierie ou en langues. Ces actions seront poursuivies et développées dans ce contrat.

Jalons : Mise en place de COM pour l'ensemble des laboratoires
Création du bâtiment Learning center/MSHS

Indicateur commun de performance IC8 : Revenus consolidés de la valorisation de la recherche

Indicateur commun de performance IC9 : Relations internationales

Indicateur commun de performance IC10 : Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

⁵ Aux côtés du MESR, du CRIF, du CG Essonne de la CAECE, de la ville d'Evry et de l'AFM-Téléthon

II– Développer de nouvelles formes d'aide à la réussite des étudiants

Depuis 2009, l'UEVE a connu une diminution assez nette de la réussite en première année de licence située aujourd'hui à hauteur de 30 % toutes filières confondues. Ce niveau est environ 10 points sous la moyenne nationale.

Dans un contexte local marqué par la diversité des parcours et la fréquente impréparation des nouveaux étudiants, le faible taux de réussite en L1 soulève de nombreuses questions dont l'UEVE veut se saisir pour intégrer et faire réussir ces usagers. D'autres facteurs sont à l'origine de ces difficultés en L1. Dans ce contexte difficile pour les étudiants et la communauté universitaire, l'UEVE souhaite être volontaire et force de proposition pour aller vers l'expérimentation de dispositifs originaux en L1 et sur la politique de formation initiale et continue. Au-delà de ce point saillant, l'action en faveur de la réussite étudiante passera par la création d'un lieu de vie sur le campus (*voir Forum des Arts et des Sciences*) et par un soutien à la bibliothèque universitaire, à ses actions notamment sur le Web et au service de la documentation mutualisée (*nouveaux services en ligne, l'enrichissement de l'offre de documentation électronique, acquisition de ressources pédagogiques innovantes*).

1 Une université intégratrice pour améliorer la réussite en première année de licence

L'objectif vise, en prenant en compte la diversité des étudiants, à favoriser la réussite en L1, à réduire les sorties précoces du système et au-delà, à augmenter significativement le taux de diplômés. Il s'agira en premier lieu de rendre plus homogènes les connaissances et le rapport aux études des jeunes pour faciliter l'apprentissage du « métier d'étudiant », condition première d'une bonne transition lycée/université.

La concrétisation de cet objectif passe par l'« Observatoire du L1 » dont l'architecture et les missions se mettent en place au printemps 2015. Différents acteurs siègeront dans cet observatoire placé sous la responsabilité d'un chargé de mission. Ils viendront de l'université et de son environnement immédiat : enseignants de L1 impliqués dans le Plan Réussite en Licence, représentants étudiants, personnels de la Direction de la Réussite Étudiante et de la Direction de l'Aide au Pilotage, proviseurs des lycées, inspecteur d'académie, représentants de la communauté d'agglomérations, associations locales, etc.

Les travaux de cet observatoire consisteront à réaliser un diagnostic des profils d'étudiants accueillis en première année de licence et à mettre en regard de ces profils les filières et les taux de réussite en L1.

Cette étape de réflexivité conduira, dans un second temps, à proposer différents dispositifs qui seront expérimentés et évalués sur plusieurs années. La mission assignée à cet observatoire est de viser des dispositifs réalistes, adaptés à la diversité des étudiants dès le premier semestre.

2 Développer la vie de campus et la qualité de vie étudiante

La réussite des étudiants passe en partie par l'existence d'une véritable vie de campus permettant, grâce à un environnement propice aux échanges hors cadre, la réussite, l'épanouissement personnel et l'ouverture culturelle et à la différence. Une vie de campus riche, en transformant l'image de l'UEVE sur son territoire, participera aussi à l'attractivité du site.

L'UEVE va ainsi s'investir dans la mise en place d'un « Forum des Arts et des Sciences » situé au centre de l'université en lien avec le cœur de ville d'Evry. Sur cet espace, des containers seront aménagés pour accueillir les associations étudiantes et de nombreux services dédiés à la vie étudiante, au sport, à la culture, à l'orientation. Ce forum se fera en lien avec les autres établissements d'enseignement supérieur d'Evry comme Télécom Ecole de Management et Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise, avec le Genopole, la ville d'Evry, la communauté d'agglomération d'Evry et le CROUS.

De plus, l'UEVE et le CROUS s'engageront dans la rénovation de plusieurs cafétérias pour améliorer la convivialité et l'accueil des étudiants.

Enfin, la structuration du campus de l'UEVE dans le cœur de ville d'Evry se complétera par la construction du bâtiment Learning center/MSHS accueillant une antenne de la MSH de la ComUE. Ce bâtiment visera

également à favoriser des pédagogies innovantes par une meilleure articulation de l'enseignement avec la documentation.

Jalons : Création de l'« Observatoire du L1 »
 Bilan des réalisations et ajustement des expérimentations de l'Observatoire
 Mise en place du Forum des Arts et des Sciences

Indicateur commun de performance IC1 : Taux de réussite en Licence en trois ans

Indicateur commun de performance IC2 : Taux de réussite en Licence en quatre ans

Indicateur commun de performance IC3 : Taux de réussite en Master en 2 ans

Indicateur commun de performance IC5 : Insertion professionnelle

Indicateur commun de performance IC6 : Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur spécifique de performance IS3 : Taux de passage L1 L2

Indicateur spécifique de performance IS4 : Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans

Indicateur spécifique de performance IS8 : Diffusion de la production scientifique et accompagnement du développement et de l'usage des ressources documentaires numériques

III- Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle

Ce contrat mettra l'accent sur la transition entre la formation et l'emploi afin qu'elle gagne en fluidité et efficacité. Dans cette optique, plusieurs outils seront confortés et améliorés.

1 Renforcer les évaluations des formations/enseignements

L'UEVE se dotera d'une enquête d'évaluation des formations pour recueillir le point de vue des étudiants en utilisant un format d'interrogation standard, pour disposer d'une base commune discutée au sein des conseils de perfectionnement de chaque mention. Cette enquête sera un outil d'amélioration continue de la qualité des formations, elle permettra de faire évoluer le dispositif actuel. Ce dernier, bien qu'assez abouti au niveau des filières et comprenant une enquête annuelle générale sur les formations et la vie universitaire effectuée par la DEVE et discutée au sein de la CFVU, ne fait pas l'objet d'un traitement systématique. Un retour d'information vers les étudiants sera organisé.

2 Généraliser la délivrance du supplément au diplôme et détailler les compétences acquises

L'UEVE a pour objectif d'attribuer à chaque étudiant, à partir de 2017, un supplément au diplôme détaillant les compétences acquises au cours de son cursus. Cela améliorera la lisibilité des formations par les employeurs et dotera les étudiants d'un instrument résumant leur formation. Actuellement tous les diplômés de licence professionnelle bénéficient de ce supplément. Il reste à élargir cette pratique aux licences générales et aux masters.

L'UEVE traduira également ses diplômes sous forme de compétences. La présentation des fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sera renouvelée en collaboration avec le Service Commun de Formation Continue (SCFC). Cette traduction des UE, sous forme de compétences et de diplômes organisés en modules, permettra d'étendre l'activité du SCFC à des adultes désireux d'obtenir des diplômes ou des certificats intermédiaires en plusieurs séquences de formations, voire en VAE partielle ou totale. Cette modularisation des diplômes, revenant à une organisation de la formation professionnelle sous forme de cycles courts, permettra aussi à des adultes, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi, d'utiliser leur Compte Personnel de Formation (CPF).

3 Développer la formation continue en lien avec la ComUE

Il sera ici nécessaire de se concerter avec la ComUE et, notamment les universités Paris-Sud et UVSQ, qui disposent de services de formation professionnelle universitaire de taille similaire.

Cette concertation aura pour objectif de :

- Partager des objectifs communs de développement de la formation tout au long de la vie,
- Standardiser les processus d'accompagnement des stagiaires en reprises d'études,
- Harmoniser les politiques tarifaires en partageant les informations sur les calculs des coûts des formations,
- Partager les expériences sur la mise en place de systèmes d'assurance qualité des services de formation continue,
- Unir les forces et partager les ressources lors de réponses aux appels d'offres sur la formation professionnelle.

4 Conforter le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et formaliser les relations avec les entreprises

L'UEVE a axé une grande partie de son développement sur la professionnalisation des diplômés, l'implication des professionnels dans les formations et la mise en place de nombreux diplômés en apprentissage (~1 400 apprentis en moyenne sur les dernières années). Cette orientation doit être encore mieux structurée, notamment pour obtenir une vision d'ensemble des relations avec le monde socio-économique dont les relations sont trop dispersées dans différents services. Cette structuration permettra de mieux cerner les modalités d'entrée des jeunes sur le marché du travail et de faciliter ces dernières.

Un pôle « Relations avec les entreprises et le monde économique », placé sous la responsabilité d'un vice-président, a été créé. Il sera en interaction avec les entreprises du bassin et au-delà (*Biocluster Genopole, CCI Essonne*), et suivra un programme pluriannuel d'actions en direction du monde économique pour améliorer la visibilité de l'UEVE, renforcer ses relations avec les entreprises, améliorer l'accueil des stagiaires et apprentis, développer la formation continue, favoriser la valorisation de la production et accroître la collecte de la taxe d'apprentissage.

Un des chantiers sera de recenser tous les contacts établis avec les entreprises dans une base de données commune. Un autre chantier consistera à mettre en place un portail Web UEVE-Entreprises comme passerelle numérique bidirectionnelle entre l'offre et la demande (UEVE/Entreprises). Ce portail affichera l'annuaire des entreprises en lien avec l'UEVE (*formation et recherche*), les offres de formation (*FC/FA*) et de recherche, un espace pour les offres ciblées (*stages, innovation, FC/FA*), et l'expression des besoins des entreprises en formation et recherche (*souhaits de contrats CIFRE, prestation de service pour la formation ou la recherche...*).

Un autre axe de développement sensibilisera les étudiants à l'entrepreneuriat (*dispositif « Programme Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay » PEIPS*). Le DU "Création et reprise d'entreprise" évoluera vers un master. Ce chantier sera placé sous la responsabilité d'un chargé de mission.

Ce renforcement des liens avec les entreprises améliorera l'insertion professionnelle. On sait, en effet, que des relations durables entre université et entreprises favorisent l'entrée des jeunes dans le monde professionnel et renforcent le rôle du stage et du contrat d'apprentissage comme première expérience professionnelle ouvrant des perspectives d'embauche.

Jalons : Suppléments au diplôme/fiche RNCP

- Création d'un pôle « Relations avec les entreprises et le monde économique »
- Création du portail Web UEVE-Entreprises
- Offre renouvelée des formations continues
- Evaluation des enseignements
- Mise à jour des données économiques de l'offre de formation
- Mise en place des conseils de perfectionnement par mention

Indicateur commun de performance IC7 : Développement de la formation continue

Indicateur spécifique de performance IS1 : Flux d'entrants en M et D

Indicateur spécifique de performance IS2 : Insertion professionnelle des docteurs

Indicateur spécifique de performance IS5 : Etudiants en apprentissage

IV- Professionnaliser et moderniser la gestion de l'université

1 Consolider le système d'information sur la base de la détermination de priorités en cohérence avec les autres partenaires du site et avec la ComUE, fiabiliser l'ensemble des données

L'UEVE mettra progressivement en place les outils numériques nécessaires à la réalisation de ses missions et au service des usagers : messagerie et agenda modernes ; outils de gestion des personnels et de leurs carrières, des étudiants et de leur scolarité ; environnement Web complet (*extranet, intranet*)... L'objectif est d'évoluer vers un environnement numérique de travail homogène et de créer les conditions de l'appropriation de ces outils et services. Les utilisateurs seront placés au cœur des projets dès l'expression des besoins en participant aux groupes de travail, aux recettes, aux formations et aux enquêtes de satisfaction. Ces changements se feront dans le contexte en évolution de la ComUE. L'UEVE s'est ainsi dotée d'instances de gouvernance et de pilotage pour ajuster rapidement sa stratégie. Il a donc été fait le choix d'un comité de stratégie numérique (CSN) qui remplace un schéma directeur du numérique tout en offrant une grande flexibilité. Le CSN a lancé des chantiers et a défini les priorités pour les prochaines années.

Au niveau du système d'information, un projet d'urbanisation global a débuté. Il est centré sur la construction d'un référentiel permettant de mettre en place les circuits de constitution, de validation et de contrôle de ces informations, d'assurer leur fiabilité et enfin, de garantir leur diffusion et leur accessibilité pour tous les utilisateurs. Au-delà des enjeux informatiques et opérationnels d'élimination des incohérences, doubles saisies et d'indisponibilité des informations, il existe un enjeu fort de réorganisation des méthodes de travail afin de garantir la pérennité de cet effort.

2 Clarifier les processus décisionnels et développer le dialogue de gestion

L'UEVE a renouvelé en 2014 ses statuts et ceux de ses composantes. Les règlements intérieurs des UFR sont votés en 2015. Le rôle consultatif ou délibératoire des commissions et conseils a été précisé en accord avec la loi ESR. L'objectif est de consolider ces instances en tant que lieux d'échanges et de débats et de veiller à la diffusion des comptes rendus et relevés de décision vers les acteurs par la mise en place d'un processus dédié (*répertoires partagés et visibles sur le web*). Ce dispositif de diffusion sera complété par l'organisation de deux assemblées générales par an.

L'équipe présidentielle, s'appuyant sur la Direction Générale des Services, s'assurera de l'implication des services pertinents pour réaliser ses actions en cohérence avec les axes stratégiques dans un esprit de dialogue entre les parties prenantes (*administration/acteurs de formation/recherche*). Pour réaliser au mieux ces missions, des restructurations/regroupements de services sont engagés (*fusion de la Direction de la Recherche, de la Valorisation et du Transfert et du Service des Relations Internationales*) et d'autres seront organisés comme la création d'une Direction de la Formation.

Les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) seront généralisés à l'ensemble des composantes sur le modèle de l'IUT. La pratique du dialogue de gestion sera accrue dans une perspective de projets pluriannuels.

3 Conforter la stratégie immobilière (élaborer un PPI)

L'UEVE dispose de 12 sites dont l'état a été évalué à l'orée des remontées CPER. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) vise à :

- Mettre ou maintenir à niveau technique les bâtiments et leurs usages en y intégrant le schéma directeur handicap de l'établissement.
- Réhabiliter les bâtiments « Maupertuis » et « IUT les passages » grâce aux financements du CPER. D'autres bâtiments nécessitent des actions de maintien à niveau avec notamment l'exercice de deux garanties décennales opposables pour les bâtiments IBGBI et Pelvoux.

- Recentrer des bâtiments sur le campus dont le campus du bâtiment Facteur Cheval par la construction du bâtiment Learning center/MSHS.
- Agir pour créer une vie de campus par la réalisation du « Forum des Arts et Sciences » (voir ci-dessus).

4 Développer les ressources propres

La réalisation de ce projet est en partie liée à la capacité de l'établissement à obtenir des ressources propres. Pour se faire, plusieurs niveaux d'action seront mis en œuvre :

- L'UEVE s'est dotée d'un pôle « Relations avec les entreprises et le monde économique » animé par un vice-président entouré de plusieurs chargés de mission et dont les objectifs sont les suivants :
 - Veille sur appels d'offre nationaux et internationaux et renvoi des appels pertinents vers l'établissement ou des laboratoires spécifiques,
 - Accroissement de l'offre FC en partenariat avec collectivités et entreprises du bassin,
 - Valorisation et transfert de la production,
 - Modernisation de la collecte de la taxe d'apprentissage,
- Dans le cadre des formations de masters portées par la ComUE, l'établissement développera sa spécificité de formations professionnalisantes à fort taux d'étudiants en apprentissage. Le cadre de la ComUE sera aussi propice à la mise en place de masters internationaux à forte plus-value. Un plan de prospection et d'accueil du public pour la formation continue et tout au long de la vie sera mis en place. Il sera complété par une offre de formation modularisée autour de l'approche par compétences, notamment sous forme de certifications courtes, de DU et d'un dispositif d'accompagnement tout au long du cycle de formation.
- La valorisation des espaces, infrastructures et services sera poursuivie par le biais d'actions partenariales (*points de distribution, mise à disposition de locaux, accueil de séminaires...*).
- Une action « développement durable » sera mise en place ciblant notamment les consommables recyclables et l'énergie. Une politique de maîtrise de ces dépenses sera portée auprès des personnels et usagers via une information sur les coûts et les économies escomptées par un meilleur usage.

5 Renforcer le contrôle interne comptable, établir la cartographie des risques, poursuivre la mise en place de la comptabilité analytique

L'établissement poursuivra le renforcement du contrôle interne comptable en parallèle avec une plus grande anticipation des risques. Il s'agira, par un contrôle de gestion d'identifier et de traiter les écarts entre budget prévisionnel et réalisé grâce à une plus grande coordination entre les services et à l'introduction de la transversalité dans leurs missions. L'établissement poursuivra également sa stratégie de cartographie des risques (*juridiques, financiers, RH*) et développera des procédures pour leur maîtrise (*GVT, CET, Créances...*). Compte tenu de l'évolution rapide des données politiques, économiques, réglementaires et opérationnelles, l'évaluation des risques se fera sous forme d'un processus continu associant les services concernés afin d'adapter au plus tôt les contrôles internes.

Le passage en mode GBCP⁶ est inscrit à l'horizon 2016. Ainsi, les rôles de la DRH/DAF et AC évolueront pour aller vers une organisation coordonnée, permettant l'amélioration des processus existants.

6 Déployer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'UEVE affirme l'efficacité des ressources humaines comme une priorité du contrat quinquennal. Une réorganisation du service RH sera mise en œuvre avec pour objectifs : la fiabilisation des données RH via la mise en œuvre d'un système d'information pour une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences en dialogue étroit avec les services centraux, les composantes et les laboratoires. Cette réorganisation sera appuyée par la rationalisation des outils informatiques et l'amélioration de leur interfaçage (*Harpège-Girafe*).

⁶ Gestion Budgétaire et Comptable Publique

De plus l'établissement fidélisera ses agents par une politique de ressources humaines adaptée. A cet effet, les compétences seront principalement construites sur le personnel permanent, réservant les emplois contractuels aux besoins exceptionnels. Un plan de formation lié aux évolutions des outils numériques sera mis en place, afin que ceux-ci soient un atout dans l'exercice des missions. Enfin, une politique RH pluriannuelle sera menée pour l'emploi enseignant, scientifique et administratif et pour le pilotage de la masse salariale afin d'améliorer le traitement de la paye et son exécution

Jalons : Rénovation et fiabilisation du SI Ressources Humaines (SIRH)
Plan de formation destiné aux agents, plan de carrière
Déploiement du SI scolarité (SISCO)
Fiabilisation des données du SI Patrimoine Immobilier (SIPI)
Déploiement du SI documentation (S.I.D).
Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'ensemble (COM) des UFR, IUT et services
Cartographie multirisques et plan d'actions

Indicateur commun de performance IC11 : Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision

Indicateur commun de performance IC12 : Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public

Indicateur commun de performance IC13 : Pilotage financier

Indicateur commun de performance IC14 : Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers

Indicateur commun de performance IC15 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur spécifique de performance IS6 : Pilotage du patrimoine immobilier

Indicateur spécifique de performance IS7 : Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'UEVE

Actions stratégiques	Années d'observation				
	2015	2016	2017	2018	2019
Recherche et valorisation					
Mise en place de COM pour l'ensemble des laboratoires					
Création du bâtiment Learning center/MSHS					
Formation et vie de campus					
Création de l'« Observatoire du L1 »					
Bilan des réalisations et ajustement des expérimentations de l'Observatoire					
Mise en place du Forum des Arts et des Sciences					
Mise en place des conseils de perfectionnement par mention					
Suppléments au diplôme/fiches RNCP					
Création d'un pôle « Relations avec les entreprises et le monde économique »					
Création du portail Web UEVE-Entreprises					
Offre renouvelée des formations continues					
Evaluation des enseignements - Dispositifs mis en œuvre pour diffuser cette évaluation - Prise en compte des évaluations dans l'élaboration de l'offre de formation					
Mise à jour des données économiques de l'offre de formation					
Gouvernance et pilotage					
Rénovation et fiabilisation du SI Ressources Humaines (SIRH)					
Plan de formation destiné aux agents, plan de carrière					
Déploiement du SI scolarité (SISCO)					
Fiabilisation des données du SI Patrimoine Immobilier (SIPI)					
Déploiement du SI documentation (S.I.D).					
Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour l'ensemble des UFR, IUT et services					
Cartographie multirisques et plan d'actions					

Annexe financière pour la période 2015-2019 Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE)

- L'université d'Evry-Val-d'Essonne qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, conformément à l'article L 712-9 du code de l'éducation, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

- L'établissement s'est fixé des objectifs, en matière d'endorecrutement des professeurs et des maîtres de conférences, conformément à l'article L 952-1-1 du code de l'éducation : cf. indicateur N° IC-11.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'université d'Evry-Val-d'Essonne financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
Université d'Evry-Val-d'Essonne	2015
Masse salariale	60 038 996 €
Fonctionnement	5 970 212 €
Dotation prévisionnelle initiale	66 009 208 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UEVE

INDICATEURS COMMUNS

FORMATION ET DE RECHERCHE

- IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans
- IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans
- IC 3 – Réussite en master en 2 ans
- IC 4 – Réussite en doctorat (voir indicateurs ComUE UPSay)*
- IC 5 – Insertion professionnelle
- IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements
- IC 7 – Développement de la formation continue
- IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche
- IC 9 – Relations internationales
- IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD

PILOTAGE

- IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision
- IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public
- IC 13 – Pilotage financier
- IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers
- IC 15 – Taux d'occupation des locaux

INDICATEURS SPECIFIQUES

FORMATION ET DE RECHERCHE

- IS 1 - Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat
- IS 2 - Insertion professionnelle des docteurs (voir également l'indicateurs ComUE UPSay)*
- IS 3 - Taux de passage de L1 en L2
- IS 4 - Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans
- IS 5 - Etudiants en apprentissage

PILOTAGE

- IS 6 - Pilotage du patrimoine immobilier
- IS 7 - Qualification du dispositif d'auto-évaluation mis en œuvre par l'établissement
- IS 8 - Diffusion de la production scientifique et accompagnement du développement et de l'usage des ressources documentaires numériques

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	UEVE
-------------	---	-------------

Action	Analyser le parcours des étudiants en licence en s'appuyant notamment sur l'observatoire du LE et proposer des mesures pour améliorer la réussite.
Objectif	Améliorer la réussite globale de la licence
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année de 1 ^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010. Méthodes appliquées pour déterminer les taux de réussite en licence à partir de cette cohorte : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année.
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	25,5	94,4	44,8	10
	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	23,3	91,7	43,6	8,6
	Moyenne nationale (cohorte 2010)	27,6	87,8	42,8	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			45 %	

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

Observatoire du L1 et suivi des actions préconisées ; amélioration du continuum bac-3/bac+3 ; actions spécifiques mises en œuvre dans le cadre du plan réussite licence ; construction de parcours L2 générale / L3 professionnelle.

Commentaires de l'Université

Le taux de réussite de la licence en trois ans à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE), est légèrement au-dessus de la moyenne nationale des universités françaises (de 1 à 2 %). Le taux de réussite en L3 est lui aussi plus élevé que la moyenne nationale (de 3 à 4 %).

Ces deux résultats attestent de la capacité de l'UEVE à mener à la réussite les étudiants une fois qu'ils ont passé le cap de la première année, et cela plutôt mieux que dans d'autres universités.

Les difficultés à l'UEVE se concentrent plutôt sur le taux de passage L1 vers L2 qui n'apparaît pas dans les indicateurs communs. Au regard de cette difficulté du passage L1 vers L2 nous pouvons en premier abord évoquer le fait que l'Université d'Evry-Val-d'Essonne accueille en L1 un public important de bacheliers technologiques et professionnels et de bacheliers

boursiers. On sait que ces étudiants ont davantage de difficultés à réussir à l'université. Néanmoins, à Evry, les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique réussissent en L1 nettement mieux qu'ailleurs (Bac Pro autour de 6 % contre 3 % au niveau national, Bac Techno : autour de 16,5 % contre 10 % au niveau national). Par voie de conséquence ces étudiants, ayant passé le stade de la L1, se retrouvent dans les diplômés de licence.

La graduation des enseignements, la spécialisation progressive entre les trois années de licence, la complémentarité des enseignements entre CM, TD et TP et l'accompagnement de proximité des étudiants effectué par les enseignants sont les moyens mis en œuvre pour améliorer à terme le taux de réussite en licence en trois ans.

Celui-ci pourra être encore amélioré par les actions qui seront mises en œuvre sur proposition de l'« Observatoire du L1 » qui viseront à fluidifier davantage le continuum bac-3/bac +3.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Cela contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : la moitié d'entre eux seulement poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1^{ère} année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Il donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe,
- origine socioprofessionnelle des étudiants,
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat),
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an », « en retard de plus d'un an »),
- ancienneté d'obtention du baccalauréat,
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit - sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier **la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci**, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	UEVE
------	---	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année.</p> <p>Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés)</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite avec une 4^{ème} année

	Périodes	Méthode 1	Méthode 3 Taux observé en 3 ou 4 ans	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en %	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	35,8	58,1	10
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)		60 %	

Taux de réussite en 4 ans cumulés (réussite en 3 ans + 1 an) avec la méthode 3

	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 4 ans
Taux de réussite constaté en %	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	44,8	13,3	58,1
Taux de réussite constaté en % Données nationales	Diplômés 2013 (cohorte 2009)	41,3 %	14,1 %	55,4 %

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2009	Cohorte 2009
	UEVE	National
Bac général	62,3 %	79,9 %
Bac technologique	25 %	11,9 %
Bac professionnel	7,9 %	3,9 %
Non bacheliers	4,8 %	5,3 %

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

Différenciation des parcours de L1.

Parcours en 4 ans de la licence pour des publics éloignés initialement de l'enseignement supérieur (Bac technologique, Bac professionnel) à partir d'un parcours de L1 adapté en 2 ans, sachant que la L1 passée, il n'y a plus beaucoup de différences dans la réussite des étudiants.

Construction de parcours de L2 générale vers L3 professionnelle avec création d'UE de préprofessionnalisation en L2.

Commentaires de l'Université

Là encore, l'Université d'Evry-Val-d'Essonne réussit plutôt mieux que d'autres établissements en matière d'obtention de la licence en 4 ans. Ce résultat laisse penser que pour certains publics (Bac technologique, Bac professionnel), l'horizon de la réussite en licence en 3 ans n'est pas toujours raisonnable et qu'il est préférable de considérer pour réussir d'allonger ce parcours d'une année. On constate en effet qu'à Evry les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique réussissent malgré tout mieux qu'ailleurs (Bac professionnel autour de 6 % contre 3 % au niveau national, Bac technologique : autour de 16,5 % contre 10 % au niveau national). Cette réussite est souvent appuyée sur une L1 faite en deux ans.

Toujours en fonction des orientations proposées par l'« Observatoire du L1 », cette année supplémentaire pourrait se situer au niveau de la première année de licence conçue, pour certains étudiants peu préparés à l'université, comme une année d'insertion dans l'enseignement supérieur.

Ce dispositif suppose des moyens pour financer la différenciation des parcours entre les étudiants prêts à entrer directement dans l'enseignement supérieur (essentiellement les bacheliers généraux) et les étudiants plus éloignés parce qu'ayant suivi jusqu'alors des enseignements technologiques et professionnels.

On sait également que certains étudiants ont du mal à aller au bout d'une licence générale. Cela peut-être dû à des difficultés de natures diverses : théoriques, financières,... Trop peu d'étudiants de licence générale se tournent vers une licence professionnelle. Ces L3P, le plus souvent en apprentissage, leur permettraient pourtant une intégration rapide dans la vie active par l'acquisition de compétences pratiques et d'une première expérience professionnelle. Toutefois, les étudiants de L2 n'ayant aucune connaissance de l'environnement professionnel ont du mal à décrocher un contrat d'apprentissage. La création d'une UE de préprofessionnalisation en L2 facilitera cette obtention.

IC3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	UEVE
-----	-----------------------------	------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente. Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS. Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement. Méthode 1 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré. Méthode 2 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année. Méthode 3 : Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2. Valeur ajoutée : La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente).

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	<i>Ecart taux observé – taux attendu (M3)</i>
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	55.8	58.5	56.4	
	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	65.7	89.3	66.6	
	Moyenne nationale (cohorte 2011) en %	51.8	87.4	50.7	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			60%	

Pour mémoire : la cible 2017 inscrite au PAP 2015 est de 60% (prévision 2015 : 56,5%).

A compléter par l'établissement

Leviers d'action :

- Conseils et recommandations à destination des étudiants avant l'entrée en Master afin de les informer pour que leur choix de Master soit en adéquation avec leur projet professionnel et leurs préférences thématiques.
- Accompagnement individuel des étudiants en Master en désignant un enseignant référent (en particulier lors des périodes de stages). Ce type de dispositif permet de mettre en confiance l'étudiant et de prévenir/pallier tout problème auquel il pourrait être confronté.
- Mise en place de questionnaires d'évaluation de l'enseignement afin de recueillir les avis constructifs des étudiants en vue d'améliorer la formation.

Commentaires de l'université :

Certains dispositifs de préparation et d'accompagnement des étudiants sont déjà en place à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, ce qui a permis d'obtenir des résultats satisfaisants en termes de réussite en Master. Cependant, ces dispositifs doivent être maintenus et améliorés afin de conserver *a minima* le taux de réussite actuel qui est plus de 15 points au-dessus de la moyenne nationale. Nous devons rester vigilants quant à la continuité de notre accompagnement pédagogique en raison de l'intégration de plus de 70% des Masters de l'UEVE au sein des formations de Paris-Saclay à compter du 1^{er} septembre 2015.

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT (voir indicateur ComUE UPSay)	UEVE
------	--	------

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	UEVE
------	--	------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1 ^{er} décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1 ^{er} décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapportée au nombre total de diplômés à interroger. Les diplômés à interroger ici forment une sous-population de l'ensemble des diplômés représentée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5 INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)

UEVE

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

	Nombre de diplômés université ¹	Nombre de réponses exploitables université	Nombre de diplômés de nationalité française selon SISE ²	Taux de réponses	Taux de réponses exploitables université	Moyenne nationale
Master	515	343	472	72,7 %	66,6 %	70,7 %
LP	528	324	489	66,3 %	61,4 %	67,4 %

¹Nombre de diplômés : nombre de diplômés de nationalité française²Source : tableau de contrôle envoyé par le Ministère dans le cadre de l'enquête PEPiP diplômés 2011*Insertion des diplômés 2011 de Master et de Licence professionnelle*

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)
Ensemble DEG	109	42	77	91	141	59	87	92
Droit	32	12	66	90	-	-	-	91
Economie	-	-	-	-	40	16	95	88
Gestion	49	20	86	93	93	39	83	93
Autres DEG	28	11	ns	88	8	3	ns	91
Lettres, Langues, Arts	12	4	ns	87	-	-	-	84
Ensemble SHS	33	12	76	88	49	19	73	88
Histoire-Géographie	0	-	nd	86	-	-	-	74
Psychologie	-	-	-	-	-	-	-	84
Information communication	-	-	-	-	49	19	73	87
Autres SHS	33	12	76	85	-	-	-	90
Ensemble STS	111	38	80	90	58	22	93	92
Sciences de la vie et de la terre	11	4	ns	85	-	-	-	91
Sciences fondamentales	9	3	ns	91	12	5	ns	90
Sciences de l'ingénieur	63	21	82	92	18	7	ns	93
Informatique	28	10	ns	96	28	11	ns	92
Autres STS	0	-	nd	91	-	-	-	89

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4 ^{ème} trimestre 2013	Régional	8,6	% de diplômés boursiers	Master	Université	21	LP	Université	8
	National	9,7			National	29		National	20

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

Renforcer les ateliers d'initiation aux techniques de recherche d'emploi.

Poursuivre le développement des filières professionnalisantes par la voie de l'apprentissage.

Introduction de stages dans le maximum de cursus.

Renforcement des relations universités/entreprises : conseils de perfectionnement, conventions de partenariat et création d'un « Pôle de relation avec les entreprises et le monde économique »...

Commentaires de l'Université

A noter que l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, avec un taux de retour de 70 % se positionne plutôt favorablement. En effet, le taux de réponses exploitables sur l'ensemble des universités est de 71 %. Ce taux varie sensiblement d'une université à l'autre (de 28 à 92 %).

Au niveau national, le taux d'insertion des jeunes diplômés est stable en master (90 %) et en hausse en licence professionnelle (92 %, +1 point par rapport à la promotion 2010). Trente mois après l'obtention du diplôme, les étudiants évryens se positionnent en dessous de la moyenne nationale avec un taux d'insertion de 78 % en masters et 80 % en LP (statistiques en baisse par rapport à l'année précédente). Toutefois, l'Université d'Evry-Val-d'Essonne se démarque principalement sur la qualité de l'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés que l'on peut mesurer à travers trois indicateurs :

- Taux d'emploi de niveau cadre ou profession intermédiaire : l'UEVE se positionne 5^{ème} sur 60 universités au rang national avec 73,7 % pour les LP (71 % au niveau national) et 88,7 % pour les Masters (87 % au niveau national).
- Salaire net mensuel médian des emplois à temps plein : l'Université d'Evry-Val-d'Essonne se positionne 13^{ème} sur 57 universités au rang national avec 1 600 € nets mensuels pour les LP (1 600 € au niveau national) et 1 930 € pour les Masters (1 910 € au niveau national).
- Part des emplois stables : l'UEVE, bien que 27^{ème} sur 60 avec un taux de 80 %, reste au-dessus de la moyenne nationale affichée à 79 %.

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	UEVE
------	--	------

Action	Enquête sur la perception par les étudiants des enseignements
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	Etablissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

A compléter par l'établissement

		Données de l'université		2013-14	Cible
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement			13	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L			4 442	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation			100 %*	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée			4 210	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)			11,0 %	50 %
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement			22	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M			2 237	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation			100 %*	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée			2 133	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)			17,9 %	50 %
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés			25	
	Effectifs d'étudiants inscrits			2 259	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation			100 %*	100 %
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée			2 166	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)			17,0 %	50 %

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)	
Taux de réponse aux enquêtes	50 %
Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation	100 %

Taux de réponse global : 14,2 %

*Taux de réponse à l'enquête globale d'évaluation des enseignements

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

Mise en place d'une enquête annuelle d'évaluation des enseignements à tous les niveaux de formation à l'aide de sondages informatisés.

Sensibilisation des étudiants et des enseignants à la nécessité de répondre à ce questionnaire afin d'augmenter le taux de réponse.

Commentaires de l'Université

L'Université d'Evry-Val-d'Essonne a mis en place depuis 3 ans une enquête annuelle d'évaluation de l'enseignement et de la vie universitaire qui fait l'objet d'une présentation devant la CFVU et d'une diffusion dans les UFR. D'autres enquêtes, plus locales, sont effectuées dans les filières. Leurs résultats servent à améliorer la qualité de l'enseignement.

Néanmoins, le dispositif actuel ne permet pas à l'établissement de disposer de la perception globale des étudiants sur la qualité des enseignements dispensés.

La stratégie qui sera suivie, au cours de ce contrat quinquennal, consistera à mettre en place une enquête annuelle des enseignements effectuée à chaque niveau de formation. Celle-ci évaluera la qualité de chaque enseignement, et non celle de chaque enseignant. Elle fera l'objet d'une présentation assortie d'une discussion dans les conseils de perfectionnement des filières. Dans une version plus agrégée, elle sera aussi présentée devant la CFVU.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	UEVE
------	--	------

Action	Formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue et répondre aux besoins de qualification supérieure
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	Etablissement
---------------------------------------	---------------

A compléter par l'établissement

	Situation 2014 (S)			Cible 2019 (C) Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %					
	UEVE(hors IUT) (1)	IUT (2)	TOTAL UEVE (1)+(2)	UEVE(hors IUT) (1)	IUT (2)	TOTAL UEVE (1)+(2)	UEVE (hors IUT) %	IUT %	TOTAL UEVE %
1-Heures stagiaires	0,098 402	0,046 942	0,145344	0,150	0,073 229	0,223 229	52 %	56 %	54 %
2- Nombre de diplômés en formation continue	297	96	393	445	150	595	50 %	56 %	51 %
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	12	12	24	24	24	48	100 %	100 %	100 %
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	595 000	435 000	1 030 000	900 000 €	678 600	1 578 600	51 %	56 %	53 %

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

A compléter par l'établissement

Leviers d'action :

Développement de la capacité d'ingénierie pédagogique pour répondre aux demandes de formations sur mesure, des entreprises et institutions du territoire :

- Amélioration des relations avec les partenaires économiques (branches sectorielles, grandes entreprises, institutions...),
- Co-conception de parcours de formation sur des métiers en tension avec des compétences nouvelles en mêlant la VAE, la formation à distance et des modules de formation en présentiel,
- Valorisation de nos ressources pédagogiques, nos enseignants et nos laboratoires par le développement de formations courtes ciblées.

Mise en action de la FTLV par :

- Reconfiguration de l'offre de formation professionnelle : déclinaison de l'offre par l'approche compétence et modularisation de l'offre autour de blocs de compétences pour faciliter le développement de formations courtes adaptées au financement par le Compte Personnel de Formation (CPF),
- Capitalisation de modules de formation sur une longue durée,
- Pérennisation de la qualité d'accueil et d'accompagnement des adultes en reprise d'études,
- Labellisation qualité du service formation continue.

IC 8	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	UEVE
------	---	------

Action	Renforcement de la structure dédiée à la détection et l'accompagnement au transfert et à la valorisation des résultats de la recherche. Mise en place d'un « Pôle relation entreprise et monde économique ».
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (k€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieur Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

A compléter par l'établissement

	Ressources en k€ (2014)				Cible 2019 (évolution en %) et total en k€
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total	
1- Périmètre établissement	1 426	5,46	4,00	1 436	40 % (2 000 k€)
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »					
Total (en valeur absolue et k€)					2 000

IC 8	REVENUS CONSOLIDÉS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	UEVE
------	---	------

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- Améliorer la communication avec les partenaires,
- Elaborer un catalogue des compétences des laboratoires et des enseignants-chercheurs,
- Renforcer le service de suivi des contrats de recherche,
- Conforter le service en charge des questions de valorisation et de transfert,
- Etablir des liens avec la SATT Paris-Saclay pour le transfert de la recherche.

Commentaires de l'Université

Entre 2009 et 2014, les revenus consolidés de la recherche sur le périmètre établissement ont augmenté de 292 % (dont +296 % d'évolution pour les ressources des contrats hors FPP). Le développement et le suivi de la valorisation à l'UEVE n'ont pas encore tout à fait abouti et restent des chantiers prioritaires. En effet, la mise en place d'une stratégie partagée avec Genopole ou les organismes de recherche du site reste à faire. Une piste à explorer est l'ouverture d'un bureau évréen de la SATT de l'Université Paris-Saclay.

L'UEVE s'est engagée depuis 2012 dans le renforcement de la valorisation. Elle a créé la DRVT (Direction de la Recherche, de la Valorisation et du Transfert) dotée de personnels compétents dans ce domaine. Il en a résulté une augmentation substantielle des revenus consolidés de la valorisation de la recherche (1,12 M€ en 2013 à 1,44 M€ en 2014) ce qui représente 28 % d'augmentation.

L'UEVE multipliera des actions pour le développement et le suivi de la valorisation notamment en restructurant et en mutualisant des moyens des services en interne comme :

- La DRVT et le SPRI (Service des Partenariats et Relations Internationales) qui seront fusionnés pour créer la DRRI (Direction de la Recherche et des Relations Internationales) avec l'arrivée de deux personnes : une juriste spécialisée sur les questions de propriété intellectuelle et de contrats de recherche et un ingénieur de projet.
- Le lancement en 2015 d'un projet de création d'un « Pôle relations avec les entreprises et le monde économique » animé par un Vice-Président entouré de plusieurs chargés de mission. Parmi les objectifs de ce pôle on peut citer :
 - 1) la veille sur les appels d'offre nationaux et internationaux et le renvoi des appels pertinents vers l'établissement ou des laboratoires spécifiques,
 - 2) la valorisation et le transfert de la recherche.
 - 3) la création d'un portail Web UEVE-Entreprises bidirectionnel incluant les offres de compétences en recherche et permettant aussi aux entreprises d'exprimer leurs besoins en recherche (CIFRE, Prestations de services, CIR, CII JEI, etc.)

L'indicateur de la cible pour 2019 est calculé sur l'estimation d'une croissance moyenne de 7 % par an à partir des revenus consolidés de 2014 : (3 % en 2015, 4 % en 2016, 6 % en 2017, 10 % en 2018 et 12 % en 2019).

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 9	RELATIONS INTERNATIONALES	UEVE
------	---------------------------	------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé, ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) en attente de données
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master	25,4 %	25,5 %	40 %
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	45,2 %	47,8 %	50 %

A compléter par l'établissement

Le premier chiffre 40 %, repose sur une évaluation optimiste de l'attractivité de l'Université Paris-Saclay à l'international. Le second chiffre de 50 % sur l'ambition d'attirer plus d'étudiants internationaux vers des parcours d'excellence. Nous devrions en effet bénéficier de cette attractivité et dans les disciplines où cela est pertinent de flux d'étudiants provenant de grandes écoles. Globalement cette augmentation devrait concerner les étudiants venant des pays de l'OCDE.

MASTER

Année universitaire	nb inscrits	nb étudiants étrangers	proportion d'étudiants étrangers
2011-12	1 988	536	27,0 %
2012-13	2 016	513	25,4 %
2013-14	2 237	570	25,5 %
2014-15	2 389	607	25,4 %

DOCTORAT

Année universitaire	nb inscrits	nb étudiants étrangers	proportion d'étudiants étrangers
2011-12	234	107	45,7 %
2012-13	252	114	45,2 %
2013-14	249	119	47,8 %
2014-15	241	103	42,7 %

Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscription principale) de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE) en attente de données
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits *100

	2011-12	2012-13	2013-14	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers non titulaire d'un baccalauréat français	1 034	992	1 013	
Nombre total d'inscrits	9 964	9 730	9 550	
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,4 %	10,2 %	10,6 %	10 %

A compléter par l'établissement

La part d'étudiants étrangers semble stable autour de 10 %. La cible 2019 pour « la part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger » a été élaborée à partir de l'observation des années antérieures 2011-12, 2012-13 et 2013-14 et les 10% sont en ligne avec les données sur ces périodes. En revanche pour « la part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations » l'Université d'Evry-Val-d'Essonne a l'ambition d'ouvrir plus largement ses formations M et D à l'international notamment en créant des formations dispensées en anglais ce qui a pour conséquence la proposition de cibles en hausse.

Année universitaire	nb inscrits	nb étudiants étrangers	proportion d'étudiants étrangers
2011-12	9 964	1 034	10,4 %
2012-13	9 730	992	10,2 %
2013-14	9 550	1 013	10,6 %
2014-15	10 208	1 092	10,7 %

Nombre de cotuelles de thèses à l'international

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	année n
Champ de la mesure	établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de cotuelles de thèses à l'international			
Source	Établissement			
	2011-12	2012-13	2013-14	Cible 2019
Nombre de cotuelles de thèses à l'international	26	33	34	50

A compléter par l'établissement

Campus France est une jeune structure très active qui multiplie par un effet réseau les actions incitatives, dont celles des cotuelles de thèse. Le nombre d'étudiants étrangers, dont l'accès est facilité par ADUM ou par les bourses de Master proposées par les établissements de Paris-Saclay, croît mécaniquement et avec cette croissance le nombre de bourses de cotuelles.

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	UEVE
-------	--	------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	58
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	58
Variation (Va-Vd)	0
Cible 2019 (%)	0 %

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

Étendre l'ouverture des bibliothèques intégrées :

La Bibliothèque Universitaire (BU) de l'UFR SHS (site du Facteur Cheval) ouvre aujourd'hui 20 heures par semaine : le mardi et le mercredi de 9h à 17h et le jeudi de 9h à 13h.

Il est envisagé d'étendre l'ouverture le jeudi après-midi jusqu'à 17h dans un premier temps (année 2015-20) et d'étendre ensuite au lundi et vendredi de 9h à 17h. Ce projet nécessite d'une part un redéploiement de moyens humains pour la première extension puis la création d'un ETP pour couvrir la seconde phase d'extension.

Au terme du contrat en 2019 la bibliothèque du site UFR SHS passera de 20 à 40 heures d'ouverture hebdomadaire. C'est à cette période que la construction du Learning center & nouveaux locaux de l'UFR SHS sur le site principal devrait être achevée.

Reprendre l'activité de la BU de l'UFR ST sur la base d'une ouverture 3 jours par semaine. L'UFR ST a connu sur les deux dernières années une augmentation cumulée de près de 40% de ses effectifs étudiants. Cette bibliothèque dispose d'un

fonds spécifique pour les formations dispensées sur le site Pelvoux. Elle contribue par ailleurs comme un élément structurant de la vie étudiante au sein d'un site distant.

Commentaires de l'Université

La bibliothèque centrale s'est engagée dans une démarche continue d'augmentation des horaires d'ouverture et est passée de 51 à 58 heures à partir de l'année universitaire 2008-09. Elle a réduit ses périodes de fermeture en phase de pleine activité, la bibliothèque ne fermant qu'à Noël. Elle a réduit les périodes en horaires restreints à 4 semaines l'été. La BU est ouverte 6 jours sur 7. La bibliothèque dispose d'un contrôle d'accès en entrée et sortie lui permettant de suivre en temps réel le nombre d'usagers présents dans le bâtiment.

L'analyse de la fréquentation montre une forte désaffection après 18h, ce qui s'explique par l'environnement (nombre d'étudiants n'habitent pas à proximité immédiate et absence notoire de vie de campus et de lieux de vie en particulier le soir).

Les indicateurs disponibles confirment cette analyse :

- De novembre 2014 à avril 2015, le nombre de personnes entrant dans la Bibliothèque entre 18h et 19h ne constitue que 1,97 % des entrées quotidiennes.

- En 2014, le nombre de prêts effectués entre 18h et 19h ne représente que 9 % du total des prêts, les pics de l'activité se situant durant toute l'année entre 11h00 et 13h puis 15h30 et 17h30. Passé cet horaire, le nombre de transactions est en constante décroissance.

Le suivi permanent de la fréquentation pourra nous amener à revoir la politique d'ouverture tardive en fonction des usages constatés, la construction d'une cité universitaire pouvant générer de nouveaux besoins en rapprochant le lieu de vie de la bibliothèque, de même la construction du bâtiment Learning center-SHS augmentera les effectifs étudiants et la fréquentation.

En terme d'accessibilité, la BU concentre actuellement ses efforts pour accompagner l'augmentation des horaires d'ouverture des bibliothèques intégrées sur les sites distants, il s'agit de renforcer la place des bibliothèques de proximité en complémentarité avec les ressources offertes par la bibliothèque centrale.

L'indicateur national horaires d'ouverture doit être interprété en fonction du contexte, son évolution à la hausse n'a actuellement pas de pertinence particulière dans le contexte d'Evry.

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)

- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)

- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 11	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	UEVE
-------	---	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maîtres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR – DGRH

A compléter par l'établissement

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences	Effectifs*	1/11	0/3	0/2	1/16	
	%**	9,1 %	0 %	0 %	6,3 %	10 %
Professeurs des universités	Effectifs*	1/3	0/0	0/0	1/3	
	%**	33,3 %	0 %	0 %	33,3 %	33 %

* recrutement interne

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

Recommandations de mobilité auprès des comités de sélection avec rappel des cibles.

Exigence dans le choix et la qualité de la composition des comités de sélection en lien étroit avec les profils des postes mis au concours sur les volets formation et recherche.

Commentaires de l'Université

L'objectif est de maintenir le pourcentage d'endorecrutement autour de 10% pour les MCF et 33 % pour les PR. Nos statistiques montrent que nous sommes bien en dessous de la moyenne nationale qui est proche de 25 % pour les MCF et 45 % pour les PR. Il faut toutefois souligner que les postes mis au concours ces dernières campagnes de recrutement ont été très faibles voire nuls notamment pour les PR. Dans cette perspective, des recommandations sont et seront adressées aux Présidents des comités de sélection pour tenir compte des cibles affichées.

Par ailleurs l'établissement a mis en place des procédures de hiérarchisation des emplois discutées et arbitrées dans les comités puis au CAC et au CA à partir de critères bien définis liant étroitement les domaines de formations avec les axes prioritaires de recherche.

IC 12	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	UEVE
-------	---	------

Action	Accompagnement de la réponse aux appels d'offre et accompagnement de la valorisation des produits de la recherche et des formations. Action pour l'entrée dans l'IDEX Paris-Saclay. Développement des partenariats et des services avec l'industrie.
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (k€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 25. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 26. les recettes de la formation continue (7065) 27. la taxe d'apprentissage (7481) 28. les contrats et prestations de recherche 29. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 30. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 31. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 32. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

A compléter par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019
Droits d'inscription (1)	1 512	1 630	+10 %
Formation continue (2)	1 160	1 030	+15 %
Taxe d'apprentissage (3)	313	226	+20 %
Contrats et prestations de recherche (4)	1670	1617	+10 %
ANR investissements d'avenir (74411)	465	198	
ANR hors investissement d'avenir (74412)	0	2	
Autres (704 – 705 – 7062 – 751)	1 205	1 417	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	779	1 072	+5 %
Régions (7442)	218	135	
Union européenne (7446)	57	218	
Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)	504	719	
Dons et legs des fondations (6)	0	0	
Produits exceptionnels (7)	121	132	-
Autres ressources propres (8)	7 548	8 115	+10 %
Total	13 103	13 822	+10 %

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- Constitution d'un pôle « Relations avec les entreprises et le monde économique » animé par un Vice-Président, qui réunit la veille sur les projets nationaux et internationaux, la mission de collecte de la taxe d'apprentissage, la promotion de la FC, la valorisation et le transfert.
- Développer les formations par apprentissage dans les disciplines des STS et accroître l'accompagnement des étudiants vers les entreprises. Mise en place d'un plan de prospection et d'accueil du public pour la formation continue et tout au long de la vie, en lien avec les collectivités locales et les entreprises du bassin et développement d'une offre de formation renouvelée, notamment sous forme de DU.

- Valorisation des espaces, infrastructures et services par le biais d'actions partenariales (points de distribution, mise à disposition de locaux, accueil de séminaires) et maîtrise des dépenses énergétiques et consommables.

Commentaires de l'Université

La cible des droits d'inscription s'explique par une hausse de 7.4% du nombre d'étudiants entre 2013 et 2014 (de 9550 étudiants à 10254) ainsi qu'une légère augmentation des tarifs d'inscription.

Le développement des ressources propres est un des gages de réussite du contrat quinquennal. Des marges de progressions sont possibles sur la grande majorité des critères. Ainsi, alors que l'université connaît un taux d'étudiants en apprentissage élevé par rapport aux autres établissements, les filières de Licences et de Masters dans le domaine STS doivent pouvoir connaître un accroissement avec le renouvellement de l'offre de Masters dans le cadre de l'Université de Paris-Saclay. Par ailleurs, le nombre d'étudiants en formation continue est relativement faible et devrait pouvoir croître en ciblant de façon plus proactive les profils financés par des tiers.

L'établissement connaît un taux de collecte de la taxe d'apprentissage en baisse mais qui pourra être amélioré. L'augmentation des subventions perçues par l'établissement, notamment par le biais de réponses à projets est un des objectifs fixés pour le présent contrat. La création de la direction de la recherche et des relations internationales aidera à une meilleure prospection, communication vers les laboratoires, coordination et accompagnement. Cette direction facilitera en particulier l'exploitation partielle des plateformes de recherche et développement par des prestations offertes de façon conjointe entre l'UEVE et Genopole. Les appels à projets régionaux seront notamment privilégiés. Enfin, la création du « Pôle Relations entreprises et monde économique » qui inclut un personnel dédié au contact avec les entreprises et à la collecte de la taxe d'apprentissage.

L'établissement est aujourd'hui pénalisé par une faible implication dans les instruments du PIA1. Néanmoins, nous restons mobilisés dans le cadre de la ComUE Université Paris-Saclay et répondons à plusieurs projets de l'IDEX en nous associant aux partenaires de Paris-Saclay. L'entrée dans l'IDEX, au moment de son renouvellement, permettra enfin aux laboratoires de disposer de financements complémentaires, nécessaires à leur développement au sein des départements de l'Université Paris-Saclay.

D'autres ressources ont été accrues en 2013 et 2014 :

- Augmentation significative du prix du parking étudiants
- Augmentation du chiffre d'affaire des distributeurs
- Conventions avec révisions des prix
- Augmentation des ressources de l'apprentissage (hors formation continue) (environ 11%)

IC 13	PILOTAGE FINANCIER	UEVE
-------	--------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 98,5 % Investissement : 96,8 %		Fonctionnement 99% Investissement : 97%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1	CREB (compte rendu d'exécution budgétaire). Document mensuel	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1	PPI Suivi des AE	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre - 0,5 et +0,5%).	0		1

A compléter par l'établissement**Leviers d'action**

- Mise en place des COM pour les composantes et l'IUT.
- Restructuration de l'administration pour être en phase avec la réalisation des axes stratégiques et développement des actions partenariales entre les services.
- Réorganisation des structures d'allocation et de gestion budgétaires en vue de la mise en place de GBCP et d'une comptabilité analytique
- Rénovation et rationalisation du système d'information des ressources humaines et réorganisation de la DRH et de ses interfaces avec notamment la DAF et l'Agence Comptable.

Commentaires de l'Université

L'UEVE doit poursuivre le développement d'outils de pilotage lui permettant : d'élaborer ses prises de décision en matière d'allocation de moyens ; d'assumer pleinement son rôle dans la négociation contractuelle avec le ministère ; d'identifier et mettre en œuvre les stratégies et axes prioritaires permettant d'atteindre ses objectifs.

Elle doit aussi poursuivre le déploiement et l'appropriation par la communauté des outils de contrôle de gestion et d'aide à la décision, de nature à lui permettre d'assumer l'ensemble de ses missions, compétences et responsabilités ainsi que d'assurer le suivi des contrats pluriannuels d'établissement.

La mise en place des COM avec les composantes et l'IUT, initiée juste après le passage aux RCE a été suspendue. La rigueur budgétaire de ces dernières années a quelque peu occulté cet aspect de gestion, notamment dans un cadre pluriannuel. Grâce à une situation maintenant assainie, l'établissement est en phase pour leur redéfinition dans un cadre de dialogue pluriannuel.

Des tableaux de bord mensuels de gestion sont d'ores et déjà communiqués à l'ensemble des composantes, laboratoires et services. Le dialogue de gestion sera réinstauré et un meilleur suivi de l'exécution des contrats de recherche sera mis en place.

L'évolution du volume de la masse salariale, y compris infra année, est encore trop contraignante et pas encore totalement prévisible. Cela rend difficile le déploiement du pilotage stratégique de l'établissement. La multiplication de logiciels non interfacés au sein du service RH et dans les services entraîne une dilution de la fiabilité de données RH. L'établissement est néanmoins en train de se mettre au norme pour passer au mode GBCP, ce qui s'accompagne nécessairement d'une fiabilisation des données et d'une nouvelle capacité analytique.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	1

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- Mode GBCP opérationnel dès janvier 2016.
- Professionnalisation de la gestion technique des bâtiments (GTB) de la DPIL : optimisation des consommations énergétiques, des maintenances préventives et curatives des installations immobilières...
- Evolution des rôles DRH, DAF et AC vers une organisation plus qualitative en termes de contrôle, axée sur une démarche partenariale en gestion budgétaire (prévisions de masse salariale, exécution budgétaire, contrôle a priori et posteriori...).
- Renforcement du contrôle interne (cartographie multi-risques) et fiabilisation du processus de suivi des procédures.

Commentaires de l'établissement

Le risque d'une réserve au compte financier perdure, faute de pouvoir rapprocher la comptabilité d'une partie de l'existant (immobilisation comptable/ immobilisation physique). La professionnalisation de la DPIL et la pleine exploitation du SI PLANON nous paraît la bonne voie à suivre. L'établissement poursuivra le renforcement du contrôle interne comptable en parallèle avec une plus grande anticipation des risques. L'établissement poursuivra également sa stratégie de cartographie des risques (*juridiques, financiers, RH*) et renforcera les procédures pour leur maîtrise (*GVT, CET, Créances...*). Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement politique, économique, réglementaire et opérationnel, l'évaluation des risques se poursuivra sous forme d'un processus continu associant les services concernés afin d'adapter au plus tôt les contrôles internes.

Concernant l'inscription des actifs immobilisés, la poursuite des actions engagées au plan comptable dans le cadre du Financement Externe de l'Actif (FEA) a permis une fiabilisation définitive de la comptabilisation des biens immobilisés. Dans ce cadre un audit a été diligenté en 2014 pour s'assurer de la possibilité d'utiliser le progiciel PLANON comme outil support de l'inventaire physique du patrimoine. Les conclusions ont été rendues et la mise en œuvre est dans l'attente d'une décision sur le choix du support approprié.

S'agissant du contrôle interne comptable de nombreux chantiers ont été initiés et parfois même finalisés apportant un gain de fiabilisation dans l'exécution et de sécurisation lors de l'exécution et des contrôles. La documentation s'étoffe au fur et à mesure que l'UEVE avance en RCE, ce qui permet d'augmenter le périmètre de la cartographie des risques. Néanmoins la synergie globale tend à fléchir, compte tenu de la faible mobilisation des acteurs en rapport avec l'instabilité de gouvernance ces trois dernières années. Il en a résulté une part de régression dans certains domaines : ainsi le principe de contrôle partenarial en matière de masse salariale a été abandonné et le contrôle a priori institué par l'agence comptable. A l'évidence cela porte préjudice au développement du contrôle hiérarchisé de la dépense. La mise en œuvre de la GBCP, doit être le levier d'action 2015 et 2016 en ce domaine.

IC 14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	UEVE
-------	--	------

Action	Mise en place d'un système d'information global et urbanisé au service des usagers, des personnels et de l'établissement.
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>18. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>19. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>20. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>21. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>22. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>23. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1- La gouvernance de la politique numérique et du système d'Information	4	5
2- Le système d'information et les services numériques	2	4
3- Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4- La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	2	4
5- Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	2	3
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

A compléter par l'établissement

Leviers d'actions :

- La mise en place d'un CSN (Comité Stratégique du Numérique) et d'un CARI (Conseil Administratif des Ressources Informatiques) a permis de normaliser le fonctionnement des projets numériques et leurs montages financiers. Le travail conjoint de ces instances est un levier d'action très fort qui nous permet d'orienter les travaux et les financements en cohérence avec le schéma directeur du numérique de l'UEVE et celui de Paris-Saclay. L'adoption d'un mode projet systématique permet en outre d'impliquer dans toutes les phases l'ensemble des personnes concernées, et notamment les utilisateurs, ce qui amplifie encore l'effet de levier.

- Le CSN comme le CARI encouragent la mutualisation des ressources et des moyens. Ils permettent d'avoir une vue globale et de planifier les actions à mettre en œuvre pour accroître la performance des systèmes et ressources en se conformant aux contraintes budgétaires et au contexte de l'entrée dans Paris-Saclay. Ces mutualisations concernent différents niveaux : local, au sein de UEVE et avec nos partenaires du bassin Evryen et au-delà au niveau régional, avec Paris-Saclay et l'UNIPdF, et national avec Renater et l'AMUE. Ces instances donnent rapidement des résultats visibles et très incitatifs à pérenniser.
- Un troisième levier d'action sera la mise en place d'un catalogue des services numériques proposés au sein de l'université, en central comme dans les composantes. Ce catalogue sera promu par : publication en complément au guide des usages du numérique, communication (comme la demi-journée du numérique), mise à disposition facilitée dans un environnement numérique de travail, formation des utilisateurs, encouragement des initiatives locales à rejoindre ce catalogue, aide à l'expérimentation d'usages innovants, etc. Il s'agira d'un outil impliquant des utilisateurs qui pourront faire des retours d'expérience pour l'amélioration progressive et continue des services du catalogue. Ce catalogue des services numériques affichera des services nombreux et diversifiés, et sera une instance d'écoute et d'évolution, chaque utilisateur pouvant aussi choisir d'être acteur de l'innovation.
- Dans un objectif similaire, nous travaillerons à l'indexation des ressources numériques et des contenus pédagogiques, et à leur présentation dans un portail thématique afin d'en faciliter l'accès, au côté des ressources documentaires déjà indexées par la bibliothèque universitaire. Concernant les ressources scientifiques en particulier, nous souhaitons mettre en place une archive ouverte, pensée comme un service aux chercheurs afin d'améliorer l'indexation et la mise à disposition de leurs travaux, et exploitable au niveau des individus, des laboratoires ou de l'établissement (automatisation des bibliographies, bibliométrie, etc.). Ces outils doivent être pensés comme des services de valorisation de la production. Concernant les ressources pédagogiques, il s'agit d'une incitation complémentaire à la reconnaissance des activités de pédagogie numérique comme des heures d'enseignement (par le REQHO) d'une part et donnant lieu à des ECTS d'autre part.

Commentaire Indicateurs 2015 :

La priorisation des projets s'accompagne d'une politique d'investissement adaptée et pilotée par CARI. En particulier, notre infrastructure est actuellement en bonne voie de rénovation grâce aux plans de renouvellement impulsés par le CARI : renouvellement et virtualisation des postes de travail, renouvellement des équipements actifs du réseau, extension du Wifi, extension des baies de serveurs mutualisées, etc. Notre bilan est ainsi celui d'une université en action pour sa rénovation numérique : les instances de gouvernance et de pilotage ont été mises en place, les chantiers sont lancés et les moyens d'accompagnement en place. L'effort de structuration a été particulièrement intense et nous sommes maintenant dotés d'une gouvernance forte dont la stratégie commence à se déployer et qui vise principalement sur l'urbanisation et le développement de notre système d'information, pensé au service de tous les utilisateurs : étudiants, enseignants, personnels administratifs, chercheurs, laboratoires, pilotage et partenaires. La réforme de cet outil de travail devra s'accompagner d'une réforme de nos méthodes de travail et de notre organisation administrative, et nous devons persister dans notre politique volontaire d'accompagnement, notamment en termes de moyens humains. Nous nous travaillerons en coordination avec Paris-Saclay, à la fois en tirant profit de ce qui sera réalisé et pour y proposer des changements/évolutions.

IC 15	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	UEVE
-------	------------------------------	------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\,195\,h / 66\,salles)}{1\,120\,h} \text{ soit } 79\% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\% \times 3\,000\,m^2) + (79\% \times 5\,100\,m^2)}{8\,100\,m^2} = 73\%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

A compléter par l'établissement

Occupation des locaux	Situation actuelle (2015)				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	nd	25	43 233 m ² *	nd	Nd
Salles banalisées	nd	nd		nd	Nd
Total	nd	nd	nd	nd	Nd

*Source : Enquête Situation immobilière UEVE 2014. Estimation SHON enseignement

A compléter par l'établissement

Leviers d'action

- L'outil Visual Timetabling (VT) a été mis en place en remplacement de Celcat pour la gestion des réservations de salles, et une réelle gestion des emplois du temps en permettant d'associer aux créneaux réservés les enseignants y intervenant, les ressources pédagogiques (projecteurs, ordinateurs, etc.) et les groupes d'étudiants. Correctement renseigné, l'outil permet non seulement à chaque individu d'avoir accès à son emploi du temps, mais aussi d'exploiter les informations collectées pour connaître, notamment, les services faits par chaque enseignant, les coûts de filières, et bien sûr les taux d'occupation des locaux. La mise en cohérence des emplois du temps avec les maquettes des filières et les états de service des enseignants permettra d'assurer la fiabilité des données et des indicateurs qu'on en tirera.

Commentaires de l'établissement

L'outil Celcat utilisé jusqu'en 2014 n'était plus adapté à une gestion des emplois du temps considérée comme outil d'organisation quotidienne et source d'information pour le pilotage des coûts de formation. En l'absence d'un tel effort de mise en cohérence, les données issues de Celcat n'étaient pas fiables et les taux d'occupation qu'on pouvait en tirer ne correspondaient pas à la réalité. Nous n'avons donc pas souhaité remonter les données sur cet indicateur que nous les savons non conformes.

Aujourd'hui, nous avons mis en place VT et nous œuvrons à la réorganisation de nos méthodes de travail pour l'exploiter pleinement. La fiabilisation progressive des données d'emploi du temps dans VT nous permettra de connaître la réalité des occupations de nos salles et de les optimiser progressivement. Il ne s'agit pas seulement d'être à même de calculer un indicateur fiable, mais aussi de pouvoir en garantir la qualité et surtout de l'exploiter pour optimiser nos coûts de fonctionnement.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IS 1	Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat	UEVE
------	---	------

Action	Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2017-2018
Champ de la mesure	Inscrits en cursus M et D – Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Établissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP Établissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i> Établissement d'origine des entrants en D : nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100

	Années	Total des inscriptions en M1	Effectif de l'année exclu redoublants	Étudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2012 - 13	802	709	216	30,5
	2013 - 14	843	749	284	37,9
	Cible 2019				42 %
Toutes universités	2012 - 13	142 305	116 753	47 862	41 %
	2013 - 14	139 421	115 128	48 263	41,9 %
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2012 - 13	1069	879	359	40,8
	2013 - 14	1047	878	375	42,7
	Cible 2019				42 %
Toutes universités	2012 - 13	130 962	110 434	42 149	38,2 %
	2013 - 14	132 230	112 450	42 936	38,2 %
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en D	2012 - 13	233	74	52	70,3
	2013 - 14	230	55	39	70,9
	Cible 2019				70 %
Toutes universités	2012 - 13	61 237	16 099	9 700	60,3 %
	2013 - 14	60 422	15 835	9 938	62,8 %

A compléter par l'établissement

Leviers d'action :

- Conduire des actions de communication des formations proposées à l'UEVE, à la fois à destination de nos propres étudiants et des étudiants des autres établissements et étrangers,
- Constituer une base de référence centralisée pour les offres de stages de M1 et de M2 avec l'aide notamment du pôle relations entreprises et monde économique.

Commentaires de l'Université

La part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 ou en M2 est en augmentation constante au cours des 8 dernières années et s'inscrit maintenant dans la moyenne nationale avec environ 40 % de néo-entrants.

Dans le cadre de l'intégration d'une majorité de nos formations de Masters au sein de la ComUE Université Paris-Saclay, une communication renforcée doit permettre de valoriser nos spécificités locales (formations théoriques et stages pratiques) et nos conditions d'accueil afin de conforter notre attractivité. Une augmentation du pourcentage de néo-entrants en M1 ou en M2 ne doit cependant pas se faire au détriment du nombre d'inscrits issus antérieurement de notre établissement. Une communication active de notre offre de formation à destination des étudiants déjà inscrits à l'UEVE doit être menée conjointement.

Concernant le Doctorat, le nombre de contrats doctoraux n'étant pas amené à augmenter de façon significative, il n'est pas nécessairement souhaitable d'avoir plus de 70 % de néo-entrants. En effet, il est important que certains de nos étudiants formés en Master et adaptés aux besoins de recherche sur notre périmètre demeurent compétitifs.

IS 2	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DOCTEURS (Voir l'indicateur ComUE UPSay)	UEVE
------	--	------

IS 3	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	UEVE
------	-----------------------------	------

Action	Mise en place et action de « l'Observatoire du L1 ».
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation.
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L.

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Années universitaires 2010-11, 2011-12, 2012-13, futures années 2018-19 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur (enseignement public universités et assimilées – France entière) inscrits pour la première fois en L1, et inscrits l'année suivante en 2 ^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2 ^{ème} année. Seuls les primo-entrants en L1 sont pris en compte dans la cohorte. Les étudiants inscrits en parallèle en CPGE, BTS ou DUT sont supprimés de la cohorte. Les fichiers SISE-inscrits sont utilisés et appariés sur la base de l'identifiant (INE) deux années consécutives.
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	<p>Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n</p> <p>Calcul du taux de passage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants inscrits en L2 ou dans des formations équivalentes à l'issue d'une année universitaire n-n+1 est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1 <p>Calcul du taux de redoublement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'étudiants qui redoublent à l'issue d'une année universitaire n-n+1 (redoublement dans la même formation ou dans une autre formation L1) est rapporté au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de réorientation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de changement d'orientation correspond à la part des étudiants qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université (diplôme d'université, formations de santé,...) quel que soit l'établissement dans lequel cette réorientation a eu lieu, rapportée au nombre total des inscrits en L1 en n-n+1. <p>Calcul du taux de sortie de l'université :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants non retrouvés dans le fichier SISE des inscrits de l'année n+1 sont considérés comme étant non réinscrits en cursus L. Le nombre de ces étudiants est rapporté au nombre total des inscrits en L1 et n-n+1. <p>Précisions importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente <p>Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du taux de passage entre la première et la deuxième année du cursus Licence</p> <p>Lecture : 40,1% des étudiants inscrits en L1 pour l'année universitaire 2011-2012 sont passés en L2 ou équivalent en 2012-2013.</p> <p>Le champ de la cohorte a été modifié pour correspondre à celui des autres cohortes rendant compte de la réussite en Licence. Le profil de la courbe reste identique mais l'indicateur s'établit à un niveau plus faible que sur l'ancienne série.</p>

IS 3	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 (SUITE)	UEVE
------	-------------------------------------	------

Données de l'établissement fournies par le MENESR

Devenir des étudiants inscrits	Inscrits à la rentrée 2010-11	Inscrits à la rentrée 2011-12	Inscrits à la rentrée 2012-13	Cible 2019
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	1 692	1 694	1 615	
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	22,3	24,3	25,3	
Part de changements d'orientation en année n/n+1	3,4	3,1	1,7	
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	43,7	41,6	45,1	
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	30,8	31,1	27,9	35 %

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités	Inscrits à la rentrée 2010-11	Inscrits à la rentrée 2011-12	Inscrits à la rentrée 2012-13
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n (Première inscription)	168 674	172 931	177 832
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	25,9	26,0	27,3
Part de changements d'orientation en année n/n+1	2,8	2,6	2,5
Part des inscrits en L1 en n-1/n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelle que soit l'université	30,7	31,4	30,6
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	40,6	40,1	39,7

Précisions :

L'écart par rapport à 100 % correspond aux étudiants qui ont quitté l'université et qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

A compléter par l'établissement**Leviers d'action****« Observatoire du L1 »**

- Diagnostic sur plusieurs années sur les profils étudiants,
- Enquêtes quantitatives et qualitatives sur les étudiants de L1,
- Evaluation des dispositifs de lutte contre l'échec à l'université,

Exemples de quelques dispositifs expérimentés : augmentation des portails, cours de français après tests de niveau, renforcement de l'enseignement documentaire pour maîtriser l'information, création de cours/TD en S1, développement de passerelles systématiques entre les licences générales et les licences professionnelles au niveau de la L2, parcours adapté de L1 en 2 ans, etc...

- Adaptation des cursus aux étudiants salariés (meilleure identification, abaissement du seuil horaire pour être déclaré salarié, horaires étendus,...).

Commentaires de l'Université

Depuis 2009, année d'ouverture de la plateforme APB entraînant la généralisation de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les élèves titulaires du baccalauréat, sans distinction sur la série d'obtention, la réussite en L1 diminue à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne comme dans d'autres universités accueillant des publics similaires (Paris XIII, Toulon, Départements français d'Outre-Mer). L'arrivée de nouveaux publics, peu préparés à l'enseignement supérieur par leur cursus antérieur, explique probablement pour beaucoup cette situation. Le développement de la poursuite d'études comme rempart au chômage des jeunes s'y ajoute sur la dernière période, notamment pour les bacs professionnels tertiaires dont l'insertion s'est fortement ralentie. S'ajoute à cela un

territoire sur lequel les étudiants sont issus de catégories socio-professionnelles à revenus plus faibles que dans la moyenne des universités françaises conduisant les étudiants, quelle que soit leur série de baccalauréat, à trouver des compléments de revenus par une activité salariée qui, en diminuant leur temps de travail universitaire, réduit leurs chances de réussite. Il s'agira donc de trouver des modes d'organisation adaptés au profil de nos étudiants en leur permettant de concilier travail universitaire et salariat.

La création d'un « Observatoire du L1 » vise à réduire les sorties précoces du système d'enseignement supérieur et au-delà à augmenter significativement le taux de diplômés en licence, que ce soit en 3 ans ou en 4 ans. Il s'agira en premier lieu de rendre plus homogènes les connaissances et le rapport des jeunes aux études, pour faciliter l'apprentissage du « métier d'étudiant », condition première d'une bonne transition Lycée/Université.

Après un diagnostic sur les profils d'étudiants de L1 et sur les dispositifs de lutte contre l'échec, plusieurs expérimentations seront mises en place dans les filières les plus touchées par l'échec précoce. En cas d'évaluation positive, elles pourront être généralisées.

Cette politique ambitieuse et réactive nécessite la mobilisation de moyens spécifiques aussi bien en interne qu'en partenariat avec les lycées et les collectivités locales. Les préconisations de l'« Observatoire du L1 » seront expérimentées à l'UEVE et si les résultats s'avèrent fructueux, ils seront portés vers d'autres universités rencontrant des difficultés similaires.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger la possibilité de réussite des jeunes en dehors de la L1 initialement suivie. Certains bacheliers arrivent à l'université par défaut. Mettre en place des dispositifs qui leur permettent d'atteindre leur objectif prioritaire ou de mieux appréhender leur orientation au regard de leur profil et de leur projet a également du sens. Certes cela n'augmentera pas le taux de passage de L1 en L2, mais cela doit permettre d'améliorer une réussite globale et de modifier l'image de l'université en général. Quelques exemples : aide à la préparation de concours, renforcement des fondamentaux afin de candidater à nouveau en BTS ou IUT ou de s'orienter en connaissance de cause vers une autre L1...

IS 4	TAUX D'OBTENTION DUT EN 2 OU 3 ANS	UEVE
------	------------------------------------	------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2012 et 2013
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012, et inscrits en 1 ^{ère} année de DUT (inscriptions principales uniquement). Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Chiffres arrêtés en fin d'année universitaire.
Source	SISE
Mode de calcul	Nombre d'admis en DUT 2 en n+2 ou n+3 / Nb d'inscrits en DUT 1 en n
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2011 (diplômés en 2013 ou en 2014)	607	399	65,7 %	56	9,2 %
Cohorte 2014 (diplômés en 2016 ou en 2017)	581		Cible : 75 %		Cible : 15 %

Commentaires de l'établissement

Taux national (2009-10) du taux de réussite en 2 ans : 73,1 % (UEVE était à 76,5 %)

L'amélioration du taux de réussite qui reste une spécificité forte des IUT, ne peut s'opérer qu'en fonction du taux de pression qui est en hausse ces deux dernières années. En effet, par la nature de nos formations technologiques, la tendance est à l'alternance afin de mieux former nos étudiants à l'esprit d'entreprise.

Par ailleurs, plusieurs actions sont courantes dans les pratiques pédagogiques de l'IUT :

- les départements secondaires au niveau DUT mettent à profit des heures (en plus du PPN) pour des cours supplémentaires de remise à niveau dans les matières fondamentales,
- pour l'ensemble des étudiants, mise en place d'un tutorat et dans certains départements d'un parrainage,
- suppression des cours en amphithéâtre dans les modules de première année dans certains départements et décloisonnement entre TD et TP,
- des cours en TP de LV1 pour tous les groupes de S1 à S3 et des TP sont organisés pour améliorer la pédagogie et l'acquisition de la langue,
- la formation par la visite d'entreprise a été renforcée, nous avons effectivement la chance de nous situer dans une région très riche dans différents domaines de l'industrie et des services nous permettant d'apprendre autrement.

IS 5	ETUDIANTS EN APPRENTISSAGE	UEVE
------	----------------------------	------

Action	Améliorer le nombre d'étudiants en contrat d'apprentissage
Objectif	Améliorer le nombre d'étudiants apprentis en formation professionnelle L et M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre, %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-13, 2013-14, 2014-15, 2015-16, 2016-17, 2017-18, 2018-19 Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Champ : étudiants ayant signé un contrat en apprentissage
Service responsable de l'indicateur	UEVE

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	Service Commun de la Formation Continue. Professionnelle et Permanente.
Mode de calcul	Le nombre d'étudiants d'une année universitaire n ayant signé un contrat d'apprentissage. Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation du nombre d'étudiants apprentis. La part des étudiants d'une année universitaire n ayant signé un contrat d'apprentissage/le nombre d'étudiants d'une année universitaire n. Une augmentation de la valeur de cet indicateur montre une augmentation plus importante du nombre d'étudiants apprentis que du nombre d'étudiants total.

Etudiants en apprentissage	2012-13	2013-14	2014-15	Cible 2019
Nombre par an	UEVE + IUT = 1 413 UEVE = 744 IUT = 669	UEVE + IUT = 1 429 UEVE = 758 IUT = 671	UEVE + IUT = 1 488 UEVE = 768 IUT = 720	UEVE = 1 600 IUT = 800
Part des étudiants en apprentissage/l'ensemble des étudiants	UEVE+IUT = 14,5 % UEVE = 9,6 % IUT = 33,2 %	UEVE + IUT = 15 % UEVE = 10,1 % IUT = 32,8 %	UEVE+IUT = 14,5 % UEVE = 9,3 % IUT = 36,7 %	UEVE = 15 % IUT = 38 %

Commentaires de l'établissement

Leviers d'action

Amélioration du taux de remplissage des formations existantes :

- Augmentation du nombre de candidats postulants ;
- Meilleure fidélisation des entreprises qui recrutent par l'amélioration de la qualité de suivi des apprentis.

Les tendances actuelles pour les DUT sont les suivantes :

- Ouverture en 2014-15 d'un groupe en FA en deuxième année pour GTE (actuellement 8 apprentis),
- Ouverture en 2015 d'un nouveau groupe en deuxième année à GEA,
- GEII est en cours de mettre en place un parcours DUT en FA (éventuellement à la rentrée prochaine),
- SGM étudie cette option pour une ouverture dans les deux années à venir.

Pour ce qui est des LP, une nouvelle LP en FA sera dispensée dès la rentrée 2015 et 3 autres à la rentrée 2016.

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IS 6	PILOTAGE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	UEVE
------	-----------------------------------	------

Action	Rendre le pilotage efficace et performant
Objectif	Optimiser la gestion des locaux de l'Université aux plans technique, financier, de l'emploi et de l'occupation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (k€) Notation globale de 0 à 3 <ol style="list-style-type: none"> 1. L'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en termes quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête de surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments) 2. L'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en termes quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces). 3. L'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en termes quantitatif que qualitatif. 4. L'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière et s'est attaché à mettre en œuvre un programme pluriannuel immobilier.
Date de la mesure	Fréquence annuelle
Champ de la mesure	Tous bâtiments

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Données financières et comptables, statistiques et enquêtes annuelles
Source :	Logiciel de gestion financière et comptable Enquêtes
Responsable de l'indicateur	Etablissement

Thèmes	Situation actuelle (2014)		Cibles 2019
	Dépenses (k€)	Cotation	
Exploitation : fluides, maintenance et entretien, sécurité et sûreté	3 821	2	4
Investissement : conformité réglementaire, réhabilitation et rénovation, développement	234	2	4

Commentaires

Les axes de progrès identifiés dans le Contrat Quinquennal de Développement (CQD) 2010-2014 étaient au nombre de quatre : 1°) connaître précisément le patrimoine immobilier de l'UEVE et en optimiser la gestion 2°) optimiser les performances énergétiques et le développement durable, 3°) mettre en place une stratégie de rationalisation des locaux et enfin 4°) participer à la structuration du campus évryen.

Ces actions conduites au cours du CQD 2010-2014 ont permis à l'UEVE d'améliorer la situation sur un certain nombre de sujets. Néanmoins, la mise en place partielle « d'outils » de gestion et la réalisation « d'audits » n'ont pas été suffisantes, notamment en termes de moyens humains et financiers pour atteindre tous les objectifs fixés.

Le CQD 2015-2019 sera marqué par la professionnalisation de la gestion technique des bâtiments (GTB) de la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique : une optimisation des consommations énergétiques, des maintenances préventives et curatives des installations immobilières... et une gestion prévisionnelle et pluriannuelle du patrimoine immobilier de l'UEVE permettront d'assurer un pilotage cohérent et structuré en adéquation avec sa politique immobilière.

En effet, la Direction du Patrimoine Immobilier et de la Logistique ne doit pas être réduite à la seule gestion des charges ; elle doit gérer et développer cet actif comme une ressource devant contribuer pleinement à la performance des missions de l'Université. L'UEVE veut instituer de nouvelles pratiques pour un usage intelligent de ses bâtiments : un véritable enjeu pour l'UEVE (mutations de l'immobilier et maîtrise des coûts). La volonté de la gouvernance de l'établissement est de disposer d'indicateurs lui permettant de mesurer la maîtrise de ses ressources pour mieux préparer l'avenir par des investissements pensés sur le long terme.

Dans ce cadre, la nouvelle gouvernance a prévu la désignation d'un vice-président en charge du patrimoine immobilier ainsi que la mise en place d'un conseil chargé de coordonner les sujets relatifs au patrimoine immobilier à l'instar du CARI. Cette instance permettra de mener des réflexions collectives en vue d'une prise de décision collégiale sur une vision pluriannuelle.

Leviers d'action

Le CPER 2015-2020 a retenu trois projets importants de l'UEVE qui constituent des enjeux majeurs et qui vont contribuer à renforcer la stratégie immobilière. Par conséquent, la mise en place du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) sera le premier levier d'action dans le cadre de ce CQD. Cette action est à engager au cours de l'exercice 2015 pour formaliser la politique immobilière de la nouvelle équipe présidentielle en corrélation avec le CPER 2015-2020.

Concernant la gestion technique des bâtiments, la mise en place d'une solution professionnelle et informatisée sera l'une des priorités de l'UEVE, conformément aux préconisations formulées par l'audit diligenté en fin d'année 2014 sur ce sujet. Cette solution permettra à l'UEVE de pouvoir rapprocher sa comptabilité générale au patrimoine physique (immobilisation comptable / immobilisation physique).

L'optimisation des performances énergétiques en vue de maîtriser les coûts mais aussi dans le cadre développement durable sera l'un des axes stratégiques. Des études seront conduites au sein des bâtiments énergivores pour dégager les mesures correctives qui conviennent.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) pour la mise en accessibilité des ERP de l'UEVE, un plan pluriannuel sur six ans va être établi afin de mettre en conformité les bâtiments du patrimoine avec la réglementation. Il en sera de même pour la sécurité incendie des bâtiments.

IS 7	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	UEVE
------	---	------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'auto-évaluation de sa performance.
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions.
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2015	2019	2015	2019	2015	2019
0						
1	X				X	
2		X	X	X		
3						X

Précisions :

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du « Common Assessment Framework » pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quinquennal entre chaque établissement et le ministère.

Commentaires de l'établissement

• Formation :

La préparation de l'accréditation pour la période contractuelle 2015-19 s'est caractérisée par la restructuration de l'offre de formation Licence et Master et la mise en place de dispositifs visant à améliorer les conditions d'apprentissage, la réussite universitaire et l'insertion professionnelle des étudiants. Les parcours d'étude et les voies d'accès à l'emploi à l'issue des diplômes ont été réorganisés, les liens entre les masters et la recherche ont été densifiés et la professionnalisation des diplômés s'est amplifiée. En vue de gérer au mieux les contraintes budgétaires auxquelles les universités font face, l'établissement a mis en place des dispositifs pour maîtriser la trajectoire pluriannuelle de l'offre de formation. Ainsi, de nouveaux instruments (fiches horaires) sont en place afin de garantir la soutenabilité budgétaire de la politique de formation. Enfin, l'établissement est engagé dans l'intégration graduelle de ses formations dans la ComUE Université Paris-Saclay. A ce jour, la totalité des écoles doctorales et plus de 70 % des mentions de master sont intégrés dans l'offre de formation Paris-Saclay.

• Recherche :

La Direction de la Recherche, de la Valorisation et du Transfert (DRVT) et le Service des Partenariats et des Relations Internationales (SPRI) ont été réorganisés et fusionnés en Direction de la Recherche et des Relations Internationales (DRRI). Sur le volet recherche, cette réorganisation a permis d'améliorer l'accompagnement et le soutien administratifs auprès des équipes de

recherche et de formaliser de bonnes pratiques de gestion relatives au suivi administratif de la Commission de la Recherche et des Ecoles Doctorales (suivi des doctorants, gestion des ED). La DRRI a proposé à partir de 2013 l'accompagnement nécessaire sur les questions relatives à la valorisation et au transfert technologique pour l'ensemble des activités de l'UEVE. Enfin, les activités de recherche bénéficient d'une attention particulière de l'établissement en vue de leur développement. C'est pourquoi les crédits alloués aux activités scientifiques ont été maintenus dans un contexte contraint financièrement en 2015 et seront, dans la mesure du possible, augmentés les années suivantes. De plus, en 2014, un nouveau modèle d'allocation des moyens propre à l'UEVE en fonction de l'activité et de la performance a été adopté et son usage sera maintenu sur la durée du contrat.

- **Management de l'Etablissement :**

Le COD 2010-14 s'est caractérisé par plusieurs évolutions du management de l'établissement autour de quatre axes majeurs : 1°) l'engagement de l'équipe dirigeante et des personnels, 2°) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la performance, 3°) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la communication (notamment internet et intranet) et en fin la démarche de management par la qualité.

Les équipes administratives ont ainsi bénéficié d'une solide préparation au passage à l'autonomie qui a eu lieu en janvier 2011. Cette préparation s'est traduite par la mise en place des outils appropriés, une restructuration et un renforcement de l'administration avec une forte montée en puissance en termes de technicité et d'expertise pour assumer les nouvelles responsabilités transférées. L'UEVE a ainsi pu poursuivre la formalisation et la sécurisation de ses pratiques de gestion, notamment dans les domaines comptable, financier et ressources humaines dans le cadre du processus de management qualité.

Nous avons étendu cette professionnalisation du management en définissant une démarche managériale participative dans le cadre de l'élaboration du contrat quinquennal 2015-19. La méthode suivie est passée par une large consultation de la communauté universitaire (personnels administratifs, enseignants, hébergés et étudiants y compris des anciens étudiants de l'année passée) et la mise en place d'espaces d'échange et de concertation (ateliers thématiques, assemblées générales, espaces collaboratifs, validation par les instances locales...).

Les résultats de cette consultation ont permis d'établir des préconisations pour optimiser le fonctionnement général de l'établissement : fonctions cœur de métier et fonctions support. Ces préconisations ont été conçues sur une base pluriannuelle (court, moyen et long terme).

Dans le cadre de l'autoévaluation, la réorganisation de l'administration universitaire a connu ses premiers aboutissements, en particulier sur les sujets considérés comme majeurs pour les missions stratégiques de l'UEVE : l'appui à la formation et à la réussite étudiante, l'appui aux activités de recherche et la prévention des risques psychosociaux (création de la « Cellule Sentinelle », actions de sensibilisation et de formation du personnel). En complément de ces mises en place nous nous appuyons sur la restructuration globale du Système d'Information telle qu'elle a été définie plus haut.

Leviers d'action

- **Formation**

Coordination avec la ComUE Paris-Saclay

Notre offre de formation master a été entièrement revisitée et pour une grande part reformulée pour la campagne d'accréditation 2015-19, et ce en coordination avec la ComUE Paris-Saclay. Ainsi, à ce jour, plus de 70 % de notre offre master est proposée dans la ComUE Paris-Saclay. De la même façon nos écoles doctorales de site ont été fondues et intégrées dans la nouvelle offre d'ED de la ComUE Paris-Saclay. Au cours du contrat 2015-19, l'offre de formation licence sera à son tour l'objet de propositions d'harmonisation en vue de son intégration future dans l'offre de la ComUE Paris-Saclay.

Leviers propres à l'UEVE

Comme cela a été dit plus haut, une des spécificités de l'UEVE est un taux anormalement bas de réussite aux examens de passage L1 vers L2. Pour comprendre l'origine de ce que nous considérons comme un dysfonctionnement, l'UEVE s'est doté d'un « Observatoire du L1 » sous la responsabilité d'un chargé de mission. L'objectif de cet observatoire est de produire une analyse approfondie de nos publics entrants en L1 (origine, profils socio-économiques, choix d'Evry ou non, motivations, projets et ambition...) à mettre en regard des données propres à l'établissement (filières suivies, structure où sont dispensés les cours, modalité des enseignements, modalité des dispositifs d'accompagnement etc..). Cette analyse qui associera des formateurs et services de l'université ainsi que d'autres des lycées, de l'académie, de la ville et de l'agglomération, doit déboucher sur une série de propositions dont la mise en œuvre sera discutée et étalée dans le temps (court, moyen et long terme). L'analyse initiale produite par l'observatoire sera reprise avec une périodicité annuelle pour suivre l'évolution de la réussite au passage L1 >L2 et de la réussite globale de nos étudiants en licence.

D'un point de vue opérationnel, la CFVU est l'organe de validation et de régulation de l'offre de formation. Conformément aux statuts de l'UEVE, elle est consultée sur les programmes de formation des composantes et adopte :

- La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration (CA) et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le CA. Pour ce faire, un dialogue est mis en place entre la CFVU et la commission des moyens notamment sur les critères de répartition de l'allocation de la dotation horaire,
- Les règles relatives aux examens et d'évaluation des enseignements,
- Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants,
- Les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants, ainsi que les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et aux centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques,
- Des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement,
- Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

- **Recherche**

Coordination avec la ComUE Paris-Saclay

L'ensemble de nos laboratoires sont inscrits désormais dans les départements de la ComUE Paris-Saclay. Cela représentera un levier évident, lorsque l'UEVE sera membre à part entière de cette ComUE pour coordonner les moyens et la stratégie recherche.

La période 2014-15 a été caractérisée par la structuration d'un projet I-SITE intitulé « Génome, Post-Génome pour la Santé et l'Industrie » placé sous la responsabilité de l'UEVE et associant outre l'UEVE, deux écoles du site l'ENSIIE (informatique et ingénierie) et TEM (école de commerce), Genopole, l'AFM – Institut des biothérapies, l'INSERM et le CEA. Le jury IDEX/I-SITE a considéré que le « Consortium du projet I-SITE Evry combine des forces importantes pour lui permettre d'être un acteur majeur de la recherche en génomique et est déjà reconnu ». Le jury n'a cependant pas souhaité retenir ce projet, considérant que nous nous inscrivions dans la dynamique de Paris-Saclay et qu'il y avait incompatibilité à financer un même ensemble par deux voies différentes (IDEX Paris-Saclay et I-SITE) à un même guichet. En tout état de cause l'excellence scientifique telle qu'elle apparaît structurée dans le projet I-SITE que nous avons préparé nous permet avec les partenaires d'Evry d'être en bonne position pour entrer dans l'IDEX Paris-Saclay lors de son prochain renouvellement comme Campus spécialisé en Génomique et Post-Génomique. En effet, les grandes lignes de la concertation qui a été à la base de la construction de ce projet vont être reprises pour formuler un projet Evryen qui sera identifié dans le projet de renouvellement de l'IDEX Paris-Saclay.

Leviers propres au site et à l'UEVE

L'Université d'Evry-Val-d'Essonne va sanctuariser le budget de la recherche dès le budget 2016 et trouver les moyens pour l'augmenter au cours du contrat. En accord avec cette ambition, nous maintiendrons également un niveau de prélèvement inférieur ou égal à 10% sur les contrats de recherche.

Le fond pour le rayonnement de la recherche, géré par la commission de la recherche, vise à appuyer la recherche émergente et collaborative de l'UEVE, à mettre en place des séminaires et colloques pour faire connaître les recherches de l'UEVE, inviter des orateurs de haut niveau et appuyer la mobilité entrante et sortante des enseignants-chercheurs et chercheurs travaillant dans notre l'établissement.

L'UEVE bénéficie également d'une série d'actions coordonnées avec Genopole qui peut abonder la recherche par différents leviers : aide à l'acquisition d'équipements semi-lourds, financement de post-doc au retour, actions ATIGE visant à mettre à disposition de chercheurs de haut niveau des moyens en fonctionnement et équipement pour une période de trois ans (230 k€ de fonctionnement et 140 k€ d'équipement) sous condition que le lauréat s'engage à structurer une équipe ou un laboratoire sur le site.

D'un point de vue opérationnel, la Commission Recherche (CR) de l'UEVE est l'organe de mise en œuvre de la politique scientifique en cohérence avec le projet d'établissement.

Conformément à nos statuts, la CR répartit l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le CA et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le CA. Pour ce faire, un dialogue est mis en place entre la CR et la commission des moyens notamment sur les critères de répartition de l'allocation de la dotation aux laboratoires.

En outre la CR :

- Fixe les règles de fonctionnement des laboratoires.
- Est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche.
- Adopte les mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

- **Management de l'établissement en cours de finalisation :**

Système d'information : objectif visé un SI urbanisé

Dans ce cadre sont déjà effectifs : le recrutement d'une architecte des SI chargée de l'urbanisation des SI de l'établissement et d'une qualitiennne chargée de management qualité ainsi que la nomination d'un Vice-président en charge du numérique. Le travail de fiabilisation des données et la stratégie d'urbanisation des SI seront poursuivis et consolidés.

Sur la communication, l'option retenue est celle des protocoles de communication interne (par le courriel, le web et en assemblées générales des personnels et usagers organisées deux fois par an) et protocoles de coordination des processus de décision.

Sur la gestion des risques, l'un des objectifs majeurs de l'UEVE sera de poursuivre la sécurisation des processus comptables et financiers. A cet effet, la démarche générale de contrôle interne comptable et financier (CICF) mise en place dès fin 2010 sera renforcée. La cartographie des risques et le plan d'action pluriannuel de l'établissement réalisés et mis à jour régulièrement (document produit dans le questionnaire annuel de la DGFIP) seront des actions essentielles dans cette démarche qualité.

IS 8	DIFFUSION LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT ET DE L'USAGE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES NUMERIQUES	UEVE
------	---	------

Action	Diffusion et apprentissage de l'usage des ressources produites ou acquises par l'établissement
Objectif	L'objectif est double. - Valoriser la recherche de l'UEVE, en créant un workflow de signalement et d'indexation systématique permettant un accès unique à l'ensemble de la documentation produite par l'établissement et de garantir l'archivage de ces données. Il s'agit également de mettre en accès libre le plus grand nombre de ces publications et de les rendre consultables via le portail de la Bibliothèque, mais aussi des pages des laboratoires et des chercheurs. - Sensibiliser les étudiants à l'utilisation des outils documentaires et à l'usage de la documentation dès la licence grâce à des actions de formation systématique. Le suivi affiné des statistiques d'usage (distinction documentation de niveau Recherche / Formation) permettra de vérifier l'évolution des usages et la qualité de l'offre sur la durée.

Description de l'indicateur

Unité de mesure	% et unité documentaire consultée
Date de la mesure	Année civile 2014 ou année universitaire 2013-14 en fonction du sous indicateur, chaque année jusqu'en 2019, disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Publications de recherche ayant au moins un auteur affilié à l'UEVE Consultations de documents électroniques par typologie de ressources (Recherche/Formation) Nombre d'heures de formation à la recherche documentaire et à la bibliographie dispensées en cycle licence
Service responsable de l'indicateur	Bibliothèque Universitaire
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de documents en texte intégral et nombre de références bibliographiques dans l'archive institutionnelle Nombre de documents électroniques consultés en fonction du type de ressource (scientifique, pédagogique, mixte avec dans ce cas un coefficient de répartition scientifique/pédagogique) Population desservie (enseignants-chercheurs, étudiants ventilés par cycles) Étudiants en cycle licence ayant suivi une formation C21 ou une autre formation documentaire
Sources	Système d'information documentaire (nombre de documents catalogués et déposés) Données de l'OST, données du Service de la recherche (nombre de publications d'enseignants-chercheurs affiliés à l'UEVE) Système d'information de la Bibliothèque Universitaire Statistiques collectées grâce au reverse-proxy de la Bibliothèque Analyse des logs de connexion dans le cadre du projet national EZpaarze piloté par le consortium COUPERIN Données statistiques d'utilisation des ressources documentaires électroniques fournies par les éditeurs Données PAPESR, données Apogée et Harpège
Mode de calcul	IS BU 1 : Disponibilité en « Open access » des publications de recherche de l'UEVE = nombre d'articles disponibles en texte intégral en archive ouverte / nombre d'articles publiés par les enseignants-chercheurs de l'université (source OST et HAL), calcul sur la période 2007-dernière année disponible. IS BU 2 : Identification des publications de recherche de l'UEVE dans l'archive ouverte institutionnelle = nombre de références bibliographiques dans l'archive ouverte / nombre d'articles publiés par les enseignants-chercheurs de l'université (source Scopus), calcul sur la période 2007-dernière année disponible IS BU 3 : Nombre d'actes de consultation documentaire numériques de niveau recherche consultés par utilisateur concerné = total activité (téléchargements de documents, de références, de pages, de visualisations et sessions) sur les ressources documentaires proposées par la BU / population concernée pondérée (nb enseignants-chercheurs titulaires x 1 + nb doctorants x 1 + nb masters x 0,5) IS BU 4 : Nombre d'actes de consultation documentaire numériques de niveau enseignement par utilisateur concerné = total activité (téléchargements de documents, de références, de pages, de visualisations et sessions) sur les ressources documentaires proposées par la BU / population concernée pondérée (nb d'étudiants en licence x 1 + nombre d'étudiants de niveau master x 0,5) IS BU 5 : Pourcentage d'étudiants formés aux compétences informationnelles en cycle licence = nombre d'étudiants en cycle licence / nombre d'étudiants ayant suivi une formation documentaire (C21 ou autre formation documentaire)

Indicateur		2014	Cible 2019
IS BU 1	Disponibilité en « Open access » des publications de recherche de l'UEVE (données de référence 2007-12)	20,21 %	60 %
IS BU 2	Identification des publications de recherche de l'UEVE dans l'archive ouverte institutionnelle (données de référence 2007-12)	75,56 %	100 %
IS BU 3	Activité de consultation de documents numériques de niveau recherche par utilisateur concerné	215	258 (+20 %)
IS BU 4	Activité de consultation de documents numériques de niveau enseignement par utilisateur concerné	22	26 (+20 %)
IS BU 5	Pourcentage d'étudiants formés aux compétences informationnelles en cycle licence	39,87 %	80 %

Leviers d'action et commentaires

IS BU 1 et 2

L'université va se doter d'une archive ouverte institutionnelle accompagnée d'une politique d'incitation au dépôt des publications scientifiques des enseignants-chercheurs. Actuellement un certain nombre de chercheurs déposent directement dans l'archive institutionnelle nationale HAL sans qu'un portail spécifique propre à l'université n'ait été mis en place. Les dépôts sont donc encore en nombre relativement réduit. La BU utilise comme point de repère pour quantifier la production scientifique de l'université, les données bibliométriques issues du recensement de l'OST. Les référentiels utilisés pour le calcul des indicateurs ne portent pas sur des contenus totalement identiques, les contenus recensés dans HAL proviennent de l'acte volontaire de dépôt de l'auteur. Afin d'homogénéiser les données utilisées, nous ne prenons en compte que les articles et les actes de congrès publiés dans HAL.

IS BU 3 et 4

Ces deux indicateurs visent à mesurer l'adéquation de l'offre documentaire avec les usages. L'augmentation de l'offre de contenus électroniques et le développement des formations devraient se traduire par une augmentation des consultations. Les indicateurs proposés sont construits de façon différenciée afin d'analyser séparément les usages de la documentation scientifique et de la documentation pédagogique. Ces deux indicateurs traduisent l'efficacité de la politique documentaire menée et apporteront un éclairage sur les orientations à donner à la politique d'acquisition.

IS BU 5

La BU mène une politique volontariste de formation des étudiants (présentation lors des journées de pré-rentrée, inscription dans certaines maquettes...). L'indicateur proposé s'inscrit dans la logique d'une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par les étudiants notamment en licence. La caractérisation des populations poursuivant leurs études sans utiliser les ressources documentaires mises à disposition permettra de mieux cerner si cette dimension constitue ou non un facteur lié à l'abandon des études en cours d'année.

La bibliothèque développe une offre de formation pour moitié en e-learning et pour moitié en présentiel pour le C2I, ces formations seront opérées soit par du personnel de la BU soit par des enseignants déjà en charge du C2I. Dès la rentrée 2015-16, plusieurs départements se verront proposer ce type d'enseignement. La BU étendra par ailleurs son offre de formation aux étudiants en master et doctorat, en coordination avec les actions menées dans ce cadre par l'Université Paris-Saclay.

Offre de formation 2015-2019

Université d'Evry-val-d'Essonne

LICENCES GENERALES	
DEG	Droit
DEG	Economie et Gestion
DEG	Administration économique et sociale
ALL	LEA
ALL	Arts du spectacle
ALL	Musicologie
SHS	Histoire
SHS	Sociologie
STS	Mathématiques
STS	Informatique
STS	Sciences pour l'ingénieur
STS	Physique, Chimie
STS	Sciences de la vie
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives

DAEU	
	Option A

DEUST	
DEG	Travail social, Métiers de l'Aménagement et des Activités Sociales (MAAS) Economie Sociale et Solidaire (ESS)
STAPS	Animation et gestion des activités Physiques, Sportives et Culturelles (AGAPSC)

LICENCES PROFESSIONNELLES	
DEG	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
STS	Bio-industries et biotechnologies
DEG	Commercialisation de produits et services
STS	Domotique
DEG	E-commerce et Marketing Numérique
DEG	Gestion des achats et des approvisionnements
DEG	Logistique et Pilotage des Flux
DEG	Logistique et Transports Internationaux
STS	Maintenance et Technologie : Contrôle Industriel
DEG	Management des Processus Logistiques
DEG	Management et gestion des organisations
STS	Matériaux et structure : gestion, conception, et industrialisation
STS	Métiers de l'aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
DEG	Métiers de l'immobilier : transaction et commercialisation de biens immobiliers
DEG/STS	Métiers de l'immobilier : gestion et développement du patrimoine immobilier
STS	Métiers de l'informatique : application web
DEG	Métiers de la communication : chargé de communication
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
DEG	Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise
DEG	Métiers de la GRH : assistant

STS	Métiers de l'électricité et de l'énergie
STS	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique
STS	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels
STS	Métiers de l'industrie : conception et amélioration de processus et procédés industriels
STS	Métiers de l'industrie : industrie aéronautique
STS	Métiers de l'industrie : mécanique
STS	Métiers de l'industrie : mécatronique, robotique
STS	Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de base de données
STS	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications
STS	Métiers du BTP : bâtiment et construction
DEG	Métiers du décisionnel et de la statistique
STS	Métiers du Design
STS	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web
DEG	Métiers du Tourisme : commercialisation des produits touristiques
DEG	Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
SHS	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel
DEG	Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
SHS	Services à la personne
DEG	Technico-commercial
STS	Techniques du son et de l'image

MASTERS

DEG	Justice, Procès, procédure
DEG	Gestion de production, logistique, achats
DEG	Comptabilité, contrôle, audit
DEG	Administration et échanges internationaux
DEG	Administration économique et sociale
DEG	Contrôle de gestion et audit organisationnel
DEG/SHS	Economie sociale et solidaire
ALL	Langues étrangères appliquées
STS	Chimie et sciences des matériaux
STS	Génie mécanique

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

IUT d'Evry

<u>Implantation</u>	<u>Spécialité</u>	<u>Option</u>
Evry	Génie électrique et informatique industrielle	
Evry	Génie mécanique et productique	
Evry	Génie mécanique et productique	
Evry	Qualité, logistique industrielle et organisation	
Evry	Science et génie des matériaux	
Evry	Techniques de commercialisation	
Evry	Gestion logistique et transport	
Juvisy	Techniques de commercialisation*	
Brétigny-sur-Orge	Génie thermique et énergie	
Brétigny-sur-Orge	Gestion des entreprises et des administrations	Gestion comptable et financière
Brétigny-sur-Orge	Gestion des entreprises et des administrations	Gestion et management des organisations

*durée 3 ans

Université d'Evry – Val d'Essonne

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable		Etablissements	
1 – Mathématiques et applications							
UMR	8071	LaMME	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES ET MODÉLISATION D'ÉVRY	GLOTER Arnaud	CNRS INRA	U-Evry	ENSIIE Evry
4 – Chimie							
UMR	8587	LAMBE	LABORATOIRE ANALYSE ET MODELISATION POUR LA BIOLOGIE ET L'ENVIRONNEMENT	SALPIN Jean-Yves	CNRS CEA	U-Evry	U-Cergy
FR	3510	CPPS	FEDERATION DE CHIMIE PHYSIQUE DE PARIS SACLAY	MAITRE Philippe	CNRS CEA	U- Paris Sud	ENSCachan U-Evry, Ec.Polytechnique
5 – Biologie, Médecine, Santé							
UMR	8030	GM	GENOMIQUE METABOLIQUE	SALANOUBAT Marcel	CNRS CEA, Inserm	U-Evry	
UMR	9213	IPS2	INSTITUT DES SCIENCES DES PLANTES DE PARIS SACLAY	CRESPI Martin	CNRS INRA	U- Paris Sud	U-Evry, U-Paris 7
FRE	3561	iSSB	INSTITUT DE BIOLOGIE SYSTÉMIQUE ET SYNTHÉTIQUE	FAULON Jean-Loup	CNRS CEA	U-Evry	
UMR-S	861	I-STEM	INSTITUT DES CELLULES SOUCHES POUR LE TRAITEMENT ET L'ETUDE DES MALADIES MONOGÉNIQUES	MARTINAT Cécile	Inserm	U-Evry	
UMR-S	951	INTEGRARE	APPROCHES GENETIQUE INTEGREES ET NOUVELLES THERAPIES POUR LES MALADIES RARES	GALY Anne	Inserm	U-Evry	EPHE
UMR-S	1204	SABPN	STRUCTURE ET ACTIVITE DES BIOMOLECULES NORMALES ET PATHOLOGIQUES	PASTRE David	Inserm	U-Evry	
EA	4523	GENHOTEL	LABORATOIRE DE RECHERCHE EUROPEEN POUR LA POLYARTHRITE RHUMATOÏDE	PETIT-TEXEIRA Elisabeth		U-Evry	
EA	7362	UBIAE	UNITE DE BIOLOGIE INTEGRATIVE DES ADAPTATIONS A L'EXERCICE	BILLAT Véronique		U-Evry	
6 – Sciences Humaines et Humanités							
UMR	8533	IDHES	INSTITUTIONS ET DYNAMIQUES HISTORIQUES DE L'ECONOMIE ET DE LA SOCIETE	MARGAIRAZ Michel	CNRS	U-Paris 1	U-Evry, U-Paris 8, U-Paris 10, ENSCachan
EA	4524	SLAM	SYNERGIE LANGUES ARTS MUSIQUE	GAUTHIER Brigitte	CNRS INRA	U-Evry	
USR	3683	MSH Paris Saclay	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME PARIS-SACLAY	DIDRY Claude	CNRS CEA, INRA	ENS Cachan	U-Evry (.../...)

7 – Sciences Sociales							
EA	2177	E.P.E.E	CENTRE D'ETUDE DES POLITIQUES ECONOMIQUES DE L'UNIVERSITE D'EVRY	BOSI Stefano			U-Evry
EA	4107	C.R.L.D.	CENTRE DE RECHERCHE LÉON DUGUIT POUR L'ÉTUDE DES NOUVELLES TRANSFORMATIONS DU DROIT	COULEE Frédérique			U-Evry
EA	2543	C.P.N.	CENTRE PIERRE NAVILLE	BOUQUIN Stephen			U-Evry
EA	7363	LITEM	LABORATOIRE EN INNOVATION, TECHNOLOGIE, ECONOMIE ET MANAGEMENT	AMMI Chantal			U-Evry
FR	3435	TEPP	TRAVAIL, EMPLOI ET POLITIQUES PUBLIQUES	L'HORTY Yannick	CNRS	U-Marne la Vallée	U-Evry (.../...)

8 – Sciences pour l'ingénieur							
EA	3332	LMEE	LABORATOIRE DE MECANIQUE ET D'ENERGETIQUE D'EVRY	FENG Zhi-Qiang			U-Evry

9 – Sciences et Technologies de l'information							
EA	4526	IBISC	INFORMATIQUE, BIOLOGIE INTÉGRATIVE ET SYSTÈMES COMPLEXES	DELAPLACE Franck			U-Evry

VOLET SPECIFIQUE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INFORMATIQUE POUR L'INDUSTRIE ET L'ENTREPRISE (ENSIIE)

Préambule

I- Stratégie partenariale

- 1-1- L'association avec l'Institut Mines Télécom (IMT)*
- 1-2- L'association avec l'université Paris Saclay*
- 1.3 La coopération avec l'université d'Evry (UEVE)*
- 1.4 La coopération avec l'Université de Strasbourg*

II- Formation

- 2-1- Les spécificités de l'ENSIIE*
- 2-2- L'organisation de la formation*
- 2-3- Les relations internationales*
- 2-4- Les pratiques pédagogiques*
- 2-5- L'apprentissage*
- 2.6- La formation continue*

III- Recherche et innovation

- 3-1- Axes de recherche et laboratoires*
- 3-2- Adossement à la recherche et doctorants*
- 3-3- Valorisation et transfert*

IV- Gouvernance et pilotage

- 4.1.- Ressources propres*
- 4.2- Le système d'information*
- 4.3- Le pilotage immobilier*

Jalons

Annexe financière

Indicateurs

Annexe recherche

Préambule

Le contrat quinquennal 2010-2014 a permis à l'ENSIIE de se réorganiser de manière profonde, que ce soit des points de vue de l'organisation administrative, de la formation, de la recherche, mais également de la politique de site et de partenariats.

Dans le contrat 2015-2019, l'ENSIIE souhaite prolonger et développer des actions nouvelles dans le cadre de la nouvelle loi ESR.

1- La stratégie partenariale

Dans la continuité des rapprochements annoncés et opérés dans le quinquennal précédent, l'ENSIIE souhaite poursuivre ces actions dans le contexte de la nouvelle loi ESR tout en gardant sa spécificité de grande école d'ingénieurs. Il s'agira de renforcer les partenariats établis dans le contrat précédent. Ces partenariats se traduiront par des conventions d'association ou de coopération.

1.1. L'association avec l'Institut Mines Télécom (IMT)

La convention de coopération actuelle sera transformée en association. Il s'agit pour l'ENSIIE d'intégrer un groupe d'école d'ingénieurs comme prévu dans le précédent contrat, pour accroître son rayonnement et son attractivité. Cette association permettra de renforcer les relations établies avec Télécom Sud Paris (TSP), école interne de l'IMT, située à Evry à proximité de l'ENSIIE, et de préparer une éventuelle fusion avec TSP. Cette fusion sera conditionnée aux résultats de l'étude de faisabilité d'une intégration dans l'IMT en vue de la fusion avec TSP qui sera lancée dès l'automne 2015. L'objectif est de créer la plus grande école d'ingénieurs en TIC de France avec un flux de plus de 400 ingénieurs par an.

Les tableaux 1 et 2 présentent les projets d'actions communes et de mutualisations avec leurs jalons.

Tableau 1. Mutualisations et actions communes avec l'IMT

Actions	Année	Existant et commentaires	2015	2016	2017	2018	2019
Transfert-Innovation Institut Carnot		Les EC de l'ENSIIE bénéficient des appels à projets de la fondation télécom		X			
Agence comptable		En cours d'étude		X			
Etude de faisabilité intégration IMT		Lancement courant 2016		X			
Intégration IMT		Si étude de faisabilité positive				X	

Tableau 2. Mutualisations et actions communes avec TSP

Actions	Année	Existant et commentaires	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de ressources informatiques (CRI)		Pilotage du service par TSP/TEM (Telecom Ecole de Management)		X			
DISI (Direction Informatique et Système d'information)		Direction commune TSP/TEM/ENSIIE				X	
Service immobilier et patrimoine		Pilotage du service par TSP/TEM		X			
Concours commun			X				
Intégration EC dans SAMOVAR (UMR CNRS/TSP)		Les EC en informatique sont dans un laboratoire du CNAM à Paris (Cedric)		X			
Fusion avec TSP		Si étude de faisabilité positive					X

Jalon : Transformation institutionnelle de l'ENSIIE

1.2 L'association avec l'université Paris Saclay (UPSay)

À l'instar des établissements d'Evry (UEVE, Télécom Ecole de Management et Génopole), l'ENSIIE bénéficiera du statut d'associé, au sens de la Loi ESR (22 juillet 2013), en attendant l'éventuelle intégration en tant que membre prévue à la fin du contrat quinquennal 2018/2019. Dans l'hypothèse poursuivie de l'intégration de l'ENSIIE dans l'IMT et donc de perte de sa personnalité morale, ce statut n'aura plus lieu d'être.

Dès 2015, l'ENSIIE sera complètement intégrée et engagée dans l'association avec Paris Saclay dans le cadre des masters, de l'école doctorale, des départements de recherche et des schools of Engineering et Basic Sciences.

Les actions avec Paris Saclay et leurs jalons sont exposés dans le tableau 3.

Tableau 3. Mutualisations et actions communes avec Paris Saclay

Actions	Année	Existant et commentaires	2015	2016	2017	2018	2019
Masters		Co opération dans 3 mentions et 7 parcours.	X				
Doctorat		Via 2 unités mixte CNRS UEVE et TSP.	X				
Association à UPSAY			X				
Innovation, SATT, PEPITE				X			
Schools			X				
IDEX II				X			
Membre de l'UPSAY		Si l'intégration dans IMT n'aboutit pas				X	

En tout état de cause, l'établissement sera intégré au projet Université Paris Saclay.

1.3 La coopération avec l'université d'Evry (UEVE)

La convention avec l'université d'Evry sera transformée en convention de coopération. Si l'ENSIIE se dotera de logiciels de gestion (ressources humaines, gestion financière et comptable...) plus adaptés à une école d'ingénieurs, les coopérations avec l'UEVE seront en revanche maintenues au niveau de la formation, de la recherche et de la vie étudiante.

1.4 La coopération avec l'Université de Strasbourg

L'antenne de Strasbourg est actuellement en plein développement. Elle a été créée après une étude d'opportunité conduite par les collectivités locales avec le milieu économique strasbourgeois. Cette antenne est appelée à se développer avec les acteurs locaux (Unistra, Télécom Physique Strasbourg). La convention de coopération avec l'Unistra est en cours de finalisation.

L'antenne, qui a le potentiel pour accueillir 100 élèves, forme des ingénieurs très demandés par les entreprises dans un secteur en pénurie. L'augmentation du flux des étudiants (promotion de 40/an depuis 2013) restera conditionnée aux moyens dont disposera l'école. Le projet poursuivi est d'atteindre des promotions de 80 élèves/an dès 2019.

La convention prévoit la possibilité offertes aux étudiants de l'antenne alsacienne de bénéficier de toutes les structures de l'Unistra au même titre que les étudiants de celle-ci ainsi que de formations mutualisées : inscription automatique à quatre masters de l'Unistra et à la licence de mathématiques comme à Evry. Le diplôme d'actuariat est actuellement en cours de négociation.

Jalon : Point d'étape sur la politique de mutualisation dans le domaine de la formation avec l'Unistra

2- Formation

2.1- Les spécificités de l'ENSIIE

L'ENSIIE souhaite garder et renforcer ses spécificités d'école d'ingénieurs généraliste autour de l'informatique, des mathématiques de la décision et de sa proximité avec les métiers de l'entreprise (architectes en systèmes d'information, business intelligence, outils de décision en entreprise, finances, actuariat, big data,..). La forte interaction avec le monde économique, initiée dans le précédent contrat, avec l'intégration des professionnels dans les enseignements, dans les orientations et les décisions, sera maintenue. Il en est de même pour les actions favorisant l'innovation et la création d'entreprises dans le domaine de l'informatique et des TIC avec la filière « innovation et entrepreneuriat » commune avec TSP et TEM, l'incubateur commun à TSP, TEM et ENSIIE, et enfin la mise en place du CRI (Centre de Ressources et d'Innovation) autour des jeux vidéos où seront favorisés notamment les projets de pré incubation d'entreprises.

L'ENSIIE souhaite également renforcer l'adossement à la recherche de la formation en favorisant les inscriptions des étudiants en double cursus « master » et « ingénieur » en dernière année. Avec l'offre de

masters des universités Paris Saclay et Unistra, un objectif de 50% d'élèves avec ce double cursus (aujourd'hui de 30%) est visé en 2019. Sur l'antenne de Strasbourg, l'inscription des étudiants de 1^{ère} année en licence est en cours de finalisation. D'autres formations sont à l'étude.

Indicateur spécifique de performance IS 1 : Nombre d'entreprises créées et durée de vie de celles-ci

Jalon : Point d'étape sur la politique de double cursus master/ingénieur engagée depuis 2015

2.2- L'organisation de la formation

L'organisation semestrielle mise en place sera renforcée avec un tronc commun réduit à deux semestres, et des Unités d'Enseignement (UE) électives dès le semestre 3 offrant ainsi aux élèves un large choix d'options et de parcours. Cette organisation favorisera l'agilité au niveau des enseignements avec une offre facilement renouvelée grâce aux différents partenariats académiques et avec des entreprises.

2.3- Les relations internationales

Les mobilités entrante et sortante ont été largement développées lors du contrat précédent. Durant la période quinquennale, la mobilité sortante sera amplifiée en rendant obligatoire la mobilité d'au moins un semestre à l'étranger (aujourd'hui, l'obligation n'est que de 8 semaines). La mobilité entrante, avec un taux de 25% d'étrangers sera maintenue, mais diversifiée grâce à des partenariats privilégiés qui ont été mis en place (Italie, Cambodge, Maroc, Tunisie, Chine, Equateur...). L'association à Paris Saclay et à l'IMT permettra de signer d'autres partenariats de haut niveau.

2.4- Les pratiques pédagogiques

Malgré la diminution des heures encadrées, la mise en place de projets comme le challenge entreprendre pendant une semaine avec TSP et TEM, une offre de cours plus diversifiée, force est de constater que l'école n'a pas fait évoluer de manière décisive ses pratiques pédagogiques durant la précédente période. Dans ce contrat, l'ENSIIE s'appuiera sur les compétences et les moyens de l'IMT pour y remédier.

Jalon : Point d'étape sur l'évolution des pratiques pédagogiques

2.5- L'apprentissage

Il continuera d'être développé car il permet de développer les relations avec les entreprises et constitue un formidable outil dans la diversification du recrutement. Les effectifs seront maintenus sur la période autour de 20 élèves par promotion, à travers la mutualisation avec TSP. L'ouverture d'une section apprentissage sur Strasbourg fera l'objet d'une étude préalable.

2.6- La formation continue

La formation continue diplômante a connu une baisse due principalement au développement de l'apprentissage. Néanmoins, le besoin est grand dans les entreprises de former leurs cadres aux nouveaux usages et techniques du numérique. Pour développer des formations à destination des entreprises (« formations courtes » ou diplômes d'établissement du type « mastère »), l'ENSIIE a recruté en 2015 un enseignant chercheur dont ce sera la mission première. Ce sera un moyen pour développer d'autres ressources propres pour l'école.

Indicateur commun de performance IC 1 : Taux de passage en année supérieure

Indicateur commun de performance IC 2 : Diversification et démocratisation de l'accès

Indicateur commun de performance IC 3 : Mobilité internationale

Indicateur commun de performance IC 4 : Insertion professionnelle

3- Recherche et innovation

3.1- Axes de recherche et laboratoires

Dans le précédent contrat, l'ENSIIE a réduit fortement les axes de recherches soutenus par l'établissement par un fléchage des postes sur ces thématiques. De même, il s'agissait de limiter le nombre de laboratoires dans lequel les EC effectuent leur recherche. Ainsi, en 2015, l'ENSIIE a obtenu la cotutelle du LaMME (laboratoire de Modélisation et de Mathématiques d'Evry, UMR 8071 CNRS/UEVE/ENSIIE) dans lequel les EC effectuent leur recherche en mathématiques appliquées et statistiques. Les enseignants chercheurs effectuant leur recherche au CEDRIC (CNAM) rejoindront SAMOVAR UMR 5157 CNRS/TSP en janvier 2016. Les enseignants chercheurs recrutés pour l'antenne de Strasbourg rejoindront le laboratoire I-Cube de l'Unistra. Les postes vacants ainsi que les créations seront fléchés prioritairement sur ces laboratoires.

3.2- Adossement à la recherche et doctorants

L'école souhaite continuer de développer l'adossement de la formation à la recherche en offrant aux étudiants la possibilité et la flexibilité nécessaires pour suivre en 3^{ème} année des masters de la ComUE Paris Saclay et l'Université de Strasbourg. Ceci doit permettre d'augmenter de façon significative le nombre d'élèves poursuivant en doctorat.

3.3- Valorisation et transfert

L'association avec l'IMT permettra à l'ENSIIE de bénéficier des compétences dans la gestion des contrats de recherche et de valorisation de l'Institut Carnot de l'IMT dont ne dispose pas l'ENSIIE. Il en est de même de l'association avec Paris Saclay et ses structures comme la SATT.

Indicateur commun de performance IC 5 : Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat

Indicateur commun de performance IC 6 : Contrats de recherche passés avec les entreprises

Jalon : Point d'étape sur la structuration de la recherche

4- Gouvernance et pilotage

Durant ce contrat, l'école s'attachera à poursuivre la généralisation de la démarche qualité pour l'ensemble de ses activités, le pilotage de ses fonctions support et son organisation administrative dans le cadre de l'exercice de l'autonomie de gestion (RCE) acquise au 1^{er} janvier 2015.

Jalon : Point d'étape sur la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies (RCE)

4.1 - Ressources propres

Les ressources propres seront développées au travers de la formation continue mais également auprès d'actions directes avec les entreprises. Les enseignants chercheurs seront incités à développer des contrats de recherche au travers de contrats Cifre ainsi que des actions directes d'expertises, permettant la mise en place de liens durables avec les entreprises. Enfin, il s'agit pour l'ENSIIE de mettre à profit le fonds de dotation qu'elle a créé en 2010.

Indicateur commun de performance IC 7 : Développement des ressources propres (hors subvention pour charges de service public)

Indicateur commun de performance IS 2 : Qualité du pilotage financier

4.2- Le système d'information (SI)

La stratégie de l'établissement en matière de systèmes d'information (SI) poursuivra deux objectifs majeurs :

- La convergence du SI de l'ENSIIE avec ceux de TSP et TEM, dans le cadre de l'association avec l'Institut Mines Télécom, qui sera finalisé à l'automne 2015 ;
- La montée en charge et la gestion optimisée des capacités de réseaux informatiques disponibles liées à l'augmentation prévisionnelle des promotions d'élèves de l'école (doublement des promotions d'élèves de l'ENSIIE sur la période précédente) et à l'utilisation plus intensive des ressources informatiques pour les enseignements qui appellent à une transformation de l'informatique pédagogique (optimisation des locaux d'enseignement par la suppression de salles dédiées).

Pour réaliser ce double objectif, la mise en œuvre opérationnelle de plusieurs projets sera nécessaire :

1- Au niveau de l'infrastructure

- Intégration du réseau de l'ENSIIE à celui de TSP / TEM (transformation de l'existant et la supervision du réseau par l'équipe Infra des 3 écoles réunies) ;
- Dispositifs d'hébergements partagés ;
- Réorganisation des fonctions et des personnels dédiés ;
- Généralisation de l'usage du WIFI dans les salles de cours et équipement des étudiants avec des portables, suppression des salles dédiées TD /TP, pour une utilisation des locaux et des ressources informatiques optimisées pour les enseignements.

2- Au niveau des applications de Gestion

Le rapprochement avec TSP et TEM, la constitution d'une équipe Infra prenant en charge la partie réseau et systèmes, permettra à l'ENSIIE de parachever les briques applicatives du SI avec :

- la poursuite de mise en service de la suite Cocktail pour la scolarité (Application Scolarix, Mangue pour les stages) : mise à niveau des modules actuellement en service, adoption de nouveaux modules (inscriptions pédagogiques, gestion des salles et des notes) ;

- la mise en place des briques finance et RH sous GFI, progiciel récemment choisie par l'IMT.

3- Au niveau de l'ingénierie pédagogique

Les expérimentations conduites dans ce domaine au cours du précédent contrat, seront poursuivies et élargies de manière à permettre l'enregistrement de cours à la demande, dans plusieurs salles équipées à cet effet et mises à en ligne. De même, la mise en place de nouvelles pratiques seront menées avec l'IMT et TSP/TEM.

Jalon 4 : Point d'étape sur la convergence SI avec TSP/TEM

4.3- Le pilotage immobilier

Dans un souci d'optimisation de sa gestion immobilière, l'ENSIIE engagera un rapprochement avec les services de TSP pour la mise en place d'outils de pilotage communs. La gestion immobilière du site de Strasbourg (à la charge de l'ENSIIE) sera faite en collaboration avec les collectivités territoriales d'Alsace qui financeront les opérations d'extension immobilières au sein de l'ISU (International Space University).

Indicateur commun de performance IC 8 : Taux d'occupation des locaux

Indicateur spécifique de performance IS 3 : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière

Tableau 4. Résumé de la mutualisation des fonctions supports et de la formation

Partenaires	Aujourd'hui	Contrat 2015-2019				
	Mutualisations des Fonctions support	Institut Mines Télécom	TSP	Université Paris Saclay	UEVE	UNISTRA (antenne de Strasbourg)
CRI : informatique	ENSIIE		2016			
DISI : système d'information	ENSIIE		2017			
Mise en place des applications de gestion adaptées	ENSIIE 2016/17		2019 si intégration			
ENT	/		2016			
Service immobilier	ENSIIE		2016			
Agence Comptable	Avec UEVE	2017				
Service RH	ENSIIE	2018 (si intégration)				
Service Financier	ENSIIE	2018 (si intégration)				
Service aux étudiants	UEVE/Unistra				X	X
Service aux personnels	UEVE/Unistra				X	X
Association culturelle	Avec TSP		X			
Bibliothèque	Avec UEVE				X	
Institut Carnot IMT	/	2016				
SATT Paris Saclay	/			2016		
Licences	UEVE				X	2016
Masters	UEVE			2015	X	2015

X : actuel, maintenu

Récapitulatif des jalons de la trajectoire de l'ENSIIE

Années d'observations	2015	2016	2017	2018	2019
Gouvernance et pilotage					
Jalon. Point d'étape sur la mise en œuvre des responsabilités et compétences élargies (RCE)					
Jalon. Transformation institutionnelle de l'ENSIIE					
1 – Etude de faisabilité de l'intégration de l'école à l'IMT (Institut Mines Telecom)					
2 – Redéfinition institutionnelle de l'établissement					
Jalon. Point d'étape sur la convergence SI avec Télécom Sud-Paris (TSP) et Telecom Ecole de Management (TEM)					
Formation et recherche					
Jalon. Point d'étape sur la politique de mutualisation dans le domaine de la formation avec l'Unistra					
Jalon. Point d'étape sur la politique de double cursus master/ingénieur engagée depuis 2015					
Jalon. Point d'étape sur l'évolution des pratiques pédagogiques					
Jalon. Point d'étape sur la structuration de la recherche					

Annexe financière pour la période 2015-2019

École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE)

- L'École Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE) qui dispose d'un volet spécifique dans le contrat de site Université Paris-Saclay recevra chaque année, une dotation en crédits qui comprend le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

- Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer.

- L'établissement s'engage à mettre en place, pendant la durée du contrat, une comptabilité analytique conformément aux articles 59 et 209 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

- Pour l'année 2015, la dotation prévisionnelle initiale, avant application de la mise en réserve, de l'ENSIIE financée par le programme 150 "formations supérieures et recherche universitaire" et le programme 231 «vie étudiante» est la suivante :

Dotation prévisionnelle initiale	
ENSIIE	2015
Masse salariale	3 705 361 €
Fonctionnement	1 315 470 €
Dotation prévisionnelle initiale	5 020 831 €

- Pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, la dotation prévisionnelle de cet établissement fera l'objet d'une notification qui en précisera le montant annuel.

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'ENSIIE

	Pages
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de passage en année supérieure	
IC 2 – Diversification et démocratisation de l'accès	
IC 3 – Mobilité internationale (entrante et sortante)	
IC 4 – Insertion Professionnelle	
IC 5 – Part des étudiants diplômés poursuivant leurs études en doctorat	
IC 6 – Contrats de recherche passés avec les entreprises	
IS 1 – Nombre d'entreprises créées et durée de vie de celles-ci	
PILOTAGE	
IC 7 – Développement des ressources propres (hors subventions pour charges de service public)	
IC 8 – Taux d'occupation des locaux	
IS 2 - : Qualité du pilotage financier	
IS 3 - : Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière	

IC : Indicateurs communs de performance

IS : Indicateurs spécifiques de performance

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE	ENSIIE
------	-------------------------------------	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Unité de mesure	Ratio en % et effectifs concernés
Date de la mesure	Années universitaires 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014
Champ de la mesure	Élèves inscrits en cycle ingénieur de l'année universitaire inscrits en première année et en années suivantes
Source :	établissement

Commentaires de l'établissement

Il est difficile de parler de redoublement avec la semestrialisation et l'aspect modulaire des enseignements. L'établissement propose donc un taux d'obtention du diplôme en 3 ans ou 4 ans ou plus.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cibles 2019
Nombre d'élèves inscrits en année n * (1 ^{ère} année)	-	-	-	
Taux de passage en n+1	-%	-%	-%	%
Redoublants	-	-	-	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 1 (2 ^{ème} année)	-	-	-	
Taux de passage en n+2	-%	-%	-%	%
Redoublants	-	-	-	
Nombre d'élèves inscrits en année n + 2 (3 ^{ème} année)	109	183	163	
Taux de passage en n+3	%	%	%	%
Redoublants				
Nombre d'élèves inscrits en année n + 3 (4 ^{ème} année)	133	135	189	
Taux de passage en n+4	%	%	%	%
Redoublants				
Nombre d'élèves inscrits en année n + 4 (5 ^{ème} année)	152	127	140	
Taux de réussite	%	%	%	%
Redoublants				

*NB : - Les expressions n-1 / n et n / n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1

	Promotion 2011-2012	Promotion 2012-2013	Promotion 2013-2014	2019
Taux d'obtention du diplôme en 3 ans	82% (110/135)	82% (93/113)	84,5% (93/110)	90%
Taux d'obtention du diplôme en 4 ans	18% (25/135)	18% (20/113)	15,5% (17/110)	10%

Commentaires de l'établissement

Les élèves qui passent 4 ans à l'école, repassent en général peu d'unités de valeur. Certains ne doivent repasser que le TOIC, D'autres ne sont pas à jour de leurs stages notamment le 1 A. Une bonne part ne se réinscrit pas à l'école.

Leviers d'action

Faciliter l'obtention du stage 1A de 8 semaines en le banalisant (stage de découverte de l'entreprises, stage à caractère humanitaire..) car les entreprises rechignent à prendre des stagiaires de courte durée.

IC 2	DIVERSIFICATION ET DEMOCRATISATION DE L'ACCES : FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS, POIDS RELATIF DES BOURSIERS SUR CRITÈRES SOCIAUX ET PROMOTION DE LA PARITÉ FEMME / HOMME	ENSIIE
------	---	--------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

2-1 Flux d'étudiants entrants

Action	Écoles d'ingénieurs
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs étudiants inscrits
Date de la mesure	Rentrées
Champ de la mesure	Tous les étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant
Source	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs étudiants inscrits en formation initiale sous statut d'étudiant - Données chiffrées brutes agrégeant l'ensemble des spécialités d'ingénieur en formation initiale sous statut d'étudiant (si l'école délivre plusieurs diplômes)
Mode de calcul	Répartition des inscrits par année selon le type d'admission

FLUX D'ÉTUDIANTS ENTRANTS (*)	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		Cible 2019	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Nombre total Statut étudiants	99	100%	166	100%	156	100%	181	100%	200	100%
Post bac	0	-	-	-	-	-				
CPGE Bac+1	0	-	-	-	-	-				
CPGE Bac+2	57	58%	112	68%	108	69%	127	70%	130	65%
Bac +2	19	19%	18	11%	12	8%	18	10%	20	10%
Bac +2 +3+4 étrangers	23	23%	26	15,6%	36	23%	36	20%	50	25%
Bac +4										
F Apprentissage	15	15%	23	14%	10	6%	15	8%	20	10%
F Continue	3	3%	4	2%	3	2%	5	3%	10	5%
Elèves ENSIIE en Double diplôme	51	50%	50	30%	52	33%	68	38%	130	70%

CPGE Bac+1 : élèves ingénieurs entrés après une année de CPGE.

CPGE Bac+2 : élèves des classes préparatoires entrés sur concours d'entrée établissement XXX.

Bac+2 : autres diplômes Bac+ 2 que CPGE., FA : formation en alternance , FC : formation continue

Commentaire de l'établissement

Pour les étudiants en formation initiale, les % font référence au nombre d'étudiants recrutés sur une voie (CPGE, bac+2, licence) sur le nombre d'élèves recrutés. Pour ceux en apprentissage et en F continue, c'est le % par rapport aux élèves en FI.

En 2019, on prévoit 240 élèves à Strasbourg (80*3), 420 à Evry (160*3) : soit un total de 660 élèves en formation initiale statut étudiant. Les double diplômes concernent les élèves sous statuts étudiants de l'ENSIIE qui concourent pour le diplôme d'ingénieur ET un master de recherche en France et à l'étranger avec nos partenaires. Le cible 2015 est de 70% grâce aux masters de Paris Saclay et de l'UNISTRA où **tous** les élèves de l'antenne de Strasbourg sont inscrits aux masters. Parmi les 70% de la cible, 20% sont des double diplômes à l'étranger.

Leviers d'actions

Continuer de se positionner de façon originale et de communiquer auprès des étudiants Dut et universités, en France et à l'étranger avec l'augmentation du nombre de partenariats.

(*) Flux d'étudiants entrants = étudiants primo-inscrits (certains sont recrutés en 2A)

2-2 Poids relatif des boursiers sur critères sociaux

Action	Formation initiale et continue de niveaux licence et master (P150, 1 et 2) ; aides directes (P231, 1)
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement, quelle que soit la durée du cursus dans la filière. Sont donc exclus du champ les étudiants des classes préparatoires non intégrées au cursus, des masters et autres diplômes.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ. La notion de boursiers sur critères sociaux trouve son origine dans l'article L 821-1 du code de l'éducation et est définie conformément à la circulaire n° 2012-0012 du 22-6-2012 fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013. Ce texte établit les conditions de ressources, d'âge, de diplôme, de nationalité et d'inscription dans l'enseignement supérieur requises pour l'attribution d'une bourse.
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants de la filière ingénieur boursiers sur critères sociaux / effectif total en filière ingénieur*100.

Données de l'établissement

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2011-2012	121	394	30,7%
2012-2013	130	445	29,2%
2013-2014	163	492	33,1%
2014-2015	175	565	34,6%
Cible 2019	230	660	35%

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

	Nombre de boursiers sur critères sociaux (BCS)	Nombre total d'inscrits	% de boursiers
2011-2012			
2012-2013			
2013-2014			

Commentaires de l'établissement

Le taux de boursiers a augmenté depuis quelques années. Il est du en partie à l'augmentation des recrutements sur titres (DUT, universités). Il arrive également d'avoir des étudiants en difficultés financières. L'école cherche à mettre en place des solutions pour faciliter leur hébergement voire en donnant des aides ponctuelles.

Leviers d'action

Un pourcentage de boursiers autour de 30% sera maintenu.

2-3 Promotion de la parité hommes et des femmes en % sur l'effectif total

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales (programme 231)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires précédant la première année du contrat (2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014)
Champ de la mesure	Élèves inscrits en filière ingénieur uniquement.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales dans les 39 écoles sous tutelle du MENESR. Les étudiants inscrits en école, exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire, sont exclus du champ.
Source :	MENESR/DGESIP-DGRI-SIES, SISE pour les données nationales
Mode de calcul	Part d'hommes et de femmes, en pourcentage de l'effectif total

Données de l'établissement

Taux	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2019
Hommes (%)	86,6%	84,9%	83,9%	82,4%	75%
Femmes (%)	13,4%	15,1%	16,1%	17,6%	25%
Total	100%				

Données nationales (écoles sous tutelle MENESR)

Taux	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Hommes (%)			
Femmes (%)			
Total	100%		

Commentaires de l'établissement

L'établissement a augmenté son taux d'accueil de femmes. Nous visons un taux de 25% en 2019, qui est même supérieur au nombre de filles en classes préparatoires. Le rééquilibrage est recherché avec le recrutement sur titres.

Leviers d'action

La communication pour montrer aux jeunes filles que l'informatique ouvre vers des métiers où les femmes s'épanouissent et excellent. Le recrutement sur titres.

IC 3	MOBILITÉ INTERNATIONALE	ENSIIE
------	-------------------------	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau master
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements (P150, objectif 5)

3-1 Mobilité entrante en filière ingénieurs, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit (inscriptions principales) en filière ingénieur uniquement. Les étudiants inscrits en école exclusivement pour préparer un master délivré par une université partenaire sont exclus du champ.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	établissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2019
Nombre d'inscrits étrangers titulaires d'un diplôme étranger	91	98	122	150
<i>Dont Union européenne</i>	3	3	5	15
Nombre total d'inscrits	445	492	565	660
Taux	20,5%	19,9%	21,6%	25%

Commentaires de l'établissement

Le % d'étudiants étrangers a régulièrement augmenté dans le précédent CO. Il est lié au recrutement sur titres et aux différents partenariats mis en place.

Leviers d'action

Nous envisageons d'atteindre la proportion de 25% en augmentant le nombre de partenariats qui seront du reste plus ouverts à l'Europe. (Italie, Allemagne et Espagne dans un 1^{er} temps).

3-2 Mobilité sortante, part des diplômés ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de filières ingénieurs

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés de la filière ingénieur ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés de la filière ingénieur *100

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Cible 2019
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante (%) au moins six mois	15,5%	21,2%	13,6%	Environ 50%	100%
Pour mémoire : part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante d'au moins 3 mois (%) (*)					

Commentaires de l'établissement

Les élèves ont la possibilité de faire des séjours d'un semestre (stage ou académique) ou plus. Les autres possibilités de mobilité sont inférieures à trois mois. (*) Le séjour obligatoire n'est aujourd'hui que de 8 semaines, pour l'année 2014/2015, il atteint aujourd'hui en 2014/2015 plus de 80% des élèves.

Leviers d'action

Un séjour d'une semestre sera recommandé à partir de la rentrée 2016 pour les promotions entrantes. Ceci sera rendu possible grâce à de nouveaux partenariats. Nous visons un taux de 100% en 2019.

IC 4	INSERTION PROFESSIONNELLE	ENSIIE
------	---------------------------	--------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Résultats diplômés à 2 et 6 mois après le diplôme obtenu
Champ de la mesure	Élèves du cycle ingénieur inscrits dans l'école
Source :	établissement
Mode de calcul	<p>Nombre de diplômés : nombre total de diplômés de la filière ingénieur</p> <p>Nombre de diplômés répondant au champ de l'indicateur = nombre total de diplômés de la filière ingénieur – (nombre de diplômés étrangers + nombre de diplômés poursuivant des études)</p> <p>Taux de réponse : nombre de questionnaires respectant le champ de l'enquête qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p>

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs de diplômés répondant à l'enquête
Mode de calcul	effectifs des diplômés insérés à la sortie de l'établissement / effectif des diplômés enquêtés

Résultat position à 2 mois	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014 (*)	Cible 2019 A remplir
Nombre de diplômés	132	135	113		200
Nombre de diplômés répondant aux critères					
Taux de réponse	82%	70%	65%		80%
Taux d'insertion (CDD+CDI) à 2 mois	80%	88%	87%		90%
Part des diplômés insérés en CDD	11%	9%	11%		10
Part des diplômés insérés en CDI	89%	91%	89%		90
Salaires moyen (€)	37 730 €	38 214 €	39 341 €		

Résultat position à 6 mois	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2014-2015	Cible 2019
Nombre de diplômés					
Nombre de diplômés répondant aux critères					
Taux de réponse					
Taux d'insertion à 6 mois					%
Part des diplômés insérés en CDD					
Part des diplômés insérés en CDI					
Salaires moyen (€)					

Commentaires de l'établissement

L'enquête est celle de la CGE. Elle est limitée à la position à 2 mois. C'est pour cette raison que la cible à six mois n'est pas renseignée.
(*) Les résultats de l'enquête 2014/2015 n'est pas connue à ce jour.

Leviers d'action

Le suivi des étudiants sera approfondi avec les moyens de l'Institut Mines télécom qui a un service emploi carrière bien établi. Les liens continueront d'être maintenus avec l'association des anciens élèves.

IC 5	PART DES ÉTUDIANTS DIPLÔMÉS POURSUIVANT LEURS ÉTUDES EN DOCTORAT	ENSIIE
------	--	--------

Action	Formation initiale et continue
Objectifs	Répondre aux besoins de qualifications supérieures ; développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire ; contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date et source de la mesure	Année universitaire n+1, pour les diplômés de l'année universitaire n. Source : établissement
Champ de la mesure	Diplômés de l'année n de la filière ingénieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Tout diplômé de l'année universitaire n inscrit en doctorat pour l'année universitaire n+1, quel que soit son statut (en contrat doctoral, en CIFRE, salarié CDI ou CDD, sans emploi rémunéré, etc.) et l'établissement de son inscription doctorale. L'expression n+1 désigne des années universitaires. (Par exemple, si n est l'année 2012, 2011-2012 est l'année universitaire n-1/n et 2012-2013 l'année universitaire n/n+1)
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'ingénieurs diplômés de l'année n inscrits en doctorat pour l'année universitaire n+1 / nombre total d'ingénieurs diplômés de l'année n*100
----------------	---

	2011-2012 (diplômés 2011)	2012-2013 (diplômés 2012)	2013-2014 (diplômés 2013)	Cible 2019 (diplômés 2018)
Nombre d'ingénieurs diplômés inscrits en doctorat	5	6	5	15
Nombre total de diplômés Statut étudiant	132	135	113	200
Taux	3,8%	4%	4 %	7,5%

Commentaires de l'établissement

Le taux de poursuite en thèse devrait augmenter significativement avec l'offre de masters sur Paris Saclay et l'adossement à deux laboratoires principaux (UMR CNRS SMAOVAR et LaMME) sur Evry.

Leviers d'action

Amplifier les contrats avec les entreprises .

Les entreprises en informatique sont actuellement très demandeuses de doctorants en Cifre pour conforter leur R&D et le CIR associé. Favoriser, convaincre les étudiants (qui ont des postes bien rémunérés dès l'obtention de leur diplôme) de poursuivre en thèse.

IC 6	CONTRATS DE RECHERCHE PASSES AVEC LES ENTREPRISES	ENSIIE
------	---	--------

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	Année n

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	L'indicateur observe en lecture immédiate du montant en valeur absolue des ressources apportées par les contrats de recherche
Source	MENESR/ DGESIP-DGRI/sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques – SD-SIES
Mode de calcul	Cet indicateur est calculé à partir d'enquêtes auprès des institutions concernées, car il impose de séparer précisément, dans les comptes des opérateurs, les ressources de recherche des ressources d'enseignement.
Date de disponibilité de l'indicateur	Les délais de collecte et de traitement par le service statistique national compétent font que la valeur de l'année n n'est disponible qu'en juillet n+2

Données établissement

	2011	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision	2017 Prévision	Cible 2019
Montant des ressources apportées par les contrats de recherche passés avec les entreprises	(1) 370 0000	(2) 270 000€	(3) 188 000	(4) 212 000	(5) 220 000	(6) 280 000	(7) 350 000

Commentaires de l'établissement

Durant le contrat quinquennal précédent, la plupart des contrats étaient directement gérés dans les laboratoires d'accueil des enseignants chercheurs. Sauf en 2011, 2012 et 2013 où l'école a géré de l'ordre de 250k€ dans le cadre de contrat partenariaux. Les chiffres qui sont donnés dans le tableau correspondent aux montants des contrats signer par des laboratoires dont un enseignant chercheur ENSIIE participe. De plus paradoxalement, dans le domaine informatique (et notamment algorithmique), les EC ont peu de contrats directs avec les entreprises mais plutôt des contrats de recherche avec l'ANR.

- (1) 2011 : contrat partenarial 320 000€ + 50 000 (2 bourses Cifre)
- (2) 2012 : contrat partenarial 115 000€ + 75 000 (3 bourses Cifre) + 80000 (quote-part Chaire Risque de Crédits avec UEVE)
- (3) 2013 : 4 bourses Cifre 100 000 + 8000 contrats + 80 000 Chaire risques de crédits
- (4) 2014 : 4 bourses Cifre 100 000 + 32 000 contrats + 80 000 Chaire Risques de crédits
- (5) (6), (7) prévision d'augmentation des boursiers Cifre (25 000€ par doctorants).

Les montants n'impliquent pas les projets de type ANR, voire européens.

Leviers d'action

Développement des relations contractuels avec les entreprises.
Recrutements de quelques EC avec une expérience en entreprise.

IS 1	Nombre de création d'entreprises et durée de vie (de celles-ci)	ENSIIE
------	---	--------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectifs :
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

	2011/2012 et 3 années précédentes	2013/14	2014/15	2016/17	Cible 2019	Commentaires sur les indicateurs
Nombre de projets en pré incubation pendant la scolarité pouvant impliquer un plusieurs élèves.			4	6	10	Cet indicateur montre l'intérêt des élèves à créer une entreprise.
Nombre de projets en incubation	2	2	2	4	8	Ils peuvent entrer en incubation la 3 ^{ème} année ou dès la fin de la 3 ^{ème} année.
Nombre d'élèves sous statut entrepreneur			4	5	10	
Nombre de lauréats aux concours de création d'entreprises	2	2	2	2	4	
Nombre d'entreprises créées dans l'année	2	3	3	4	8	
Nombre d'entreprises vivantes à N+3			1	2	3	

Commentaires de l'établissement

L'ENSIIE souhaite continuer de développer l'esprit entrepreneurial des ses élèves.

Dès la 1^{ère} année, l'école incite les élèves à se lancer dans la création d'entreprises. A la fin, de la 2^{ème} année, après le challenge entreprendre, les élèves peuvent entrer dans l'incubateur en pré incubation.

Depuis 2013, l'ENSIIE a un incubateur avec 3 écoles (TSP, TEM et ENSIIE).

Leviers d'action

Continuer d'inciter à la création d'entreprise.

Le statut d'étudiant entrepreneur.

Le projet PEPITE dans le cadre de Paris Saclay.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 7	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES Hors subventions pour charges de service public	ENSIIE
Action	Pilotage opérationnel des établissements	
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements	

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux dernières années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : 9. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 10. les recettes de la formation continue (7065) 11. la taxe d'apprentissage (7481) 12. les contrats et prestations de recherche 13. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 14. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 15. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 16. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 – 70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Cible 2019	
Droits d'inscription (1)	231.470	301.321	334.500	370.000	23%
Formation par apprentissage	298.410	306.000	335.000	400.000	25%
Formation continue (2)	60.800	77.132	75.500	120.000	7,5%
Taxe d'apprentissage (3)	133.780	82.054	10.000	100.000	6%
Contrats et prestations de recherche (4)	8.000	20.000	20.000	100.000	6%
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	0	0	0	0	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	0	0	0	0	
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	0	0	0	0	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	0	0	0	0	
<i>Régions (7442)</i>	296.000	230.000	230.000	140.000	9%
<i>Union européenne (7446)</i>	0	0	0	0	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	140.692	215.000	215.000	140.000	9%
Dons et legs des fondations (6)	10.000	10.000	10.000	200.000	13%
Produits exceptionnels (7)	11.160	5.252	4.000	10.000	1%
Total	1 190 312	1 246 759	1 234 000	1 580 000	

Commentaires de l'établissement

Les chiffres de 2015 sont ceux du BP.

L'ENSIIE n'a pas de laboratoires propres : les contrats et prestations de recherche ne sont pas gérés par l'ENSIIE. Ne sont indiqués ici que les contrats gérés par l'ENSIIE (Voir l'indicateur IC6).

Leviers d'action

Autorisation du MESR pour augmenter les droits d'inscription.

Développement des relations avec les entreprises dans le cadre de l'IMT (Institut Carnot) et Paris Saclay (SATT).

IC 8	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	ENSIIE
Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs	
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier	
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)	
Description de l'indicateur		
Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence	
Date de la mesure	Annuelle	
Champ de la mesure	Établissement	
Élaboration et qualités de l'indicateur		
Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière	
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U/S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de : $\frac{58\,195\text{ h} / 66\text{ salles}}{1\,120\text{ h}}$ soit 79 % pour les salles banalisées</p> <p>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ; Son taux d'occupation est de : $\frac{62\% \times 3\,000\text{ m}^2 + 79\% \times 5\,100\text{ m}^2}{8\,100\text{ m}^2}$ = 73 %.</p>	
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGEISIP	

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71 % en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 (PLF 2015) à 72%.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2015)				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	4206	5	946	75%	80%
Salles banalisées	10460	14	970	69%	75%
Sous-total	14686	19	1916		
Salles dédiées					
Total					

Commentaires de l'établissement

Le taux d'occupation sera augmenter par la mise en place de nouvelles pratique pédagogiques et la mise à disposition de salles projets aux élèves. Une rénovation de toute une partie des locaux est envisagée dans la quinquennal notamment dans le cadre du CPER et le projet de CRI. Il est également prévu une augmentation des effectifs mais également des cours électifs offerts aux élèves. 70% des locaux sont dans un bon état, 30% en mauvais état, sont à réhabiliter, d'où l'importance du projet de CPER pour rénover ces locaux.

Leviers d'action

Nouvelles pratiques pédagogiques, démarche projets.

Mise en place du CRI, mettant en place des formations complémentaires ainsi que des lieux d'interaction entreprises / pré incubation.

Développement de formations continues

IS 2	QUALITE DU PILOTAGE FINANCIER	ENSIE
------	-------------------------------	-------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Fonctionnement : 89% Investissement : 69%	(1)	Fonctionnement et masse salariale 95% Investissement 95%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...		(2) Déjà mis en place en 2015	
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).		(3) Plan pluriannuel d'investissements réalisé pour le prochain quinquennal	
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).		(4) Mis en place en 2015	

Commentaires

(1) en 2014, l'ENSIE n'était pas passée aux RCE. Nous avons eu 100k€ de dotation RCE le 20/12/2014.

Les % de réalisation ont été de l'ordre de 95% en fonctionnement et en investissement.

(2) mis en place depuis 2014, le suivi est mensuel et contrôlé par le Contrôleur Général Régional

(3) le plan pluriannuel d'investissements est donné en annexe aux dossiers de quinquennal.

(4) le budget masse salariale est suivi depuis 2014, l'acquisition du logiciel de gestion de la MS (Win Paie) a été différé à cause du projet de changement d'outils logiciels envisagé dans le CQ sur la base de Full cocktail.

Leviers d'action

Continuer de consolider la démarche qualité.

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	Réalisé en 2013		
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	Mis en place en 2014	En cours de mise en place en 2015/2016 avec le passage aux RCE (intégrant donc la masse salariale)	Cartographie des risques complètement intégrée

Commentaires

L'inscription des actifs immobilisés et des stocks au bilan est effective depuis 2013.

Le contrôle interne a été intégré à la démarche qualité de l'établissement. Il sera complètement opérationnel en 2016.

IS 3	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	ENSIIE
------	---	--------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	<p>0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments).</p> <p>1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces).</p> <p>2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif.</p> <p>3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.</p>
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière					Cible 2019
	Situation 2014	2015	2016	2017	2018	
0						
1	1	1	1			
2				2	2	
3						3

Commentaires de l'établissement :

En 2019, la gestion immobilière serait entièrement mutualisée avec l'IMT

Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise ENSIIE Evry

Liste des structures de recherche (2015)

Label	n°	Sigle	Intitulé	Responsable	Etablissements		
1 – Mathématiques et applications							
UMR	8071	LaMME	LABORATOIRE DE MATHÉMATIQUES ET MODÉLISATION D'ÉVRY	GLOTER Arnaud	CNRS INRA	U-Evry	ENSIIE Evry

**ANNEXE PROJET STRATEGIQUE DE LA
ComUE UPSay**

Université Paris-Saclay

Contrat de site 2015-2019

Dans un contexte international en pleine mutation, un ensemble d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche présents sur le secteur sud sud-ouest de la région Île-de-France et réunis depuis 2011 au sein du projet IDEX Paris-Saclay ont décidé de créer collectivement la **ComUE « Université Paris-Saclay »**, avec *l'ambition d'en faire à terme une université de recherche et d'innovation de classe mondiale, au centre d'un cluster technologique portant au plus haut niveau l'innovation et le transfert vers l'industrie.*

Sur ce même territoire, les **Membres**¹ de l'Université Paris-Saclay et un ensemble d'établissements **Associés**² ou partenaires décident de coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert sur la base d'un **projet partagé**, tel que prévu à l'article L718-2 du code de l'éducation. Conformément à l'article L718-3 de ce même code, la ComUE organisera la coordination de cet ensemble plus large d'établissements, dénommé « **regroupement territorial Paris-Saclay** » et décrit à l'Annexe 1.

Le **projet partagé** décrit ci-dessous, élaboré en vue du contrat de site 2015-2019 dont le début coïncide avec la création de la ComUE, présente donc deux facettes à concilier :

- l'objectif d'excellence et d'attractivité internationale pour l'Université Paris-Saclay, conçu dans le cadre du projet IDEX Paris-Saclay,
- et l'objectif de coordination introduit par la loi de Juillet 2013, et qui s'applique sur un consortium plus large et constitué plus tardivement.

De ce fait, **ce projet doit être considéré comme une étape d'un processus qui restera dynamique**. Il sera ainsi régulièrement adapté au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Le premier temps fort sera la revue de fin de période probatoire du projet IDEX (Juin 2016). Elle sera l'occasion de préciser et amplifier les engagements des partenaires de l'IDEX, de procéder après avis du jury à une éventuelle modification du périmètre et de la structure de la ComUE, et définira ainsi la feuille de route sur la voie de l'ambition revendiquée pour l'Université Paris-Saclay. L'élaboration du projet partagé pour le contrat de site 2020-2024 sera l'étape suivante sur cette feuille de route.

Plan du Document

1	L'Université Paris-Saclay	3
1.1	Une ambition commune	3
1.2	Une vision partagée sur la méthode.....	3
1.3	Les missions de l'Université Paris-Saclay	4
2	Le regroupement Paris-Saclay : un site multi-campus en mouvement.....	4
3	La Gouvernance	5
3.1	La gouvernance de l'Université Paris-Saclay.....	5
3.1.1	Une gouvernance centrale resserrée.....	6
3.1.2	Les composantes de coordination : une organisation trans-établissements	7
3.1.3	Les cellules d'appui transverses : une aide au pilotage et un facteur d'attractivité	7

¹ Etablissement Membre au sens des statuts de la ComUE.

² Etablissement Associé au sens des statuts de la ComUE

3.2	La gouvernance du regroupement Paris-Saclay	8
3.3	Mise en place de la gouvernance	8
4	Trajectoire	9
5	Recherche	10
5.1	Ambition	10
5.2	Stratégie partagée	10
5.2.1	Un processus d'élaboration impliquant largement la communauté scientifique	10
5.2.2	Une valeur ajoutée essentielle de la stratégie partagée : promouvoir des projets d'excellence interdisciplinaires de dimension internationale.....	11
5.2.3	Une politique de ressources humaines tournée vers l'excellence et l'attractivité	12
5.3	Trajectoire « Recherche »	14
6	Formation.....	15
6.1	Ambition	15
6.2	Stratégie partagée	15
6.3	Trajectoire « Formation »	17
7	Valorisation et relations avec les entreprises	18
7.1	Ambition	18
7.2	Les composantes mutualisées d'une stratégie de valorisation et innovation pour le regroupement Paris-Saclay	18
7.3	Stratégie partagée	18
7.4	Trajectoire « Valorisation/Relations avec les entreprises »	19
8	International	20
8.1	Ambition	20
8.2	Stratégie partagée	20
8.3	Trajectoire « International »	21
9	Campus Paris-Saclay et vie étudiante	21
9.1	Ambition	21
9.2	Stratégie partagée	21
9.2.1	Une identité Université Paris-Saclay.....	22
9.2.2	Une politique immobilière de l'infrastructure mutualisée	22
9.2.3	Une politique numérique à l'échelle du site	23
9.3	Trajectoire « Campus Paris-Saclay et vie étudiante ».....	23
10	Communication.....	24
10.1	Ambition	24
10.2	Stratégie partagée	24
10.3	Trajectoire « Communication »	25
11	Perspectives	26
	Annexe 1 : Le périmètre du regroupement Paris-Saclay.....	27
	Annexe 2 : Départements et « schools » de l'Université Paris-Saclay	28
	Les départements de recherche :	28
	Les « schools » :	28

1 L'Université Paris-Saclay

1.1 Une ambition commune

La ComUE Université Paris-Saclay réunit un ensemble d'établissements particulièrement représentatif des modèles d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui prévaut en France. Chacune de ces institutions apporte à l'Université Paris-Saclay les forces qui font leur réputation : lien fort entre formation et recherche, laboratoires et grands instruments de recherche aux standards internationaux, formations diversifiées, formations d'ingénieur, de managers et universitaires parmi les meilleures internationalement, étudiants de toutes origines sociales et territoriales de très haut niveau du fait de la sélection et/ou de l'attractivité des formations.

De ce fait, l'Université Paris-Saclay développe dès aujourd'hui à un niveau inédit en France le continuum depuis les sciences fondamentales jusqu'aux sciences appliquées, mettant l'accent sur le développement de l'interdisciplinarité appuyée sur une base étendue de recherche disciplinaire de qualité, et sur l'ouverture internationale, pour faire progresser la connaissance au service d'une triple ambition :

- (i) la formation au meilleur niveau conceptuel et technologique vers les emplois du privé et du public à tous les niveaux Bac+3/+5/+8, avec un effort particulier en direction des docteurs et des masters et de l'acculturation à l'innovation ;
- (ii) la contribution à l'innovation et au développement économique et social,
- (iii) la diffusion large des savoirs en particulier à travers la réussite de tous les étudiants de la nouvelle université.

L'innovation pédagogique, en particulier par l'usage du numérique, et la formation tout au long de la vie sont deux approches que les membres de l'Université Paris-Saclay – et du regroupement – développent au service de ces objectifs.

Le Campus Paris-Saclay est au cœur du premier parc de R&D industriel en Europe (Elancourt, Vélizy, Courtabœuf, Massy, Palaiseau, etc.). L'action concertée de l'Université Paris-Saclay avec l'Etat, les collectivités territoriales et le monde économique, autour du Programme d'Investissements d'Avenir et de l'aménagement du Grand Paris, accompagnent la montée en puissance d'un **cluster technologique** de niveau mondial pour doper l'activité économique par l'innovation, la valorisation et une forte dynamique d'implantation d'entreprises sur le site. L'Université Paris-Saclay se positionne comme le ciment de ce cluster en développement, en tant que lieu de soutien et de ressourcement sur la recherche et la formation, et comme une vitrine internationale majeure pour asseoir son attractivité.

1.2 Une vision partagée sur la méthode

Les établissements membres de l'Université Paris-Saclay conservent leur identité et leurs moyens mais transforment leur action en passant **d'une logique de coopération par projets à une logique de stratégie partagée**, pour faire face aux grands enjeux collectifs de l'ESR :

- Défragmenter et organiser le dispositif académique français, en ciblant efficacité et visibilité internationale ;
- Répondre aux grands enjeux de la société à travers une stratégie basée sur l'excellence et l'interdisciplinarité en recherche, formation, valorisation ;
- Renforcer l'attractivité nationale et internationale du site :
 - en renforçant la visibilité et la lisibilité d'une offre en recherche et formation riche et de qualité : vers les étudiants, les enseignants, les chercheurs ;
 - en développant l'innovation et l'entrepreneuriat : vers les entrepreneurs, les investisseurs, les entreprises ;

- en installant l'Université Paris-Saclay dans le peloton de tête des grandes universités de recherche internationale, par une politique concertée volontariste de recrutement, de communication et de relations internationales.

Cette transformation se traduit par :

- la définition d'une **stratégie partagée** avec une vision à long terme sur des domaines d'actions en recherche, formation, transfert, innovation, développement international et vie de Campus, au bénéfice des étudiants et de la société, et susceptibles de développer la notoriété de l'Université Paris-Saclay ;
- la mise en œuvre d'**actions** dans le cadre de la stratégie partagée. Ces actions peuvent donner lieu à des transferts de compétences, à une coordination renforcée des actions des membres, à l'ouverture de certains moyens des membres à l'ensemble du consortium de l'Université Paris-Saclay, où à la délégation à un des membres du pilotage d'une action collective.
- la mise en place de **processus et structures de pilotage** des actions partagées, et de coordination de l'action des membres, pour la définition, la mise à jour et la mise en œuvre de la stratégie partagée et l'atteinte des objectifs communs ;
- une recherche constante d'efficacité et de performance à travers le **développement de mutualisations et la rationalisation de moyens et structures**, en particulier avec l'usage des nouveaux moyens numériques.

Elle s'appuie enfin sur une politique concertée de marque, basée sur l'engagement des établissements à adosser la marque Université Paris-Saclay à leur propre marque et à la valoriser dans leur communication pour construire sa notoriété dès cette première étape.

1.3 Les missions de l'Université Paris-Saclay

Pour l'ensemble du regroupement Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay porte le projet partagé défini aux articles L. 718-2, L. 718-5 et L. 718-16 du code de l'éducation en matière de recherche, de formation, de valorisation et notamment de transfert de technologies, d'insertion professionnelle des usagers, d'action internationale, de communication, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de vie de campus.

Cette responsabilité s'inscrit aussi dans l'engagement de l'IDEX de cibler le projet partagé vers le développement de l'excellence.

Dans ce cadre, l'Université Paris-Saclay a pour missions de conduire :

- l'élaboration collective, ajustée annuellement, d'une vision et d'une stratégie partagées ainsi que de la déclinaison de cette dernière en actions et programmes à mener dans une perspective pluriannuelle ;
- la mise en œuvre des actions et programmes dont la réalisation peut être confiée à un ou plusieurs Membres (ou Associés) engageant leurs moyens ; ces derniers sont alors les « **opérateurs** » de l'action ou du programme.

2 Le regroupement Paris-Saclay : un site multi-campus en mouvement

La distribution en 2014 des implantations géographiques des établissements Membres ou Associés³ du regroupement Paris-Saclay est schématisée sur la figure 1 ci-dessous, qui signale aussi les déplacements prévus pour certains établissements au cours du prochain contrat quinquennal 2015-2019 (les dates affichées, liées à des projets immobiliers et d'aménagement lourds, sont susceptibles de varier).

³ l'ESTACA, établissement ayant demandé son association à la ComUE, rejoindra son nouveau site à Saint Quentin-en-Yvelines dès la rentrée 2015, et n'est donc pas mentionnée sur cette figure.

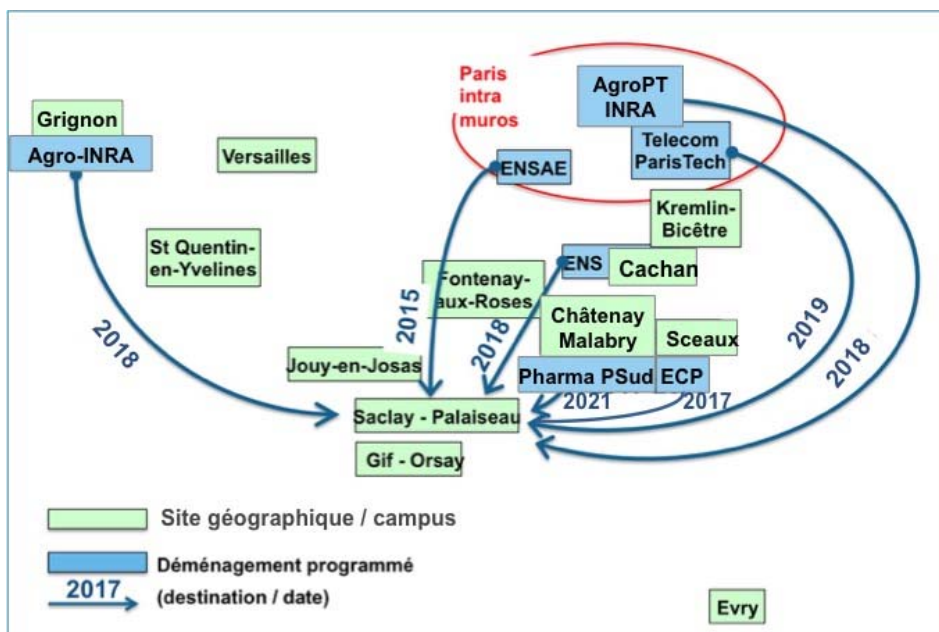


Figure 1 : Implantation géographique des établissements du regroupement Paris-Saclay en 2014, avec les déménagements prévus sur la période 2015-2019

Deux contraintes auront un impact majeur sur la mise en œuvre du projet partagé au cours de la période 2015-2019 :

- l'installation progressive sur le plateau de Saclay de plusieurs établissements qui pour certains ont aujourd'hui des liens forts avec des établissements voisins de Paris *intra-muros*;
- le fait que même à la fin de ces installations, le territoire Paris-Saclay restera un territoire multi-campus. L'arrivée d'un transport en commun rapide prévue en 2024 (Paris ↔ Saclay) et 2030 (Saclay ↔ Versailles) ne corrigera que partiellement cette condition.

Ces contraintes impacteront tout particulièrement la structuration de l'offre de formation. Il est en effet exclu d'imposer l'arrêt des liens existant avec Paris *intra-muros*, de même que le déplacement massif de cohortes d'étudiants entre les différents campus du regroupement Paris-Saclay.

3 La Gouvernance

La gouvernance du projet partagé est portée par la gouvernance de la ComUE Université Paris-Saclay, conçue pour accueillir aussi des représentants des établissements associés ou partenaires dans certains de ses conseils et dans ses divers comités de pilotage.

3.1 La gouvernance de l'Université Paris-Saclay

Elle est construite sur deux piliers : une gouvernance qui met volontairement l'accent sur l'inter-établissements et les enjeux thématiques, pour tirer parti des synergies et des meilleurs atouts de chacun, et une organisation trans-établissements robuste de la recherche et de la formation qui garantit sa visibilité dans le paysage universitaire mondial :

1. la gouvernance centralisée resserrée donne la parole aux établissements et organismes membres, aux représentants du personnel et aux partenaires ;
2. des composantes de coordination par thématique associent les forces vives à l'échelle du regroupement Paris-Saclay à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie partagée en recherche et formation.

3.1.1 Une gouvernance centrale resserrée

La gouvernance centrale repose sur trois conseils :

- un **Conseil d'administration** décisionnel de 26 administrateurs, où sont représentés par collèges les Membres, les collectivités locales, les partenaires industriels et les différentes catégories de personnels et étudiants ;
- un **Conseil académique** consultatif large regroupant 220 représentants de toutes les catégories de personnels et étudiants, ainsi que des personnalités extérieures au sens de l'article L719-3 du Code de l'éducation ;
- un **conseil des Membres**, travaillant sur le principe un Membre/une voix, et dont l'avis conforme est requis sur les grands sujets touchant en particulier à l'évolution du consortium ;

Un **Comité de stratégie scientifique et d'innovation** (CSSI) composé exclusivement de personnalités extérieures assiste le Conseil d'administration en particulier sur les orientations stratégiques.

Enfin huit **directions**, au sein d'un **Comité de direction** plus large, assistent le **président** dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions des instances de gouvernance.

La figure 2 ci-dessous propose une vision schématique de l'organisation de la gouvernance.

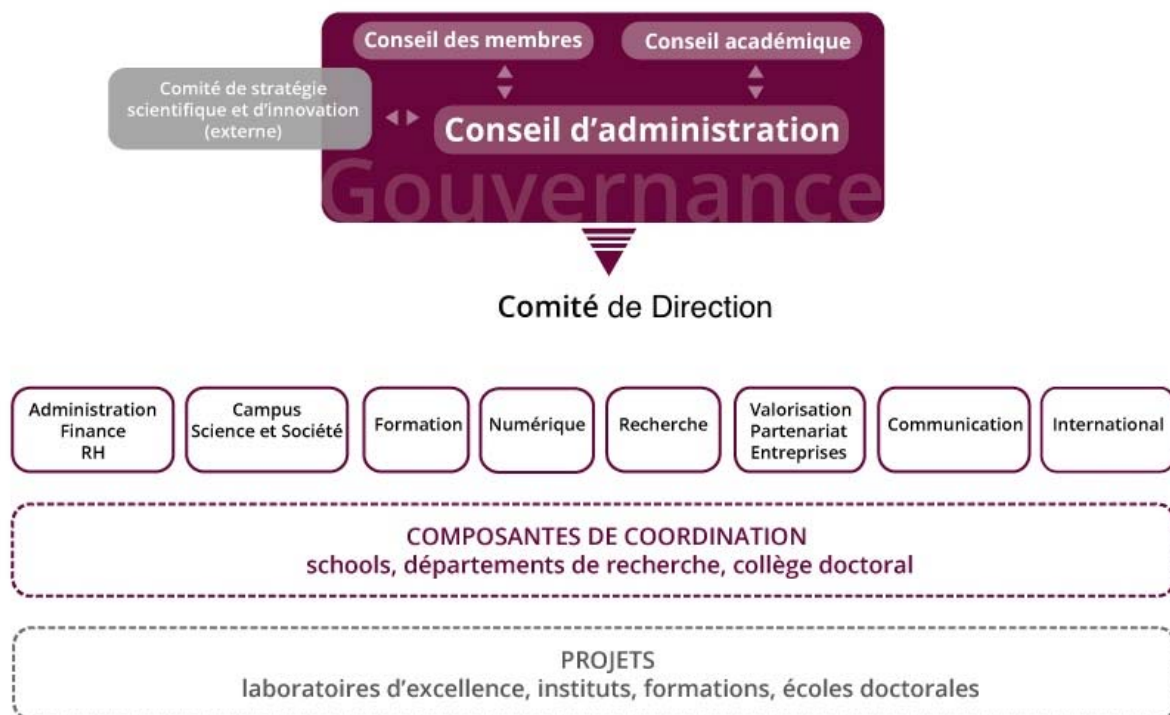


Figure 2 : Schéma de la gouvernance de l'Université Paris-Saclay

L'évolution et la mise en œuvre opérationnelle du projet partagé, des missions et compétences de l'Université Paris-Saclay sont définies annuellement dans une perspective pluriannuelle, par le **Plan Stratégique des Actions, Moyens et Structures (PSAMS) de l'Université Paris-Saclay** voté par le Conseil d'administration.

Dans le cadre du PSAMS, le soutien de l'IDEX joue un rôle central pour soutenir la transformation et pour développer la synergie entre recherche, formation, innovation et valorisation, dans une optique d'ouverture internationale.

3.1.2 Les composantes de coordination : une organisation trans-établissements

Pour remplir ses missions dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi du projet partagé, et favoriser le dialogue inter-établissements, l'Université Paris-Saclay met en place des composantes de coordination qui couvrent les domaines de la recherche et de la formation. Elles sont placées sous l'autorité fonctionnelle du président de la ComUE.

Dans son domaine de compétence, chaque composante de coordination a pour missions principales :

- d'élaborer et de proposer au conseil d'administration une stratégie partagée ;
- d'assurer la représentation et la promotion d'une communauté aux différents niveaux de la ComUE ;
- de constituer une vitrine pour le monde extérieur : étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs, monde socio-économique, aux niveaux national et international ;
- et de coordonner la mise en œuvre du PSAMS de l'Université Paris-Saclay par chacun des Membres.

Le schéma organisationnel est basé sur un dialogue entre trois types de composantes de coordination, organisées pour remplir des missions complémentaires, et constituées à partir de critères de stratégie globale et d'attractivité internationale :

- Les «schools», en charge des formations (Liste donnée en annexe 2) ;
- Les «départements», en charge de la recherche (Liste donnée en annexe 2) ;
- Le collège doctoral, rassemblant toutes les écoles doctorales incluant des équipes appartenant au périmètre scientifique du regroupement Paris-Saclay, et en charge de la promotion du doctorat de l'Université Paris-Saclay.

Ces composantes de coordination concernent l'ensemble du projet partagé coordonné par la ComUE en recherche, formation et innovation/transfert sur le territoire du regroupement Paris-Saclay, et à ce titre intègrent aussi les équipes des établissements Associés ou partenaires de l'Université Paris-Saclay.

3.1.3 Les cellules d'appui transverses : une aide au pilotage et un facteur d'attractivité

Dans le cadre de l'appui à la gouvernance de l'Université Paris-Saclay sur ses missions, 5 cellules transverses sont progressivement mises en place en synergie avec les forces correspondantes des établissements :

- une **Cellule « Qualité »**, sous le pilotage direct de la présidence. Objectif : progressivement dégager et appliquer sur les différentes actions (gestion/administration, formation, réflexion stratégique etc.) les processus clefs d'une démarche qualité.
- une **Cellule « Données de soutien au pilotage »**, déjà en cours de constitution sous pilotage de la direction « Recherche ». La première action de cette cellule sera de fournir une base bibliométrique élaborée au soutien du travail de réflexion stratégique des Départements.
- une **Cellule « Europe »** pour coordonner sur le périmètre scientifique l'assistance aux chercheurs dans leurs candidatures pour des soutiens européens. Un embryon de cellule fonctionne déjà sous pilotage de la direction « International », avec des résultats très positifs sur l'assistance aux candidatures ERC.
- un **« International Welcome Office »** sur le modèle de ce qui existe dans les grandes universités internationales, et qui est un facteur important de leur attractivité. En première approche, une antenne de la préfecture fonctionne depuis un an dans un des établissements du plateau de Saclay, au plus près des étudiants et des personnels étrangers qui rejoignent l'Université Paris-Saclay.
- une **Cellule « Services informatiques »**, qui fonctionne depuis 6 mois au sein de la direction « Vie étudiante/Vie de campus » avec le recrutement d'un DSI de l'Université Paris-Saclay. L'objectif est de coordonner et fédérer l'action des établissements, autour d'un effort sans précédent pour

faire communiquer et converger à terme les moyens numériques sur l'ensemble de l'Université Paris-Saclay.

3.2 La gouvernance du regroupement Paris-Saclay

Les établissements Associés à la ComUE et ses partenaires sont associés à la gouvernance en fonction de leur implication dans les différentes actions du projet partagé. Ces points sont définis dans la convention d'association ou de partenariat.

De manière générale, les statuts de la ComUE précisent que :

- les établissements ayant conclu une convention d'association avec l'Université Paris-Saclay participent au conseil des Membres sans voix délibérative ;
- le pilotage de chaque composante de coordination fait participer dans son périmètre de compétence l'Université Paris-Saclay, les Membres opérateurs ainsi que les établissements concernés ayant signé une convention d'association. Le mode de pilotage et la composition des comités pour chaque composante de coordination seront définis par le règlement intérieur de la ComUE.

Pour aborder les sujets relatifs à l'ensemble du regroupement Paris-Saclay, le Conseil académique associe à ses travaux des délégations des Conseils académiques (ou équivalents) de chacun des établissements Associés concernés par ces travaux. Ce point est aussi détaillé dans le règlement Intérieur de la ComUE, de même que la participation des établissements Associés ou partenaires aux conseils de pilotage des projets de recherche et des formations.

3.3 Mise en place de la gouvernance

La publication du décret de création de la ComUE le 29 Décembre 2014 a permis de lancer les processus électoraux pour une mise en place du Conseil d'Administration et du Conseil Académique pour respectivement mai et juin 2015.

A partir de cette date la gouvernance de l'Université Paris-Saclay sera en mesure de voter le Règlement intérieur, de nommer le Conseil stratégique CSSI, et de mettre en place de manière officielle les comités de direction des composantes de coordination, des écoles doctorales, des formations etc.

Toutefois, les départements de recherche, « schools » et collège doctoral de l'Université Paris-Saclay sont déjà en partie opérationnels sous la forme de groupes de travail conduits par des responsables intérimaires désignés par la gouvernance de l>IDEX. Dans cette phase intermédiaire :

- les groupes de travail « schools » sont à l'origine de l'offre de formation portée par l'Université Paris-Saclay, qui a été soumise pour accréditation en septembre 2014 ;
- un groupe de travail « Espace doctoral » porte depuis 2012 la réflexion qui a conduit aux propositions d'écoles doctorales soumises pour accréditation en novembre 2013, et évaluées par l'AERES en Janvier 2014. Ce groupe a évolué vers un collège doctoral intérimaire, en phase de préparation de la phase de recrutement des doctorants qui démarrera début 2015 ;
- les groupes de travail « départements » portent aujourd'hui la réflexion stratégique sur l'élaboration du projet partagé de recherche du regroupement Paris-Saclay.

Enfin, la négociation des conventions d'association ou de partenariat avec la ComUE est en cours, avec l'objectif d'obtenir la signature des conventions au plus tard en septembre 2015, en phase avec la mise en place de la gouvernance de l'Université qui devra les approuver.

4 Trajectoire

Sur la période 2015-2019, la trajectoire de l'Université Paris-Saclay comportera trois étapes critiques, chacune donnant lieu à un ou plusieurs jalons.

Les **jalons de la trajectoire contractuelle 2015-2019** (identifiés en caractères gras/italiques dans la suite du texte) seront observés en commun avec le MENESR au début de l'année suivant la date de l'étape, soit respectivement 2016, 2017 et 2019.

Rentrée universitaire 2015 :

Les premiers étudiants recrutés dans les masters et les écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay arriveront dès Septembre 2015, et à partir d'Octobre 2015 les premiers diplômés de « docteur de l'Université Paris-Saclay » seront décernés.

La rentrée 2015 sera donc le point culminant d'une longue préparation, qui devra assurer que la qualité d'accueil et celle des formations soient au rendez-vous.

Il sera en particulier nécessaire que soient en place la gouvernance de l'Université Paris-Saclay⁴, et les conventions d'Association, au minimum celles avec les établissements concernés par la formation.

Jalons « Gouvernance » 2016 :

- ***Conventions d'association signées***

Revue IDEX 2016 :

Il s'agit de la revue de fin de période probatoire de l'IDEX Paris-Saclay, qui doit déterminer les conditions de la poursuite de ce projet.

- remise au plus tard début 2016 d'un rapport d'activité sur la période d'évaluation de l'IDEX (jusqu'au 31/12/2015) ;
- audition devant un jury international en mai ou juin 2016.

Suivant les engagements pris en avril 2012 dans la Convention attributive d'aide IDEX, le rapport devra aussi détailler « *un plan et un calendrier de poursuite du projet de déploiement de l'Université Paris-Saclay pour la période 2015-2019. Cette Université doit être un espace d'intégration progressive, de manière pragmatique et dans la durée, respectant l'autonomie des établissements fondateurs et tenant compte des contrats quinquennaux de l'Université Paris Saclay et des établissements.* »

La revue portera donc autant sur la performance de l'action de l'IDEX durant la période d'évaluation, que sur la vision pour l'Université Paris-Saclay au delà de 2016. Elle sera l'occasion de préciser et amplifier les engagements des partenaires de l'IDEX, et définira ainsi la feuille de route sur la voie de l'ambition revendiquée pour l'Université Paris-Saclay.

En particulier, le dialogue avec le jury international et l'Etat portera sur la demande d'intégration en tant que partenaires de l'IDEX de certains établissements associés du regroupement Paris-Saclay, en préalable à leur entrée comme membres de la ComUE. Sous réserve d'un avis favorable, le processus d'intégration de ces établissements sera lancé dès la fin 2016.

Jalon « Gouvernance » 2017 :

- ***Définition d'un nombre réduit d'indicateurs de performance de site pertinents.***

Rentrée universitaire 2018 :

La ComUE Université Paris-Saclay devra avoir terminé le lancement de l'étape suivante, appliquant les engagements du consortium à l'occasion de la revue IDEX en 2016. Cela concerne la mise en place de nouveaux statuts permettant au minimum l'intégration de nouveaux membres, mais aussi la

⁴ *Essentiellement, fin des élections au Conseil d'administration et au Conseil académique.*

définition précise de la nouvelle feuille de route prenant en compte les recommandations issues de l'évaluation par le jury international IDEX,

Cette avancée est indispensable pour permettre la reprise du dialogue contractuel entre le regroupement Paris-Saclay et l'Etat, et en particulier :

- dépôt des dossiers d'autoévaluation des formations, et demande d'accréditation de l'Université Paris-Saclay pour le contrat quinquennal 2020-2024 sur une offre de formations ayant vocation à être étendue à l'ensemble des niveaux de l'enseignement supérieur ;
- préparation du processus quinquennal d'évaluation et renouvellement des unités de recherche, concertée entre les Membres de la ComUE tutelles des unités. Cette concertation permettra en particulier d'envisager des évolutions des unités au plus près de la stratégie partagée du regroupement et en cohérence avec les stratégies nationales des organismes de recherche.

Jalons « Gouvernance » 2019 :

- ***Nouvelle feuille de route prenant en compte les engagements du consortium et les demandes du jury lors de l'évaluation IDEX.***
- ***Accord sur de nouveaux statuts permettant en particulier l'intégration de certains membres associés dans l'IDEX et l'UPSaclay.***

5 Recherche

5.1 Ambition

- Développer du fondamental à l'appliqué une recherche intégrée à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, de premier niveau mondial, mettant en œuvre une véritable interdisciplinarité au service des grands enjeux scientifiques et socio-économiques de notre temps ;
- Renforcer la visibilité, l'attractivité internationale et l'ouverture vers le monde socio-économique ;
- Asseoir la notoriété de l'Université Paris-Saclay en s'appuyant sur la qualité de sa recherche, rendue lisible par l'adoption d'un mode commun de signature des publications faisant apparaître l'Université Paris-Saclay.

5.2 Stratégie partagée

Le nouveau contexte de l'Université Paris-Saclay fournit une opportunité unique pour articuler et coordonner les actions, les moyens et les compétences des différents acteurs autour d'une stratégie partagée de territoire, articulée avec les stratégies nationales des organismes de recherche. Cette approche permettra la mise en œuvre de réponses plus adaptées et efficaces face aux enjeux de demain.

5.2.1 Un processus d'élaboration impliquant largement la communauté scientifique

Il est important d'impliquer les différents acteurs dans la définition de la politique commune partagée, et en particulier les différentes communautés scientifiques. Le processus mis en place fait intervenir les départements, en deux étapes :

1. Juin 2015 : **remise d'un document stratégique par département**, basé sur une analyse détaillée des forces/faiblesses/opportunités/menaces à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, et incluant une réflexion sur le positionnement de l'ensemble des projets et structures existantes en particulier aux interfaces entre départements et par rapport aux enjeux majeurs ;
2. Novembre 2015 : remise du document final « Stratégie de recherche de l'Université Paris-Saclay », après dialogue entre départements et établissements et avis des instances de la ComUE.

5.2.2 Une valeur ajoutée essentielle de la stratégie partagée : promouvoir des projets d'excellence interdisciplinaires de dimension internationale

La reconnaissance internationale en recherche du site Paris-Saclay est aujourd'hui majoritairement portée par l'excellence en recherche fondamentale dans les disciplines phares, qui ont donné et donnent lieu à de nombreux prix et nourrissent encore aujourd'hui des succès notables du site sur les soutiens du European Research Council (ERC). La qualité de cette recherche fondamentale est consubstantielle à l'objectif de création d'une « université de recherche », et doit être préservée. La structuration essentiellement disciplinaire des départements de recherche vient en appui de cet objectif dans la stratégie partagée en cours de définition.

Au delà, le site de Saclay réunit les deux « piliers » nécessaires pour constituer un parfait "écosystème de l'interdisciplinarité" : l'excellence scientifique dans tous les domaines, et la présence de grands instruments, infrastructures de recherche et outils de modélisation. En phase avec la stratégie de l'Union Européenne, il se positionne dans la catégorie des sites de classe mondiale, leaders dans la plupart des grands domaines scientifiques et producteurs des technologies génériques qui pourront fertiliser les filières économiques dans les territoires plus spécialisés.

De nombreuses actions de l'IDEX sont déjà porteuses de fortes dynamiques interdisciplinaires, par exemple : une grande majorité des 11 LABEX portés par l'IDEX, 12 projets de recherche soutenus directement par l'IDEX (à hauteur de 16,6 M€ jusqu'à la fin de période probatoire de l'IDEX), et la distribution annuelle de 30 contrats doctoraux sur des projets exclusivement interdisciplinaires. A ces actions il convient de rajouter de nombreux projets et infrastructures soutenus via d'autres appels à projets du PIA ainsi que d'autres opérations structurantes pour les communautés de recherche. L'ensemble du dispositif sera développé dans l'objectif d'accroître la visibilité et la notoriété de l'Université Paris-Saclay : le renforcement de projets importants pour cet objectif, ou le soutien à l'émergence de projets potentiellement phares au plus haut niveau mondial, seront privilégiés.

La stratégie partagée s'efforcera ainsi plus particulièrement de :

- Favoriser l'excellence scientifique, les fertilisations croisées entre disciplines au profit d'enjeux scientifiques ou socio-économiques majeurs, l'émergence de domaines nouveaux.
- Renforcer la recherche en ingénierie et développer une science des systèmes complexes.
- Contribuer à répondre aux grands enjeux sociétaux, en particulier ceux mis en avant par le programme européen Horizon 2020 (<http://www.horizon2020.gouv.fr/>).
- Renforcer pour cela les liens entre sciences de la nature et sciences de l'Homme, et plus largement science et société.
- Soutenir ou lancer un certain nombre d'initiatives multidisciplinaires de formation, de recherche et d'innovation de niveau mondial dans un nombre restreint de domaines stratégiques, notamment en : Sciences de l'ingénierie, des systèmes et de l'information, Energie-climat-environnement, Matériaux, Santé-alimentation-biotechnologies, Biologie des systèmes et biologie synthétique/de synthèse, Simulation numérique et notamment du vivant, pour lesquels l'Université Paris-Saclay pourra s'appuyer sur des compétences scientifiques et technologiques de premier rang dans toutes les disciplines concernées.

Ces initiatives multidisciplinaires se matérialisent dès aujourd'hui :

- par la création de pôles géographiques thématiques à travers le regroupement de laboratoires (comme par exemple « l'Institut de biologie intégrative de la cellule » à Gif, le « Centre de nanosciences et nanotechnologies » à Palaiseau, « l'Institut des plantes » au Moulon, le pôle « Matière et rayonnement » au quartier du Belvédère, « l'Institut de neurosciences » ou le pôle des « Sciences du Climat et de l'Environnement » à Saclay).
- par la création d'instituts ou laboratoires virtuels qui structurent la communauté et lancent des projets communs ambitieux (par exemple, le Centre de sciences des données, l'Institut de

modélisation des systèmes vivants, une action Aliments/Alimentation/Santé, ou encore l'Institut de la société numérique, trois projets soutenus par l'IDEX).

La période 2015-2020 sera marquée par l'arrivée d'un nombre important d'établissements et de laboratoires sur le plateau de Saclay. Cette période sera l'occasion d'accroître les synergies et de réfléchir à de nouvelles organisations des laboratoires, afin de faire face plus efficacement aux défis futurs et de porter les ambitions scientifiques de l'Université Paris Saclay.

Des initiatives transverses favorisant interactions et mutualisations seront mises en place afin de créer des ponts entre communautés et augmenter l'attractivité à l'international. Déjà, deux structures transverses mutualisées vont être créées dans la période 2015-2020 : la Maison des sciences de l'Homme (MSH) de Paris Saclay, et l'Institut Pascal (IPa) qui a pour vocation d'organiser des semestres thématiques de haut niveau dans le domaine des sciences de la nature. Ces initiatives suivent la création récente de la Maison de la Simulation.

La stratégie de recherche s'appuiera enfin sur les projets du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et infrastructures nationales ou européennes présents dans le périmètre du regroupement Paris-Saclay, en particulier :

- les LABEX, Equipex, Plateformes, Cohortes etc. pour le développement d'une recherche d'excellence ;
- l'IRT System X, les trois ITE et les sept Instituts Carnot pour l'ouverture vers le monde socio-économique (cf la stratégie de valorisation/innovation ci-dessous).

5.2.3 Une politique de ressources humaines tournée vers l'excellence et l'attractivité

Les ressources humaines sont un élément clef de toute stratégie. A ce titre, les établissements partenaires de l'IDEX Paris-Saclay s'étaient engagés en 2012 sur des objectifs de recrutement concertés de chercheurs, enseignants-chercheurs et assimilés :

- maintenir le potentiel de recherche au sein du périmètre d'excellence constitué par les LABEX,
- renouveler au moins 10% des postes libérés en dehors de ce périmètre dans le cadre de recrutements dont les profils auraient été décidés en commun, par concertation entre les établissements.

Cette démarche ambitieuse s'est heurtée jusqu'ici à deux contraintes fortes :

- la crise économique, qui a fortement réduit le nombre de recrutements ;
- la grande diversité des processus de définition des profils prioritaires et des procédures de recrutement au sein du consortium : recrutements locaux ou nationaux, profils et affectations prédéfinis ou blancs, calendriers fixes ou « au fil de l'eau », etc.

Lancer une action d'envergure nécessite donc la mise en œuvre opérationnelle d'un processus de concertation large sur les ouvertures de postes discutées au sein des établissements, couplée à une réflexion transverse sur les priorités à afficher au niveau du site. La création de la ComUE Université Paris-Saclay, et la mise en place de son schéma organisationnel – départements et schools – ouvrent aujourd'hui la porte à un tel processus, schématisé sur la figure 3 ci-dessous.

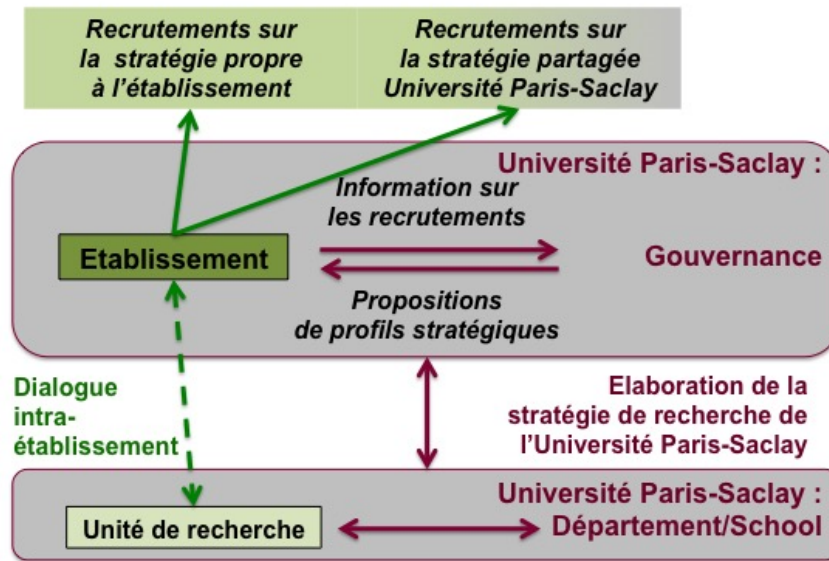


Figure 3 : Processus de recrutement sur des profils liés à la stratégie partagée du regroupement Paris-Saclay

Ce processus respecte le dialogue « interne » entre les unités de recherche et leur(s) établissement(s) tutelle(s). En parallèle, il inscrit la promotion de recrutements concertés au sein de la stratégie partagée de l'Université Paris-Saclay :

- le travail des départements de l'Université Paris-Saclay, et en particulier l'activité de proposition et mise en œuvre de la stratégie partagée, doit permettre au sein de chaque département de dégager et justifier des propositions de profils de postes prioritaires liés à cette stratégie ;
- d'autres propositions pourront remonter aussi des « schools », en considération des besoins en formation en lien avec la recherche ;
- le dialogue inter-établissements au sein des instances de gouvernance de l'Université Paris-Saclay permettra de s'accorder sur des priorités stratégiques partagées, et de lister des profils de recrutements stratégiques en appui de ces priorités ;
- dans le cadre de ce dialogue, chaque établissement pourra choisir de prendre en charge certains recrutements dans cette liste, en cohérence avec leur stratégie propre ;

Pour que ce processus contribue effectivement à la stratégie d'excellence, deux actions seront mises en place :

- une charte qualité proposant une liste de bonnes pratiques fondamentales ;
- un processus de suivi, basé sur :
 - le décompte annuel de la prise en charge par les établissements des recrutements sur les profils prioritaires définis en commun ;
 - l'analyse a posteriori des recrutements effectués par rapport à des standards internationaux, par exemple : comparaison des CV, part des recrutements extérieurs et étrangers, etc. ;

La cellule « Données de soutien au pilotage » évoquée ci-dessus sera chargée de rassembler et tenir à jour l'information sur les recrutements des établissements, pour nourrir cette réflexion stratégique commune au sein de l'Université Paris-Saclay.

En appui de cette démarche et pour favoriser les recrutements les plus ambitieux, l>IDEX Paris-Saclay a mis en place une politique de chaires (fourniture d'un package de valeur moyenne 550 k€ pour quelques nouveaux titulaires par an) pour accroître l'attractivité en particulier pour des

recrutements internationaux d'étrangers ou de français revenant de l'étranger au niveau professeur ou équivalent. Au delà de quelques succès, il faut surtout mentionner les difficultés rencontrées jusqu'ici dans cette politique, en particulier pour le recrutement de chercheurs à forte notoriété internationale. Plusieurs freins sont identifiés :

- la notoriété de l'Université Paris-Saclay est un élément important, mais encore à construire ;
- l'attractivité en terme de qualité de vie est un point majeur, pris en compte dans le cadre de l'aménagement immobilier du plateau de Saclay, et qui devrait se renforcer considérablement à l'horizon 2024-2025 ;
- l'attractivité en terme de salaire s'est avérée un facteur crucial, qui trouve aujourd'hui ses limites dans les lois actuelles.

Des évolutions de cette politique de chaire sont à l'étude afin de la rendre plus efficace.

En parallèle, une démarche qualité sera mise en place pour l'ensemble des recrutements avec pour premier objectif le recensement et l'aide à la dissémination des bonnes pratiques.

5.3 Trajectoire « Recherche »

Rentrée 2015 (jalons 2016) :

- ***Au sein de l'Université Paris-Saclay, mise en œuvre d'une politique commune de signature des publications scientifiques faisant apparaître l'Université Paris-Saclay tout en permettant d'assurer à chacun des membres la visibilité de ses contributions (engagement de l>IDEX et texte des statuts de la ComUE).***
- Mise en place officielle des départements de recherche de l'Université Paris-Saclay.
- Définition et début de mise en œuvre d'une politique de ressources humaines plus cohérente à l'échelle du site, couplée à une démarche qualité, et tournée vers l'excellence et l'attractivité.

Revue IDEX 2016 (jalons 2017) :

- ***Publication du document final décrivant la stratégie partagée en recherche, qui servira de base pour l'élaboration du rapport de fin de période probatoire de l>IDEX.***
- ***Point d'étape sur le développement concerté des Sciences humaines et sociales, en particulier autour de l'action de la MSH (ce jalon concerne aussi la formation).***
- ***Point d'étape sur l'implication des pôles de compétitivité en lien avec la stratégie de recherche.***
- Proposition d'actions spécifiques s'inscrivant dans la stratégie partagée pour la période 2016-2019, moteurs du développement de la reconnaissance de l'Université Paris-Saclay.

Rentrée universitaire 2018 (jalons 2019) :

- ***Préparer ensemble le processus d'évaluation et de renouvellement des unités de recherche, en ligne avec la stratégie de recherche proposée en 2016, éventuellement revue suite aux retours du jury international IDEX.***
- Poursuite des réorganisations, de la création de pôles géographiques, et des réflexions sur les évolutions des instituts et projets existants – y compris sur la pérennisation, suppression ou évolution des projets structurants dont les LABEX au-delà de 2019, et en ligne avec l'arrivée des nouveaux établissements sur le site.

6 Formation

6.1 Ambition

Mettre en place une offre de formation attractive internationalement, au service de la société :

- faire reconnaître à l'international l'excellence de l'offre de formation du site Université Paris-Saclay ;
- en particulier, installer l'attractivité internationale des cycles master/doctorat aujourd'hui portés par l'Université Paris-Saclay (communication, actions à l'international etc.) à travers une démarche qualité :
 - appuyer la formation sur une recherche d'excellence,
 - renforcer les liens formation /entreprise,
 - développer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants,
 - développer l'utilisation de pédagogies innovantes, y compris numériques ;
- promouvoir le doctorat comme diplôme de référence auprès des entreprises ;
- en vue du contrat quinquennal suivant (2020-2024), compléter l'offre de formation de l'Université Paris Saclay par des formations de niveau licence et une réflexion sur les études de santé et les synergies et passerelles entre cursus universitaires et cursus « grandes écoles »;
- mettre en place des actions permettant à l'Université Paris-Saclay de jouer son rôle d'ascenseur social et d'élargir l'accueil de publics diversifiés (Egalité des chances dans l'enseignement supérieur).

6.2 Stratégie partagée

L'étudiant diplômé est le premier vecteur du transfert de connaissances vers la société, un facteur déterminant du renforcement de la compétitivité économique de notre industrie, et un acteur majeur dans l'évolution vers une société de la connaissance et de l'innovation ouverte sur le monde. En combinant les qualités des divers systèmes (université, grandes écoles et organismes de recherche), en développant de nouvelles synergies entre partenaires et avec les entreprises, l'Université Paris-Saclay vise à bâtir un espace de formation d'excellence, cohérent à l'échelle du site, lisible dans son articulation, au sein duquel les étudiants pourront aisément bâtir leur parcours en fonction de leur projet et au service de quelques objectifs clefs :

- Installer la formation par et à la recherche au centre des objectifs de la nouvelle université et développer la culture de l'innovation, en bénéficiant du formidable potentiel de recherche rassemblé dans le consortium et en associant les entreprises ;
- en particulier, promouvoir le doctorat comme diplôme de référence, en faire un outil de stimulation de l'innovation en attirant vers lui les meilleurs étudiants de toute origine, et l'installer dans l'industrie ;
- développer la synergie entre les cursus universitaires et les cursus des grandes écoles pour sceller une orientation nouvelle, alliant au sein des formations les objectifs de connaissances et de compétences des grandes écoles, transverses aux classifications disciplinaires ou sectorielles, et les capacités d'expressions pluridisciplinaires des universités pour alimenter des cursus innovants (interactions entre disciplines) ;
- développer des moyens originaux de former à l'interdisciplinarité, dès la licence ;
- promouvoir la visibilité internationale des formations et encourager la mobilité sortante des étudiants de l'Université Paris-Saclay, par exemple :
 - à travers des cursus internationaux d'excellence (M/D) en partenariat avec les plus grandes universités mondiales, pour à la fois attirer les meilleurs étudiants étrangers et proposer à nos étudiants un accès privilégié à l'international,

- par une initiative de grande ampleur pour la formation en langues à destination des étudiants français et étrangers⁵, qui fera appel aux nouvelles technologies du numérique ;
- développer de manière générale l'enseignement assisté par le numérique, à travers un projet commun porté par l'IDEX Paris-Saclay, à la fois pour servir les besoins des formations propres à l'Université Paris-Saclay, et pour contribuer à son attractivité internationale ;
- développer l'approche « Innovation et relations industrielles en formation » (action pilotée par la direction Valorisation/Innovation en étroite collaboration avec la direction Formation). Dans cette thématique les établissements de Paris-Saclay sont déjà extrêmement actifs, l'offre de formation et les dispositifs d'accompagnements proposés sont nombreux, très diversifiés et de qualité. Dans le domaine de l'entrepreneuriat étudiant, l'Université Paris-Saclay propose de recenser et afficher ces actions pour proposer à chaque étudiant demandeur une réponse adaptée à son projet (PEIPS/PEPITE⁶, DU entrepreneuriat étudiant). Dans le domaine de l'innovation, d'une manière générale, il s'agira de mettre en place des dispositifs d'accompagnement et de développer des formations diplômantes complémentaires. Enfin les industriels seront sollicités pour participer aux conseils de perfectionnement des masters de l'Université Paris-Saclay, au Collège Doctoral, et de manière générale en tant que soutien en formation comme acteurs et futurs employeurs.

Cette transformation est largement entamée, et dès la rentrée 2015 :

- *un collège doctoral unique rassemblera tous les doctorants du regroupement Paris-Saclay. L'accréditation des écoles doctorales sera portée par l'Université Paris-Saclay, et elles constitueront le fondement de l'excellence du doctorat de l'Université Paris-Saclay ;*
- *une offre globale de mentions de masters de visibilité internationale, cohérente à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, et impliquant tous les établissements, sera mise en place : au moins 80% des étudiants en master du territoire seront inscrits dans des mentions portées par l'Université Paris-Saclay.*

Les engagements de l'IDEX pour la période probatoire portaient essentiellement sur les niveaux doctorat et master, et la tenue de ces engagements a été privilégiée dans cette première étape. Il était toutefois prévu à terme une généralisation à tous les niveaux, avec un « *Jalon IDEX au 01/10/2018 : Proposition d'un plan pluriannuel 2020-2024 de l'Université Paris-Saclay intégrant la totalité des cursus des niveaux L/M/D de ses partenaires* ».

La principale nouveauté de ce plan concernera évidemment le niveau L, qui doit être vu au sens large : la licence proprement dite, les IUT, la PACES, les passerelles entre cursus universitaires et grande école etc., potentiellement jusqu'à des projets de collaboration avec les CPGE⁷. En pratique, les principaux axes stratégiques de cette réflexion devront être présentés dès la revue IDEX de 2016, en prélude à la demande d'accréditation qui sera déposée en 2018, conformément à l'engagement ci-dessus. La discussion est déjà lancée.

Au service de cette stratégie, deux actions sont mises en place afin de recenser les bonnes pratiques (au sein du consortium et à l'international), et d'impulser et coordonner leur diffusion en synergie avec les équipes des établissements qui sont les opérateurs des actions de terrain :

- « Diversité et handicap » : cette action s'attachera en particulier – avec le soutien de l'IDEX – à

⁵ Cours de « français langue étrangère ».

⁶ Pôle Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay. Ce PEIPS porté par l'Université Paris-Saclay a été labellisé par l'AAP PEPITES du MENESR.

⁷ Comme cela a été fait par d'autres ComUE, par exemple.

- développer le tutorat par les étudiants, en privilégiant les échanges entre établissements ;
- « Pédagogie innovante » sous toutes ses formes, incluant le numérique.

Le développement de l'usage du numérique au soutien de la formation a fait l'objet d'un effort particulier soutenu par l'IDEX Paris-Saclay. Au total, plus de 3 M€ d'AE sont fléchés sur la période [2014-30/06/2016] pour :

- motiver et soutenir l'effort des enseignants-chercheurs pour développer des formations innovantes avec l'usage des technologies numériques (appel à projets en 2014 et 2015) ;
- diffuser sur tous les sites des équipements d'acquisition vidéo performants et faciles d'accès (soutien de l'AAP CréaMoocs lancé par le MENESR) ;
- mettre en place un LMS⁸ mutualisé sur le périmètre du regroupement Paris-Saclay, pour permettre aux étudiants et enseignants d'accéder au même outil numérique de qualité quelle que soit la formation qu'ils suivent, portée ou non par l'Université Paris-Saclay. Au vu de la complexité du projet (interfaçage de l'outil LMS avec des Systèmes d'Information d'établissements différents), la mise en place est prévue en 2 étapes : dès la rentrée 2015 pour des formations master portées par l'Université Paris-Saclay (phase de test), et à la rentrée 2016 pour toutes les autres.

Enfin, en concertation avec les départements, les « schools » seront aussi amenées à promouvoir des profils de recrutement ambitieux au soutien de leurs priorités stratégiques pour la formation, à faire remonter pour consolidation auprès de la gouvernance de l'Université Paris-Saclay.

6.3 Trajectoire « Formation »

Rentrée universitaire 2015 :

- Mise en place officielle des « schools » de l'Université Paris-Saclay, par décision de sa gouvernance définitive.
- Masters et doctorat opérationnels (outils et processus mis en place).
- Lancement de la démarche qualité sur la Formation.
- Lancement de la démarche « égalité des chances ».
- DU entrepreneuriat étudiant (avec l'Action Valorisation/Innovation).

Revue IDEX 2016 (jalons 2017) :

- **Développement de la démarche d'autoévaluation des enseignements, démarche qualité.**
- **Mise en place d'enquêtes 1^{er} emploi sur toutes les formations diplômantes.**
- **Point d'étape sur l'évolution de l'offre de formation en master (l'observation de ce jalon ne pourra être menée qu'après l'exploitation des données de la rentrée 2017).**
- **Etat de la réflexion sur la stratégie de formation continue à l'échelle du site. Identification d'opportunités de développement de formations continues en coopération intra-ComUE.**
- **Rentrée 2016 : mise en place d'un LMS (learning management system) mutualisé sur le périmètre du regroupement Paris-Saclay, interfacé avec les SI.**
- 1^{er} plan « objectif licence » pour le contrat quinquennal 2020-2024.
- Démarche qualité : auto-évaluation. Un accent particulier sera mis sur l'évaluation des points clefs de la stratégie : synergies entre cursus universitaires et cursus « grandes écoles », internationalisation et attractivité des cursus, renforcement de l'attractivité du doctorat.
- 2^{ème} plan d'action « Former avec le numérique » dans l'Université Paris-Saclay.

⁸ LMS : Learning Management System

Rentrée universitaire 2018 (jalons 2019) :

- ***Etat des lieux de l'harmonisation des systèmes d'information (SI) appliqués à la formation et de leur interopérabilité.***
- ***Mise en place d'un plan « Innovation et relations industrielles en formation » qui complète et renforce les actions des établissements.***
- Bilan d'autoévaluation et projet de demande d'accréditation des formations (tous niveaux L/M/D) pour le contrat quinquennal 2020-2024

7 Valorisation et relations avec les entreprises

7.1 Ambition

Rapprocher le monde académique et le monde de l'entreprise et doper l'innovation :

- Construire un écosystème d'innovation parmi les plus fertiles au niveau international ;
- Développer la visibilité et l'attractivité internationales, ainsi que la performance de l'écosystème ;
- En particulier, susciter l'implantation d'entreprises nationales et internationales sur le site au sein d'un cluster technologique de niveau mondial ;
- Au sein de l'écosystème, construire une culture commune de l'innovation et du transfert partagée par tous les membres du regroupement Paris-Saclay.

7.2 Les composantes mutualisées d'une stratégie de valorisation et innovation pour le regroupement Paris-Saclay

La stratégie de l'Université Paris-Saclay dans ce domaine s'appuie en particulier sur 3 initiatives :

- **l'Action « Valorisation/Relations avec les entreprises »** de l'Université Paris-Saclay. Cette Action pilote la réflexion stratégique au sein du regroupement, et coordonne les actions des membres en particulier sur l'utilisation des fonds de l'IDEX Paris-Saclay ;
- la **SATT Paris-Saclay**, dont l'Université Paris-Saclay est actionnaire à 67% avec la Caisse des Dépôts ;
- le **Pôle Entrepreneuriat Innovation Paris-Saclay (PEIPS)**: ce pôle regroupe les principaux acteurs académiques et du monde de l'entreprise et a pour ambition d'inciter à la prise de risque pour lancer des initiatives entrepreneuriales en s'appuyant sur les différents dispositifs existants et sur les nouvelles modalités concernant le statut national « d'étudiant-entrepreneur » et le diplôme « étudiant-entrepreneur ». Ce PEIPS porté par l'Université Paris-Saclay a été labellisé par l'AAP PEPITES du MENESR.

7.3 Stratégie partagée

La stratégie mise en place pour soutenir l'innovation et le transfert vers l'industrie est schématisée sur la figure 4 ci-dessous. Le niveau d'intervention des financements IDEX se situe clairement en amont des actions de maturation que va démarrer la SATT : il s'agit d'assurer la structuration et la mise en cohérence de l'écosystème de recherche du périmètre scientifique, en lien direct avec le monde socio-économique, pour préparer le terrain sur lequel la SATT pourra développer une action efficace de maturation des projets jusqu'à la création d'entreprise. Cette action se traduit en particulier par des appels à projets annuels de pré-maturation de l'IDEX, à l'interface entre invention dans les laboratoires et maturation soutenue par la SATT à travers ses propres appels à projets.

En parallèle, le PEIPS travaille à propager la culture entrepreneuriale auprès des étudiants et doctorants, en amont des projets de pré-maturation.

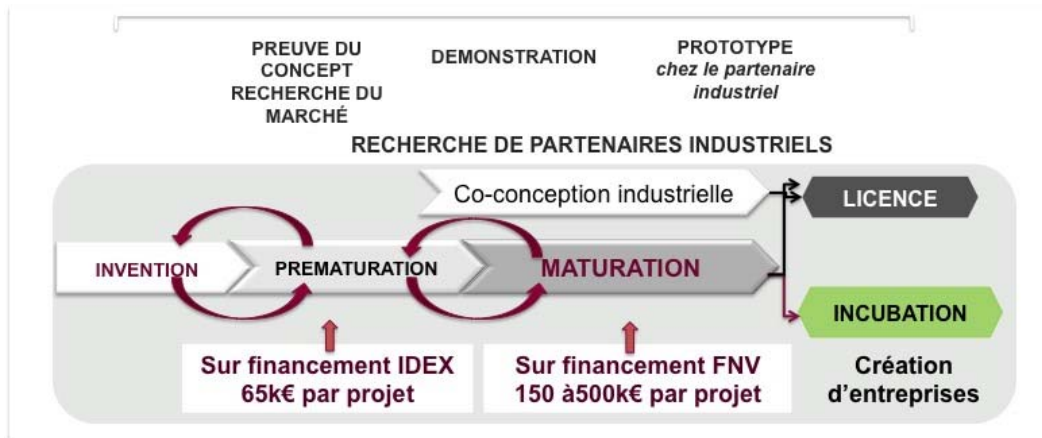


Figure 4 – Schéma de la stratégie mise en place pour soutenir l'innovation et le transfert vers l'industrie

De manière générale, un effort global sera fait pour favoriser la confrontation et la synergie des approches des chercheurs et des ingénieurs, de la recherche publique et privée, et en croisant les domaines scientifiques et les grands domaines thématiques d'intérêt socio-économique d'ores et déjà identifiés par les acteurs du campus. Ce rapprochement s'effectuera aussi par le biais des étudiants (notamment les doctorants) chez qui il s'agit de développer l'esprit d'entrepreneuriat et la culture de l'innovation.

Cet effort s'appuiera en particulier sur les instituts de recherche partenariale du périmètre : l'IRT System X, les ITE PS2E, IPVF, Vedecom, et sur sept Instituts Carnot (CEA-LIST, ONERA-ISA, INRIA, Télécom et Société Numérique, 3BCAR, Qualiment et ICSA).

L'analyse des spécificités/complémentarités et du potentiel d'articulation de ces dispositifs sera un élément déterminant pour lancer une stratégie visant à renforcer l'efficacité et l'attractivité du site, en particulier à travers une mise en réseau des dispositifs et des acteurs en charge de l'accompagnement de projets d'innovation (SATT, Incubateur, FabLab etc.). Cette stratégie contribuera à consolider l'attractivité internationale et la performance de cet écosystème d'innovation, en particulier sur l'accroissement de l'efficacité du transfert des résultats de la recherche publique vers les acteurs socio-économiques. Le dispositif SATT, dédié à la maturation des résultats de la recherche publique, constitue un élément majeur de la performance du transfert industriel et de la création de start-up à haut potentiel de développement, en particulier à l'international.

L'ensemble de cet écosystème constitué par les dispositifs et acteurs locaux travaillant en réseau à l'échelle locale, et sa mise en réseau avec d'autres écosystèmes internationaux, permettra le développement d'un terreau favorable à l'émergence et au développement d'une culture entrepreneuriale, facteur supplémentaire d'attractivité pour les étudiants issus de différents territoires.

7.4 Trajectoire « Valorisation/Relations avec les entreprises »

Rentrée universitaire 2015 :

- DU entrepreneuriat étudiant (avec la direction « Formation »)

Revue IDEX 2016 (jalons 2017) :

- **Concrétiser le « club des industriels » partenaires de l'Université Paris-Saclay à travers les premières adhésions et un programme de liaison. Rationaliser les différentes initiatives proposées par les différents niveaux d'actions (Labex, Départements, projets de l>IDEX etc.).**
- Consolider l'axe entrepreneur-étudiant.
- Stabiliser la production de projets en pré-maturation issus des laboratoires de l'Université, et optimiser l'articulation avec la SATT.
- Identifier les écosystèmes internationaux pour développer le partenariat à ce niveau (ce point est mené conjointement avec l'Action « international », et intègre dans une même démarche recherche, formation et valorisation/innovation).

Rentrée universitaire 2018 :

- Contribuer à l'élaboration de l'offre de formation pour le contrat quinquennal 2020-2024, en particulier à travers le lien avec les industriels partenaires de l'Université Paris-Saclay.

8 International

8.1 Ambition

- Installer l'Université Paris-Saclay dans le concert des grandes universités de recherche internationales ;
- Favoriser l'insertion des équipes du regroupement Paris-Saclay dans le programme « Horizon 2020 » de l'Union européenne, en définissant une stratégie européenne de l'Université Paris-Saclay.

8.2 Stratégie partagée

Les actions stratégiques détaillées ci-dessus sur la recherche, la formation, les relations avec le monde socio-économique sont autant de moyens de développer l'attractivité et la visibilité de l'Université Paris-Saclay.

Elles seront complétées par une action délibérée pour :

- conclure des accords avec les grandes institutions académiques internationales. L'objectif est de développer en particulier les relations avec les écosystèmes internationaux en s'appuyant sur les actions des établissements et en particulier sur leurs antennes déjà installées à l'étranger, pour nouer des accords de partenariat rassemblant tous les aspects de recherche, formation et valorisation/innovation ;
- renforcer les partenariats avec le monde socio-économique et en particulier les grands groupes internationaux, afin de renforcer le cluster technologique à travers l'attractivité de l'Université Paris-Saclay ;
- renforcer la présence des équipes de l'Université Paris-Saclay dans le programme cadre H2020 de l'Union européenne, avec l'appui des membres et d'une cellule Europe ; décliner l'ambition de façon plus opérationnelle (programmes, instruments, défis et thématiques) dans le cadre de la stratégie partagée de l'Université Paris-Saclay. Ce sera l'objectif de la mise en place d'une Cellule Europe, chargée d'assister les chercheurs et enseignants-chercheurs ;
- mettre en place un « **International Welcome Office** » au soutien des efforts des établissements pour améliorer la qualité de l'accueil international. A l'image de ce qui se fait à l'international, cet « Office » mutualisé comprendra :
 - une cellule spéciale chargée d'attirer des enseignants-chercheurs de renom en tant que « visiting scientist » ou conférencier,

- un bureau pour l'accueil des doctorants, post-doctorants et enseignants-chercheurs étrangers,
- un guichet unique pour les formalités administratives (une antenne de la préfecture fonctionne déjà sur ce modèle à l'École Polytechnique),
- des équipes pour l'organisation de formations au français « langue étrangère » pendant l'été, ou l'accueil des délégations internationales.

8.3 Trajectoire « International »

Rentrée universitaire 2015 :

- Etre prêts à délivrer des diplômes de l'Université Paris-Saclay aux étudiants arrivant dans le cadre des accords internationaux existant des établissements.

Revue IDEX 2016 (jalons 2017) :

- **Mesurer le renforcement de la participation des équipes de recherche du territoire aux contrats européens (ERC, H2020).**
- Avoir conclu des contrats institutionnels internationaux à l'échelle du site, rassemblant formation, recherche et innovation/transfert vers l'industrie ;
- En particulier, assurer la prise en compte des formations diplômantes portées par l'Université Paris-Saclay à partir des accords internationaux existant des établissements ;
- Développer la qualité de l'accueil international, facteur clef de l'attractivité du site ;

9 Campus Paris-Saclay et vie étudiante

9.1 Ambition

A travers une politique déterminée coordonnant la construction de logements, de restaurants, d'équipements sportifs (en collaboration avec l'EPPS), et la mise en place de services mutualisés (dont certains seront ouverts au delà de la communauté académique), faire de la qualité de vie du Campus Paris-Saclay en construction un facteur majeur de l'attractivité de l'Université Paris-Saclay.

9.2 Stratégie partagée

L'Université Paris-Saclay, à la suite de la FCS Campus Paris-Saclay, participera en étroite collaboration avec l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) à la création d'un espace géographique Paris-Saclay, facilement reconnaissable, autour d'un campus vivant, doté de services attractifs pour les étudiants, et ancré dans le territoire de l'OIN du plateau de Saclay. Dans ce cadre, une politique de développement d'infrastructures mutualisées, une stratégie de partenariats innovants avec les collectivités territoriales et autres institutions académiques, culturelles, sportives et au-delà, sera mise en place pour ancrer l'université dans son territoire à l'échelle de l'Ile-de-France. Cet ancrage territorial se traduit par :

- La création de quartiers de type campus urbains connectés entre eux et avec les villes, mais aussi avec les espaces agricoles et paysagers ;
- Le renforcement et la création de moyens de transport en commun créant un lien territorial fort ;
- La réalisation d'une véritable mixité étudiants-familles au sein de chacun des quartiers afin d'atteindre la taille critique garante d'une véritable animation et d'une réelle attractivité renforcée par la mise à disposition d'une gamme complète d'équipements et de services ouverts à tous habitants de la vallée et du plateau ;

- La mise en synergie des vallées et du plateau dans une logique de complémentarité, que ce soit au niveau des équipements culturels, sportifs ou des services.

9.2.1 Une identité Université Paris-Saclay

En parallèle, moyens et énergies seront mobilisés pour contribuer à faire naître une identité et une notoriété de l'Université Paris-Saclay :

- Délivrance à tous les étudiants d'une carte d'étudiant de modèle unique, mentionnant l'Université Paris-Saclay et l'établissement d'inscription ;
- Mise en œuvre du schéma d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale à l'échelle du territoire, avec un accent tout particulier sur la lutte contre les inégalités, la dimension culturelle et la définition et la mise en place d'une politique de santé concertée entre les établissements afin de garantir à tous une même qualité de service tant au niveau de la médecine préventive que de la médecine curative⁹.
- Renforcer les actions de médiation scientifique afin de faciliter l'accès de tous les citoyens à la science et permettre le développement du goût pour la science des plus jeunes. Il s'agit également de valoriser le patrimoine scientifique et technique de l'Université Paris-Saclay. Dans ce but, l>IDEX Paris-Saclay a mis en place une instance particulière, la « Diagonale de Paris-Saclay ». Cette instance travaille par exemple avec la Région Ile-de-France au lancement sur le campus d'Orsay d'une Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS), destinée à un public scolaire, mais aussi à animer des actions de diffusion de la science, ou des projets « Arts et Sciences » réunissant étudiants, personnels de l'Université Paris-Saclay, et grand public.
- Lancement d'un processus de convergence des systèmes numériques entre les différents partenaires, nécessaire pour assurer un pilotage efficace de la nouvelle université et une large mobilité des étudiants et personnels à travers la totalité du campus.

9.2.2 Une politique immobilière de l'infrastructure mutualisée

Le soutien du Programme des investissements d'avenir (PIA) a permis de promouvoir et financer des projets immobiliers mutualisés au service du projet scientifique de l'Université Paris-Saclay :

- Création d'un Learning center mutualisé à l'échelle de l'ensemble de l'université Paris-Saclay afin de faciliter l'accès de tous à la documentation scientifique sous forme de mise à disposition d'ouvrages et/ou d'information dématérialisée, d'offrir un guichet d'accueil unique, permettre de développer et d'accéder à de nouvelles pédagogie par et pour le numérique. Enfin ouvrir l'Université Paris-Saclay sur le territoire en offrant aux citoyens une vitrine des activités scientifiques ;
- Construction de salles de cours mutualisées sur chacun des deux grands quartiers de l'Université Paris-Saclay, le quartier de l'Ecole Polytechnique et le quartier du Moulon ;
- Création de 11 restaurants mutualisés à l'échelle de tout le campus ;
- Création d'équipements sportifs à l'échelle de l'ensemble des établissements de l'Université Paris-Saclay ;
- Création de nouveaux laboratoires mutualisés et de nouveaux bâtiments accueillant des instituts transdisciplinaires (cf p11, § 5.2.2 - Stratégie partagée de recherche) ;

La part de plus en plus forte des projets immobiliers mutualisés, la volonté de l'Etat d'inscrire les réflexions liées au CPER dans le cadre des politiques de site conduit tout naturellement à la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures mutualisées à l'échelle de l'Université Paris-Saclay à l'échéance du prochain CPER 2020-2026.

⁹ Ce plan est actuellement discuté au niveau de l'Ile-de-France, en association avec les autres ComUEs, donc de manière relativement indépendant des vagues de renouvellement de contrats quinquennaux.

9.2.3 Une politique numérique à l'échelle du site

La politique du site s'appuie sur une stratégie numérique commune, levier essentiel de la transformation des établissements tant par sa capacité d'accompagnement des étudiants et des enseignants-chercheurs dans leurs activités quotidiennes que par sa capacité de simplification de la vie administrative.

A cet égard, la ComUE (et le site dont elle porte la coordination) est le premier niveau de mutualisation du numérique. Son articulation avec les niveaux régional et national sera un enjeu majeur de l'optimisation et de l'efficacité de la fonction numérique.

La politique numérique du site Paris-Saclay se développera sur quatre axes :

- création d'un réseau numérique d'infrastructure commun à tous les membres de l'Université Paris-Saclay, et connecté à RENATER ;
- création de nouvelles infrastructures numériques mutualisées, avec le projet « Data center » proposé pour le CPER 2015-2020.
- mise en place d'un schéma directeur des services numériques mutualisés¹⁰ : il s'agit de mettre en place une convergence progressive des systèmes d'information des établissements, pour accompagner la réponse aux besoins urgents liés aux avancées des actions de l'Université Paris-Saclay ;
- en particulier, mise en place d'un plan de mutualisation des moyens numériques tant pour accompagner la pédagogie numérique, en particulier la e-éducation (cf §Formation ci-dessus), que pour répondre aux exigences toujours croissantes du calcul scientifique.

9.3 Trajectoire « Campus Paris-Saclay et vie étudiante »

Rentrée universitaire 2015 (jalons 2016) :

- **Doter tous les étudiants d'une carte unique multiservices ;**
- **Lancement de la mise en place d'un Plan santé pour tous les étudiants et personnels ;**
- **Mise en œuvre du schéma régional d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale, phase 1**
- Mettre en place un chef de projet pour le « Learning Center » dont l'ouverture est prévue pour 2018 ;
- Mise à jour du schéma directeur des services numériques mutualisés.

Revue IDEX 2016 (jalons 2017) :

- **Mise en œuvre du schéma régional d'amélioration de la vie étudiante et de promotion sociale, phase 2**
- Médiation scientifique : inscrire tous les évènements de médiation dans une dimension inter-établissements, conformément aux engagements de l'IDEX à travers la promotion du projet « Diagonale Paris-Saclay ».

Rentrée universitaire 2018 (jalons 2019) :

- **Ouverture du Learning Center**
- Création 1500 logements étudiants sur un total de 5600 programmés sur le plateau ;
- Création de 4 restaurants universitaires sur un total de 11 ;
- Médiation scientifique : ouverture de la MISS en coordination avec le Conseil Régional ;
- Mise en place d'un premier schéma directeur des infrastructures mutualisées.

¹⁰ Une première version de ce schéma a été validé au Printemps 2014, pour servir de base au futur plan d'action. L'accent y a été mis sur la constitution d'un état des lieux, le recensement des besoins actuels et futurs, et l'identification des premières priorités.

10 Communication

10.1 Ambition

Pour accompagner la création de l'Université Paris-Saclay, trois axes articulent notre stratégie de communication :

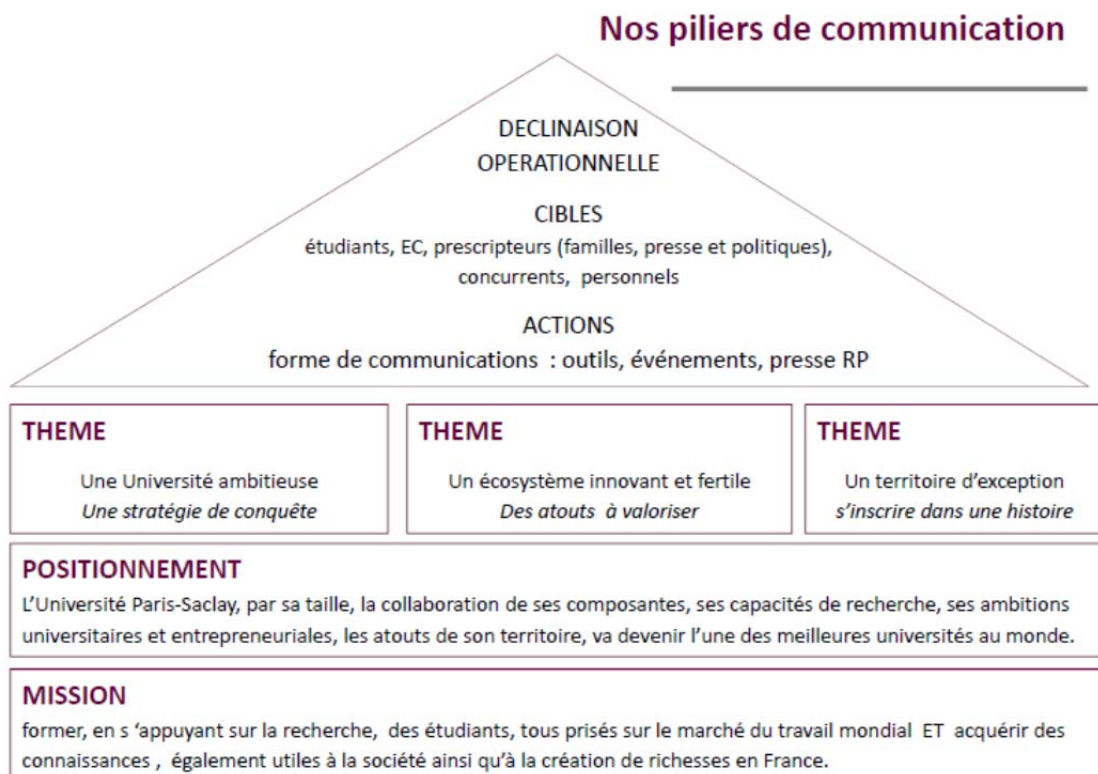
- Construire une reconnaissance internationale pour l'Université Paris-Saclay, comme porte-drapeau du regroupement Paris-Saclay. Cette construction sera un élément clef du contrat quinquennal, et impliquera la totalité des directions de l'Université Paris-Saclay et de tous les établissements membres. Elle doit permettre à terme à l'Université Paris-Saclay d'apparaître en bonne place dans les classements internationaux ;
- Créer une culture commune et un sentiment d'appartenance ;
- Mettre en valeur le potentiel science/ formation/ innovation.

10.2 Stratégie partagée

La stratégie marketing et de communication pour les deux ans à venir repose sur deux objectifs :

- faire entrer la marque « Université Paris-Saclay » dans la cour des grands.
- rassembler et faire connaître les preuves que l'Université Paris-Saclay y a toute sa place.

Cette stratégie au niveau « corporate » s'appuie sur la richesse des contenus et des actions de communication des membres fondateurs de l'université. A cet égard, le rôle de la gouvernance de l'Université Paris-Saclay est de définir l'identité de l'université, de bâtir les outils de sa notoriété et d'assurer les actions leviers afin que chaque établissement puisse s'appuyer sur ces bases pour porter et diffuser « en avalanche » la marque Université Paris-Saclay.



Une segmentation par cible a été définie et à chaque cible a été attribuée, comme il se doit, un panel d'outils et d'actions tels que synthétisés ci-dessous :

CIBLES	MESSAGES	CANAUX
Etudiants à venir	MIT, Berkeley, Cambridge, Oxford ? Oui, et aussi Paris-Saclay. Soyez les premiers !	publicités journaux spécialisés, web, média sociaux, visites de presse, portes-ouvertes
Enseignants (-) chercheurs	L'U-Paris-Saclay, sans doute l'une des meilleures places pour enseigner et faire ses recherches	Web, magazine , media-sociaux, fiches projets rapports annuels, vidéos (clips thématiques), publiereportages presse, PLV
Concurrents et prescripteurs internationaux	Au 21 ^è , l' U-Paris-Saclay est la marque de la connaissance et de l'innovation	Kit institutionnel (identité visuelle , plaquette, présentation, video, animatic) Presse internationale
Prescripteurs (familles, presse, politiques locaux et nationaux)	L'U-Paris-Saclay, une référence nationale et internationale	Visites , La diagonale Paris-saclay, portes ouvertes, communiqués et rendez-vous presse, PLV
Personnel et étudiants déjà affiliés	L'U-Paris-Saclay, c'est vous et : vous pouvez en être fier et vous y investir	Web (espace réservé), expositions, événementiels sur site, PLV, lettre électronique
Partenaires actuels et potentiels	Les entreprises de toutes tailles peuvent générer de la valeur grâce à l'U-Paris-Saclay	Kit institutionnel, visites BtoB, Kit levée de fonds, publicité, publiereportages, PLV

10.3 Trajectoire « Communication »

Rentrée universitaire 2015 :

- Etre prêt dès la fin 2014 pour diffuser les informations et promouvoir l'attractivité de l'Université Paris-Saclay auprès des étudiants et prescripteurs de toutes origines : plate-forme de marque, site web, outils de base de communication, événementiels, etc.

Revue IDEX 2016 :

- Confirmer les espoirs de visibilité internationale portés par l'Université Paris-Saclay, et par exemple figurer dans les rapports internationaux prospectifs de l'ESR et de l'innovation et susciter l'intérêt des médias et prescripteurs internationaux ;
- Disposer de « 1000 » porte-paroles identifiés parmi les enseignants-chercheurs, les étudiants, les élus locaux, les entreprises de l'écosystème Paris-Saclay ;
- Développer un dispositif qui permette d'asseoir au quotidien la visibilité du potentiel de la ComUE : des faits marquants hebdomadaires sur tous les segments (recherche, formations innovantes, innovation, entrepreneuriat étudiant, dialogue sciences et société ...), des rendez-vous installés recherche, formation, innovation, vie de campus, une présence visible dans les manifestations scientifiques internationales, des outils pertinents (imprimés, multimedia) et une diffusion rigoureuse et ciblée.

11 Perspectives

Le projet Paris-Saclay est un projet «en mouvement» sur tous les plans, et cette dynamique sera maintenue au cours du contrat quinquennal 2015-2019 et au-delà.

Plus largement, la structure du regroupement Paris-Saclay devra évoluer pour accompagner la généralisation du portage des formations LMD par l'Université Paris-Saclay. Une première réflexion est en cours en vue de la revue de fin de période probatoire de l'IDEX en 2016, qui fixera les objectifs et une première trajectoire. La négociation à partir de 2018 du prochain contrat quinquennal 2020-2024 sera l'occasion d'en concrétiser la mise en œuvre.

Annexe 1 : Le périmètre du regroupement Paris-Saclay

Le regroupement Paris-Saclay compte aujourd'hui les établissements suivants :

- les Membres de la ComUE « Université Paris-Saclay » :
 - 1. Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 - 2. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ;
 - 3. Institut des hautes études scientifiques (IHES) ;
 - 4. Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
 - 5. Institut national de recherche en informatique et automatique (Inria) ;
 - 6. Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) ;
 - 7. Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
 - 8. Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech (APT) ;
 - 9. Ecole centrale Paris (ECP) ;
 - 10. Ecole des hautes études commerciales (HEC) ;
 - 11. Ecole polytechnique (X) ;
 - 11. Ecole normale supérieure de Cachan (ENS Cachan) ;
 - 13. Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech) ;
 - 14. Ecole supérieure d'électricité (Supélec) ;
 - 15. Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) ;
 - 16. Institut Mines-Télécom (IMT) / Telecom ParisTech et Télécom SudParis ;
 - 17. Institut d'optique Graduate School (IOGS) ;
 - 18. Université Paris Sud (UPSud) ;
 - 19. Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).
 -
- les établissements qui ont demandé à être Associés ou partenaires :
 - Synchrotron SOLEIL ;
 - Pôle de Compétitivité Systematic ;
 - Université d'Evry-Val d'Essonne ;
 - IMT / Telecom Ecole de Management ;
 - ENSIEE ;
 - Génopole Evry ;
 - ESTACA ;

Des discussions sont en cours avec d'autres établissements en vue d'une association ou partenariat : IFFSTAR, IRSTEA, Ecole G. Méliès.

Annexe 2 : Départements et « schools » de l'Université Paris-Saclay

Les départements de recherche :

Mathématiques
Sciences de la Vie
Physique des Ondes et de la Matière
Physique des deux Infinis
Sciences de la Planète et de l'Univers
Chimie
Sciences de l'Homme et de la Société
Ingénierie Electrique, Optique et Electronique
Mécanique, Energétique et Procédés
Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication

Les « schools » :

Biodiversité, Agriculture et alimentation, Société, Environnement
Biologie, Médecine, Pharmacie
Droit et Science Politique
Economie, Sciences Sociales et Management
Humanités
Ingénierie, Sciences et Technologies de l'Information
Sciences du sport et du Mouvement Humain
Sciences Fondamentales